



---

---

## Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 30 septembre 2019

---

---

### SOMMAIRE

<b>Présidence</b> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 9)
<b>Désignation</b> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 9)
<b>Dépôts</b> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 9)
<b>Hommages</b> à la mémoire de :	
- monsieur Jacques Chirac, ancien Président de la République	(p. 10)
- monsieur Régis Neyret, ancien journaliste lyonnais et monsieur Michel Casola, Conseiller municipal de Villeurbanne et Conseiller métropolitain	(p. 13)
<b>Installation</b> de monsieur Nenad Findrik dans ses fonctions de Conseiller métropolitain	(p. 13)
<b>Communication</b> de monsieur le Président relative à la modification de la composition des commissions	(p. 13)
<b>Approbation</b> des procès-verbaux des séances publiques du Conseil des 13 mai et 24 juin 2019	(p. 14)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par les Commissions permanentes des :	
- 3 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3702),	(p. 16)
- 8 juillet 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2019-3703),	(p. 16)
<b>Comptes-rendus</b> des décisions prises par monsieur le Président :	
- en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2557 du 22 janvier 2018 et n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - Période du 1 <sup>er</sup> mai au 31 juillet 2019 - (dossier n° 2019-3704)	(p. 17)
- en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 7 juin 2019 et le 2 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 - (dossier n° 2019-3705)	(p. 17)
<b>Désignation</b> d'un représentant au sein de l'assemblée générale ordinaire de l'association France digues (dossier n° 2019-3760)	(p. 59)
<b>Désignation</b> de représentants :	
- au sein du conseil d'administration du centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCCDC) Auvergne-Rhône-Alpes (dossier n° 2019-3731)	(p. 75)
- au sein du conseil d'administration des collèges publics Gilbert Dru et Lacassagne à Lyon 3 <sup>e</sup> (dossier n° 2019-3739)	(p. 91)
- au sein des instances de l'association Organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon (dossier n° 2019-3795)	(p. 113)
<b>Présidence</b> de monsieur Marc Grivel, Premier Vice-Président	(p. 118)
<b>Annexe 1</b> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3763	(p. 138)
<b>Annexe 2</b> : Annexe de la note pour le rapporteur - Dossier n° 2019-3732	(p. 139)
<b>Vœu</b> déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés : Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon :	
* interventions	(p. 134)
* annexe 3	(p. 147)

Les textes des délibérations n° 2019-3702 à 2019-3826 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 48 bis (Septembre 2019).

<b>N° 2019-3702</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2019-3703</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 juillet 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 16)
<b>N° 2019-3704</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et du n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er mai au 31 juillet 2019 -</i>	(p. 17)
<b>N° 2019-3705</b>	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 7 juin 2019 et le 2 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordées par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -</i>	(p. 17)

## COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

<b>N° 2019-3706</b>	<i>Ecully, Tassin la Demi Lune - Modernisation du réseau ferroviaire lyonnais - Avenants à diverses conventions -</i>	(p. 60)
<b>N° 2019-3707</b>	<i>Étude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise (MODEL Y) - Convention avec l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Prolongement du délai de caducité - Avenant n° 1 -</i>	(p. 19)
<b>N° 2019-3708</b>	<i>Plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2019 -</i>	(p. 65)
<b>N° 2019-3709</b>	<i>Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C6 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 19)
<b>N° 2019-3710</b>	<i>Décines Charpieu, Lyon - Coupe du Monde féminine de football 2019 - Convention entre le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la Métropole de Lyon pour la prise en charge financière de la desserte du Groupama Stadium - Lyon Décines Charpieu -</i>	(p. 19)
<b>N° 2019-3711</b>	<i>Mions - Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3712</b>	<i>Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation de recettes -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3713</b>	<i>Lissieu - Chemin de Charvéry - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 68)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

<b>N° 2019-3714</b>	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour l'année 2019 - Attribution de subvention -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3715</b>	<i>Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2019 -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3716</b>	<i>Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2019 pour l'accompagnement ante et post création des entrepreneurs -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3717</b>	<i>Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Pôle Pixel, EdTech Lyon et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) agissant pour le compte de sa fondation abritée LDigital, pour leur programme d'actions 2019 dans le domaine du numérique -</i>	(p. 20)
<b>N° 2019-3718</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Il était une fois les petits princes pour l'organisation de la 3ème édition d'Happy Gov Day, les 10 et 11 décembre 2019 à Lyon -</i>	(p. 21)
<b>N° 2019-3719</b>	<i>Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2019 -</i>	(p. 21)

<b>N° 2019-3720</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2019 -</i>	(p. 69)
<b>N° 2019-3721</b>	<i>Vie étudiante - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2019 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2020 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2019-3722</b>	<i>Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 70)
<b>N° 2019-3723</b>	<i>Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain et aux campings - Approbation du cadre et règlement de l'appel à projets 2019 et de la convention-type d'attribution de subvention - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 73)
<b>N° 2019-3724</b>	<i>Ouverture des données métropolitaines - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2013-4095 du 26 septembre 2013 - Adoption des nouvelles licences applicables aux données diffusées sur la plateforme data.grandlyon.com - Autorisation de signer lesdites licences -</i>	(p. 21)
<b>N° 2019-3725</b>	<i>Prestations d'hébergement des services numériques, d'infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon et prestation d'accompagnement associé à la transformation - Lancement de la procédure de dialogue compétitif pour un accord cadre de prestation de service - Autorisation de signer l'accord cadre de prestations de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif -</i>	(p. 21)
<b>N° 2019-3726</b>	<i>Convention de coopération décentralisée entre la municipalité d'Addis Abeba, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2020-2022 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2019-3727</b>	<i>Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 2ème phase - Lancement de l'AAPI 2020 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2019-3728</b>	<i>Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 32èmes Entretiens Jacques Cartier du 4 au 6 novembre 2019 -</i>	(p. 22)
<b>N° 2019-3729</b>	<i>Construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Avenant à la convention de financement n° CBJ1225 01 D conclue entre la Métropole de Lyon et l'AFD - Avenant à la convention de financement conclue entre la Métropole et la Ville de Porto-Novo -</i>	(p. 22)
<b>N° 2019-3730</b>	<i>Lyon 7° - Convention avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) relative au rejet temporaire des eaux dans le drain dans le cadre de l'opération de construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) -</i>	(p. 20)

## COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

<b>N° 2019-3731</b>	<i>Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 75)
<b>N° 2019-3732</b>	<i>Engagements de la Métropole de Lyon dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 -</i>	(p. 76)
<b>N° 2019-3733</b>	<i>Attribution d'une subvention d'équipement à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux -</i>	(p. 85)
<b>N° 2019-3734</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Métropole aidante pour l'expérimentation d'un dispositif coordonné d'information et d'accompagnement des aidants -</i>	(p. 23)
<b>N° 2019-3735</b>	<i>Établissements et services pour personnes âgées et handicapées - Abrogation des délibérations n° 036 du 31 mars 2006 et n° 006 du 18 juillet 2008 du Conseil général du Rhône - Approbation du nouveau dispositif d'aide à l'investissement -</i>	(p. 86)
<b>N° 2019-3736</b>	<i>Sainte Foy lès Lyon - Etablissements pour personnes âgées - Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon pour la reconstruction de son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) -</i>	(p. 86)
<b>N° 2019-3737</b>	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2019 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) -</i>	(p. 88)
<b>N° 2019-3738</b>	<i>Lyon 8° - Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) - Individualisation d'une autorisation de programme - Acquisition de locaux, travaux d'aménagement et achat de mobilier -</i>	(p. 89)

**COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT**

<b>N° 2019-3739</b>	<i>Lyon 3° - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPLÉ) et des établissements privés - Collèges Gilbert Dru et Lacassagne - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 90)
<b>N° 2019-3740</b>	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations de fonctionnement et forfaits d'externat 2020 -</i>	(p. 91)
<b>N° 2019-3741</b>	<i>Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations éducation physique sportive (EPS) -</i>	(p. 23)
<b>N° 2019-3742</b>	<i>Collèges privés - Dispositif d'aide à la demi-pension - Convention-type -</i>	(p. 23)
<b>N° 2019-3743</b>	<i>Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2019-2020 - Aides aux associations - Année 2019 -</i>	(p. 23)
<b>N° 2019-3744</b>	<i>Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2019-2021 - Approbation d'un avenant à la convention initiale -</i>	(p. 23)
<b>N° 2019-3745</b>	<i>Collèges publics - Dénomination du futur collège de Saint Priest -</i>	retiré
<b>N° 2019-3746</b>	<i>Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 91)
<b>N° 2019-3747</b>	<i>Sport - Attribution de subventions aux associations et sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon qualifiées aux phases finales des Championnats de France - Année scolaire 2018-2019 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2019-3748</b>	<i>Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à des structures ressources pour l'année 2019 -</i>	(p. 24)
<b>N° 2019-3749</b>	<i>Équipements culturels à usage partagé - Projets soutenus au titre de l'appel à projets 2019 -</i>	(p. 92)
<b>N° 2019-3750</b>	<i>Equipements culturels - Projet centre culturel oecuménique (CCO) - La Rayonne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association CCO Jean-Pierre Lachaize - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
<b>N° 2019-3751</b>	<i>Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques dans le cadre du Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2019 -</i>	(p. 95)

**COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

<b>N° 2019-3752</b>	<i>Attributions de compensation 2019 (ATC) -</i>	(p. 25)
<b>N° 2019-3753</b>	<i>Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements autres que principaux des médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins -</i>	(p. 95)
<b>N° 2019-3754</b>	<i>Extension de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des entreprises de spectacles vivants -</i>	(p. 25)
<b>N° 2019-3755</b>	<i>Caluire et Cuire, Fontaines sur Saône, Lyon, Neuville sur Saône, Oullins, Tassin la Demi Lune, Villeurbanne - Stationnement payant sur voirie - Adoption d'une convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) avec les communes de la Métropole de Lyon ayant institué le FPS -</i>	(p. 99)
<b>N° 2019-3756</b>	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 25)
<b>N° 2019-3757</b>	<i>Association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) - Mise à disposition de personnel -</i>	(p. 25)
<b>N° 2019-3758</b>	<i>Acheminement et fourniture de gaz naturel et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 25)
<b>N° 2019-3759</b>	<i>Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Marchés publics et contrats de concession - Avenant n° 2 à la convention conclue avec les services préfectoraux -</i>	(p. 99)

**COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE**

<b>N° 2019-3760</b>	<i>Assemblée générale ordinaire de l'association France digues - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 59)
<b>N° 2019-3761</b>	<i>Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-la Duchère - Avenant n° 4 au contrat d'affermage -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3762</b>	<i>Lyon - Distribution d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente - Avenant n° 6 de prolongation du contrat de concession -</i>	(p. 32)
<b>N° 2019-3763</b>	<i>Délibération de principe pour le lancement de concession de service public de chauffage urbain - Réseau centre ouest -</i>	(p. 34)
<b>N° 2019-3764</b>	<i>Part délégrant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 - Modification de la délibération n° 2019-3630 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 35)
<b>N° 2019-3765</b>	<i>Raccordement au système d'assainissement de la Métropole de Lyon des eaux usées en provenance des communes extérieures à son territoire - Fixation des conditions financières et techniques - Approbation d'un modèle de convention de gestion -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3766</b>	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Sécurisation du refoulement de la station relais Ormes-Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3767</b>	<i>Meyzieu - Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3768</b>	<i>Lyon 1er - Réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 35)
<b>N° 2019-3769</b>	<i>Lyon 3° - Restructuration des réseaux humides - Galerie technique Servient - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3770</b>	<i>Lyon 5° - Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3771</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Appui conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2021 - Année 1 -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3772</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Avenant n° 1 à la convention avec l'association Avec l'Éthiopie pour le projet Debré Tabor en Éthiopie -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3773</b>	<i>Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 26)
<b>N° 2019-3774</b>	<i>Règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification - Avis du Conseil de la Métropole - Approbation de la convention-type -</i>	retiré
<b>N° 2019-3775</b>	<i>Déchets - Reprise des déchets d'emballage en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Poursuite du contrat avec la société European products recycling (EPR) - Avenant n° 3 - Abrogation des délibérations du Conseil n° 2019-3622 et n° 2019-3623 du 8 juillet 2019 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3776</b>	<i>Déchets - Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques collectées dans les déchèteries ou issues des services de la Métropole de Lyon - Convention avec la société Faure - 2019-2023 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3777</b>	<i>Déchets - Réception de collectes sélectives de la Métropole de Lyon sur le quai de transfert de Quincieux - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets (SYTRAIVAL) -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3778</b>	<i>Déchets - Programme d'actions en faveur de la prévention des déchets ménagers - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'environnement et la maîtrise d'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3779</b>	<i>Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus des collectes sélectives - Convention partenariale - Délibération modificative de la délibération n° 2017-2506 du 20 décembre 2017 -</i>	(p. 36)
<b>N° 2019-3780</b>	<i>Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé pour l'organisation du R Festival -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3781</b>	<i>Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Green friday pour l'organisation du Green friday -</i>	(p. 27)

<b>N° 2019-3782</b>	<i>Valorisation des déchets - Téléthon 2019 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2019 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3783</b>	<i>Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2019 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3784</b>	<i>Exploitation des 18 déchèteries de la Métropole de Lyon et des autres solutions de collecte de déchets occasionnels - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3785</b>	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Entretien des berges de la rive gauche du Rhône - Dispositif de propreté globale du site - Convention avec la Ville de Lyon - 2019-2023 -</i>	(p. 27)
<b>N° 2019-3786</b>	<i>Plan métropolitain santé-environnement 2019-2026 -</i>	(p. 37)
<b>N° 2019-3787</b>	<i>Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2019-2020 - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) -</i>	(p. 48)
<b>N° 2019-3788</b>	<i>Association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'activités 2019 -</i>	(p. 28)
<b>N° 2019-3789</b>	<i>Attribution d'une subvention à l'association Arthropologia pour l'organisation des assises nationales des insectes pollinisateurs à Lyon -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3790</b>	<i>Givors, Grigny, Solaize, Vernaison, Charly - Approbation du contrat vert et bleu Grand Pilat 2019-2023 -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3791</b>	<i>Vernaison, Fontaines Saint Martin, Lyon 8° - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin et au bailleur social Grand Lyon habitat (GLH) -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3792</b>	<i>Feyzin, Irigny, Solaize, Vernaison - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des îlons (SMIRIL) dans le cadre de la révision du plan de gestion -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3793</b>	<i>Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Cadrage d'une démarche finances et climat - Attribution d'une subvention à l'association Institute for Climat and Economics (I4CE) - Mobilisation des acteurs bancaires pour une démarche de financement vert et social -</i>	(p. 50)
<b>N° 2019-3794</b>	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Racines communes -</i>	(p. 57)

## **COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE**

<b>N° 2019-3795</b>	<i>Association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Participation à la création de l'association en tant que membre fondateur - Désignation de représentants de la Métropole - Dotation initiale - Individualisation totale d'autorisation de programme - Garanties d'emprunt -</i>	(p. 101)
<b>N° 2019-3796</b>	<i>Vénissieux - Conventions de programmes pour la mise en oeuvre du programme d'intérêt général (PIG) Energie 2 2019-2023 et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée La Pyramide 2019-2022 -</i>	(p. 113)
<b>N° 2019-3797</b>	<i>Plateforme ECORENO'V - Convention avec Vos travaux éco (VTE) pour favoriser la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les particuliers -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3798</b>	<i>Vénissieux - Protocole habitat - Renouvellement urbain et patrimonial - Résidence Aulagne - Lyon Métropole habitat (LMH) -</i>	(p. 29)
<b>N° 2019-3799</b>	<i>Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon - Financement de la reconstitution de l'offre démolie et de l'ingénierie -</i>	(p. 113)
<b>N° 2019-3800</b>	<i>Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Lyon Mermoz sud - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3801</b>	<i>Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le centre de Saint Fons - Arsenal Carnot Parmentier - Subvention d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) pour des opérations de démolition - Tranches 1 et 2 Carnot Parmentier - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)

<b>N° 2019-3802</b>	<i>Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3803</b>	<i>Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Lyon Mermoz sud - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3804</b>	<i>Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Parilly - UC1 - Subventions d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 118)
<b>N° 2019-3805</b>	<i>Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Plateau des Minguettes - Tour 36 et barre Monmousseau - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) et Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 120)
<b>N° 2019-3806</b>	<i>Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520-530 et 440 - Subvention d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3807</b>	<i>Bron, Caluire et Cuire, Décines Charpieu, Ecully, Feyzin, Fontaines sur Saône, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Rillieux la Pape, Saint Fons, Saint Priest, Saint Genis Laval, Vaulx en Velin, Vernaison, Vénissieux, Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Approbation du protocole d'engagements réciproques valant rénovation et prorogation du contrat de ville métropolitain -</i>	(p. 123)
<b>N° 2019-3808</b>	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité, Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3809</b>	<i>Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3810</b>	<i>Villeurbanne - Mission Carré de Soie - Villeurbanne - Périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur des Broses -</i>	(p. 32)
<b>N° 2019-3811</b>	<i>Lyon 8°, Vénissieux - Périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur de la Petite Guille -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3812</b>	<i>Lyon 7° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 1 - Nouveau lycée 2 avenue du Pont Pasteur - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3813</b>	<i>Lyon 9° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Ilot 35 situé avenue Ben Gourion - Rectification d'une erreur matérielle - Définition des modalités de mise à disposition du public -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3814</b>	<i>Cailloux sur Fontaines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Favret - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3815</b>	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures des ouvrages de voiries et espaces publics et rives de Saône - Concession Lyon Confluence 1 côté Saône - Approbation du protocole de liquidation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 31)
<b>N° 2019-3816</b>	<i>Lyon 2° - Lyon Confluence 2ème phase côté Rhône - Modification n° 4 du dossier de réalisation et du projet de programme des équipements publics (PEP) - Modification n° 3 du PEP définitif - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la société publique locale (SPL) Lyon Confluence et la Métropole de Lyon - Avenant n° 10 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux -</i>	(p. 125)
<b>N° 2019-3817</b>	<i>Bron, Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Déclassement du domaine public de réseaux d'assainissement et d'eau et équipements associés - Cession des réseaux et équipements associés aux sociétés Ceetrus France et Auchan hypermarché - Convention avec la société Ceetrus France - Conventions tripartites avec les sociétés Eau du Grand Lyon et Ceetrus France et avec les sociétés Eau du Grand Lyon et Auchan hypermarché -</i>	(p. 126)
<b>N° 2019-3818</b>	<i>Bron, Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité - Financement de travaux sur le domaine concédé de l'État (A43) - Participation pour équipements publics exceptionnels - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 126)
<b>N° 2019-3819</b>	<i>Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 129)

<b>N° 2019-3820</b>	<i>Givors - Requalification de l'îlot Oussekiné - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3821</b>	<i>Limonest - Ilot de la Plancha - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3822</b>	<i>Vaulx en Velin - Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme -</i>	(p. 32)
<b>N° 2019-3823</b>	<i>Rillieux la Pape - Bottet Verchères - Aménagement - Demande de subvention d'équipement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3824</b>	<i>Dardilly - Esplanade de la Poste - Ilot A-B - Procédure de choix de l'équipe promoteur-concepteur - Indemnité de consultation des candidats -</i>	(p. 30)
<b>N° 2019-3825</b>	<i>Fontaines sur Saône - Marronniers secteur nord - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la consultation de maîtrise d'oeuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 132)
<b>N° 2019-3826</b>	<i>Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention triennale 2018-2020 et financement au titre de l'exercice 2019 -</i>	(p. 133)

---

---

---

**Présidence de monsieur David Kimelfeld**  
**Président**

Le lundi 30 septembre 2019 à 9 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 11 septembre 2019 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

---

**Désignation d'un secrétaire de séance**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas élargé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

*(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).*

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Hémon (pouvoir à M. Artigny), Cachard (pouvoir à Mme Guillemot), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Vial (pouvoir à M. Vaganay), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Genin.

**M. LE PRÉSIDENT** : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

*(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).*

---

**Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée**

M. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Gomez), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Képénékian (pouvoir à Mme Brugnera), Vincent (pouvoir à M. Jeandin), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Eymard (pouvoir à M. Pouzol), Sellès (pouvoir à M. Barral), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), M. Chabrier (pouvoir à Mme Jannot), Mmes Peillon (pouvoir à Mme Laurent), Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), Beutemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme de Lavernée), MM. Berthilier (pouvoir à Mme Le Franc), Blache (pouvoir à Mme Balas), Blachier (pouvoir à M. Sturla), Broliquier (pouvoir à M. Augoyard), Mmes Brugnera (pouvoir à Mme Gailliout), Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Mme Cochet (pouvoir à Mme Rabatel), MM. David (pouvoir à M. Diamantidis), Dercamp (pouvoir à Mme Varenne), Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Millet), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Runel), M. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Llung (pouvoir à Mme Reveyrand), Mmes de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Nachury (pouvoir à Mme Crespy), MM. Piegay (pouvoir à M. Germain), Rudigoz (pouvoir

à M. Desbos), Mme Runel (pouvoir à M. Philip), M. Sannino (pouvoir à Mme Varenne), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cochet), M. Sécheresse (pouvoir à M. Bernard), Mmes Servien (pouvoir à M. Crimier), Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), MM. Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

---

### **Hommage à la mémoire de monsieur Jacques Chirac, ancien Président de la République**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Jacques Chirac, ancien Président de la République, Premier ministre, Ministre, Maire de Paris qui nous a quittés le 26 septembre.

J'ai proposé à monsieur Emmanuel Hamelin et à monsieur Philippe Cochet d'intervenir après mon intervention. Nous nous joindrons à l'hommage national et à la minute de silence, à 15 heures donc j'organiserai une interruption de séance 5-10 minutes avant, on verra ça dans les débats pour pouvoir sortir de la salle et se joindre aux agents et aux personnels qui souhaiteraient aussi participer à cette minute de silence. Permettez-moi de dire quelques mots en sa mémoire.

Jacques Chirac aura été un personnage complexe mais les hommages rendus ces derniers jours par les Français montrent que c'était avant tout un grand homme d'État qui aura marqué l'histoire de notre pays. Jacques Chirac a d'abord été un Président de la République qui a su prendre des décisions à la hauteur de sa fonction, comme en 2003 lorsqu'il refusa, avec courage, d'engager la France dans la guerre en Irak aux côtés des Américains.

Je voudrais saluer surtout l'homme, l'humaniste qu'il était. Je n'oublierai pas son combat contre l'extrémisme, le racisme et l'antisémitisme. Pour reprendre les mots de Serge Klarsfeld, Président des fils et filles de déportés juifs de France, commémorant, le 16 juillet 1995, la rafle du Vél d'Hiv "En reconnaissant la responsabilité de la France dans la déportation des Juifs sous le régime de Vichy, Jacques Chirac a eu l'audace de regarder en face les deux France des années 1940".

Nous lui devons également une journée commémorative de l'abolition de l'esclavage et l'alignement des pensions des anciens combattants coloniaux sur celle de la Métropole. Je ne peux rester insensible à ses actions sur le plan social et sociétal, je pense à la création du SAMU (service d'aide médicale urgente) social, au premier plan de mobilisation contre le cancer et, notamment à son action contre le tabac, sans oublier les milliers de vies sauvées par son action contre l'insécurité routière.

Enfin, je garderai en mémoire son combat pour l'environnement. "La maison brûle et nous regardons ailleurs" nous alertait-il dès 2002 au sommet de la Terre de Johannesburg. Il aura été l'un des premiers à prendre conscience de l'ampleur des conséquences du réchauffement climatique.

Avec la charte de l'environnement, adoptée en 2005, il a introduit dans la constitution plusieurs principes essentiels : la prévention, le principe de précaution et le principe pollueur-payeur. Aujourd'hui, ces combats contre les extrêmes, pour la cohésion sociale et pour la transition écologique sont plus que jamais d'actualité. Il est de notre responsabilité de les poursuivre, de les honorer pour continuer à faire vivre les valeurs de la République pour les générations futures.

Je vous remercie. Je vais passer la parole à Emmanuel Hamelin, s'il le souhaite. Merci.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Merci monsieur le Président. Le 26 septembre dernier disparaissait Jacques Chirac. Pendant 40 années de vie politique, il a accompagné les Français dans leur quotidien, ces Français aujourd'hui qui lui expriment leur reconnaissance et leur affection.

Il était leur homme politique préféré car il les a aimés sincèrement, comme il a aimé passionnément son pays. Par son engagement et ses mandats, il a embrassé toute la diversité de notre nation. Maire de Paris, il a été un bâtisseur qui a développé et fait rayonner sa ville jusqu'à l'international. Dans le même temps, Député de Corrèze, il arpenterait les territoires ruraux, proche des agriculteurs qu'il affectionnait tant.

Les Français ont aimé sa proximité sincère, son attention aux autres, son contact direct. Ils ont aimé l'homme d'action, l'homme pragmatique qui rejetait la doctrine ou l'idéologie, lui qui a été successivement qualifié de socialiste, radical socialiste, de droite, de gauche, mais surtout ils ont aimé l'idée que Jacques Chirac se faisait de la France, cette France des droits de l'Homme, cette France de la résistance, cette France dont la voix est entendue et respectée dans le monde, cette France éternelle.

La vie politique de Jacques Chirac est faite de marqueurs qui ont jalonné son parcours et ont participé à créer une véritable empreinte au cœur de notre nation mais aussi bien au-delà. Cette idée de la France qui s'est exprimée dans son action à de multiples reprises, comme vous l'avez dit monsieur le Président, le discours du Vél d'Hiv' en juillet 1995 où il reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des Juifs, une position courageuse

qui tranchait avec celle de ses prédécesseurs, le "non" à la guerre en Irak où Jacques Chirac restera le Président qui a osé s'opposer aux États-Unis en 2003. "On n'exporte pas la démocratie dans un fourgon blindé" disait-il.

Il fut visionnaire pronostiquant une déstabilisation de la région, une guerre civile et une montée des extrémismes religieux. L'avenir malheureusement lui a donné raison.

Le discours de Johannesburg en septembre 2002 : "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs", discours toujours d'actualité mais il y a 17 ans, il était le premier Président d'une puissance internationale à utiliser des mots aussi forts pour alerter le monde sur les dangers du réchauffement climatique alors que l'environnement n'était pas encore dans l'agenda des dirigeants mondiaux.

Trois ans après ce discours, il inscrivait dans la constitution la charte de l'environnement dont l'article 5 définissait les modalités d'usage du principe de précaution. Pour ceux qui l'ont connu ou côtoyé, Jacques Chirac était un homme attachant, à l'énergie communicative. Tous n'étaient pas d'accord avec son action politique mais peu étaient insensibles à son charme, son empathie et son incroyable joie de vivre.

Mais si l'homme était expansif, il était aussi secret, cultivant une image de buveur de bière alors qu'il était terriblement érudit. Il disait dans ses mémoires : "J'ai continué à l'âge adulte à ne rien livrer de mes hobbies personnels au point qu'on a fini par me croire imperméable à toute culture, quiproquo que j'ai soigneusement entretenu."

Sa passion pour les arts premiers, sa connaissance de la culture et de la civilisation asiatique mais aussi africaine ont incontestablement influencé son action politique. Le "non" à la guerre en Irak participait aussi d'une connaissance approfondie des civilisations et de la culture de cette région. Sa sensibilité à l'environnement était le fruit de sa passion des peuples premiers et de leurs relations fondamentales avec la nature, base de leur civilisation et de leur culture.

Nombreux sur ces bancs sont entrés en politique sous son impulsion. Cela a été mon cas en travaillant pour lui en 1988, en prenant la présidence des amis de Jacques Chirac sur le Rhône en 1993 et en siégeant à l'Assemblée nationale sous son deuxième mandat. Comme beaucoup, il aura marqué incontestablement mon engagement et l'idée que je me fais de l'action politique et, comme beaucoup, je suis fier des combats menés à ses côtés.

La tristesse que nous exprimons dans cette enceinte est partagée par de nombreux Français bien sûr, beaucoup de jeunes aussi mais également dans de nombreux pays de l'Orient à l'Occident où le nom de Chirac était connu, aimé et respecté.

Pour terminer, je voudrais citer une phrase extraite de son dernier discours en quittant l'Élysée : "D'une manière différente, je continuerai à mener les combats qui sont les nôtres, les combats de toute ma vie pour la justice, pour le progrès, pour la paix et pour la grandeur de la France." Cet héritage est maintenant le nôtre, je fais le vœu qu'il nous inspire et qu'il nous guide. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Hamelin. Monsieur Cochet.

**M. le Conseiller COCHET** : Monsieur le Président, chers collègues et mesdames, messieurs,

La France est veuve, un géant nous quitte, Jacques Chirac aimait passionnément la France et les français.

Cette prise de parole devrait être protocolaire puisque ce devrait être l'expression d'un groupe politique mais permettez-moi aujourd'hui de parler non pas au nom des élus de la Métropole mais des citoyens, des compagnons et des amis qui, tout au long de 40 ans de carrière politique et de 86 années de vie, ont partagé la route de cet infatigable grand gaillard, bête politique dévorant la vie, stratège politique si on pense à sa victoire à la Mairie de Paris en 1977, fin intellectuel mais discret, amoureux de la France et de ses habitants.

Le décès de Jacques Chirac, c'est la perte d'un homme qui aura marqué la France, l'Europe et le monde tant son influence politique fut forte mais surtout tant ses décisions furent toujours guidées par le sens des valeurs, que ce soit pour la grandeur de la France ou pour améliorer la vie des français.

Il fut un visionnaire dans de nombreux domaines où son héritage permet aujourd'hui à la France d'être encore dans les pays d'influence dans le monde, j'en citerai trois :

- l'équilibre des forces entre les grandes puissances et entre tous les pays du monde qui l'amène à refuser de faire entrer la France dans une guerre en Irak,

- la dénonciation d'un système économique dénué du respect de la nature humaine qui l'amène à choisir comme thème du G7 organisé par la France : "Réussir la mondialisation au bénéfice de tous", relevant en cela son gaullisme social selon lequel il n'y a de France que grâce à l'État,

- son engagement dans une prise de conscience des chefs d'État de l'urgence climatique avec sa phrase si célèbre que, 17 ans après, tout le monde peut aujourd'hui encore la citer par cœur et vous l'avez fait monsieur le Président : "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs."

Il fut tout autant réformateur et moderne dans ses choix pour la France : la professionnalisation de l'armée qui nous permet aujourd'hui de faire partie des grandes puissances mondiales, la relance de la décentralisation pour offrir à la France une gouvernance moderne.

Si on regarde plus près de notre collectivité, nous lui devons les grandes lois sur le handicap.

Plus que les lois, il s'est engagé personnellement pour faire changer le regard de la société sur le handicap comme il le dit dans ses mémoires, je cite : "Le handicap reste un des drames les plus profonds et les plus secrets de notre société, un sujet encore tabou quoi qu'on en dise, ce qui est en jeu, c'est en réalité le principe même de l'égalité."

Il a permis également à la France de regarder son histoire en face avec notamment son discours inoubliable de 1995 concernant la rafle du Vél' d'Hiv'. Tout cela, il a pu le réussir grâce à une volonté si forte que, même dans l'adversité, il conservait son énergie et son désir de la France.

Tant de fois il aurait pu abandonner alors qu'il était vilipendé par les sondages et les médias, conspué par ses opposants politiques et trahi par ses propres amis. Il eut d'ailleurs ces mots à l'égard des militants venus le soutenir que l'on pourrait facilement reprendre dans certaines assemblées lyonnaises : "Les vrais amis, c'est vous, les courtisans dépendent des fonctions et des sondages, souvent aussi du vent et de la mode". Il a toujours continué son combat politique car il croyait plus que tout en la fidélité et aux engagements pris.

Vous avez eu raison monsieur le Président Chirac, depuis votre disparition, ce sont les simples Français qui vous font part de leur fidélité et c'est certainement l'hommage qui vous aurait le plus touché.

Nous ne sommes pas étonnés par cet engouement populaire car il fut aussi le Président de la cohésion nationale, celui qui fut en combat contre les idéologies extrémistes, son message en l'honneur des Justes de France prononcé en 2007 est plus que jamais vivant, je cite : "Le combat pour la tolérance et la fraternité contre l'antisémitisme, les discriminations, le racisme, tous les racismes, est un combat toujours recommencé."

Dans le même temps, il avait un attachement fort aux origines de la France, à sa grandeur, comme avant lui Georges Pompidou et le Général De Gaulle et il aura à cœur de toujours préserver la civilisation européenne qui reposait, selon lui, sur :

- l'invention à Athènes de la démocratie,
- l'éclosion à Rome d'une civilisation fondée sur le droit,
- le message humaniste des lumières du XVIII<sup>ème</sup> siècle.

Il parlera en ces termes de la nation : "c'est une famille, ce lien qui nous unit est notre bien le plus précieux, il nous rassemble, il nous protège."

C'est aussi cet humanisme que les Français pleurent aujourd'hui car ils savent la sincérité de ses propos.

Nous avons aimé Jacques Chirac car chaque citoyen se sentait représenté et même incarné dans un homme aux sentiments profonds qui respectait toutes les personnes sans différence. Ses valeurs humaines sont telles que chacun qui a croisé sa route, que ce soit les pieds dans la glaise de Corrèze qu'il n'a jamais abandonnée ou sous les dorures des salons parisiens, chacun en garde l'image d'un élu proche du peuple, attentionné pour les difficultés, même les plus modestes, ouvert au dialogue, curieux d'apprendre, de comprendre.

Aujourd'hui, nous nous inclinons devant Jacques Chirac, devant le Président de la République, devant une France unie et solidaire pour respecter la mémoire de celui que la France habitait et pour cela c'est Jacques Chirac qui en parle le mieux lors de sa dernière intervention officielle : "Ce soir, je veux vous dire la force du lien qui, du plus profond de mon cœur m'unit à chacune et à chacun d'entre vous. Ce lien, c'est celui du respect, c'est celui de l'admiration, c'est celui de l'affection pour vous, pour le peuple de France et je veux vous dire à quel point j'ai confiance en vous, à quel point j'ai confiance en la France."

Adieu Jacques et merci pour tout.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Cochet. Nous nous retrouverons donc à 15 heures dans le hall. J'ai demandé aussi à ce que ceci soit possible sur l'ensemble des lieux de travail de la Métropole, notamment à la halle Borie pour un certain nombre de nos agents.

---

**Hommage à la mémoire de monsieur Régis Neyret,  
ancien journaliste lyonnais et de  
monsieur Michel Casola, Conseiller municipal de Villeurbanne  
et Conseiller métropolitain**

**M. LE PRÉSIDENT** : Mes chers collègues, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de monsieur Régis Neyret, ancien journaliste lyonnais passionné et défenseur du patrimoine qui nous a quittés le 13 septembre et de monsieur Michel Casola, Conseiller municipal de Villeurbanne et Conseiller métropolitain qui nous a quittés le 2 septembre.

Nous avons tous appris avec une grande tristesse la disparition de Régis Neyret le 13 septembre dernier. L'unanimité de l'hommage qu'il a reçu était à la hauteur de tout ce que lui doit la Métropole de Lyon. Régis Neyret aura grandement contribué à notre rayonnement international. C'est lui qui a sauvé, avec son association d'habitants, le Vieux Lyon lorsque ce quartier se trouvait menacé par un projet qui aurait porté un coup fatal au patrimoine des Lyonnais.

C'est encore lui qui a su mobiliser la société civile et les collectivités pour notre classement au patrimoine mondial de l'Unesco. Il fallait de grandes qualités de visionnaire pour faire du patrimoine un élément clé de notre avenir. L'action entreprise par Régis Neyret demandait aussi de la passion, beaucoup d'amour pour Lyon et un grand sens des relations humaines.

Régis Neyret avait conscience que les habitants ont leur rôle à jouer quand il s'agit de décider du destin de leur ville, autant de vertus qui lui auront valu une estime générale. Je sais parler en votre nom à tous en affirmant que les habitants de la Métropole n'oublieront pas Régis Neyret.

Je souhaitais également, au nom de la Métropole de Lyon, rendre un hommage républicain à monsieur Michel Casola, décédé d'une longue maladie le 2 septembre dernier à l'âge de 71 ans. Élu municipal de Villeurbanne en 2014, il était également Conseiller métropolitain. Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille, sa femme et ses deux enfants.

Je souhaite aussi la bienvenue à son remplaçant, monsieur Nenad Findrik, élu municipal de Villeurbanne.

Mes chers collègues, à la mémoire de messieurs Neyret et Casola, je vous demande d'observer une minute de silence.

*(Une minute de silence est observée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie.

---

**Installation de monsieur Nena Findrik  
dans ses fonctions de Conseiller métropolitain**

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux articles L 273-10 du code électoral, 33 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et 5 de l'ordonnance n° 2014-1539 du 19 décembre 2014 relative à l'élection des Conseillers métropolitains de Lyon, monsieur Nenad Findrik, suivant de liste tel qu'il résulte du procès-verbal des opérations électorales qui ont eu lieu le 30 mars 2014 à Villeurbanne, devient membre de notre assemblée.

Celui-ci a été convoqué pour notre séance et est présent ce jour. En votre nom à tous, je lui souhaite donc la bienvenue et le déclare installé dans ses fonctions.

*(Monsieur FINDRIK est installé).*

---

**Communication de monsieur le Président relative à la  
composition des commissions thématiques**

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de sept commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que monsieur Nenad Findrik, groupe Rassemblement pour une Nouvelle Métropole, demande à siéger en commissions déplacements et voirie, urbanisme, habitat, logement et politique de la ville, développement solidaire et action sociale et éducation, culture, patrimoine et sport.

Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions thématiques est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

*(Acte est donné).*

---

### Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 13 mai et 24 juin 2019

**M. LE PRÉSIDENT :** Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 13 mai et 24 juin 2019. La Conférence des Présidents a retenu six minutes d'intervention pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Monsieur le Président, chers collègues, il y a un peu plus de deux mois, j'ai découvert que le réseau express métropolitain serait opérationnel partiellement en 2021 et totalement en 2022-2023. Malheureusement pour nous, pour l'emprunter il faudra aller sur les rives du Saint Laurent, chez nos cousins Québécois, à Montréal.

Quelques mots pour décrire ce projet : un projet ambitieux composé d'une nouvelle infrastructure ferrée de 67 km, à quatre branches ouest-est, et traversant le centre de Montréal, soit au total 26 stations desservies 20 heures par jour avec une rame toutes les 3 à 12 minutes, un budget global de 4,3 milliards d'euros.

Enfin, ce projet va aboutir à une offre complémentaire de transport collectif pour les déplacements du quotidien, une offre connectée au réseau de transport urbain (bus et métro).

Le projet a été conclu en 2016, les travaux ont commencé en 2018 et la mise en service progressive prévue entre 2021 et 2023 ! Je vous laisse juges, mes chers collègues, de l'efficacité et de la rapidité de mise en œuvre et ceci malgré les conditions climatiques très rudes du Québec !

Revenons maintenant sur les rives de la Saône et du Rhône. Le 24 juin dernier, nous avons adopté la contribution de la Métropole au débat sur la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais. Suite à quoi, le 11 septembre, la commission du débat public publiait la synthèse des débats et des échanges qu'elle a organisés entre avril et juillet 2019. Ce débat a permis de démontrer qu'il existait un consensus sur la nécessité de désaturer le nœud ferroviaire lyonnais.

Du fait de l'importance du chantier, de sa complexité et de son coût, cette désaturation est un projet à long terme, à échéance 2040. Dans le même temps, les participants ont clairement indiqué l'impérieuse urgence d'améliorer les transports du quotidien à court/moyen terme en mettant en place sur Lyon, et je reprends l'expression employée par le Président de la commission spéciale du débat public, "un réseau express métropolitain".

Je suis très satisfait que cette notion, que je porte au nom des élus UDI et apparentés depuis deux ans, soit reprise et aboutisse aujourd'hui à un consensus au niveau des citoyens, mais aussi au sein de la Métropole et même au niveau de la Région.

Pour mémoire, le projet de réseau express métropolitain, le RER (réseau express régional) à la lyonnaise, comporte quatre éléments principaux :

1° - une intégration tarifaire TCL/TER (transports en commun lyonnais/transport express régional). Sur ce point, il semble que nous avançons. En effet, le SYTRAL (Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise) a publié avant l'été un avis de publicité pour recruter un bureau d'études. Monsieur le Président, madame la Présidente, pouvez-vous nous indiquer les résultats de cette étude ? Si elle n'est pas achevée, pouvez-vous nous indiquer le calendrier et les suites envisagés ?

2° - transformer les 35 gares situées sur le territoire métropolitain en véritables pôles multimodaux avec, notamment, des parcs relais dignes de ce nom offrant une capacité suffisante pour les voitures et les motos mais aussi des espaces conséquents et sécurisés pour les vélos, des pôles multimodaux accompagnés d'une desserte TCL performante ainsi qu'une offre de services, je pense par exemple à des espaces de co-working et des commerces,

3° - faire évoluer le réseau TER en un réseau RER permettant des liaisons nord-sud ou est-ouest, traversant donc la ville centre de la Métropole. La première étape de ce RER pourrait être réalisée sans attendre la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL) en exploitant davantage les gares de Perrache et de Jean Macé, comme cela a été confirmé par SNCF Réseau durant les débats sur la désaturation du NFL. Pour cela, deux investissements en infrastructures sont nécessaires :

- doubler les voies entre Saint Fons et Grenay. Cette proposition incluse dans le projet à long terme du NFL fait l'unanimité. Les élus UDI et apparentés souhaitent que ce doublement soit sorti du projet global de désaturation du NFL afin qu'il puisse bénéficier d'une déclaration d'utilité publique à lui seul, ce qui permettrait de lancer ce doublement des voies à court terme,

- deuxième investissement en infrastructures : doubler le tunnel Saint Irénée qui permet de relier les gares de Gorge de Loup et de Perrache. Dans le cadre du débat sur la désaturation du NFL, j'ai interrogé SNCF Réseau à ce sujet, leur réponse technique était plutôt encourageante,

4° - dernier élément, ce RER doit être copiloté par la Région et la Métropole. La Région doit accepter cette gouvernance partagée du futur RER. C'est un élément indispensable au succès de ce projet. En effet l'objectif est bien de développer le RER en complément du réseau TCL, et inversement, de développer le réseau TCL en complément du réseau RER.

Il y a urgence. Comme vous le savez, l'appel d'offres de madame Élisabeth Borne, Ministre des Transports, est très serré puisqu'elle a demandé que les projets de RER métropolitains lui soient transmis avant le 31 décembre de cette année. Il nous reste donc exactement trois mois.

Monsieur le Président, je vous ai adressé ainsi qu'au Président de la Région un courrier vous demandant de travailler main dans la main sur ce dossier et vous suggérant la tenue d'une Commission générale mixte Métropole/Région avant la fin de l'année pour matérialiser, au-delà des résultats de mars 2020, la volonté commune de la Région et de la Métropole de mettre en œuvre le RER à la Lyonnaise.

Monsieur le Président, pouvez-vous nous faire un point d'étape sur ce dossier stratégique pour notre Métropole, pour ses habitants mais aussi pour tous ceux qui viennent sur notre Métropole pour leur travail, leurs études ou leurs loisirs.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Geourjon. Quelques mots très rapides peut-être, je crois qu'on aura l'occasion d'ailleurs, au cours de ce Conseil, si j'ai bien compris, de reparler de ces sujets de mobilité mais pour vous dire que, dès le 11 juillet dernier, j'ai saisi le Préfet et le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour enclencher la réflexion sur le volet ferroviaire du prochain contrat de plan État-Région 2020-2025 parce qu'il est indispensable et, vous l'avez dit, de nous projeter sur ce qu'on peut appeler "un contrat de mobilités" qui va traduire les ambitions du "RER métropolitain" (on y met quelques guillemets).

L'idée derrière ça, mais vous l'avez dit, ça a été dit souvent, c'est de relancer la dynamique qui avait été initiée en 2007 avec ce qu'on appelait à l'époque REAL (réseau express de l'agglomération lyonnaise), démarche qui avait bien marché, une démarche partenariale qui avait été fructueuse, qui avait permis d'accélérer d'abord la transformation je crois des 35 gares du Grand Lyon en pôles d'échanges multimodaux, puis qui avait jeté en quelque sorte les bases d'une tarification qui était non pas une tarification intégrée mais une tarification combinée TER et transports en commun qui a vu le jour d'ailleurs en 2013.

Je vais rencontrer en octobre, puisque nous l'avions demandé, donc dans les prochains jours en quelque sorte, le Préfet de Région et le Président de Région pour arrêter ensemble les enjeux stratégiques et rentrer dans cette phase opérationnelle puisque SNCF Réseau doit rendre à la Ministre, d'ici la fin de l'année, son plan d'actions pour un schéma national des RER métropolitains donc il s'agit de ne pas louer j'allais dire "la fenêtre de tir".

Bien évidemment, dans l'attente de ce rendez-vous, dès le 11 juillet mais même avant d'ailleurs, les services de la Métropole sont au travail avec ceux de la SNCF et de la Région ainsi que le SYTRAL pour des propositions qui devront être impérativement validées avant le mois de décembre, donc il faudra qu'on ait un échange collectif avant cette échéance.

Les pistes de réflexions, vous les avez indiquées en quelque sorte : c'est l'amplitude horaire des TER, c'est la capacité des trains, la diamétralisation des lignes pour des déplacements du nord au sud et d'est en ouest, avec une opération emblématique de coopération renforcée Métropole, Région et SYTRAL, c'est bien le passage d'une tarification combinée à une tarification intégrée.

Donc il nous faut aller vite parce qu'au-delà des grands projets, où je sais qu'on est tous assez à l'aise pour dresser des perspectives à 2030-2035 parce qu'elles n'engagent que les paroles qu'on indique mais elles ne répondent jamais à l'urgence, et l'urgence ce sont les trois-quatre ans qui viennent donc il faut qu'on puisse être au rendez-vous et nous le serons avec la Région, comme vous l'avez dit, en parfaite intelligence avec cette Région car ceci ne marchera pas si nous ne marchons pas en quelque sorte, main dans la main, avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes mais aussi avec le SYTRAL sur ces grands sujets de mobilité.

Je vous remercie. Je mets aux voix les procès-verbaux des séances publiques des 13 mai et 24 juin.

Adoptés à l'unanimité.

---

### Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

---

**N° 2019-3702** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 juin 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -

**N° 2019-3703** - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 8 juillet 2019 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération du Conseil n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par les Commissions permanentes des 3 juin et 8 juillet 2019, en vertu de la délégation d'attribution que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers n° 2019-3702 et 2019-3703.

La Conférence a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le GRAM ne reconnaissant pas à la Commission permanente la légitimité de prendre des décisions en lieu et place de notre Conseil, une fois encore nous ne prendrons pas acte des décisions de cette Commission.

Les décisions prises le 3 juin dernier et la lecture du compte-rendu des très maigres débats de cette Commission m'amènent cependant à vous poser ici quelques questions. Je note tout d'abord qu'avec la décision n° CP-2019-3046, le déclassement des bâtiments du collège Maurice Scève, pour pouvoir les vendre à un promoteur immobilier, a été adopté à l'unanimité des membres de la Commission permanente, je le regrette.

Mais surtout, j'ai été surprise de lire vos propos, monsieur le Président. Vous avez des mots très sévères pour les associations intervenantes sur place. J'imagine que vous ne parliez ni du Foyer Notre Dame des sans-abri, ni de Médecins du Monde, ni de la coordination urgence migrants. De quelles associations parlez-vous donc en parlant de leur comportement inacceptable ?

Vous disiez également qu'il n'y avait plus de mineurs au sein du collège. Renseignement pris auprès des associations justement : il y aurait actuellement plus d'une cinquantaine de mineurs encore au sein des bâtiments du collège Maurice Scève.

Le Tribunal ayant accordé un sursis d'un an aux occupants des bâtiments, nous devons à tout prix mettre à l'abri et accompagner ces mineurs et soutenir les associations intervenantes plutôt que de leur tirer dans les pattes à l'occasion d'une commission.

Une autre décision a attiré mon attention, il s'agit de la décision n° CP-2019-3091 relative à notre politique de l'eau. La Commission a décidé de passer contrat pour 220 000 € HT, reconductible une fois avec un groupement d'entreprises privées pour apporter une assistance à la direction de l'eau afin de suivre le contrat de DSP (délégation de service public) actuel. Alors je suis déjà étonnée que nous ayons besoin d'un tiers privé pour faire respecter une DSP.

Mais je suis aussi inquiète quand je lis que le groupement d'entreprises devrait aider la direction de l'eau à, je cite : "mettre en œuvre un nouveau dispositif contractuel exigeant". Est-ce à dire que notre Métropole, via sa Commission permanente, a déjà renoncé à revenir en régie publique pour la gestion de l'eau potable ? Et est-il demandé au groupement retenu de négocier la future DSP ?

Je vous remercie monsieur le Président de communiquer à l'ensemble des élus métropolitains le cahier des charges sur lequel ce groupement a candidaté ainsi que le contenu de sa réponse.

Enfin, avec le rapport n° CP-2019-3162, il a été décidé à l'unanimité de la Commission permanente et sans débat, et je le regrette aussi, de pouvoir requérir à des personnels de collecte des déchets ménagers en intérim. Trois sociétés ont été retenues et, en effet, on voit sur leur site internet que ces sociétés de travail intérimaire recherchent actuellement des ripeurs.

Monsieur le Président, il y a quelques années, les secteurs de la collecte avaient été révisés pour, je cite là aussi nos débats de l'époque : "limiter le recours à l'intérim". Aussi je souhaite qu'un bilan soit présenté de cette réorganisation de l'époque, notamment par rapport à cet objectif annoncé, avons-nous moins recours qu'avant à

l'intérim ? Et je voudrais également un bilan financier de ce recours au travail intérimaire. Je vous remercie par avance.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Perrin-Gilbert, juste quelques mots très rapides sur le collège Maurice Scève mais j'aurai l'occasion de m'exprimer plus longuement à d'autres occasions, simplement pour vous dire que, bien évidemment mes propos n'étaient pas à l'encontre des associations que vous avez citées, que je persiste et je signe sur le fait qu'il n'y a plus de mineurs non accompagnés sur ce collège Maurice Scève. Peut-être que certains ont envie de communiquer de cette façon, il n'y en a plus d'autant plus que, s'il y en avait, il y a encore des places d'hébergement aujourd'hui dans nos dispositifs et donc je les invite et j'invite les agents de la Métropole à leur en faire part et les associations à se rapprocher des agents de la Métropole sans aucune manipulation mais en étant extrêmement direct sur ces questions-là.

Sur les questions de l'eau, nous aurons l'occasion je pense, dans d'autres délibérations, de vous répondre.

Je vous remercie. Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication.

Adoptés, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitains (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

---

### **Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil**

---

**N° 2019-3704** - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations du Conseil n° 2017-1975 du 10 juillet 2017, n° 2018-2735 du 27 avril 2018 et du n° 2019-3292 du 28 janvier 2019 - Période du 1er mai au 31 juillet 2019 -

**N° 2019-3705** - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président de la Métropole de Lyon en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres passés entre le 7 juin 2019 et le 2 septembre 2019 en vertu de la délégation de principe accordées par la délibération n° 2018-2735 du 27 avril 2018 -

**M. LE PRÉSIDENT** : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises :

- sur la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 juillet 2019, en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier n° 2019-3704 pour ce qui concerne les décisions diverses,
- sur la période du 7 juin au 2 septembre 2019, en matière de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents à des accords-cadres, et qui font l'objet du dossier n° 2019-3705.

La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller CURTELIN** : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui je prends la parole devant vous pour exprimer toute la difficulté qu'être Maire. Oui, il s'agit d'un cri d'alarme, d'un cri d'alerte, de l'impuissance des Maires face à des situations ubuesques, voire "abracadabrandesques" comme disait monsieur Chirac face à l'inaction de l'État. Mais quelle mouche me pique me direz-vous ?

Voilà deux décennies que, pour la Commune de Saint Romain au Mont d'Or et les Saromagnots, la Maison du chaos, puisque tel est son nom, sévit au centre du village. Certains s'émerveilleront, en général des personnes de passage, tandis que d'autres ne comprennent pas, les habitants et proches voisins, comment une telle transgression des règles d'urbanisme et d'architecture puisse s'illustrer de la sorte.

Oui, les habitants de Saint Romain doivent se conformer aux règles draconiennes des Bâtiments de France et les respectent sous réserve de sanctions, tous sauf un ! Et pourtant, personne n'ignore en France que tout citoyen est justiciable comme les autres et que la morale d'un certain Jean de la Fontaine, selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir, est en principe d'un autre temps.

Nos valeurs et lois républicaines y veillent et, en tant que Maire, je me dois, comme tous mes collègues de veiller à leur respect et être garant de tranquillité des personnes.

Un petit rappel pour ceux qui ignoreraient la cause des tourments de la commune : dès 1999, un habitant a décidé de métamorphoser son habitation et son périmètre sans aucun permis, faisant fi de toute règle d'urbanisme. Ce buzz lui a permis d'être une vitrine commerciale pour son entreprise et de combler un mal de reconnaissance en favorisant une autorité contestable.

Par la suite, l'argument mis en avant par cette personne, monsieur Hermann, pour justifier une telle outrage, est celle de la réalisation d'une œuvre artistique et donc, par là-même, de déplacer le sujet sur un autre domaine dans lequel se sont engouffrés nombre de polémistes jouant les arbitres mais ignorant les tenants et aboutissants.

Que l'on ne se trompe pas, il ne s'agit pas d'un combat contre les conservateurs ignorants, incultes et des progressistes dotés d'une sensibilité artistique dont seraient dépourvus les autres. Si le beau est toujours bizarre, comme le rappelait Baudelaire, je le répète le sujet n'est pas là.

Ce monsieur a ignoré tous les rappels de l'architecture des Bâtiments de France, ceux de la commune, a même persisté, après s'être engagé devant le Préfet et le Député, de stopper ses travaux et a joué d'une provocation souvent outrancière, usant de tout l'arsenal juridique avec une habileté que l'on ne peut lui contester.

Et pourtant, tous les jugements rendus depuis 2004 et jusqu'en 2017 et malgré ses contestations, appels et pourvois en cassation jusqu'à un appel devant la Cour européenne des droits de l'homme, l'ont condamné à une remise en état et une astreinte à ce jour de plus de 850 000 €. Je vous épargnerai la litanie de l'historique juridique de ces hypothèses mais je les tiens à votre disposition.

La semaine dernière, les Journées du patrimoine ont été un succès. Cependant, certaines communes n'ont pu se réjouir de cet engouement car une incompréhension de la part des Saromagnots, de la sélection par vos équipes, des sites remarquables à visiter lors de ces Journées du patrimoine a été manifeste.

Le thème de ces journées était "habiter la Métropole d'hier à demain", thème qui a permis de mettre en valeur le 150ème anniversaire de la naissance de Tony Garnier, visionnaire en matière d'architecture et d'urbanisme, inspirateur pour construire la ville de demain. Cependant, à Saint Romain a été mise en avant une personne hors la loi puisque condamnée depuis 2005 et qui a profité de cet événement pour se faire de la publicité bien qu'en totale contradiction avec les règles du PLU-H (plan local de l'urbanisme et de l'habitat) actuel.

Si le premier avait pour projet une vision de cité idéale, conciliant travail, habitat, santé, loisir, mais aussi verdure, espaces et ensoleillement, d'autres ont pour projet de déroger à toute règle, de vivre pour soi, d'exprimer leur délire au détriment de tout un village et ce, sans concertation, sans accord, en toute illégalité puisque condamnés définitivement.

Pire : à ce jour, monsieur Hermann n'a ni exécuté de jugement ni payé les astreintes qui lui sont sommées et puisqu'aucune contrainte ne lui est posée, ce monsieur continue à perturber les citoyens et commander de nouveaux éléments dont leur mise en place est une provocation et un déni des jugements qui lui ont été signifiés.

Alors je me pose la question : comment est-il possible que la justice de notre pays condamne un justiciable mais qu'aucun moyen ne soit mis en œuvre par l'État pour obliger, après tant d'années, à l'application des sanctions prononcées ? Pire : de lui accorder une autorisation de recevoir du public et enfin, que les services de la Métropole puissent considérer cet établissement comme pouvant être un élément patrimonial de son territoire en opposition complète au thème choisi, aux règles et aux lois de notre pays.

J'en appelle à vous, monsieur le Président, pour que la Métropole use de tous les moyens et ressorts auprès des services de l'État, pour que les agissements de monsieur Hermann cessent et les astreintes et sanctions soient respectées.

Oui, si les communes ont fait et font la Métropole, nous devons travailler en concertation et en considérant et respectant les élus que nous sommes. Nos prédécesseurs ont construit le Grand Lyon et aujourd'hui la Métropole car ils ont eu l'intuition qu'en se rassemblant, nous étions plus performants, nous pouvions faire de plus belles choses. C'était une avancée, j'en suis certain, pour notre territoire mais, pour demain, pour poursuivre ce chemin, je ne peux m'empêcher de croire que cette réussite passera avant tout par les quartiers, les arrondissements et les communes.

Tous doivent être les acteurs de leur destin pour que notre Métropole rayonne. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Curtelin. Sur ce sujet, je crois qu'on a eu l'occasion d'échanger à plusieurs reprises avec les services, avec madame Picot, d'ailleurs le dernier temps, aux Journées européennes du patrimoine puisque Myriam Picot est venue sur votre commune pour visiter non pas la demeure du chaos mais l'exposition Pierre Poivre et elle a eu l'occasion, et je l'ai reconfirmé par écrit, de constater une erreur des services de la Métropole sur cette programmation, ce qui demande à revoir la méthode. La méthode est celle qui consiste à scanner et à valider lieu après lieu, du plus petit au plus grand lieu de la commune la plus petite à la commune la plus grande, l'ensemble de ces sujets-là et c'est ce qui sera fait.

Par ailleurs, j'ai demandé aux services de la Préfecture, vous y faisiez allusion dans votre intervention, de donner une suite favorable à la demande de la visite de la commission départementale de sécurité et d'accessibilité, qui

est autorisée par votre pouvoir de police générale donc j'ai fait cette demande immédiatement au Préfet et je suivrai personnellement cette affaire. Je vous remercie.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous allons passer à l'examen des dossiers pour lesquels aucune demande de temps de parole n'a été formulée en Conférence des Présidents. Je rappelle qu'ensuite, on a des dossiers avec débats parce que, comme il y a des habitudes qui sont prises, que vous ne partiez pas tout de suite après. C'est après que ça commence en réalité ! Je me permets de le dire car des fois, on a des réflexes.

Pour ces dossiers, je demanderai donc seulement au rapporteur de faire connaître l'avis de la commission avant de les mettre aux voix.

---

## PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande  
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

---

### I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

---

**N° 2019-3707** - Étude d'évaluation des impacts du plan de transport ferroviaire 2019 sur les déplacements et la qualité de service aux usagers - Modélisation multimodale partenariale de l'agglomération lyonnaise à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise (MODELy) - Convention avec l'État et la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Prolongement du délai de caducité - Avenant n° 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3710** - Décines Charpieu - Lyon - Coupe du Monde féminine de football 2019 - Convention entre le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la Métropole de Lyon pour la prise en charge financière de la desserte du Groupama Stadium - Lyon Décines Charpieu - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3707 et 2019-3710. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur** : Ces deux délibérations ont reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

**N° 2019-3709** - Aménagements de carrefours pour la mise en place d'un système de priorité aux feux pour les lignes de trolleybus C6 - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2019-3709. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

---

**N° 2019-3711** - Mions - Parc de stationnement de la Magnaneraie - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

**N° 2019-3712** - Curis au Mont d'Or - Requalification de la place de la Fontaine et de la route des Monts d'Or - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Subvention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisation de recettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3711 et 2019-3712. Monsieur Veron, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

---

## II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

---

**N° 2019-3714** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) - Mise en oeuvre de la subvention globale du Fonds social européen (FSE) pour la période 2017-2020 - 2ème programmation pour l'année 2019 - Attribution de subvention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

**N° 2019-3715** - Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Point information médiation multiservices (PIMMS) Lyon Métropole - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3714 et 2019-3715. Madame Glatard, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

---

**N° 2019-3716** - Entrepreneuriat - Attribution d'une subvention à la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint Etienne Roanne (CCILM) pour son programme d'actions 2019 pour l'accompagnement ante et post création des entrepreneurs - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2019-3717** - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Pôle Pixel, EdTech Lyon et à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) agissant pour le compte de sa fondation abritée LDigital, pour leur programme d'actions 2019 dans le domaine du numérique - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

**N° 2019-3730** - Lyon 7° - Convention avec la Compagnie nationale du Rhône (CNR) relative au rejet temporaire des eaux dans le drain dans le cadre de l'opération de construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3716, 2019-3717 et 2019-3730. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3717 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

---

**N° 2019-3718** - Attribution d'une subvention à l'association Il était une fois les petits princes pour l'organisation de la 3ème édition d'Happy Gov Day, les 10 et 11 décembre 2019 à Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

**N° 2019-3724** - Ouverture des données métropolitaines - Abrogation de la délibération du Conseil n° 2013-4095 du 26 septembre 2013 - Adoption des nouvelles licences applicables aux données diffusées sur la plateforme data.grandlyon.com - Autorisation de signer lesdites licences - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

**N° 2019-3725** - Prestations d'hébergement des services numériques, d'infogérance des infrastructures du système d'information de la Métropole de Lyon et prestation d'accompagnement associé à la transformation - Lancement de la procédure de dialogue compétitif pour un accord cadre de prestation de service - Autorisation de signer l'accord cadre de prestations de service à la suite d'une procédure de dialogue compétitif - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3718, 2019-3724 et 2019-3725. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

---

**N° 2019-3719** - Fonds de soutien aux colloques et événements scientifiques - Attribution de subventions aux établissements d'enseignement supérieur et aux associations mettant en oeuvre des manifestations scientifiques en 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Bret comme rapporteur du dossier numéro 2019-3719. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2019-3721** - Vie étudiante - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2019 - 2ème phase - Lancement de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur du dossier numéro 2019-3721. Madame Peillon, vous avez la parole.

Madame Peillon n'est pas là, c'est un avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée PEILLON, absente momentanément.

---

**N° 2019-3726** - Convention de coopération décentralisée entre la municipalité d'Addis Abeba, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2020-2022 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

**N° 2019-3727** - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attributions de subventions dans le cadre de l'appel à projets internationaux (AAPI) 2019 - 2ème phase - Lancement de l'AAPI 2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

**N° 2019-3729** - Construction d'un centre de tri semi-mécanisé à Porto-Novo (Bénin) financé par l'Agence française de développement (AFD) - Avenant à la convention de financement n° CBJ1225 01 D conclue entre la Métropole de Lyon et l'AFD - Avenant à la convention de financement conclue entre la Métropole et la Ville de Porto-Novo - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3726, 2019-3727 et 2019-3729. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces trois dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

---

**N° 2019-3728** - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL) pour l'organisation des 32èmes Entretiens Jacques Cartier du 4 au 6 novembre 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2019-3728. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité,

- MM. Gérard COLLOMB et David KIMELFELD, représentants de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de la Fondation pour l'Université de Lyon (FPUL),

- Mmes Sarah PEILLON et Emeline BAUME, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation de soutien à l'innovation sociale,

- Mmes Karine DOGNIN-SAUZE et Sarah PEILLON, représentantes de la Métropole de Lyon au sein de la fondation BigBooster,

- M. Christophe DERCAMP compte tenu de l'exercice de son activité professionnelle au sein de la FPUL et de la Fondation BigBooster,

n'ayant pas pris part au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

---

### III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

---

**N° 2019-3734** - Attribution d'une subvention à l'association Métropole aidante pour l'expérimentation d'un dispositif coordonné d'information et d'accompagnement des aidants - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2019-3734. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

---

### IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

---

**N° 2019-3741** - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations éducation physique sportive (EPS) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**N° 2019-3742** - Collèges privés - Dispositif d'aide à la demi-pension - Convention-type - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**N° 2019-3743** - Collèges - Actions éducatives - Aides aux projets éducatifs, aux projets culturels, à laclasse.com et au dispositif collèges au cinéma - Année 2019-2020 - Aides aux associations - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**N° 2019-3744** - Projets éducatifs innovants - Attribution d'une subvention à l'Institut Télémaque pour son programme d'actions 2019-2021 - Approbation d'un avenant à la convention initiale - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3741 à 2019-3744. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3745** - Collèges publics - Dénomination du futur collège de Saint Priest - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2019-3745 est retiré.

Retiré de l'ordre du jour.

---

**N° 2019-3747** - Sport - Attribution de subventions aux associations et sections sportives scolaires des collèges de la Métropole de Lyon qualifiées aux phases finales des Championnats de France - Année scolaire 2018-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2019-3747. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

---

**N° 2019-3748** - Schéma métropolitain des enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien aux projets et à des structures ressources pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

**N° 2019-3750** - Equipements culturels - Projet centre culturel oecuménique (CCO) - La Rayonne - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association CCO Jean-Pierre Lachaize - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3748 et 2019-3750. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour les deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

**M. le Conseiller BOUDOT** : Monsieur le Président !

**M. LE PRÉSIDENT** : Oui.

**M. le Conseiller BOUDOT** : Sur le rapport n° 2019-3750, c'est un vote contre de mon groupe.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, c'est noté et pris en compte.

- Rapport n° 2019-3748 :

Adopté à l'unanimité,

- Rapport n° 2019-3750 :

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE**

---

**N° 2019-3752** - Attributions de compensation 2019 (ATC) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**N° 2019-3754** - Extension de l'exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) en faveur des entreprises de spectacles vivants - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3752 et 2019-3754. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3756** - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Mise à disposition de personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2019-3756. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

---

**N° 2019-3757** - Association Centre régional de coordination des dépistages des cancers de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (CRCDC AuRA) - Mise à disposition de personnel - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Conseiller délégué Rousseau comme rapporteur du dossier numéro 2019-3757. Monsieur Rousseau, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué ROUSSEAU, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué ROUSSEAU.

---

**N° 2019-3758** - Acheminement et fourniture de gaz naturel et de services associés - Convention constitutive de groupement de commandes avec les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPL) - Lancement d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les accords-cadres et les marchés subséquents de fourniture à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur du dossier numéro 2019-3758. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président Kabalo, absent :** Je le remplace. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER, en remplacement de M. le Vice-Président KABALO, absent.

---

## VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

---

**N° 2019-3761** - Lyon 9° - Exploitation du service public de chauffage urbain Lyon-la Duchère - Avenant n° 4 au contrat d'affermage - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

**N° 2019-3771** - Attribution d'une subvention à l'association Programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme Appui conseil et mise en réseau des acteurs de coopération eau et assainissement en Région Auvergne-Rhône-Alpes - 2019-2021 - Année 1 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3761 et 2019-3771. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. Jean Paul COLIN et Vincent MAX, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (pS-Eau), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3771 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2019-3765** - Raccordement au système d'assainissement de la Métropole de Lyon des eaux usées en provenance des communes extérieures à son territoire - Fixation des conditions financières et techniques - Approbation d'un modèle de convention de gestion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3766** - Saint Cyr au Mont d'Or - Sécurisation du refoulement de la station relais Ormes-Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3767** - Meyzieu - Création d'un bassin de décantation des eaux pluviales pour la zone industrielle (ZI) de Meyzieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3769** - Lyon 3° - Restructuration des réseaux humides - Galerie technique Servient - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3770** - Lyon 5° - Réservoir de la Sarra - Travaux de réhabilitation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3772** - Fonds de solidarité eau - Avenant n° 1 à la convention avec l'association Avec l'Éthiopie pour le projet Debré Tabor en Éthiopie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**N° 2019-3773** - Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 7 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3765 à 2019-3767, 2019-3769, 2019-3770, 2019-3772 et 2019-3773. Monsieur Colin, vous avez la parole.

Il est absent, avis favorable de la commission pour l'ensemble de ces dossiers. Il me l'a encore confirmé tôt ce matin.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent.

---

**N° 2019-3774** - Règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés - Modification - Avis du Conseil de la Métropole - Approbation de la convention-type - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Le dossier numéro 2019-3774 est retiré.

Retiré de l'ordre du jour.

---

**N° 2019-3775** - Déchets - Reprise des déchets d'emballage en papier carton non complexé (PCNC) issus des centres de tri - Poursuite du contrat avec la société European products recycling (EPR) - Avenant n° 3 - Abrogation des délibérations du Conseil n° 2019-3622 et n° 2019-3623 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3776** - Déchets - Reprise des huiles usagées minérales ou synthétiques collectées dans les déchèteries ou issues des services de la Métropole de Lyon - Convention avec la société Faure - 2019-2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3777** - Déchets - Réception de collectes sélectives de la Métropole de Lyon sur le quai de transfert de Quincieux - Convention avec le Syndicat mixte d'élimination, de traitement et de valorisation des déchets (SYTRAIVAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3778** - Déchets - Programme d'actions en faveur de la prévention des déchets ménagers - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'environnement et la maîtrise d'énergie (ADEME) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3780** - Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à la Maison de l'économie circulaire et l'Atelier soudé pour l'organisation du R Festival - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3781** - Prévention des déchets - Attribution d'une subvention à l'association Green friday pour l'organisation du Green friday - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3782** - Valorisation des déchets - Téléthon 2019 - Participation de la Métropole de Lyon pour l'année 2019 - Attribution d'une subvention à l'Association française contre les myopathies (AFM) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3783** - Valorisation des déchets - Collecte du verre - Attribution d'une subvention au Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer pour l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3784** - Exploitation des 18 déchèteries de la Métropole de Lyon et des autres solutions de collecte de déchets occasionnels - 4 lots - Autorisation de signer les accords-cadres de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -

**N° 2019-3785** - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Entretien des berges de la rive gauche du Rhône - Dispositif de propreté globale du site - Convention avec la Ville de Lyon - 2019-2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Baume comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3775 à 2019-3778 et 2019-3780 à 2019-3785. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces 10 rapports, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Le dossier numéro 2019-3784 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans l'exposé des motifs, il convient d'ajouter, avant le paragraphe commençant par :

"- gestion du haut de quai (accueil, accueil d'accès et orientation des usagers)",

les paragraphes ci-après :

"Les déchèteries de la Métropole accueillent chaque année 2,2 millions d'usagers et collectent en vue de leur traitement 133 000 tonnes de déchets occasionnels. Ces installations constituent pour les ménages un mode de collecte complémentaire à la collecte traditionnelle en porte-à-porte ou en apport volontaire des ordures ménagères et de la collecte séparée des recyclables secs (papiers et emballages).

La Métropole confie l'exploitation de ces installations classées pour la protection de l'environnement à des entreprises spécialisées dans la gestion des déchets.

Les marchés de prestations de service concernant l'exploitation de 18 déchèteries métropolitaines sur les 19 arrivent à échéance au 1<sup>er</sup> décembre prochain. Leur renouvellement est l'occasion d'intégrer de nouveaux dispositifs de collecte, à savoir la gestion du service de déchèteries mobiles et des points d'apports volontaires de déchets verts, des actions prévues dans le pacte métropolitain. Avec le renforcement de la qualité du service à rendre aux usagers, les prochains accords-cadres prévoient une meilleure sécurisation des installations avec la généralisation de la vidéosurveillance et du gardiennage. Il intègre également un transfert de responsabilité aux exploitants dans la gestion des flux de déchets qui seront plus réactifs dans les enlèvements de contenants à remplacer. La maintenance des installations techniques sera elle aussi en grande partie confiée aux entreprises pour mieux faire face aux dégradations liées aux vols et aux actes de vandalisme qui sont en augmentation. Concernant l'emploi, en application des règles des conventions collectives en vigueur, les entreprises lauréates seront tenues de reprendre les personnels en poste, dans la mesure où ces derniers ne font pas l'objet de procédures disciplinaires.

Le marché d'exploitation de 18 déchèteries et des autres solutions de collecte de déchets occasionnels recouvre les prestations suivantes :

Pour les déchèteries fixes : ".

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° 2019-3788** - Association Réseau national de surveillance aérobiologique (RNSA) - Attribution d'une subvention pour son programme d'activités 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2019-3788. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

---

**N° 2019-3789** - Attribution d'une subvention à l'association Arthropologia pour l'organisation des assises nationales des insectes pollinisateurs à Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3790** - Givors - Grigny - Solaize - Vernaison - Charly - Approbation du contrat vert et bleu Grand Pilat 2019-2023 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3791** - Vernaison - Fontaines Saint Martin - Lyon 8° - Trame verte - Jardins collectifs - Attribution de subventions aux Communes de Vernaison, Fontaines Saint Martin et au bailleur social Grand Lyon habitat (GLH) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3792** - Feyzin - Irigny - Solaize - Vernaison - Attribution d'une subvention de fonctionnement au Syndicat mixte du Rhône, des îles et des lônes (SMIRIL) dans le cadre de la révision du plan de gestion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3789 à 2019-3792. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur** : Ces quatre rapports ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3791, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

## VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

---

**N° 2019-3797** - Plateforme Ecoreno'v - Convention avec Vos travaux éco (VTE) pour favoriser la valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les particuliers - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Vice-Présidente Vessiller comme rapporteur du dossier numéro 2019-3797. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2019-3798** - Vénissieux - Protocole habitat - Renouvellement urbain et patrimonial - Résidence Aulagne - Lyon Métropole habitat (LMH) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère Peytavin comme rapporteur du dossier numéro 2019-3798. Madame Peytavin, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur** : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

---

**N° 2019-3800** - Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier Lyon Mermoz sud - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) pour des opérations de démolition - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° 2019-3806** - Lyon 9° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - La Duchère Sauvegarde - Barres 520-530 et 440 - Subvention d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° 2019-3820** - Givors - Requalification de l'îlot Oussekin - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3821** - Limonest - Ilot de la Plancha - Reventilation budgétaire de l'autorisation de programme individualisée - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3823** - Rillieux la Pape - Bottet Verchères - Aménagement - Demande de subvention d'équipement auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3824** - Dardilly - Esplanade de la Poste - Ilot A-B - Procédure de choix de l'équipe promoteur-concepteur - Indemnité de consultation des candidats - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3800, 2019-3806, 2019-3820, 2019-3821, 2019-3823 et 2019-3824. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces six dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, n'ayant pas pris part au vote des dossiers n° 2019-3800 et 2019-3806, à leur demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3801** - Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention pluriannuelle de renouvellement urbain pour le centre de Saint Fons - Arsenal Carnot Parmentier - Subvention d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) pour des opérations de démolition - Tranches 1 et 2 Carnot Parmentier - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° 2019-3802** - Saint Fons - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier prioritaire Saint Fons centre-Arsenal Carnot Parmentier - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3801 et 2019-3802. Madame Frier, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER, rapporteur** : Avis favorable de la commission pour ces deux dossiers, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3801, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée FRIER.

---

**N° 2019-3803** - Lyon 8° - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Quartier Lyon Mermoz sud - Bilan de la concertation préalable - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° 2019-3811** - Lyon 8° - Vénissieux - Périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur de la Petite Guille - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3812** - Lyon 7° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon - Procédure de modification simplifiée n° 1 - Nouveau lycée 2 avenue du Pont Pasteur - Définition des modalités de mise à disposition du public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3813** - Lyon 9° - Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) - Procédure de modification simplifiée n° 2 - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère - Ilot 35 situé avenue Ben Gourion - Rectification d'une erreur matérielle - Définition des modalités de mise à disposition du public - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

**N° 2019-3814** - Cailloux sur Fontaines - Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Favret - Désignation de l'aménageur - Signature du traité de concession - Participation financière de la Métropole de Lyon à la réalisation des équipements publics - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**N° 2019-3815** - Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructures des ouvrages de voiries et espaces publics et rives de Saône - Concession Lyon Confluence 1 côté Saône - Approbation du protocole de liquidation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3803 et 2019-3811 à 2019-3815. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Les six délibérations ont fait l'objet d'un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3808** - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Attribution de subventions aux associations Labo Cités, Moderniser sans exclure (MSE), Unis-Cité, Association Lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES) et Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**N° 2019-3809** - Contrat de ville métropolitain 2015-2020 - Pôle de développement local - Participation aux actions internationales - Attribution de subventions à l'association Institut Bioforce - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Képénékian comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3808 et 2019-3809. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, absent momentanément :** En tant que Président, je prends le relai. La commission a émis un avis favorable sur ces deux dossiers. Je voulais dire "Président de la commission" ! (*Rires*).

**M. LE PRÉSIDENT :** Oui, j'ai eu un moment d'angoisse. Merci monsieur Longueval de ces précisions extrêmement intéressantes et importantes.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité,

- Mme Nathalie FRIER, déléguée de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Labo Cités (ex CRDSU), n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3808 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*),

- M. François-Noël BUFFET, compte tenu de son engagement à titre personnel au sein de l'Institut Bioforce, n'ayant pas pris part au vote du dossier n° 2019-3809, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, absent momentanément.

---

**N° 2019-3810** - Villeurbanne - Mission Carré de Soie - Villeurbanne - Périmètre de prise en considération du projet d'aménagement du secteur des Brosses - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur du dossier numéro 2019-3810. Monsieur Llung, vous avez la parole.

**M. le Conseiller LLUNG, rapporteur :** L'avis de la commission était favorable, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

---

**N° 2019-3822** - Vaulx en Velin - Ecoin sous la Combe - Opération globale de requalification - Individualisation complémentaire d'une autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

**M. LE PRÉSIDENT :** La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Gomez comme rapporteur du dossier numéro 2019-3822. Monsieur Gomez, vous avez la parole.

**M. le Conseiller GOMEZ, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOMEZ.

---

## DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation  
de débats par la conférence des Présidents*

---

**N° 2019-3762 - proximité, environnement et agriculture** - Lyon - Distribution d'électricité et fourniture aux tarifs réglementés de vente - Avenant n° 6 de prolongation du contrat de concession - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3762. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots sur cet avenant de prolongation du contrat de concession de distribution et de fourniture d'électricité au tarif réglementé, contrat qui nous lie avec Enedis et EDF. La délibération explique très clairement les motivations de cet avenant de prolongation, je n'y reviens pas dans le détail. Je veux simplement préciser que nous avons, depuis plus de deux ans avec Enedis et EDF, en quelque sorte un dialogue de sourd. Mes collègues Roland Crimier, Pierre Abadie et Martine David qui participent à ces négociations peuvent en témoigner.

Après 18 mois passés, je dirais à arracher avec les dents les informations et les données nécessaires à l'élaboration du bilan de la concession, après une année passée à proposer au concessionnaire des amendements au modèle national de contrat, amendements parfois de simple clarification rédactionnelle ou amendements que nous estimons indispensables pour établir des relations véritablement partenariales avec nos délégataires, nous avons eu en retour une simple fin de non-recevoir, non pas sur une de nos propositions ou sur plusieurs mais sur toutes nos propositions.

Pour négocier, cela va de soi, il vaut mieux être deux, nous avons donc dû prendre acte de l'absence de volonté de négociation des concessionnaires et avons suspendu les négociations en février dernier, dans l'attente de propositions écrites de nos concessionnaires. À ce jour, nous attendons toujours des propositions écrites et je le précise, non pas des stratégies de contournement.

Pour terminer, je vous indique que nous ne sommes pas la seule collectivité à connaître ce type de difficultés, je pense notamment à la Métropole de Bordeaux. Je vous indique également que nous avançons avec le SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise) sur la négociation en cours que nous avons engagée sur le contrat de concession de gaz avec GRDF. Nous portons sur ces futurs contrats de gaz, les mêmes exigences que sur l'électricité, il subsiste certes des points de blocage, certains pourront être levés, d'autres ne le seront pas mais, au terme de concessions réciproques avec GRDF, nous devrions parvenir à un accord positif, j'appelle juste Enedis et EDF à s'en inspirer et je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Claisse. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Vice-Président CHARLES :** Monsieur le Président, chers collègues, nous voterons cette délibération et nous approuvons l'action de la Métropole dans ce dossier. Mais il nous semblait nécessaire de pointer les enjeux qui se cachent derrière cette délibération de prolongation du contrat de concession. Il se joue là une partie qui dépasse la Ville et la Métropole de Lyon et qui concerne en fait toutes les collectivités de France.

L'enjeu de cette partie est la possibilité d'effectuer une transition énergétique vers les énergies renouvelables et la sobriété, et de réintroduire l'énergie dans les politiques urbaines. Et nous sommes pris en otage par une caste nucléocrate bien enkystée au cœur de l'État qui cherche à faire obstacle à la montée en compétence des collectivités territoriales, ce qui reviendrait à limiter son pouvoir.

On le sait, les collectivités territoriales sont propriétaires des réseaux de distribution d'électricité sur leur territoire mais elles sont face à une entreprise qui dispose d'un monopole légal et qui a pris l'habitude d'imposer ses volontés sans aucun contre-pouvoir.

Or, cette entreprise utilise les réseaux comme un instrument de son pouvoir et de sa stratégie, sans aucun égard et sans aucun respect pour les collectivités, ni d'ailleurs pour les usagers. En témoigne, comme le Vice-Président Claisse l'a dit, l'absence totale de réponse aux 13 axes de négociations souhaités par le Grand Lyon et mentionnés dans la délibération. Je voudrais prendre trois exemples :

- dans quel autre contrat de concession la question du patrimoine appartenant à la concession est-elle ignorée ? Qui est propriétaire des postes sources, comme nous en avons un à quelques dizaines de mètres du Grand Lyon ? Qui est propriétaire, l'entreprise ou la collectivité ?

- comment une entreprise concessionnaire peut-elle refuser à l'autorité concédante la fourniture des données qui permettent à celle-ci de définir une vision et une politique ?

- comment peut-on laisser une entreprise provisionner des sommes pour le renouvellement du réseau, alors que ce renouvellement entre déjà dans le calcul du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (ce que l'on appelle le "TURPE"), fixé nationalement par la commission de régulation de l'énergie, et donc prélever deux fois sur chaque facture les sommes nécessaires ?

Rappelons que les provisions accumulées à tort par Enedis ont été évaluées à 3 milliards d'euros au niveau national. Enedis demande aujourd'hui tout simplement leur abandon par les collectivités. Par une simple règle de trois, on peut estimer que ces provisions sont de l'ordre de plusieurs dizaines de millions d'euros pour le contrat de

concession de la Ville de Lyon, dont la prolongation nous est soumise aujourd'hui, et de quelques centaines de millions d'euros pour l'ensemble des communes de la Métropole.

Comme l'a dit le Vice-Président Claisse, beaucoup d'autres collectivités en France font face à la même intransigeance de l'entreprise EDF, dont Enedis est une filiale à 100 %. L'intérêt général nous impose de ne pas céder. Nous approuvons donc cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2019-3763 - proximité, environnement et agriculture** - Délibération de principe pour le lancement de concession de service public de chauffage urbain - Réseau centre ouest - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3763. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le réseau de chaleur de la Duchère est le dernier réseau de chaleur de l'agglomération pour lequel nous lançons une procédure de renouvellement de DSP sur ce mandat. Après le renouvellement de la DSP du réseau de Vénissieux en 2015, du réseau de Centre-Métropole en 2017, de celui de Givors en 2018, celui de Grande Ile Vaulx en Velin-Villeurbanne Saint Jean en 2019 et l'attribution très prochaine de la DSP du réseau Plateau nord Rillieux-Sathonay-Fontaines-Caluire et Lyon 4°, qui va vous être proposée au prochain Conseil, nous vous proposons aujourd'hui de lancer la procédure pour l'attribution du réseau de la Duchère dont la DSP arrive à échéance le 30 juin 2022.

À cette échéance, tous les réseaux de chaleur de la Métropole bénéficieront de nouveaux contrats de DSP pour les 15 à 25 prochaines années et contribueront donc pleinement à l'atteinte des objectifs fixés par le schéma directeur des énergies et le plan climat-air énergie territorial. En passant de 70 000 équivalents logements raccordés en 2015 à 200 000 à horizon 2030, les réseaux de chaleur sont ainsi un levier véritablement majeur de la transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique.

Le futur réseau de la Duchère doit participer bien sûr à l'atteinte de ces objectifs. En conséquence, les principaux enjeux fixés dans le cadre de ces procédures sont les suivants :

1° - le développement du réseau avec son extension sur les Communes de Champagne au Mont d'Or et d'Écully, d'où la dénomination dans la délibération de ce réseau futur centre ouest. Il est ainsi anticipé un doublement du réseau actuel,

2° - la compétitivité des tarifs bien sûr qui est la condition indispensable pour permettre un tel développement. Nous en profiterons également pour harmoniser les modalités de tarification de l'abonnement. Actuellement, l'abonnement est tarifé au mètre carré, nous passerons à une tarification à la puissance souscrite qui est une modalité de tarification beaucoup plus incitative aux opérations d'éco-rénovation,

3° - un taux d'énergies renouvelables élevé afin que les abonnés bénéficient d'un taux de TVA réduit et en conséquence d'un tarif très compétitif. Nous attendons à minima un taux d'énergies renouvelables de 65 %. Il s'agit là de l'engagement minimum attendu de la part des candidats.

Enfin, comme pour les autres procédures de renouvellement, nous attendrons des propositions des candidats sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et la sécurisation de l'approvisionnement en chaleur.

Avec ce dernier réseau, chers collègues, ce sont plus de 400 M€ qui auront été ou seront investis sur les réseaux de chaleur de la Métropole entre 2015 et 2030, soit de loin, je le précise, le plus gros montant d'investissement réalisé sur le territoire national et probablement l'un des plus importants d'Europe.

Sur ce volet de la politique de transition énergétique, de lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, nul ne pourra contester que la Métropole et les communes se sont pleinement engagées, nul ne pourra contester que nous n'avons pas véritablement changé de siècle et de braquet au cours de ce mandat. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Claisse. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Je ne prendrai qu'une minute monsieur le Président pour regretter que vous n'ayez pas entendu notre demande d'expérimenter un mode de gestion en régie sur un des réseaux de chaleur de la Métropole de Lyon. C'était le dernier réseau pour lequel nous aurions pu l'étudier. Bien évidemment, un mode de gestion qui s'appuierait sur des marchés avec les entreprises qui ont la compétence mais qui permettrait à la Métropole de conforter sa capacité de maître d'ouvrage.

Historiquement, il y a un partage entre régie et marché sur l'eau mais bizarrement, ce qui est envisageable sur l'eau, d'ailleurs qui fait discuter beaucoup de gens, est totalement absent sur la chaleur qui est pourtant, sans doute moins vital que l'eau, mais aussi une infrastructure de réseau essentielle à nos villes et donc nous le regrettons.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 septembre 2019, ci-après annexé ;"

au lieu de :

"Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 9 septembre 2019 ;".

*(VOIR annexe 1 page 138).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**N° 2019-3764 - proximité, environnement et agriculture -** Part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020 - Modification de la délibération n° 2019-3630 du 8 juillet 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3764.

**M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément :** Je crois que monsieur Colin n'est pas arrivé. Il avait émis un avis favorable sur la part déléguant des tarifs du service public d'eau potable à compter du 1er janvier 2020.

La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous l'aviez dit à monsieur Colin avant de venir, c'est pour ça ! Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément.

**N° 2019-3768 - proximité, environnement et agriculture -** Lyon 1er - Réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3768.

**M. LE PRÉSIDENT, rapporteur en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément :** Il s'agit de la réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent et la Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, je vais vous poser les questions puisque je n'ai pas eu le plaisir de voir monsieur Colin ce matin pour ce qui me concerne. Je vais simplement vous dire que les travaux de réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent se poursuivent, dont acte, ils sont nécessaires.

Ma question porte sur l'après-travaux et sur l'articulation entre direction de l'eau et direction de la voirie et je souhaite, monsieur le Président, que vous me confirmiez bien, ce matin ici, qu'après les travaux sur l'assainissement, nous ferons bien une piste cyclable bidirectionnelle sur le quai Saint Vincent, comme cela a été dit mais je préférerais que ce soit redit ici en séance. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Alors ce sera redit en séance par moi-même et confirmé sans doute par monsieur Colin mais qui, lui, s'occupe plutôt de ce qui était dessous et nous on va s'occuper de ce qui était dessus. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président COLIN, absent momentanément.

---

**N° 2019-3779 - proximité, environnement et agriculture - Étude territoriale sur le tri des déchets ménagers et assimilés (DMA) issus des collectes sélectives - Convention partenariale - Délibération modificative de la délibération n° 2017-2506 du 20 décembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Conseillère déléguée Baume a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3779. Madame Baume, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère déléguée BAUME, rapporteur :** Il s'agit d'une délibération faite suite à une erreur de calcul entre du hors taxes et du toutes taxes comprises et qui concerne une étude territoriale, le territoire étant très vaste jusqu'à Chambéry pour que les collectivités mutualisent des outils de mise en place et de confortement, on va dire, du tri.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La Conférence a retenu deux minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**M. le Vice-Président PHILIP :** Monsieur le Président, je prends la place de madame Guillemot qui n'est pas encore arrivée. Nous voterons bien sûr cette étude mais nous souhaitons attirer l'attention du Conseil sur le projet de loi sur l'économie circulaire actuellement en débat au Parlement, tout particulièrement la mise en place d'une consigne pour les bouteilles plastiques qui provoque l'incompréhension des associations d'élus (notamment l'AMF -association des Maires de France- mais aussi France urbaine, on peut ajouter AMORCE) qui a suscité un vote à la quasi-unanimité du Sénat contre cette mesure (300 voix contre, 7 pour, 36 abstentions), le Gouvernement n'ayant même pas été suivi par son propre groupe sénatorial.

De quoi s'agit-il ? D'un non-sens écologique puisque n'ayant aucun impact sur la réduction de la production et de la consommation de plastique mais d'une façon unilatérale et sans étude d'impact, sinon une étude réalisée par le collectif Boisson, qui est un lobby des grands industriels de la boisson, sur laquelle s'appuie la Ministre Brune Poirson. Le Gouvernement veut en effet mettre en place cette consigne pensée par et pour les industriels de la boisson, sans doute parce que le plastique est le premier débouché de l'industrie pétrochimique et les bouteilles en plastique en sont l'étendard.

Cette consigne vise en fait à perpétuer le "tout plastique" en faisant croire au consommateur qu'il fait un geste écologique en ramenant sa bouteille. Les exemples à l'étranger le démontrent, à l'image de l'Allemagne, où la mise en place de ce type de consigne a entraîné une explosion de la consommation de plastique à usage unique.

Mais surtout cette consigne risque de déstabiliser notre service public des déchets dont l'efficacité a fait ses preuves. En retirant du "bac jaune" les bouteilles en plastique au profit d'une consigne privatisée, nous amputons l'une des rares sources de revenus des collectivités en matière de gestion des déchets à hauteur, pour l'ensemble des collectivités françaises, de 100 à 200 M€ par an et ce, pour le redistribuer aux industriels. Or, dans le même temps, il a été demandé aux élus locaux des efforts pour moderniser et généraliser l'extension des consignes de tri d'ici 2022.

J'ajoute, ce que n'avait pas dit madame Guillemot, que nous avons confié les centres de tri à des entreprises privées qui ont investi des sommes colossales et que, bien entendu, si on changeait maintenant les règles du jeu, ce serait absolument dramatique.

La fin du plastique à usage unique, voilà quelle aurait dû être la priorité du Gouvernement, pas sa pérennité ! Nous comptons sur votre soutien, surtout sur le soutien des Députés à l'Assemblée nationale pour refuser cette proposition qui poserait d'énormes problèmes aux collectivités locales. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quelques mots simplement pour dire que nous avons aussi alerté, c'est consécutif à votre intervention mais à la réflexion et à l'analyse que nous portons ici aussi sur ce problème et sur ce danger sur les bouteilles plastiques. Même si la loi comporte un certain nombre de choses positives sur la consolidation des filières REP (responsabilité élargie du producteur) et la création de nouvelles filières, ce sujet est un sujet de crispation parce que, concrètement, dans les territoires, ça pose beaucoup de problèmes et charge à nous de faire remonter les choses et sans doute de le faire remonter, je n'en doute pas, par les Parlementaires ici présents. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BAUME.

---

**N° 2019-3786 - proximité, environnement et agriculture** - Plan métropolitain santé-environnement 2019-2026 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3786. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues et cher Thierry Philip, c'est, je dois le dire, un réel plaisir de rapporter cette délibération de lancement du premier plan métropolitain santé-environnement. Il s'agit aujourd'hui d'en approuver les objectifs et le programme d'actions défini autour de deux priorités, la réduction des inégalités environnementales et la protection des publics les plus vulnérables. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je passe la parole à Thierry Philip pour une présentation plus détaillée. Merci.

**M. le Vice-Président PHILIP** : Merci monsieur le Président. Bonjour à tous, je voudrais, si vous le voulez bien, débiter la présentation de cette délibération en remerciant Sandra Frey de la délégation développement urbain et cadre de vie, le docteur Marie-Sophie Barthet-Derrien de la délégation développement social à l'habitat et à l'éducation et Ambre Gestin de l'unité projets en santé qui vous ont fourni, je crois, des documents d'une grande qualité à la fois extrêmement détaillés pour ceux qui le souhaitent et bien résumés pour les autres.

Cette délibération a fait non seulement l'objet d'une présentation en commission mais aussi d'une présentation à la Conférence des Maires. Je voudrais aussi remercier Georges Képénékian qui, lui, travaille plus sur Lyon, ville de la santé, côté maladie et industrie et, comme vous allez le voir, il a une réflexion complémentaire mais différente de celle qui vous est proposée aujourd'hui dans cette délibération qui est centrée sur notre rôle de prévention.

L'objectif de cette stratégie santé-environnement, c'est en effet de rendre lisible et visible ce que nous sommes à la Métropole, c'est-à-dire une collectivité qui n'a pas de responsabilité sur la maladie mais qui a d'énormes responsabilités sur la santé, à condition de ne pas confondre santé et maladie et de bien entendre la santé environnementale comme un sujet de prévention.

Notre Métropole marie à la fois les responsabilités de la Communauté urbaine et du Conseil général. Avec l'air, l'eau, le bruit, les sols, l'habitat, les espaces naturels avec le plan climat, non seulement nous concourons au bien-être dans la ville mais nous sommes bien une collectivité de la prévention, de la conservation de la santé et c'est ce que faisait déjà le Grand Lyon. Il s'y ajoute les responsabilités issues du Conseil général, à savoir la petite enfance avec la PMI (protection maternelle et infantile), la périnatalité, l'éducation familiale pour les jeunes, la restauration collective dans les collèges, la prise en charge des personnes âgées, du handicap, de la dépendance, des épisodes anormaux comme la canicule mais aussi l'adaptation des logements, des squats, des bidonvilles, la précarité énergétique et, dans ces chapitres issus du Conseil général, notre rôle est d'abord et encore une fois un rôle de prévention.

Il est bien clair, en réunissant dans le pacte métropolitain ces deux compétences du Conseil général et du Grand Lyon, que nous sommes du côté de la prévention à tous les âges de la vie. Je voudrais donc, chers collègues, que le premier message que l'on retienne de cette délibération, c'est que la Métropole est la collectivité de la santé, de

la prévention, de la conservation de la santé des Grand Lyonnais. La conséquence en est que, si nous y arrivons, nous concourrons au bien-être dans la ville.

La deuxième conclusion à retenir, c'est que le plan métropolitain santé-environnement est à la croisée de très nombreux autres plans et programmes portés par la Métropole. Il s'agit d'une délibération transversale qui est en lien avec le plan climat, le plan Oxygène, le projet métropolitain des solidarités, le plan de déplacements urbains, le pacte de cohérence, le plan d'actions pour les mobilités actives, le programme local de réduction des déchets, le plan d'éducation au développement durable, le plan Canopée, le projet agroenvironnemental et climatique, la stratégie alimentaire que nous avons votée récemment, la plateforme éco-rénovation.

À un moindre degré, il faudrait citer le plan local d'urbanisme et de l'habitat, le plan de prévention du bruit, le schéma directeur de l'énergie, le plan d'actions pour le logement et hébergement des personnes défavorisées, la politique de la ville. Il s'agit du deuxième message principal que je souhaite donner aujourd'hui, le bien-être dans la ville, c'est l'accumulation d'un certain nombre de responsabilités transversales de notre Métropole et nous ajoutons aujourd'hui une nouvelle pièce au puzzle.

Cette délibération repose sur un diagnostic qui montre que l'espérance de vie dans la Métropole est élevée : 80 ans pour les hommes, 86 pour les femmes. Les maladies chroniques sont très présentes comme partout en France mais la mortalité due aux maladies cardio-vasculaires et à l'ensemble des cancers est inférieur à ce que l'on observe au niveau national.

Enfin, le taux d'admission en affections de longue durée est plus important qu'en France et en Région Auvergne-Rhône-Alpes mais il faut nuancer cela avec la masse des hôpitaux qui sont dans notre Métropole.

Ces trois grandes conclusions masquent des inégalités de santé très importantes. Ces inégalités sont essentiellement visibles entre les habitants du sud-est, qui sont en moins bonne santé que la moyenne, et ceux du nord-ouest, qui sont en meilleure santé que la moyenne, autant dire "qu'il vaut mieux être riche au nord-ouest de l'agglomération que pauvre au sud-est". Ce clivage territorial se vérifie pour toutes les principales causes de mortalité.

Je voudrais souligner, au moment où on réfléchit à nouveau aux retraites, au moment où on propose une égalité pour tous, un euro cotisé produit un euro, à quel point cela est injuste du point de vue de la santé. En effet, un ouvrier a sept fois moins de chance d'être vivant à 70 ans qu'un cadre supérieur et, si l'on regarde du point de vue de la santé, on voit bien que la question de la durée de la retraite n'est à l'évidence pas la même pour tout le monde et, partant de ce constat, il est difficile ou en tout cas sûrement injuste de faire entrer tout le monde "dans la même chaussure".

En ce qui nous concerne, en tout cas nous devons tenir compte de ces inégalités dans la mise en œuvre de nos responsabilités et c'est ce que nous proposons dans cette délibération. C'est pour cela que nous avons divisé nos communes en séparant celles qui sont triplement défavorisées sur le plan social, environnemental et sanitaire, il y en a quand même 19 et cela représente 30 % de la population de la Métropole, les 12 qui se distinguent par un indice de vieillissement fort et une importante part de population sensible : 18 % de la population, les neuf communes centrales correspondent à 42 % de la population, on pourrait dire qu'elles sont dans une situation moyenne avec, à la fois des zones riches et des zones pauvres, alors que 15 de nos communes sont favorisées, 12 très favorisées, et qu'à elles deux, elles représentent 10 % de la population.

Retenez ce message : les communes favorisées et très favorisées, c'est 10 % de la population, les défavorisées, c'est 30 % de la population et, si on y ajoute le fort vieillissement, cela représente pour les défavorisés, près de la moitié de notre population qui est victime d'inégalités vis-à-vis de la relation santé-environnement.

En s'appuyant sur ce diagnostic, en travaillant avec de très nombreux acteurs de notre Métropole, les HCL (Hospices civils de Lyon), le Centre Léon Bérard, l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale), le CNRS, (Centre national de la recherche scientifique), l'ARS (Agence régionale de santé), les bailleurs sociaux, la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), la DDT (Direction départementale des territoires), les universités, les communes, nous avons pu définir deux grandes priorités et quatre objectifs opérationnels.

Les deux priorités sont la réduction des inégalités environnementales et la protection des publics les plus sensibles au cœur de nos responsabilités. Les quatre objectifs sont : réduire les expositions et les facteurs de risques, susciter et accompagner les changements de comportements, produire et diffuser de la connaissance, impliquer l'ensemble des parties prenantes pour assurer la réussite de ce plan d'actions.

Chacun des objectifs opérationnels se décline à travers une série d'actions et la plupart de ces actions regroupent différentes thématiques. La santé recouvre, on l'a déjà dit, de nombreuses dimensions la plupart du temps indissociables les unes des autres. Il est cependant possible de repérer les principales thématiques, c'est ce que

nous avons fait dans un certain nombre de fiches qui vous ont été fournies, vos documents vous montrent les fiches actions pour l'air, pour l'eau, pour les modes actifs, pour l'alimentation, le changement climatique, l'urbanisme, le bruit, l'habitat, l'hygiène, la propreté, l'agriculture, les PMI, les collèges, les publics en défaveur sociale, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les professionnels et ce sont les actions concrètes que nous vous proposons dans cette délibération.

Au total, je ne voudrais pas être plus long et je veux rester sur le sens de cette délibération, je crois que nous avons réussi avec les services, et l'aide de très nombreux acteurs que j'ai cités, à montrer que la Métropole est bien la collectivité de la santé, à condition de ne pas confondre la santé avec la maladie et de considérer que nous sommes une collectivité de la prévention et de la conservation de la santé des Lyonnais.

En lien avec beaucoup d'autres délibérations et actions en cours de notre Métropole, nous vous proposons deux priorités et quatre objectifs mais aussi de très nombreuses fiches actions. Il est important de noter que 75 % de ces fiches actions sont des actions qui existent déjà, elles sont donc à maintenir ou à amplifier et que seuls 25 % sont des actions nouvelles, nous sommes bien au cœur de nos responsabilités.

Il est important aussi de noter que ce plan métropolitain est en cohérence avec les objectifs du quatrième plan national santé-environnement et du plan régional santé-environnement et enfin, que nous avons défini des priorités et un processus d'évaluation continue qui, je l'espère, devrait vous amener à approuver les orientations et les objectifs définis dans ce plan.

Pour conclure ce qui sera probablement ma dernière grande délibération au cours de ce mandat et une sorte de "testament de l'ensemble de mon activité professionnelle et politique" puisque je ne serai pas candidat pour la nouvelle mandature, je crois, chers collègues, à cette nécessité absolue de lier la santé à l'environnement.

Je crois que nous n'avons pas encore pris conscience de tous les outils dont nous disposons au niveau de la Métropole pour conserver la santé des Lyonnais, pour se donner les moyens d'une grande ambition dans le domaine de la santé environnementale et pour participer activement au bien-être dans la ville.

J'espère que cette délibération servira à tous pour réfléchir car, au fond, c'est bien la question des inégalités qui est au cœur de la question santé-environnement. Nous ne pouvons pas avoir une vision dogmatique de l'environnement qui, une fois de plus, aggraverait les inégalités.

Il y a une urgence environnementale et cette délibération le dit et essaie d'y apporter des réponses. Il y a dans ce domaine d'énormes inégalités et c'est d'abord à cela qu'il faut s'attaquer. Les solutions à l'urgence environnementale doivent d'abord réfléchir à ne pas aggraver ces inégalités.

Relisez, chers collègues, les Raisins de la Colère de Steinbeck. Je l'ai fait récemment. Ce sont toujours les mêmes qui payent les grandes crises dans l'histoire du XX<sup>ème</sup> siècle.

Nous vous proposons aujourd'hui une délibération qui reconnaît l'urgence écologique, qui propose des actions concrètes mais qui suggère que, cette fois, ce ne doit pas être au détriment des plus défavorisés d'entre nous et nous devons tout simplement faire plus pour ceux qui ont moins.

Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Thierry Philip. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT** : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, le sujet est vaste, il y aura beaucoup de temps de parole qui vont suivre la présentation faite par monsieur Thierry Philip alors, en ce qui me concerne, je vais simplement intervenir sur deux tout petits points.

Je vais intervenir d'abord en tant que Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement de Lyon, où se situe l'école Michel Servet et pour tirer la sonnette d'alarme depuis 2014, sans que rien ne se passe, vous comprendrez mon soulagement d'entendre enfin que la Métropole se positionne comme la collectivité compétente en matière de santé environnementale et de prévention. Cela veut donc dire que la Métropole de Lyon ne bottera plus en touche en direction de l'État quand je l'interroge et pourra se placer enfin comme un interlocuteur.

Donc monsieur le Président, j'ai une requête toute simple, la fermeture du tunnel de la Croix-Rousse, à minima durant les pics de pollution, de manière à soulager ce secteur particulièrement pollué de notre ville.

D'autre part, la question de la santé va de pair avec la question alimentaire, en tant que Maire d'arrondissement, j'ai également des collègues sur cet arrondissement. Nous avons une responsabilité en matière alimentaire et nous avons une responsabilité dans la restauration servie dans les collèges et je trouve un peu contradictoire avec notre

objectif de santé pour tous qu'une fois qu'elle a repris la compétence des collèges à la place du Département, une des premières décisions de notre Métropole a été de passer tous les collèges, toutes les cantines, en DSP et donc les collèges qui avaient des cantines, pour la plupart, se sont vus conduits, invités à passer contrat avec des sociétés de la restauration industrielle.

Alors je demande à la Métropole que nous puissions revenir à des restaurations gérées au sein des collèges, avec des cuisines locales et ne plus passer par l'industrie agroalimentaire. C'est une mesure simple, concrète qui concernera l'ensemble des collégiens et collégiennes de notre Métropole, ce qui est compatible avec l'objectif d'égalité sociale que vous avez énoncé.

Je m'arrêterai là pour l'instant sachant que, durant la séance, nous aurons l'occasion de revenir sur ces sujets longuement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole.

**M. le Conseiller BOUDOT :** Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, vous avez le devoir de protéger nos concitoyens et c'est là toute votre mission, c'est là toute votre responsabilité.

Et puisque, manifestement, c'est la matinée des éloges aujourd'hui, je pense que nous pouvons rendre hommage à l'action de Thierry Philip en matière de santé dans notre Métropole mais vous avez néanmoins le devoir de prendre en compte toutes les sources de pollutions, notamment le bruit et l'insécurité qui sont des sources majeures de pollution aujourd'hui, qui sont en forte augmentation et qui produisent des ravages sur la santé de nos compatriotes.

Par ailleurs, vous faites voter ce plan à quelques mois d'un changement de majorité politique, je trouve cela un peu cavalier et déraisonnable. Mon groupe s'abstiendra sur l'ensemble du rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Trois minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN :** Merci monsieur le Président. Une étude appelée "évaluation quantitative d'impact sanitaire" et réalisée par Santé publique France en 2016 a établi une estimation nationale en France du poids sanitaire de la pollution par les particules fines en lien avec l'activité humaine. Ce fardeau est ainsi estimé à 48 000 décès par an, ce qui correspond à 9 % de la mortalité en France et à une perte d'espérance de vie à 30 ans pouvant dépasser deux années.

Il était donc du devoir de notre Métropole de prendre acte des données de santé publique à sa disposition et de mettre en place un plan liant santé et environnement.

Les actions listées (gestion de l'urbanisme et des transports, prévention, accompagnement, meilleure information, etc.) vont bien évidemment dans le bon sens en accompagnant notamment, en ce qui concerne l'habitat, des mesures gouvernementales comme la réforme du CITE (crédit d'impôts pour la transition énergétique).

Néanmoins, si les intentions sont bonnes, il faudra ancrer ce plan d'actions dans la réalité quotidienne si l'on veut que la qualité de l'environnement bénéficie concrètement à la santé des habitants de la Métropole. À titre d'exemple, si la circulation est à l'origine de 56 % des émissions d'oxyde d'azote, il ne suffit pas de la contraindre à l'intérieur de la Métropole pour penser réduire durablement les émissions nocives. Des études ont ainsi démontré qu'à Paris, les émissions en matière d'oxyde d'azote ont augmenté au taux effarant de 53 % tandis que les particules fines ont enregistré une hausse de 49 % à cause des bouchons liés à la seule restriction des voies de circulation.

La Métropole manque encore cruellement d'infrastructures majeures pour inciter les conducteurs à laisser leur voiture en dehors des villes :

- places dans les parcs relais saturées comme c'est flagrant notamment à Oullins ou à Vaise,
- lignes fortes de transports encore trop organisées en étoile, ce qui défavorise les grandes liaisons périphériques (à titre d'exemple, il faut trois quarts d'heures avec deux bus et un tram pour faire les 5 km entre Bron et Carré de Soie contre 10 minutes en voiture),
- axes de sortie de la ville trop contraints comme c'est le cas avec l'avenue Lacassagne par exemple,
- limite du tram par rapport au métro en termes de fréquence et de volume des passagers transportés.

Bref, ce plan est un socle important mais qui devra vivre avec une vision large d'amélioration de l'environnement car les citoyens nous attendent sur ce sujet.

Nous voterons bien sûr cette délibération car elle va dans le bon sens. Néanmoins, la santé et l'environnement demandent aussi des réponses globales qui intègrent également les infrastructures de transport, de contournement et de stationnement. Nous souhaitons que, sur ces sujets, la Métropole soit plus ambitieuse. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS** : Monsieur le Président, finalement je devais faire une intervention mais je crois que je vais la modifier un peu étant donné que, pour répondre un peu à madame Nathalie Perrin-Gilbert concernant la restauration dans les établissements scolaires, je vais simplement rappeler qu'il y a un tiers seulement des établissements scolaires qui sont en délégation de service public, donc les deux tiers sont en régie et rappeler que c'est une préoccupation première pour nous la restauration dans les établissements, bien évidemment, et qu'on a introduit un tas de critères qui sont aujourd'hui respectés, en particulier le bio. Vous avez 100 % des légumes qui sont bio, 100 % des fruits qui sont bio, que ce soit en régie ou en délégation de service public, donc vous voyez que c'est une préoccupation qui est première pour nous, évidemment pour la santé des élèves donc j'invite madame Nathalie Perrin-Gilbert à déjeuner dans un restaurant d'un collège, elle choisira le collège, vous verrez la qualité sera au rendez-vous. Voilà mon intervention monsieur le Président, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je rajouterai juste au passage, et on aura l'occasion d'en reparler, qu'il se trouve que les critères, quand on s'écarte un peu de l'idéologie qui bloque les choses et qui donne un peu une vision statique des choses sur ce sujet, et vous irez le voir, les critères en DSP sont plus exigeants que les critères en régie aujourd'hui et aujourd'hui (vous pouvez taper votre doigt sur votre joue peut-être mais moi je vous donne la vérité), dans un certain nombre de collèges, les parents d'élèves nous demandent des critères plus exigeants et ils se fichent pas mal de savoir si c'est de la DSP ou de la régie. Pour eux, l'important est que cela fonctionne et que cela fonctionne selon les critères qu'ils ont et qui sont extrêmement exigeants, en circuit court, en bio et notamment en gaspillage alimentaire où il reste bien évidemment des efforts à faire mais ce n'est pas aussi simple que d'appuyer sur un bouton en choisissant la DSP ou la régie sinon il y a belle lurette qu'on aurait arbitré !

Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : C'était l'intervention de Thierry Philip en fait, c'est pour cela qu'on avait pris un temps de parole. Thierry a dit l'essentiel de ce qu'on avait à dire.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, je vous remercie. Huit minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Vice-Président CHARLES** : Monsieur le Président, chers collègues, nous ferons une intervention à deux voix, j'interviendrai de manière générale sur cette délibération puis ensuite, Bertrand Artigny fera un focus sur la question de la pollution atmosphérique et du plan Oxygène en particulier.

Notons tout d'abord que la santé n'est pas en fait une question nouvelle pour les collectivités. Elle est au contraire une question fondatrice des politiques urbaines. Dès 1884, la loi confiait au Maire la salubrité publique, au même titre que la sécurité et la tranquillité. Les actions de propreté urbaine, de ramassage et d'élimination des déchets, l'approvisionnement en eau et l'assainissement en sont les fruits.

Toutefois, le dispositif légal s'est évidemment largement élargi depuis puisqu'en 1996, la loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie a posé le principe selon lequel chacun a le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé.

Enfin et surtout, depuis mars 2005, la charte de l'environnement, ayant valeur constitutionnelle, proclame dans son article premier : "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé".

Mais par-delà toutes ces belles proclamations, force est de constater que la santé était un enjeu secondaire de nos politiques publiques. Jusqu'aux années 2000, l'espérance de vie augmentait, ce qui, pour la grande majorité, était le signe que le bilan était, on va dire globalement positif.

Le contexte a aujourd'hui bien changé :

- l'espérance de vie en bonne santé (que je préfère au chiffre de l'espérance de vie) stagne, voire baisse. Pour l'année 2016, qui est le dernier chiffre publié, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,1 années pour les femmes (contre 64,6 l'année précédente) et de 62,6 pour les hommes (contre 63,4 en 2014). Au passage, comme l'a dit le Vice-Président Thierry Philip, ce chiffre devrait éclairer le débat sur l'âge de départ en retraite,

- pire : l'écart d'espérance de vie en bonne santé entre la France et la Suède, qui est le leader européen, est de presque 10 ans,

- enfin, comme la délibération le mentionne, la mortalité due aux maladies chroniques, et donc aux maladies dues à des causes environnementales, a largement dépassé la mortalité due aux maladies infectieuses.

D'autre part, nous souhaitons insister sur un point qui n'a pas toujours fait consensus et sur lequel le Vice-Président Thierry Philip a insisté : une politique de santé environnementale est une politique de justice sociale. Toutes les études montrent que les pauvres souffrent et meurent de maladies environnementales plus souvent que les classes moyennes et que les riches. Le professeur Zmirou en a fait la démonstration pour la pollution atmosphérique à Paris mais cette réalité a longtemps été masquée par la très grande faiblesse des études épidémiologiques en France.

Alors dans un premier temps, nous voulons saluer la qualité du diagnostic qui nous est soumis aujourd'hui. Ce diagnostic est de grande qualité, surtout dans sa version intégrale, et sera une base de travail importante pour l'avenir. Mais si nous approuvons le principe d'intégrer ces questions dans toutes les politiques et dans toutes les actions de la Métropole, encore faut-il être bien plus précis et rédiger un réel plan d'actions. Bien sûr, des actions ont déjà été engagées, et il a été cité le passage des cantines des collèges à une grande proportion de bio (100 % des fruits, des légumes, des céréales et des légumineuses et de la viande en label de qualité), ce qui permet d'éviter les pesticides et les perturbateurs endocriniens pour nos adolescents.

Mais il faudra des choix politiques forts pour privilégier la santé de nos concitoyens et, en particulier, de nos enfants par rapport aux autres intérêts en présence, en particulier le développement économique et la création de richesses qui servent encore aujourd'hui de prétexte à toutes les dérives. Faute de temps, nous ne pouvons aujourd'hui que vous en souffler quelques exemples :

- bien évidemment, nous devons aller vers le 100 % bio dans toute la restauration collective de notre Métropole mais cela implique d'aider les agriculteurs locaux à effectuer leur transition vers le bio. Nous avons commencé ce travail avec la Chambre d'agriculture et les syndicats agricoles d'une part et les associations environnementales de l'autre, avec l'organisation de formations pour se passer du glyphosate ou l'expérimentation sur les alternatives aux pesticides que sont les auxiliaires de culture, c'est-à-dire les insectes prédateurs des prédateurs des récoltes. Cela porte déjà des résultats mais nous devons amplifier cette action lors du prochain mandat,

- nous devons aussi appliquer un principe de précaution dans un certain nombre de dossiers émergents. Je pense par exemple à la question des ondes de téléphone portable et, en particulier, au déploiement de la 5G. Faute d'études suffisantes et donc de consensus scientifique, il est impossible de savoir si ces ondes sont un danger majeur ou non. Mais justement, c'est quand la connaissance est insuffisante que le principe de précaution doit s'appliquer. Alors nous devons empêcher le déploiement de la 5G en attendant d'en savoir plus sur ses conséquences et ses dangers. Sinon, cela signifie que nous acceptons que nos concitoyens soient des cobayes involontaires de l'industrie,

- nous devons aussi appliquer le principe de précaution sur les nanoparticules qui sont aujourd'hui utilisées autant dans l'alimentation que dans l'industrie. Ces particules sont tellement petites qu'elles passent à travers toutes les barrières corporelles, notamment la barrière encéphalique. Alors plutôt que de financer le développement des nanoparticules, par exemple au travers des pôles de compétitivité, nous devons plutôt financer des études pour évaluer leur danger.

Bref, au-delà de cet excellent diagnostic, il nous faudra un véritable plan d'actions qui reste encore à écrire. C'est à ce moment-là que nous pourrons juger de la véritable volonté de la Métropole.

Je cède la parole à Bertrand Artigny sur la question de la pollution atmosphérique.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Merci Bruno. Chers collègues, avant de revenir rapidement sur la question de la qualité de l'air que nous respirons et tout particulièrement sur la question de la ZFE (zone à faibles émissions), je vous confirme que les élus Europe Écologie-Les Verts sont tout à fait en phase avec les attendus rappelés en introduction de ce rapport à savoir qu'il faut prendre en considération toutes les sources de pollution ou d'exposition susceptibles de concourir à l'altération de la santé des individus.

En début de séance, nous avons salué la mémoire du Président Chirac, il a été rappelé que c'est grâce à lui que la charte de l'environnement et son principe de précaution sont devenus constitutionnels (nous y reviendrons concernant le vœu sur les pesticides).

Mais avant cela, si la question de la qualité de l'air semble être une des préoccupations première de madame la Préfète déléguée, force est de constater que les impacts des restrictions de circulation lors des pics de pollution de cet été sont décevants. Alors que l'on évalue à 65 % le parc automobile de Crit'Air 3 ou au-dessus, la baisse de la

circulation a été évaluée entre 6 et 8 %, la congestion a été évaluée à moins de 30 %. Le constat est donc que nombre de Grand Lyonnais ont continué à utiliser leur voiture pendant ces pics de pollution.

Les effets sont donc peu significatifs sur la baisse des émissions d'oxyde d'azote et de CO<sub>2</sub>, de particules fines et ultrafines, de concentration en ozone, etc. Cela ne laisse rien présager d'encourageant sur la mise en place de la ZFE dans trois mois.

Nous sommes aujourd'hui dans une phase pédagogique, depuis février. Mais quelles actions ont été réellement menées ? Pour quels résultats ? Avons-nous des retours de la part des citoyens ? À ce jour, combien, parmi les véhicules circulant dans la Métropole, disposent de la vignette Crit'Air ? Et combien d'automobilistes ont demandé la prime de conversion ? Combien de dérogations ont été demandées ? Quelles mesures de contrôle seront déployées ?

Il est important d'avoir ces retours pour adapter notre stratégie, mais sommes-nous en capacité d'anticiper les stratégies qui seront adoptées par les automobilistes privés ou professionnels ?

Il est donc nécessaire d'engager une communication de grande ampleur de lutte contre la pollution atmosphérique et d'inscrire nos actions sur le long terme de sorte que les Grand Lyonnais modifient leurs habitudes d'utilisation de leur voiture. La promotion réelle des certificats Crit'Air dans plusieurs magazines locaux ou sur les panneaux Decaux, comme l'a suggéré une association écologiste, pourrait être envisagée. Et rappelons effectivement que ce sont les familles précaires qui subissent le plus les effets de la pollution. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PIETKA** : Monsieur le Président, chers collègues, une intervention rapide car beaucoup de choses ont été dites que nous partageons pour une part. Les liens entre santé et environnement font l'objet d'une littérature importante, parfois contradictoire d'ailleurs, fondée sur des recherches scientifiques mais également sur des analyses erronées, des fantasmes, qui alimentent des peurs irrationnelles. C'est pourquoi nous estimons que la toute première responsabilité de notre collectivité est de fournir aux habitants de la Métropole des informations simples et vérifiées.

En ce sens, nous sommes favorables à la création de ce plan métropolitain santé et environnement. Nous estimons qu'il comporte beaucoup de bonnes intentions dans le diagnostic et y compris dans les préconisations qui en découlent.

Cependant, nous l'adopterons avec une certaine réticence, de crainte que nous n'ayons affaire qu'à une succession de vœux pieux alors que, dans le même temps, comme cela a déjà été souligné, les inégalités en matière de santé demeurent très étroitement liées aux inégalités sociales, ce qui d'ailleurs ne va pas s'arranger avec la casse de l'hôpital public.

De la même façon, parmi les facteurs environnementaux ayant un impact sur la santé, nous sommes étonnés de constater que ce plan évoque beaucoup les comportements des particuliers mais quid de la responsabilité des entreprises ?

Même si c'est anecdotique, il est difficile de lire dans ce rapport une incitation au retour aux couches lavables (certaines de nos mères et nos grands-mères doivent se retourner dans leurs tombes) et de ne pas trouver un paragraphe sur la responsabilité des grands industriels sur la santé et l'environnement. Je pense au scandale de l'amiante et, proches de nous, aux innombrables décès qui ont affecté les verriers de Givors par exemple.

Nous voterons malgré tout cette délibération pour les quelques avancées qu'elle prévoit et dans l'espoir d'être entendus sur une meilleure prise en compte de la pollution engendrée par l'industrie. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**Mme la Conseillère REVEYRAND** : Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui on vit plus longtemps, le rapport le dit mais en plus mauvaise santé. Les maladies chroniques ont supplanté les maladies infectieuses et sont à 80 % la cause des décès. Après Lubrizol à Rouen et le Tribunal administratif de Lyon saisi par une Villeurbannaise qui reconnaît la faute de l'État concernant les insuffisances du PPA (plan de protection de l'atmosphère) de l'agglomération lyonnaise la semaine dernière, il y aurait beaucoup à dire, je ne redirai pas ce qui a été dit avant moi par Thierry Philip et ceux qui m'ont précédée auquel nous souscrivons.

Je pense sincèrement que la question de la santé environnementale finira par être intégrée à la façon d'envisager la santé, causes et traitements curatifs et prévention, tant sont importantes les corrélations entre désordres de l'organisme et causes environnementales, qualité de l'air, perturbateurs endocriniens divers. Considérer aujourd'hui une seule santé dans l'action des pouvoirs publics, il faut bien aujourd'hui admettre que les maladies chroniques

sont liées à notre mode de vie, de production et de consommation, tant nombre de maladies doivent à ce jour être considérées à travers ce prisme.

Au plan communal, je prends l'exemple que je connais bien, celui de Villeurbanne, le contrat local de santé intègre directement la question de l'environnement. Le plan qui nous est présenté a le mérite de rendre lisibles un certain nombre d'actions menées sur d'autres fronts et leur donne une cohérence en termes de santé, il faut aujourd'hui aller nécessairement vers une approche interdisciplinaire de la santé.

Des actions très diverses sont proposées depuis la formation des personnels des crèches, des actions collectives dans les Maisons de la Métropole, vers les publics accueillis, des kits de mesure de radon jusqu'à la généralisation des études d'impact en santé. Les préoccupations concernant les risques sanitaires liés à l'environnement sont vives dans les sociétés modernes et, en particulier, dans les pays européens, tous les pays européens dont la France. De ce fait, le domaine prend une importance politique majeure. Les décideurs, pour fonder rationnellement leurs choix, les citoyens et tous les acteurs pour pouvoir débattre de manière utile et constructive, ont besoin d'avoir un accès facile et fiable aux meilleures connaissances disponibles.

Il nous faut donc nous poser des questions méthodologiques, en particulier autour de la collecte de données jusqu'à la diffusion de ces données ainsi que des questions éthiques y afférentes.

Des pistes d'amélioration doivent être identifiées pour disposer d'outils d'aide à la décision pouvant contribuer au développement d'une seule santé et pour exercer le principe de précaution.

Les études d'impact en santé dans les projets d'urbanisme y contribuent et parce qu'elles peuvent être participatives, peuvent donner aux citoyens une capacité à agir sur sa santé. Nous en avons conduit une première à Villeurbanne il y a quatre ans déjà dans un quartier en politique de la ville, les Buers, et ce fut riche d'enseignement mais aussi de mobilisation des familles car l'état de santé d'une population, son bien-être, résultent d'interactions complexes entre plusieurs facteurs d'ordre socio-économique, environnemental et individuel.

Cela a été dit, réduire les inégalités de santé implique l'identification et la caractérisation des facteurs sociaux et des facteurs de risques environnementaux et du cadre de vie afin d'interpréter la façon dont ils se cumulent sur un territoire donné. Il convient de se poser la question des déterminants de santé et d'aller vers ce qu'on appelle un universalisme proportionné, grand terme, simplement une équité territoriale et non pas une égalité de tous mais tout pour tout le monde.

La Métropole est un lieu des solidarités territoriales, Thierry Philip l'a dit également, il nous faut systématiser les études d'impact en santé dans les projets d'urbanisme mais pas seulement, pour conduire des actions correctives sur les territoires également, telles que celles de l'abaissement de la vitesse de la circulation sur le périphérique, la végétalisation, la facilitation des mobilités actives dans lesquelles je compte bien sûr la marche à pieds.

Pour construire une ville vivable, je poserais aussi la question de la place des communes dans ce plan qui n'apparaît pas clairement : comment s'articulent les actions des communes en termes de personnes âgées, d'éducation, de grand public, d'enfance, de restauration collective avec celles de la Métropole ? Comment s'intègre le plan métropolitain de santé environnementale dans les contrats locaux de santé des communes ? Le groupe La Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée POULAIN :** Monsieur le Président, chers collègues, aujourd'hui les Grand Lyonnais veulent non seulement vivre en bonne santé, mais aussi et surtout "bien vivre", c'est-à-dire vivre dans un environnement favorisant le bien-être et permettant à chacun de s'épanouir.

Or, sur tout le territoire, ces attentes sociétales de plus en plus fortes se heurtent à des inégalités économiques, des inégalités environnementales se traduisant elles-mêmes par des inégalités en termes de santé. Aussi la Métropole s'est inscrite sur l'axe fort de la santé et de l'environnement, un enjeu global. Comment ? En menant des réflexions pour construire un plan composé d'actions qui sont déjà existantes, qu'il s'agit de renforcer ou de penser autrement et de nouvelles réponses à apporter.

Des réponses qui, nécessairement, sont à la croisée de différents secteurs : l'urbanisme, les transports, l'énergie, l'alimentation, illustrant ainsi la manière dont nos politiques sont construites, de manière transversale et non en silo.

Prenons l'exemple de la qualité de l'air. Afin de l'améliorer sur l'ensemble du territoire métropolitain, les actions proposées ont été pensées à différents niveaux :

- au niveau de la conception des mobilités, avec l'idée de préserver les espaces naturels lorsqu'il s'agit de prolonger un tronçon ou une partie du réseau de transports en commun,

- au niveau de l'aménagement des villes où il faut conjuguer les efforts pour réduire les îlots de chaleur, donc favoriser la perméabilité, notamment en végétalisant davantage,
- ou encore au niveau des logements avec un vrai travail sur la qualité de l'air quand il est question de réhabiliter ou de créer des logements neufs.

L'espace public doit lui aussi être adapté aux enjeux de santé et d'environnement d'aujourd'hui. Dans cette logique, il est proposé de renforcer la présence de la nature en ville en préservant, grâce aux plans déjà établis, les trames vertes et bleues, de favoriser l'utilisation de procédés constructifs en limitant les gaz à effet de serre, de gérer la ressource en eau qui, elle, est très utilisée pour les besoins en froid et, sur le champ du confort acoustique, de réserver des zones de calme dans l'espace public, d'utiliser des matériaux insonorisant pour offrir aux individus la possibilité de se déplacer et de vivre dans des zones plus calmes.

On le voit avec ces exemples, les enjeux de la santé et de l'environnement aujourd'hui sont globaux et vont jusqu'à prendre en compte les différentes dimensions du confort thermique, acoustique ou psychologique. Bref, un travail qui se fait sur différents fronts.

Et sur tous ces axes de travail, la Métropole a ciblé deux manières d'agir :

- agir d'abord sur les risques, bien identifiables, bien identifiés, dont il faut protéger les métropolitains,
- et agir ensuite au niveau des comportements individuels et collectifs, qu'il s'agit d'accompagner. Moins tangibles, moins palpables, ce sont eux qui vont permettre aux orientations que la Métropole a prises et souhaite renforcer, de perdurer dans le temps.

Cette double échelle d'actions s'illustre bien dans un des axes du PMSE (plan métropolitain santé-environnement) : la lutte contre la sédentarité, l'idée étant d'amener les métropolitains à se déplacer de manière active. Certes, cela nécessite de mettre en place certains aménagements pour apaiser les conditions de circulation sur la route ou bien développer davantage les stations de Vélo'v et délimiter des zones de pédibus.

Mais ce travail aurait été partiel sans ce qui a été proposé en termes d'incitation des administrés à changer de comportement dans le temps.

L'idée est simple, c'est simplifier la vie :

- grâce à de meilleures complémentarités entre modes doux et transports en commun,
- grâce, enfin, à un travail de compréhension des freins à la mobilité active que les différents acteurs peuvent avoir (comme des contraintes horaires, un besoin de travailler en apportant son matériel, ses outils) et donc proposer des solutions concrètes.

Or, pour que cet accompagnement au changement de comportements soit global, cela présuppose de mettre autour de la table les partenaires et les acteurs variés. Le plan métropolitain intègre bien cette nécessité d'impliquer les acteurs de manière collective et globale mais les publics en défaveur sociale, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, sont autant de personnes ou des structures qui ne sont pas toujours associées à ce type de démarches et qui sont pourtant celles qui en seront les bénéficiaires ou de robustes relais.

En conclusion, c'est bien en développant à la fois des mesures curatives et des mesures incitatives, en mettant les publics concernés autour de la table, que les changements de comportement des différents acteurs seront pérennes. Et c'est bien là ce que le plan métropolitain santé-environnement a compris et propose de structurer.

C'est la raison pour laquelle le groupe Avenir Métropole soutient cette démarche. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller CURTELIN** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Curtelin. Huit minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN** : Monsieur le Président, chers collègues, comme l'a évoqué Thierry Philip, je voudrais apporter quelques éléments en complément de ce qu'il a très fortement énoncé et je voudrais d'abord le remercier pour sa présentation mais surtout pour le travail qu'il a accompli finalement depuis 2016, c'est-à-dire trois petites années, sous sa houlette avec les services de la Métropole, je crois que le point d'où je partirai, c'était sa fin, c'est-à-dire de dire quel sens nous avons voulu, il a voulu donner à tout ce travail.

Ce plan, comme tout plan, a le mérite de nous donner une vision globale extrêmement transversale et de donner des orientations pour être suivies sur une durée et je regrette qu'on évoque le fait qu'il y ait prochainement des élections, je pense qu'il y a des sujets qui sont "trans-élections" et que l'engagement que nous prenons ici à poursuivre ce travail doit dépasser et s'inscrire bien entendu dans la durée.

Ce plan n'est pas non plus isolé, que ce soit le plan Oxygène, qui a amené un certain nombre de mesures prises par la Métropole, que ce soit le plan d'éducation au développement durable, que ce soit la stratégie alimentaire, je prends juste ces quelques exemples, tout cela vise tout doucement, à modifier, je dis tout doucement parce que rien ne se fait d'un coup de baguette magique, à transformer fondamentalement la situation vis-à-vis de la santé dans notre territoire.

Cette délibération est importante car elle montre combien notre Métropole s'est saisie de manière active des enjeux de santé, d'une santé globale et à commencer bien entendu par les défis de la santé liés à l'environnement. Je ne peux que vous inciter à la lire et à la relire parce que chaque mot, j'allais dire, a son importance.

La prise de conscience mondiale aujourd'hui : depuis 25 ans l'OMS (Organisation mondiale de la santé) a compris qu'il fallait lancer un vaste programme pour montrer le lien qu'il y a entre santé et environnement et cela a permis de mobiliser les acteurs locaux et nous en particulier, avec l'objectif d'améliorer le quotidien de nos concitoyens, que ce soit à Lyon ou dans chacune de nos communes.

Il s'agit là d'une véritable transition épidémiologique, cela a été dit mais il faut le redire, c'est passé d'une conception de notre système de santé, d'un passage du curatif qui a mobilisé toute l'énergie de notre pays, depuis la dernière guerre pour prendre une date, vers un principe de prévention. On pourrait dire que c'est évident, si on peut prévenir des maladies plutôt que de courir derrière, même avec toutes nos sciences et il faut toute la science, essayons de faire agir et d'interagir les deux.

Le plan métropolitain santé-environnement montre toute notre détermination à faire évoluer rapidement le cadre de vie des habitants de la Métropole dans ce domaine, par une plus forte mobilisation dans le domaine, je le disais de la prévention, et surtout par l'amplification de la prise en compte de la santé environnementale dans le cadre des différentes politiques publiques de la Métropole.

Ce travail qui a été mené a permis d'étudier avec attention la santé des habitants de la Métropole, je pense que les cartes qui sont à votre disposition (Thierry était absent, c'est moi qui ai présenté ce rapport à la Conférence des Maires au mois de septembre), sont extrêmement instructives et elles sont riches parce qu'elles nous permettent à chacun, chacun dans nos communes, d'avoir un diagnostic assez précis, un état des lieux parce qu'évidemment, avant d'agir, il est bon que nous ayons les meilleurs éléments de diagnostic.

Ceci nous permet quand même, élément optimiste, de constater un meilleur état de santé des habitants de notre territoire, je parle bien statistiquement et globalement, par rapport aux échelles nationale et régionale, même, et c'est ce point-là qui est important, si nous savons que les inégalités de santé restent très marquées, cela a été dit à plusieurs reprises et, bien entendu, c'est une réalité.

Mais ce travail a surtout permis de réfléchir à la constitution de nombreuses fiches actions qui constituent aujourd'hui la structure active de ce plan métropolitain santé-environnement et je tiens à saluer à mon tour cet important travail qui sert de matrice pour l'ensemble des services mais, bien entendu, nous souhaitons servir de référence et de cadre de travail avec les communes car c'est la mobilisation de tous qui nous permettra d'avancer.

Si nous savons que les données épidémiologiques sont très informatives, dans les années 1970, je le rappelle, on mourait encore beaucoup de pathologies infectieuses, 20 ans après l'introduction des antibiotiques, grosso modo des années 1950, la lutte contre les maladies infectieuses restait la plus importante. Aujourd'hui, 88 % des Français sont confrontés au cancer, aux maladies respiratoires, au diabète et bien entendu, aux maladies cardio-vasculaires, c'est dire que le monde a changé et nous devons avoir tout cela en vue pour changer notre manière de faire. 30 à 40 % des cancers sont évitables, cela s'implique dans des stratégies alimentaires en particulier.

L'approche de la Métropole doit être transversale pour une santé encore une fois globale au sens de la définition que l'OMS a adoptée en 1946, un état de bien-être physique, mental et social, c'est dire, plusieurs interventions l'ont repris, que ce sont bien tous ces aspects qui doivent être pris en compte sous peine de ne voir qu'une partie du sujet.

Donc la Métropole doit se mobiliser via l'ensemble de ses politiques tel que ce plan s'y engage et nous faire agir au sein de grandes plateformes, tous les acteurs, Thierry les a cités tout à l'heure, le monde hospitalier bien entendu mais aussi toutes les autres structures et aussi de plus en plus les associations de patients ou de citoyens engagées dans ce travail, c'est cela qui revient à la Métropole.

Nous devons poursuivre ce travail à l'échelle des communes parce que c'est dans les communes qu'on sait le mieux où se cache un certain nombre de ces inégalités et qu'il ne s'agit pas de faire du traitement de loin mais bien du traitement au plus près, avoir une vision globale pour la décliner au local avec cette articulation qui nous est chère ici entre la Métropole et les communes.

Nous devons aussi, dans un champ plus large, permettre l'installation de grandes entreprises et laboratoires ou encore de start-up qui sont autant d'éléments de stimulation, d'invention, de recherche d'interstices auxquels nous ne pensons pas et que ce soit encore une fois pour la santé humaine ou pour la santé animale qui ne peuvent plus être dissociées l'une de l'autre, nous avons tout cela dans notre territoire et les dernières inaugurations de grands centres de recherches le démontrent.

Vous le savez, nous portons le projet de faire de notre Métropole une des capitales mondiales de la santé, cela veut dire que notre Métropole doit être efficiente pour être performante dans tous les domaines que je viens d'évoquer. C'est un travail de longue haleine mais nous sommes sur le bon chemin et la tenue à Lyon de la prochaine rencontre internationale pour la reconstitution du fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose nous rappelle pour autant que les maladies infectieuses ne sont pas éradiquées et que nous sommes aussi concernés ici, que le projet d'installation de l'académie de l'OMS à Lyon nous montre que Lyon dispose aujourd'hui d'une vraie reconnaissance nationale et internationale dans ce domaine, cette reconnaissance nous engage autant.

C'est le sens, pour conclure, que nous devons donner et que nous devons retenir, cette vision lointaine vers laquelle nous devons marcher, la santé je le rappelle, par une enquête récente de l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique), reste la première préoccupation des Français, il est bon de s'en souvenir et nous avons besoin d'être extrêmement volontaristes et, encore une fois, Thierry a dit que c'était son dernier grand rapport, et bien ma foi, que les suivants, quels qu'ils soient continuent ce travail et le fassent vivre, cela ne peut pas être un rapport qu'on mettrait sous la pile d'autres rapports. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Képénékian. Cinq minutes pour le groupes Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET :** Monsieur le Président, chers collègues, beaucoup de choses viennent d'être dites et singulièrement à la fois par notre collègue Thierry Philip et également notre collègue Georges Képénékian qui, au-delà de leur fonction d'élus, sont d'éminents médecins reconnus sur la place de Lyon et bien au-delà, ils savent de quoi il s'agit, ils savent comment aborder ce sujet.

Je crois pouvoir dire que notre groupe, naturellement votera cette délibération car s'il est un sujet sur lequel nous devons avoir une unité, c'est sans doute celui-ci. Ce n'est pas QUE celui-ci mais c'est évidemment celui-ci. Notre agglomération lyonnaise, notre ville est connue, mondialement reconnue pour ses qualités, ses compétences en matière médicale mais je note avec intérêt ce qu'a dit Thierry Philip et je reprends son propos sur le fait qu'il ne faut pas confondre la santé et la maladie et que le rôle de la puissance publique et singulièrement notre rôle ici, au sein de cette agglomération, est bien de porter une attention particulière à cette volonté que chacun et chacune de nos concitoyens puissent vivre dans un territoire au sein duquel sa santé puisse être préservée.

Naturellement, nous partageons les différentes fiches actions ou les différentes thématiques qui ont été abordées dans le cadre de cette délibération ou qui ont été relevées par tel ou tel de nos collègues. Il n'empêche que ce sujet ne peut pas être un sujet qui soit simplement traité comme étant un sujet parmi d'autres. C'est incontestablement LE sujet car c'est finalement, au bout du bout, le fond de notre engagement qui est d'essayer d'avoir, pour chacun et chacune de nos concitoyens, la volonté, en tous les cas le souci permanent de créer des conditions de vie qui soient des conditions optimales.

Vous l'avez redit et nous le partageons, c'est souvent évidemment ceux qui sont les plus en difficultés qui sont les plus exposés et, de ce fait, notre responsabilité est encore plus grande et encore plus importante et l'attention que nous devons leur porter doit être toute particulière et les efforts de la puissance publique sur ce point-là doivent être également importants.

Mais au-delà des mots, des discours, il faut évidemment des actes et traduire les grands projets de développement de notre Métropole, non pas avec cette idée-là mais en fonction de cette idée-là. Les politiques environnementales évoquées tout à l'heure par notre collègue Georges Képénékian sont d'une évidence et doivent être d'une évidence le socle de l'ensemble de nos politiques publiques. Elles doivent être celles qui, à chaque jour, dans les décisions que nous aurons à prendre, aujourd'hui ou demain, quels que soient ceux qui occuperont les bancs de cet hémicycle, doivent constituer le socle de toutes les décisions politiques que nous prendrons.

Ces décisions politiques sont évidemment multifactorielles. Il s'agira de parler de déplacements, de logement, de santé psychique, psychologique mais pas seulement. Il s'agira de parler de sujets d'aide des plus défavorisés et aujourd'hui, ce que l'on constate, c'est qu'il peut y avoir à certains égards quelques contradictions, en particulier si on veut discuter sur les transports sans ouvrir le débat sur la politique des transports, nous savons bien que les moyens mis en place par notre collectivité ou par ces structures, j'allais dire dont elle dépend, sont insuffisants en

matière de transports par exemple, en matière de transports collectifs et qu'il faudra faire un effort considérable, pas seulement un effort mais un effort considérable devra être fait en cette matière, comme nous savons également qu'en matière de logement, d'habitat adapté, de travaux de rénovation, en particulier sur le patrimoine ancien, public ou privé, nous le savons, les efforts devront être aussi considérables. Ils le seront et devront l'être aussi en matière de prévention.

En matière d'espaces publics, nous allons devoir repenser les conceptions qui avaient été les nôtres il y a quelques années. Il n'est pas question de dire que ce qui a été fait avant n'était pas bien, ce qui a été décidé il y a quelques années correspondait sans doute à une attente et peut-être à une absence de conscience suffisante des enjeux climatiques et demain, il faudra donc imaginer aménager des espaces publics de manière différente, plus adaptée pour lutter contre les îlots de chaleur, pour lutter contre ces situations extrêmement contrairement aux objectifs qui sont les nôtres qui est de créer un climat général de grande qualité pour l'ensemble de nos concitoyens.

Voilà j'en ai presque terminé avec l'heure qui m'était impartie pour vous dire cela. Je rappellerai donc que le groupe votera bien sûr cette délibération mais qu'un des enjeux pour maintenant et pour la suite, c'est que les actes que nous prendrons soient bien conformes aux déclarations d'intention qui sont les nôtres ce matin. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Quelques mots très rapides, beaucoup de choses ont été dites par les représentants des groupes. On voit finalement avec ce plan la possible cohérence de la Métropole et c'est quelque part plus qu'un plan, c'est presque une feuille de route, ça a été dit, qui vient à travers d'autres actions, je ne vais pas en faire la liste mais le PCAET (plan climat-air énergie territorial), la stratégie alimentaire, la stratégie agricole, le schéma directeur des énergies, le projet métropolitain des solidarités, le plan Oxygène qui a été évoqué tout à l'heure, y compris par Bertrand Artigny, c'est tout cela qui vient se mettre en cohérence.

Je dirai simplement, dans la ligne de ce que vient de dire monsieur Buffet, c'est vrai qu'entre le discours et ensuite les actes, il faudra regarder ça avec beaucoup d'attention et chacun devra ici, à l'avenir, se rappeler de nos propos collectifs, de nos votes collectifs, de nos engagements, de nos ambitions pour faire en sorte qu'à l'avenir, d'abord des propositions mais des délibérations qui viendront ensuite soient bien en cohérence avec nos grands discours d'aujourd'hui. Je vous remercie. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je veux remercier au passage Thierry Philip, Georges Képénékian et l'ensemble des équipes et bien sûr des partenaires parce que ce plan ne s'est pas fait comme ça, ici en discutant entre nous. Je voudrais les remercier du travail considérable qui a été fait sur l'ensemble de ce dossier.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

---

**N° 2019-3787 - proximité, environnement et agriculture** - Projet alimentaire du territoire lyonnais - Défi famille à alimentation positive (FAAP) 2019-2020 - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique (ARDAB) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3787. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit d'une subvention à l'association Rhône Loire pour le développement de l'agriculture biologique pour l'organisation du défi famille à alimentation positive. Comme je l'ai dit en commission, il s'agit d'une action qui est une réussite puisque ça permet à des familles de toutes catégories sociales, de modifier leur alimentation à budget constant avec une augmentation très forte du bio et du local mais que, suite à l'évolution de l'association, ce défi cherche un second souffle et nous sommes en train de le reformuler, notamment avec les structures d'éducation populaire, ce qui devait prendre effet dans les années à venir.

Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller CHARMOT :** Merci monsieur le Président. Certains défis semblent nous soustraire à un minimum de pragmatisme budgétaire et de sens pratique. Certes, celui-ci veut s'afficher vertueux sous l'angle de l'éducation alimentaire auprès des familles, notamment celles à faibles ressources pour les accompagner dans l'accès à une alimentation plus saine tout en maîtrisant ce poste de dépenses dans le budget du foyer.

L'objectif est louable. C'est d'ailleurs pourquoi les centres sociaux dans nos communes animent régulièrement sur leur territoire, avec l'aide financière des municipalités, des ateliers sur ce sujet, du budget alimentation et la confection de repas équilibrés à moindres frais justement pour aider ces familles.

Le rôle de l'ARDAB dans ce projet serait d'animer des ateliers et diriger l'opération avec et auprès des centres sociaux. Mais monsieur le Président, c'est déjà fait, ces centres sociaux que nous soutenons dans nos villes ont-ils besoin d'être chaperonnés pour cela ? Non me semble-t-il. Pour cela, l'ARDAB percevrait 36 000 €, soit 75 % du budget de l'opération par la Métropole et assurerait 5 % par autofinancement. Notre collectivité pouvait s'appuyer sur le réseau des CCAS (centre communal d'action sociale) qui connaissent bien leur territoire et les familles.

Leur interpellation par notre collectivité métropolitaine a manqué de clarté et d'ambition. L'UDCCAS (Union départementale des CCAS), relai utile pour les mobiliser, les impliquer, semble avoir été oublié. Au final, le pragmatisme budgétaire et le sens pratique ont cédé la place à un certain clientélisme ou sinon à une méthode bâclée de mise en œuvre regrettable au regard de l'objectif visé dans ce défi famille à alimentation positive.

Notre groupe votera contre cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Charles, vous voulez dire un petit mot ?

**M. le Vice-Président CHARLES :** Permettez-moi de regretter cette position, surtout après le débat qu'il y a eu juste avant parce qu'effectivement, si tout était si bien avant, nous aurions des quartiers qui s'alimentent avec de l'alimentation bio, nous n'aurions pas de désert alimentaire dans les quartiers puisque les filières seraient organisées donc, si tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, c'est absolument en contradiction avec la position que votre groupe a tenue juste avant.

Quant au pragmatisme, nous sommes en train de travailler avec la Fédération des centres sociaux, nous avons pris contact avec les CCAS mais, pour mettre tout le monde autour de la table et faire bouger tout cela, ça demande un certain temps donc j'espère que ça prendra effet, comme vous le souhaitez, dans les années à venir et en plus, comme on l'a dit en commission et comme nous l'avons dit au sein du club développement durable, les communes ont un rôle important à jouer pour mobiliser leurs habitants autour de cette transition alimentaire et nous souhaitons votre participation active à cette action, à cette transformation. Donc permettez-moi de regretter cette position qui est contradictoire avec vos propos précédents.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je crois qu'il y avait en fait un boost à passer, c'est-à-dire que l'évolution de la mise en œuvre du défi, ça a été dit par Bruno Charles, était d'abord de mieux cibler les publics en précarité, on vient d'en parler dans le débat d'avant et d'accroître le nombre de bénéficiaires, il y avait besoin de ce choc-là et, après une hausse cette année, le mouvement normal c'est de revenir à des niveaux de subvention habituels pour les éditions suivantes mais il y avait besoin de cet accompagnement pour faire ce choc-là, quelque part pour aller vers les publics en précarité.

Il faut admettre que, quelquefois, ça coûte un peu plus cher et c'est bien normal. Oui, monsieur Charles.

**M. le Vice-Président CHARLES :** J'ai simplement oublié de dire que, si ce défi est actuellement en difficulté, c'est suite effectivement à la remise en cause des subventions régionales, c'est la Région précédemment qui avait mis en place ce défi nous inscrivant dedans. L'objectif régional a souhaité supprimer les subventions à l'ARDAB et c'est ce qui nous met en difficulté pour l'organisation de ce défi. Il ne faudrait peut-être pas oublier les responsabilités politiques de chacun.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets ce rapport aux voix. Oui monsieur Cochet.

**M. le Conseiller COCHET :** Pour une explication de vote. Monsieur Charles, vous êtes gentil, que vous ayez un désaccord, c'est understandable, mais on n'est pas là pour ce genre de considérations qui n'ont strictement rien à voir avec ce rapport. Vous attaquez la Région, je crois que vous êtes bien content que la Région soit également partenaires sur de nombreux dossiers qui concernent la Métropole et le Président de la Métropole l'a d'ailleurs évoqué en début de Conseil donc nous maintenons notre position contre ce rapport. Je vous remercie monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Les Républicains et apparentés et Rassemblement pour une nouvelle Métropole ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3793 - proximité, environnement et agriculture** - Plan climat air énergie territorial (PCAET) - Cadrage d'une démarche finances et climat - Attribution d'une subvention à l'association Institute for Climat and Economics (I4CE) - Mobilisation des acteurs bancaires pour une démarche de financement vert et social - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3793. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Monsieur le Président, il s'agit d'une délibération qui est une déclinaison du vœu que nous avons adopté il y a quelques semaines. Cette délibération propose plusieurs actions. Les deux premières actions consistent à essayer d'élaborer une analyse objective du budget de la Métropole au regard des enjeux environnement-climat. Nous avons essayé de manière empirique, avec Bertrand Artigny et les services de la Métropole de faire ce travail, il s'est avéré d'une complexité redoutable et aujourd'hui, il s'agit d'associer les compétences de I4CE, c'est l'ancienne filiale de la Caisse des dépôts consacrée au climat (la CDC climat) qui a élaboré un référentiel pour l'État et qui se dit capable d'élaborer un référentiel pour les collectivités, pour juger de la globalité de notre action, de la globalité de notre budget au regard des enjeux énergie-climat.

Cette action, nous la conduisons avec d'autres collectivités pour produire un cadre objectif, collectivités qui sont Strasbourg, Lille, Paris et j'en oublie une...et Grenoble je crois, qui nous permettra de disposer d'un cadre d'évaluation objectif de notre budget qui nous permettra une vision globale et objective de la cohérence ou pas de notre action.

La troisième action : nous avons voté, pardonnez-moi de faire dans le désordre, un vœu sur le désinvestissement fossile, nous avons discuté avec beaucoup de collectivités qui ne trouvent pas face à elles des établissements financiers qui sont aujourd'hui capables de garantir du désinvestissement fossile, donc nous commençons par faire un pas avec les autres collectivités, qui est de mobiliser une épargne locale et mobiliser une épargne responsable. C'est un premier pas dans la recherche d'un partenariat climat et d'un désinvestissement fossile auprès de nos partenaires financiers. Il s'agit d'amener nos partenaires financiers, petit à petit, à une cohérence dans le désinvestissement.

Et enfin, la dernière action, il s'agit de signer le pacte finance climat qui avait été lancé par Pierre Larrourou et par Jean Jouzel. Aujourd'hui ce pacte finance climat est signé par près de 40 000 signataires dont 70 collectivités et cela donne une cohérence et une visibilité à notre action. Ce rapport a unanimement fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames messieurs les élus, cette délibération va dans le bon sens et elle énonce la nécessité d'un financement vert et social pour financer les actions et projets de notre Métropole. On ne peut que partager cet objectif mais je constate, encore une fois, qu'il arrive bien tardivement dans notre mandat, qu'il arrive pour le dire autrement, six mois avant les élections et que, ma foi, six mois avant les élections, une telle décision ne mange pas de pain.

Pourtant, cela fait plusieurs années que le GRAM ne vote pas le budget de la Métropole parce que, justement, le critère essentiel d'élaboration du budget a été un critère exclusivement financier, avec cette recherche constante d'obtenir une bonne note de la part des agences de notation financière internationales.

Finance, rentabilité, responsabilité, tels ont été les maîtres mots dans cette assemblée durant six ans, comme si la responsabilité allait de soi, de pair avec la rentabilité et la finance. Si c'était le cas, nous n'en serions pas là en matière environnementale par exemple.

Nous n'avons pas voté les budgets successifs de la Métropole parce que, pour notre part, nous demandions l'introduction de critères de bien-être humain dans notre budget, avec la volonté qu'un indice de développement humain se substitue à la note de l'agence financière Fitch.

Alors si je regarde le côté à moitié plein du verre, je lis cette phrase de la délibération, je cite : "la diversité des offres de financement permet aujourd'hui à la Métropole d'envisager un financement responsable de ses projets". Et là, je ne peux être qu'en accord complet car, même s'il est très tardif, ce tournant éthique est bienvenu.

Mais si je retiens le côté à moitié vide du verre, je lis ceci : "La Métropole peut se financer auprès des banques ou emprunter sur les marchés financiers et diversifier les sources de financement." Cette phrase de notre délibération corrobore ce qui m'a été dit ici ou bien en commission finances de la Ville de Lyon il y a quelques semaines.

La bonne note des agences de notation financière, Fitch à la Métropole, Standard & Poor's à la Ville de Lyon, nous permet d'aller emprunter en direct sur les marchés financiers, avec pour premier objectif surtout, en tout cas c'est

ce qui nous a été présenté, de faire baisser les taux et puis il a été ajouté en commission finances de la Ville de Lyon qu'en contournant le secteur bancaire, on perdait souvent en information au final quant à la provenance des fonds empruntés et que ces fonds n'étaient pas traçables.

Alors, comme monsieur Brumm est la même personne, qu'il soit à la Ville ou à la Métropole, il opine du chef, c'est bon signe, et qu'il agit sur les finances de nos deux collectivités, j'affirme à nouveau qu'il n'est pas conciliable de vouloir introduire du financement social et vert et de demander une note à une agence de finance internationale. Monsieur Kimelfeld, monsieur Brumm, monsieur Charles, il faut savoir choisir et, ici comme ailleurs, le "en même temps" n'est pas possible. On ne peut pas s'assujettir à la finance internationale et, en même temps, prétendre agir sur des financements verts et sociaux. Je redemande donc que nous sortions du système de notation financière internationale.

Et puis, monsieur Brumm, je réitère mon inquiétude quant à la provenance des fonds que nous avons empruntés depuis que nous allons directement sur les marchés financiers en tant que collectivité et je demande que nous soit communiquée la liste des organismes qui nous ont prêté de l'argent, qui ont prêté de l'argent à notre Métropole pour l'ensemble de ce mandat. Je vous remercie par avance.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole.

**M. le Conseiller BOUDOT :** Merci monsieur le Président. Avec ce rapport, vous tentez une nouvelle fois de cadrer l'action de l'Exécutif futur dans six mois, en verdissant son action future à tous les étages, si je puis dire.

Je reprendrai une phrase du rapport qui fait assez froid dans le dos :

"Le périmètre de ce cadre d'évaluation pourra être étendu dans les exercices ultérieurs à d'autres enjeux environnementaux, voire sociaux par des experts de ces enjeux".

Alors qui va déterminer les experts de ces enjeux ? Nous ne vous donnerons pas un chèque en blanc, donc nous voterons contre ce rapport. Merci monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, ces dernières années ont été marquées par une forte prise de conscience des enjeux environnementaux, à l'image, par exemple, de la mobilisation pour un accord lors de la COP21 organisée en 2015 à Paris, des efforts pour mobiliser le monde économique lors du "One Planet Summit" en 2017 ou encore, plus récemment, des nombreuses marches climatiques et, particulièrement des mouvements des jeunes pour le climat réclamant, à très juste titre, des actions fortes, concrètes et rapides aux dirigeants politiques.

Dans ces murs également cette prise de conscience a eu lieu, la Métropole de Lyon, notamment sous l'impulsion de son Président David Kimelfeld, a ainsi pris des mesures fortes dans la lutte contre le réchauffement climatique avec, par exemple, la mise en place de la zone à faibles émissions, d'aides financières pour la rénovation thermique des logements, Ecoréno'v, ou encore la dernière en date ce week-end, avec la première expérimentation de la piétonisation de la Presqu'île et, bien sûr, le plan santé-environnement que nous venons de voter.

Cette nouvelle délibération nous permet, permet à notre Métropole, de prendre de nouveaux engagements en la matière, avec notamment la mise en place de financements verts. La finance joue aujourd'hui un rôle prépondérant dans l'allocation des ressources dans l'économie. Il nous semble donc essentiel qu'une partie de celle-ci puisse être dirigée vers des investissements durables. En plus d'engagement en matière environnemental, ce nouveau mode de financement qui croît depuis plusieurs années, impose des engagements en fonction de critères sociaux et de gouvernance. Nous nous félicitons donc que la Métropole de Lyon aille vers ces financements qui sont plus responsables.

Par ailleurs, nous venons par cette décision signifier l'engagement de la Métropole de Lyon au sein du pacte finance climat signé déjà par plus de 40 000 citoyens, 270 Députés de tous bords, à l'exemple d'Hubert Julien-Laferrière ou de Thomas Rudigoz chez nous et de près de 70 collectivités.

Ce pacte pousse à la création d'une banque européenne du climat pour la mise en place de financements pérennes des investissements nécessaires à la transition écologique, estimés à 1 000 milliards d'euros.

Ce plan Marshall pour le climat serait évidemment bénéfique pour l'environnement mais aussi pour notre économie et pourrait aussi redonner de la vigueur aux projets européens, l'engagement par ce pacte de nombreuses collectivités mais aussi des entreprises et des associations, tant les changements dans nos modes de vie, de consommation et de production dépendent de ce que nous sommes capables de mettre en œuvre collectivement au niveau local.

En cette semaine de la finance responsable, nous pouvons espérer que toutes les banques s'intéressent au financement vert avec beaucoup plus de volonté et c'est aussi à nous, à chacun d'entre nous, de les inciter à évoluer en ce sens.

Notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole est satisfait de voir que la Métropole de Lyon prend la mesure du défi climatique qui est devant nous et votera donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Cinq minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, comme nous sommes nombreux à avoir demandé un temps de parole sur ce dossier, je vais donc essayer d'être bref, surtout que ce rapport expose de manière claire et parfaite, à la fois les enjeux et les engagements pris par la Métropole.

Mais si nous sommes si nombreux à intervenir, c'est que le sujet est devenu incontournable. Le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est alarmant et met en exergue de nombreuses situations irréversibles qui vont toucher ou touchent déjà des millions de personnes.

Les écologistes ont, depuis de nombreuses années, alerté sur ces situations et je peux vous assurer que nous continuerons encore à le faire dans les mois et années à venir.

A cet égard, Greta Thunberg est tout à fait légitime à interpeller à l'ONU (Organisation des nations unies) les dirigeants de ce monde qui ont regardé ailleurs pendant des décennies et elle est totalement dans son droit de poser la question de savoir comment ils peuvent oser.

Aujourd'hui, qui peut encore nier que les combustibles fossiles sont la première cause du dérèglement climatique, qu'ils représentent 80 % des émissions mondiales de CO<sub>2</sub> et 67 % des émissions de gaz à effet de serre ? Et surtout sur un sujet aussi important qui va nous conduire non seulement à un désordre climatique, mais aussi à des répercussions économiques considérables et nécessairement à des flux migratoires que nous devons gérer, ici à la Métropole, le vœu sur les désinvestissements fossiles n'a pas fait l'unanimité, des dossiers d'infrastructure autoroutière sont encore à l'étude et l'agriculture intensive a encore de beaux jours devant elle.

Oui, monsieur le Président et mes chers collègues, les élus écologistes se félicitent que le vœu de septembre 2018 connaisse enfin une mise en application concrète.

Oui, nous sommes satisfaits de voir que le budget de la Métropole pourrait ne plus se décliner en une longue litanie de lignes budgétaires qui ne disent rien des enjeux climatiques en cours. Et à cet égard, je voudrais féliciter et remercier surtout personnellement mesdames Gobert et Jousset, ainsi que monsieur Daller que nous avons souvent sollicités pour que le budget de la Métropole soit apprécié en fonction de critères environnementaux et que nous puissions, à ce titre, s'assurer des engagements pris par la collectivité. Comme indiqué dans ce rapport, cela nous permettra d'avoir une vision dynamique de nos engagements et de pouvoir rendre compte de manière transparente de nos actions.

Le seul bémol est que, sur la question des investissements, nous ne puissions remettre en cause les financements actuels qui ne seraient pas compatibles avec nos responsabilités sociales et environnementales.

Nous sommes donc satisfaits que la Métropole entende prendre toute sa part à la dynamique mondiale qui est aujourd'hui lancée et que soient affichés des objectifs ambitieux et exemplaires en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Mais ne soyons pas trop naïfs et regardons la réalité en face : nous savons toutes et tous que vont se discuter aujourd'hui et demain dans notre assemblée, des sujets clivants pour lesquels il peut exister de vraies et profondes divergences politiques.

Je n'en citerai que quelques-uns : le mode de gestion et la protection de l'eau potable, l'accompagnement des agriculteurs vers la fin des pesticides, le développement des énergies renouvelables, la protection de la qualité de l'air des gaz d'échappement, l'économie circulaire et la prévention des déchets, le traitement des déchets par incinération, etc.

Si nous ne sommes pas en état d'appréhender ces enjeux, le changement climatique nous les imposera. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération nous propose d'aider l'Institut pour le climat et l'économie. Il s'agit d'une erreur de traduction puisqu'il ne s'agit pas d'un institut qui s'occupe du

climat ET de l'économie, mais de l'économie POUR le climat, c'est son nom en anglais "institute for climate economics".

Permettez-moi de sourire devant cette erreur linguistique qui ne fait que me confirmer, dans le refus de ce globish que vous nous imposez désormais quotidiennement, bien loin de cette merveilleuse langue anglaise de Shakespeare, globish qui produit un terrible appauvrissement culturel organisé au plus haut niveau de l'état désormais, pourtant illégal avec la loi Toubon et même inconstitutionnel avec l'article 2 de la Constitution. Mais, dans ce monde, les lois ne sont jamais faites pour ceux qui sont au pouvoir.

Fondé par la Caisse des dépôts, cet institut est financé à 72 % par des institutions financières, avec un budget de 3 M€ constitué à 95 % de subventions, dégageant dans le dernier exercice connu 165 000 € d'excédent, avec des réserves confortables d'un petit million. Je ne suis pas sûr que cet institut ait besoin de notre aide. Vous nous direz que 10 000 € pour une action de communication climatique, ce n'est pas grand-chose.

Il s'agit, nous dit la délibération, de "cibler les dépenses affectées à la transition énergétique, climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de solidarité". Et de solidarité ? Faut-il inclure toutes nos politiques de solidarité dans cette cible ? Il s'agit aussi de cibler dans une logique "d'emprunts verts", c'est le cœur du sujet, et d'identifier les projets, relisez-le pour sourire avec moi, "ayant un impact socio-environnemental positif". Nous sommes interrogatifs, y a-t-il des projets métropolitains avec un impact socio-environnemental négatif, en dehors, bien sûr, du célèbre Anneau qui, permettez-moi ce jeu de mot, semble bien totalement enterré ? Mais qu'on nous dise lesquels tout de suite ! Quel aveu, la Métropole agit donc parfois pour autre chose que les besoins sociaux et environnementaux de ses habitants !

Mais venons-en au fond, les emprunts verts, autrement dit, la finance verte, autrement dit, le capitalisme financier vert !

Il s'agit de rechercher des investisseurs locaux ou nationaux qui exigent une responsabilité sociale ou environnementale -je cite- et d'accompagner ces partenaires dans leurs réflexions sur le désinvestissement des énergies fossiles, accompagner les partenaires dans la réflexion, on est sûr que cela n'ira pas trop loin !

Il ne s'agit pas d'organiser une collecte de solidarité, ou de rechercher des dons ou subventions pour aider à des actions qui ne trouveraient pas leur équilibre dans l'économie telle qu'elle est. Non, il s'agit de trouver des investisseurs qui ont des critères de choix environnementaux pour placer leur argent. Ce sont des investisseurs, ils cherchent donc un retour de leur investissement. C'est d'autant plus important que, plus ils ont de retour, plus ils pourront financer d'autres actions vertueuses. Mais dans un contexte économique où nous n'avons aucune difficulté de financement, nous sommes même dans un monde de taux négatifs, peut-on dire que ce financement sera vertueux pour nous, autrement dit, à des taux d'intérêt plus bas ?

Ce n'est évidemment pas dit dans la délibération et l'expérience de beaucoup de financements participatifs montre que ce sera souvent l'inverse ! Autrement dit, ces investisseurs se fabriquent une rente sur l'économie verte. Soyons clairs, nous prélevons sur nos dépenses vertes un petit pourcentage, pour que d'autres se présentent comme vertueux.

Je suis désolé, chère Emeline, -je cite Emeline parce que je suis sûr que c'est une écologiste de gauche-, nous ne pouvons laisser croire que le capitalisme financier va sauver la planète. Quant au cadre d'évaluation budgétaire, nous avons déjà le référentiel Cit'ergie, le référentiel développement durable, et nous ne croyons pas du tout en un nouveau système technique qui sera de toute façon opaque, invérifiable et qui permettra de tenir encore une fois des discours loin de toute citoyenneté réelle.

D'ailleurs, pour comprendre la nature politique de cette délibération, j'ai pris le temps d'identifier les Députés signataires de ce "pacte finance climat" que la délibération propose de signer. 238 Députés (et non 270 comme écrit dans la délibération, mais peu importe), soit 41 % du Parlement, dont 161 Députés "En marche" sur 300, une majorité, comme pour le MoDem (Mouvement démocrate) 25 sur 40 et l'UDI 16 sur 27, autrement dit, la majorité parlementaire gouvernementale est très clairement engagée dans ce "pacte finance climat". Je précise toutefois qu'il y a aussi 19 Députés PS (Parti socialiste) sur 25 et même quatre Républicains, deux FI (France insoumise) et deux PC (Parti communiste) perdus dans cette liste. Il ne faudrait pas oublier dans les soutiens Alain Juppé et le prince Albert de Monaco, grand ami du climat, comme chacun sait, dans sa Principauté, qui doit pourtant battre des records carbone.

Ce pacte finance climat est une énième opération politicienne pour faire croire que les puissants s'occupent réellement de l'intérêt du plus grand nombre. Nous n'en serons pas, et nous appelons les écologistes sincères à participer aux rencontres internationalistes de Vénissieux ces 4 et 5 octobre prochain dont le thème est clair : pour la planète, nous ne sommes pas tous dans le même bateau, la question, c'est capitalisme ou socialisme ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien monsieur Millet. Cinq minutes pour les groupes La Métropole autrement, Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère REVEYRAND :** Monsieur le Président, chers collègues, nous voulons signaler l'importance de ce rapport qui propose d'adopter une démarche globale d'analyse financière des efforts consentis pour la transition énergétique par la Métropole et de construire un outil de pilotage "finance climat" pour les collectivités mais surtout, il a vocation à interroger les organismes financiers sur leur pratique en matière de désinvestissement carbone et de financement des actions favorables à notre environnement car la France est loin d'avoir enregistré dans les faits l'accélération nécessaire à l'atteinte de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Qui doit agir ? Le citoyen avec ses choix de consommation et ses éco-gestes qui n'apporteront au mieux qu'une baisse de 10 à 20 % de l'empreinte carbone moyenne, l'État, les collectivités locales, les entreprises. En réalité, le combat ne pourra être gagné que s'il est mené sur tous les fronts.

Il faut aujourd'hui arbitrer entre le sauvetage d'une planète en péril et celui de certaines banques dont le modèle d'affaires n'est plus viable depuis longtemps. Du 26 septembre au 4 octobre se déroule la semaine de la finance responsable. La finance responsable semble plébiscitée par les français, ceux qui épargnent et ceux qui placent, six français sur dix, dans leur décision de placement, déclarent accorder une place importante aux impacts environnementaux et sociaux. C'est globalement un doublement de la demande depuis l'an dernier en France.

Cela nécessite que le secteur bancaire européen se convertisse pour de bon à la nécessité de cette transition au lieu de se donner une image vertueuse en émettant des obligations vertes tout en continuant d'accorder, sur 10 € de financement des énergies, en moyenne 7 € aux hydrocarbures, pendant que seulement 2 € sont destinés au financement des énergies renouvelables. C'est une étude d'Oxfam de novembre 2018 qui nous le dit.

Les refinancements apportés par les banques centrales aux banques, devraient être conditionnés à l'implication des banques dans la transition écologique, faire dépendre les taux de cet effort.

Il faudrait donner à la Banque centrale européenne la mission de financer la transition écologique en refinançant la Banque européenne d'investissement ou un réseau de banques publiques européennes missionnées pour financer les infrastructures vertes dont nous avons absolument besoin et sans lesquelles nous n'atteindrons jamais les objectifs de décarbonation que nous nous sommes fixés dans les accords de Paris pour le climat.

Le montant à ce jour des obligations vertes émis sur le marché financier de 200 milliards de dollars en 2019, est un montant largement insuffisant et est amplifié considérablement mais surtout, il faut certifier. Certifier aux investisseurs par des audits indépendants vers quels actifs vont les fonds levés, est à ce jour primordial pour le développement d'une finance responsable. Le cadre de référence est aujourd'hui bien trop large. Par exemple, quand Engie et le Crédit agricole, en 2014, émettent des obligations vertes pour financer la dette qui permettra de construire un grand barrage en Amérique latine : oui, il représente une avancée en matière de développement et d'usage d'une énergie renouvelable, mais ils oublient bien vite qu'il s'agit de financer un désastre pour les populations locales et pour la biodiversité.

Certifier l'impact en émission de CO<sub>2</sub>, le caractère bénéfique pour l'environnement semble une évidence. On parle beaucoup de la sortie du charbon mais quid de la sortie du pétrole et des gaz de schiste ? Peu l'abordent. Les règles restent donc à préciser pour éviter aussi le risque d'éco blanchiment des banques qui, un jour, émettent des obligations vertes et le lendemain financent des activités nuisibles au climat.

Les banques devraient avoir un rôle d'accompagnement de la transition climatique. La France manque d'investissements verts. Mais qu'est-ce qu'un actif vert ? On manque de standard aujourd'hui pour le définir. Les labels existent mais ne sont pas générés par l'État ou par l'Union européenne. Nous avons grand besoin en la matière de transparence. Déjà en 2011, puis en 2015, la Ville de Villeurbanne conduisait une démarche en matière de politique financière plus responsable, inscrivant dans son plan climat-énergie territorial, sa préoccupation des investissements climaticides.

À ce titre, les banques candidates aux marchés financiers de la ville, ont été questionnées sur leur positionnement quant aux paradis fiscaux et aux investissements pour la préservation de l'environnement. Une limite est vite apparue : l'incapacité de pouvoir contrôler les informations et les auto-déclarations des banques, puis la réalité qui a été de ne pas trouver de financeurs vertueux car les banques françaises financent massivement le dérèglement climatique et non la transition énergétique en finançant des projets et des entreprises. Elles doivent donc orienter une économie qui doit changer, accompagner nécessairement les entreprises vers le décarboné et l'exercice de la responsabilité sociétale des entreprises.

Et pourtant, elles disent financer à 90 % une économie fossile parce que l'économie est à 90 % fossile. Elles financent ce qui existe aujourd'hui, c'est-à-dire une économie très carbonée. On a besoin de connaître leur volonté d'évolution pour réorienter leur financement vers les nouveaux projets.

N'oublions pas non plus qu'à l'avenir, on aura de plus en plus besoin de financement pour réduire et prévenir les risques climatiques. La fréquence des intempéries (inondations, incendies) s'accroît. Les pertes liées à l'indemnisation, les risques à financer des entreprises peu vertueuses en matière environnementale seront importants. Le risque climatique, c'est aussi un risque financier. C'est de la responsabilité de la Métropole de mobiliser les acteurs financiers de notre territoire en leur proposant des projets verts pour financement et de les accompagner vers le désinvestissement des énergies fossiles. C'est un signal politique et institutionnel fort. Cette démarche devrait également encourager d'autres décideurs à prendre des engagements pour lutter efficacement contre le changement climatique et financer les mesures d'adaptation nécessaires. N'allons pas jusqu'à dire que les investissements privés peuvent sauver la planète !

Les trois groupes au nom desquels je me suis exprimée, Métropole autrement, Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche voteront ce rapport. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**M. le Vice-Président CRIMIER** : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole a voté à l'unanimité en mai 2019, le schéma directeur des énergies (SDE) qui définit une stratégie énergétique métropolitaine ambitieuse et crédible à l'horizon 2030.

Je rappelle brièvement les objectifs du SDE qui sont les suivants : une baisse de 20 % des consommations d'énergie, un doublement de la production d'EnR (énergies renouvelables) dans le territoire, pour atteindre une réduction de 43 % des émissions de gaz à effet de serre.

Ce document constitue le socle du PCAET. Le SDE en est son volet "atténuation". Les 125 actions de la démarche ont permis d'écrire une feuille de route pour atteindre ces objectifs en définissant, pour chacune, les modalités techniques de la réalisation mais aussi des échéances et une estimation budgétaire. On a beaucoup entendu parler du discours aux actes. Les actes sont déjà engagés par la Métropole depuis de nombreuses années.

La dépense annuelle moyenne de la Métropole pour atteindre les objectifs est estimée entre 50 et 60 M€ par an, ce qui représente une multiplication par cinq des budgets actuels sur la transition énergétique. La dimension transversale de la transition énergétique est extrêmement importante. De nombreuses actions nécessaires sont portées par les politiques de l'habitat et du logement, du développement économique, du développement urbain, de la mobilité ou encore du cycle de l'eau et des déchets. Il y a donc nécessité de s'outiller et d'avoir la légitimité pour identifier, dans le détail, les dépenses et moyens humains engagés mais aussi les recettes d'investissement, comme les investissements dans Lyon Rhône solaire qui génèrent également des taxes pour la Métropole qui seront réinvesties justement sur la transition énergétique.

Donc, ces moyens, ces dépenses, ces recettes, ces moyens humains engagés contribuent au SDE et plus globalement, bien entendu, au plan climat dans lequel il est intégré. Ce sera un élément indispensable dans le suivi de la mise en œuvre de la démarche. Ce besoin d'ailleurs a été pointé dans l'action 125 du SDE, qui vise à consolider la vision du budget d'investissement "transition énergétique" de la Métropole et du budget de fonctionnement associé. Sans détailler la délibération qui vient de nous être présentée, nous soutenons l'élaboration d'un cadre d'évaluation budgétaire climat, l'instauration au sein du système de comptabilité, d'un axe analytique spécifique permettant de consolider la vision du budget transition énergétique de la Métropole du discours aux actes mais aussi au suivi des actes. C'est l'engagement que nous avons pris ensemble et qui devra être mis en œuvre.

Ce suivi précis et responsable sera un jalon important pour les autres axes de cette délibération qui visent à diversifier les financements de la Métropole, les maîtriser au besoin, avec des critères de responsabilité sociale et qui nous permettra de signer le pacte finance climat européen. Au regard de l'importance des enjeux de la transition énergétique, il est en effet indispensable de se donner les moyens pour l'action. Ces moyens permettront d'évaluer la réalisation du SDE et les moyens mis à sa disposition pour remplir l'engagement que nous avons voté collectivement et unanimement dans cette assemblée. C'est pourquoi le groupe Avenir Métropole votera favorablement cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup monsieur Crimier. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère déléguée PEILLON** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, le plan climat air énergie territorial est un des documents cadres de notre stratégie métropolitaine.

À l'heure où l'urgence climatique est présente à l'esprit de chacun et abreuve l'actualité, notre Métropole prouve encore une fois la pertinence de ses objectifs.

Nous nous réjouissons de la prise de conscience générale sur ce sujet essentiel pour notre avenir car les rapports du GIEC sont plus alarmants que jamais et considèrent que désormais, les effets néfastes du dérèglement climatique se feront sentir encore plus vite que prévu.

Nous entrons donc aujourd'hui dans une phase cruciale pour la transition écologique et sociale de notre territoire et, en tant qu'institution, nous savons pouvoir compter sur l'engagement de nos concitoyens pour accompagner nos politiques.

Mais il nous revient également d'être à la hauteur de l'enjeu historique qui se dresse aujourd'hui devant nous et qui, si nous n'en sommes pas à la hauteur, pourrait sonner le glas du monde tel que nous le connaissons.

Confrontées aux profondes transformations économiques, sociales et sociétales que nous connaissons, nos Métropoles sont des acteurs incontournables pour développer des alternatives et favoriser les changements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de nos conditions de vie, tout en les rendant plus sobres pour notre environnement.

Pour ce faire, notre Métropole, dans le cadre de ce plan, mais plus globalement dans l'ensemble de ses politiques, travaille pour diminuer notre impact environnemental.

C'est le travail que nous menons sur l'éco-rénovation des logements pour lutter contre les déperditions et donc le gaspillage énergétique. C'est aussi la relocalisation progressive de nos approvisionnements en nourriture dont nous avons eu l'occasion de parler, il y a quelques mois, dans cet hémicycle et qui permet de diminuer la pollution due au transport de nos denrées alimentaires. C'est le renforcement du maillage de notre agglomération en transports en commun et le soutien renforcé aux mobilités actives. C'est aussi les mesures dans le cadre du SDE dont vient de parler Roland Crimier. Et c'est également, et j'y tiens, la création d'une fondation de soutien à l'innovation sociale car il serait irresponsable et inefficace de déconnecter les enjeux sociaux et environnementaux. Bien au contraire, ces enjeux sont convergents et ce n'est plus à démontrer.

Pour aller encore plus loin, notre Métropole souhaite désormais s'inscrire dans une démarche de financement responsable de ses projets en diversifiant ses sources de financement, en valorisant la dimension sociale et environnementale de ses emprunts, de ses projets, en mobilisant les acteurs et les financements locaux.

Enfin, notre Métropole s'associe à l'appel du collectif climat 2020 pour demander la création d'une Banque européenne d'investissement dédiée au financement de la transition énergétique, car si les collectivités locales peuvent jouer un rôle majeur, les moyens de financement européen doivent être à la hauteur des enjeux.

La création d'un tel organisme nous permettrait d'augmenter significativement nos capacités d'action en faveur de la préservation de notre environnement. C'est aujourd'hui une étape supplémentaire de notre engagement en faveur du climat. Il y en aura d'autres, bien sûr, mais c'est une étape importante et pour toutes ces raisons, notre groupe votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET :** Merci monsieur le Président, vu la présentation assez confuse que vient de faire le Vice-Président et également la même chose qui s'est passée au niveau de la présentation en commission et les non-réponses obtenues, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Quelques mots sur ce dossier, je rappelle qu'il y a un an, nous votions, à la quasi-unanimité, le vœu sur le désinvestissement dans les énergies fossiles.

Je rappelle que ce vœu était proposé par les organisations, notamment à l'initiative de la marche pour le climat et cette délibération, je reprendrai les premières explications de Bruno Charles, est la première étape de cet engagement.

Elle s'inscrit dans la continuité des actions que nous avons prises depuis maintenant deux ans, en particulier, l'élargissement du volet "citoyens" dans l'élaboration de notre nouveau plan climat air énergie territorial. On aura l'occasion d'en reparler. Ces délibérations visent quatre objectifs et je le ferai rapidement :

- le premier, c'est de dresser un panorama complet de l'ensemble de nos moyens alloués à la transition énergétique et à l'adaptation aux changements climatiques. Finalement, c'est quoi ? C'est savoir exactement les investissements qui contribuent à la transition environnementale, ceux qui sont neutres et, monsieur Millet effectivement, ceux qui ont un impact négatif parce qu'à part avoir des certitudes, sinon il est toujours bon

d'examiner les choses et de voir si effectivement, il n'y a pas ici dans cette maison des investissements à impact négatif ou des projets qui, demain, pourraient provoquer les mêmes sujets. Ainsi, la Métropole va pouvoir identifier très clairement tous ces budgets qui contribuent à une démarche environnementale. C'est finalement cette cartographie budgétaire qui va nous permettre de mieux évaluer la pertinence de nos investissements et c'est le sujet de cette délibération,

- le deuxième objectif, c'est de diversifier les financements de la Métropole avec des critères de responsabilité sociétale, cela figurait d'ailleurs dans le vœu que nous avons adopté ici : proposer à des investisseurs locaux ou nationaux de financer des projets environnementaux et sociaux. Donc, bien sûr, cela consiste à cibler les investisseurs, privilégier les investisseurs qui sont prêts à financer les actions qui répondent à des critères environnementaux et diversifier nos sources de financement en privilégiant des banques, elles-mêmes engagées dans une démarche de RSE (Responsabilité sociale des entreprises).

La deuxième étape, c'est cibler les projets qui seront fléchés vers des financements verts, cela a été évoqué notamment par Roland Crimier. Les projets ciblés, dans un premier temps, seront choisis parmi les actions du schéma directeur des énergies et du futur plan climat air énergie territorial.

Parmi les premiers projets qui bénéficieront de ces financements verts, on peut en citer quelques-uns :

- le dispositif Ecoréno'v,
- la prime air bois,
- la rénovation énergétique de notre patrimoine, cela a été évoqué tout à l'heure à travers d'autres interventions,
- le renouvellement de notre flotte de véhicules par des véhicules propres,
- la prime d'aide au renouvellement des véhicules concernés par la ZFE,
- la méthanisation des boues sur les stations d'épuration, je pense notamment à Saint Fons et à Pierre Bénite,
- la plantation d'arbres et de forêts urbaines dans le cadre du plan Canopée,
- et pourquoi pas la désinperméabilisation des sols qui est toujours dans l'objectif d'adapter notre Métropole au changement climatique en cours.

L'idée, c'est de nous désengager progressivement des financements qui sont incompatibles avec nos objectifs environnementaux. Finalement, cette délibération marque surtout le début d'une démarche collective ambitieuse que l'on souhaite efficace, avec nos partenaires financiers, autour du climat et de la finance, comme l'est aujourd'hui, finalement notre plan climat et sa centaine de partenaires locaux.

Voilà, ce que je souhaitais en dire rapidement. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe les Républicains et apparentés s'étant abstenu et les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Rassemblement pour une nouvelle Métropole ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3794 - proximité, environnement et agriculture** - Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2019 - Attribution de subventions à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) et à l'association Racines communes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3794. Monsieur Charles, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur :** Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, la délibération porte sur la Vallée de la Chimie, un territoire aujourd'hui en plein développement contrastant avec la période de déclin qui suivit dans les années 1970, l'accident de la raffinerie de Feyzin.

Cette période d'ailleurs fut celle des restructurations menées par les grands groupes de l'époque. C'était le temps des fermetures d'ateliers, de labos d'entreprises et des licenciements. C'était le temps du couloir de la mort. Ce temps-là est encore dans tous les esprits, dans toutes les mémoires, comme le confirme l'étude menée par les étudiants de Public Factory auprès des acteurs et des populations de la Vallée.

C'était le temps où l'industrie était contestée par les dirigeants économiques et politiques pour un tout tertiaire illusoire. Il fallait alors une sérieuse conviction en la nécessité et en l'avenir de l'industrie comme socle indispensable à tout développement économique, surtout si on le considère comme il se doit, à partir des enjeux

environnementaux et sociaux. C'est dire qu'il ne faut pas laisser ces questions aux marchés financiers qui dirigent le monde.

Aujourd'hui, le développement industriel peut encore être regardé avec suspicion et méfiance. Il est donc très positif que la Métropole s'engage sur des projets et dossiers innovants en matière industrielle, valorisant alors des territoires comme le Puisoz, la Vallée du Gier, la Vallée de la Chimie, avec tout un travail de médiation, de communication et de concertation.

Il est également très encourageant de voir que notre projet TIGA (territoires d'innovation de grande ambition), industries connectées aux territoires et aux habitants, soit un des lauréats de l'appel à projets national. L'appel des 30, initié par la Métropole pour la Vallée de la Chimie, produit des effets permettant aujourd'hui de développer une logique de plateforme industrielle, d'assouplir la gouvernance pour une réactivité plus rapide et plus pertinente et de démultiplier les initiatives, renforçant les liens avec les habitants et les salariés.

Quatre enjeux vont déterminer le futur : mobilité, culture, lien social et emploi insertion, formation.

En effet, si des résultats, certes en-deçà des espérances, sont à noter dans cette Vallée : 400 M€ d'investissement en projet, 400 emplois créés, c'est en-deçà de nos espérances, des freins subsistent liés au PPRT (plan de prévention des risques technologiques) du secteur, à la mobilité, à une relative lenteur des projets de reconversion et à une insuffisance de la diversification des activités.

Mais un problème continue aussi de peser sur le développement du secteur industriel dans la Vallée de la Chimie comme ailleurs. C'est celui de la difficulté de recrutement liée à la faiblesse de la rémunération salariale ne permettant plus de vivre correctement pour les salariés tout au long du mois. Ainsi, la question des inégalités nous est, là aussi, posée et reste à résoudre.

Cette question des inégalités, on en a beaucoup parlé ce matin d'ailleurs, si elle n'évolue pas, va constituer un frein sérieux à notre attractivité, à notre développement car, si notre collectivité par les services et réalisations qu'elle produit, permet d'accéder à une qualité de vie indéniable pour une partie de la population, on ne peut esquiver le fait qu'il reste un large secteur de gens n'ayant pas un niveau de ressources suffisant et ne pouvant se loger là où ils le souhaitent. Cela constitue une fracture sociale et spatiale, une plaie ouverte qui nous fait mal.

Voilà, de la Vallée de la Chimie, nous en sommes arrivés aux conditions inégales du développement économique et de la vie de nos concitoyens. C'est normal, me direz-vous, car le développement inégal est constitutif du système capitaliste lui-même. C'est notre rôle de pointer, certes les potentiels de développement qui nous font plaisir mais aussi de souligner les freins, les obstacles, les injustices de ce système et dans l'immédiat d'essayer de les corriger dans un sens et un contenu qui conduisent au dépassement du système lui-même.

Cette intervention n'est pas à proprement parler une évaluation en bonne et due forme, mais elle procède de la démarche évaluative. Celle-ci nous donne à voir l'intérêt de l'évaluation pour l'élaboration et la conduite des politiques publiques. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera donc ce rapport. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Monsieur le Président, chers collègues, la Vallée de la Chimie représente, avec ses 10 000 emplois et ses 400 M€ investis, l'exemple parfait de la renaissance et de la transformation d'un site industriel, hier berceau de la chimie française et aujourd'hui véritable locomotive de la filière chimie environnement.

L'évolution de ce secteur a conduit les acteurs locaux, les collectivités et les entreprises à se mobiliser, à réfléchir, à redéfinir les règles d'une cohabitation et d'une relation nouvelle entre le tissu industriel, son territoire et ses habitants.

C'est avec l'Agenda 21 qu'ont été posées, dès 2007, les bases d'un projet global incluant dynamique industrielle, développement durable et interactions citoyen/entreprise. Aujourd'hui, 12 ans plus tard, on observe que le pari est réussi. Il ne s'agit pas seulement d'un pôle industriel mais aussi d'un pôle de compétitivité et de recherche avec plus de 3 000 chercheurs.

Notre stratégie industrielle et immobilière, couplée à la prise en compte et la valorisation des espaces naturels et des communes entourant la Vallée, ont permis des initiatives telles que l'Appel des 30, pour reconnecter également les habitants et les territoires avec leur industrie et cela tombe bien parce que c'était le cœur même de notre candidature au projet TIGA qui vient d'être retenu suite à l'annonce du Premier Ministre et qui met les habitants et le territoire au cœur de notre projet industriel. La vision d'une industrie du futur ancrée dans le territoire est un enjeu capital qui sera révélateur de notre capacité à créer plus d'emplois mais également améliorer durablement le cadre de vie des habitants de la Vallée.

La qualité de l'air et la mobilité sont au cœur des préoccupations actuelles des acteurs et des habitants, au cœur des actions aussi des deux partenaires qui sont subventionnés dans cette délibération : l'association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie et l'association des Racines communes. La Métropole de Lyon et le SYTRAL se sont ainsi mobilisés pour répondre à ces enjeux de manière innovante et contribuer à la démarche de cet Agenda 21.

En matière de mobilité, des renforts d'offres et la réalisation d'investissements structurants vont considérablement renforcer la desserte du secteur.

La ligne ZI6 qui relie Techsud et la Vallée de la Chimie jusqu'au cœur de la Métropole en 30 minutes, avec l'ensemble de nos lignes structurantes : métro B, lignes de tramway T1 et T2, lignes de bus et bientôt la nouvelle ligne de tramway T6 qui sera en service dès novembre 2019, mais également la gare de Saint Fons et, à terme, le futur axe structurant que se veut être la ligne A8. Bref, une desserte adaptée avec une forte connexion au pôle d'échanges, pour un accès plus rapide au centre-ville et une diffusion sur toute l'agglomération.

Ligne renforcée pour une meilleure capacité, mais c'est également un vrai démonstrateur d'innovation et c'est sur cette ligne ZI6 que l'objet d'une expérimentation avec des bus à hydrogène, et à hydrogène vert en l'occurrence, sera mis en œuvre. Ce sera la première ligne de bus, dans notre région, à être équipée en hydrogène vert et permettra effectivement d'être un véritable territoire de démonstration au sein de notre territoire.

Et puis, d'autres innovations portées aussi par les acteurs du territoire : j'en veux pour preuve, le transport à la demande dynamique qui sera opéré sur plusieurs zones de notre territoire mais qui sera, d'ores et déjà, effectif dans le cadre de la Vallée de la Chimie. Donc, cette expérimentation permettra un maillage efficace, là où pour le coup, la desserte en transports en commun classique est moins performante et on aura l'occasion effectivement d'échanger à nouveau.

Et puis, d'autres expérimentations, à l'image de l'expérimentation ESPRIT, avec ce démonstrateur. Simplement, pour dire que ces projets se construisent avec l'ensemble des acteurs et, notamment avec l'association et c'est ce qui s'est passé le 5 septembre dernier, lorsqu'à l'initiative de tous ces opérateurs : SYTRAL, entreprises, SNCF, Métropole, associations en démarche, tout le monde a pu travailler ensemble et partager pour construire les mobilités et pour construire l'attractivité de ce territoire et offrir à nos entreprises et aux habitants des solutions de desserte, de qualité de vie et de mobilité.

Et donc, ce dispositif ainsi que le plan mobilité inter-entreprises de la Vallée de la Chimie sont une alternative à l'autosolisme, sont une réponse à la gestion du dernier kilomètre difficile à opérer et sont dans la globalité des solutions, des solutions réelles pour améliorer la qualité de vie des employés et des habitants, un territoire industriel étant un territoire d'activité économique mais, avant tout, un territoire où de nombreuses communes portent les habitants et souhaitent, à l'image que ce qu'avait déclaré madame le Maire de Saint Fons lors de la réunion du 5 septembre, être prises en compte comme un marqueur important de ces territoires, et c'est la même chose pour l'ensemble des territoires industriels de notre Métropole. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

---

**N° 2019-3760 - proximité, environnement et agriculture** - Assemblée générale ordinaire de l'association France digues - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3760. Monsieur Colin, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président COLIN, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° 2019-3760 concerne la désignation d'un représentant du Conseil à l'assemblée générale ordinaire de l'association France digues. C'est une association qui a une action sur la création d'une filière professionnelle destinée aux gestionnaires de digues, tel que défini par le plan de submersion rapide. Merci.

---

**Désignation d'un représentant du Conseil à  
l'assemblée générale ordinaire de l'association France digues  
(Dossier n° 2019-3760)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein de l'assemblée générale ordinaire de l'association France digues.

Je vous propose la candidature de monsieur Jean Paul COLIN.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Colin, c'est un succès !

Je vous propose, peut-être pour notre rythme biologique et notre organisation individuelle, que l'on aborde le prochain rapport n° 2019-3706 et qu'ensuite nous fassions la pause-déjeuner d'une durée de 45 minutes.

---

**N° 2019-3706 - déplacements et voirie** - Ecully - Tassin la Demi Lune - Modernisation du réseau ferroviaire lyonnais - Avenants à diverses conventions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller Devinaz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3706. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

**M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Il s'agit d'avenants à diverses conventions concernant la modernisation du réseau ferroviaire lyonnais. Une convention d'études a fait l'objet d'un avenant n° 1 que nous avons approuvé en séance le 28 janvier dernier.

Il s'agit de compléter les études déjà réalisées par une étude d'exploitation intégrant les conditions d'exploitation observées sur la ligne, en testant différents scénarios, tenant compte de la régularité avec la création des haltes. Ces scénarios d'aménagement pourront être amendés, afin d'obtenir une régularité suffisante. L'actualisation de l'étude socio-économique sera effectuée sur la base des derniers relevés de fréquentations observées et disponibles.

D'autre part, du fait de difficultés rencontrées concernant les données nécessaires à l'étude d'exploitation qu'il mène, SNCF réseau a de nouveau sollicité un prolongement afin de fixer au 30 juin 2020, au lieu du 24 octobre 2019, la durée de la subvention régionale relative à l'aménagement de l'opération pour lui permettre d'établir le solde après régularisation et liquidation de l'ensemble des factures. C'est l'objet du présent avenant n° 2. Il ne comporte aucun engagement financier supplémentaire pour la Métropole. Les études sont en cours et SNCF réseau disposera des premiers résultats cet automne 2019. Il y a eu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS** : Monsieur le Président, chers collègues, nous tenions à dire quelques mots rapidement pour rappeler l'importance de la modernisation nécessaire à différents niveaux sur cette ligne ferroviaire. La création de la troisième branche entre Dardilly et Lozanne, la mise en double voie du tronc commun entre Gorge de Loup et Ecully/La Demi Lune et la création de deux haltes supplémentaires.

Ces aménagements, associés à un travail autour de la tarification entre la SNCF et le SYTRAL, pourront permettre de faire de cette desserte un point d'entrée majeur dans la ville.

D'autre part, nous rappelons également, alors que le débat public n'est arrivé à aucun consensus, notre volonté de voir prises toutes les mesures nécessaires à la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais, que ce soit à court terme,

avec des mesures d'urgence ou à long terme avec la création d'une gare souterraine à la Part-Dieu et la création de deux voies enterrées sur la portion Saint Clair/Guillotière.

Enfin monsieur le Président, nous saluons votre volonté de travailler avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le sujet d'un RER métropolitain, intimement lié aux deux points que je viens d'évoquer et je ne doute pas que nos deux collectivités arriveront avec un projet sérieux à présenter à la Ministre des transports avant le 31 décembre. Notre groupe votera donc cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, au-delà de l'aspect purement technique et réglementaire de cette délibération qui nous permet de signer différents avenants sur lesquels, bien sûr, nous ne pouvons nous opposer, nous voudrions revenir sur quelques points, suite à la conclusion du débat public sur l'aménagement du nœud ferroviaire lyonnais.

Les premières conclusions sont sans appel :

- réaménager les infrastructures afin d'améliorer les transports du quotidien,
- favoriser le report modal de la route vers le ferroviaire.

En effet, tous les débats qui se sont tenus sur les projets d'infrastructures ferroviaires portaient une adhésion forte au principe de report modal de la route vers le ferroviaire, même si les tracés sont rarement consensuels.

Revenons donc sur cette priorité qu'est l'amélioration des transports du quotidien. Le besoin de mobilité occupe une place croissante dans la vie de nos concitoyens : le bon fonctionnement des transports est indispensable pour se former, aller au travail, retrouver un emploi, se soigner ou accéder à la culture comme aux loisirs.

La carte des lieux de résidence des actifs et des zones d'emploi a radicalement changé : la polarisation des emplois dans les grandes aires urbaines s'est en effet accompagnée d'un phénomène de périurbanisation des actifs, qui génère un accroissement fort des déplacements pendulaires.

Au niveau national par exemple, c'est 16 % des salariés qui empruntent les transports en commun pour se rendre quotidiennement à leur travail, contre 43 % en Île-de-France. La voiture reste donc le mode de déplacement privilégié pour ces trajets.

Aussi, l'accès à notre Métropole, qui concentre une partie importante des emplois et des services, doit être facilité au maximum grâce à une amélioration de l'intermodalité comme alternative à la mobilité individuelle.

Là encore, le débat ne dit pas autre chose : l'amélioration du nœud ferroviaire lyonnais permettra d'accroître la fréquence des dessertes avec la ville et territoires environnants, ainsi qu'une amélioration de la qualité du service. De la même manière, la création de haltes va dans ce sens.

Nous avons beaucoup parlé ces derniers mois du développement de la gare de Saint Exupéry, de la desserte de la Plaine de l'Ain, comme du nord Isère, nous ne devons oublier l'ouest de notre agglomération. Les communes comme Écully, Tassin ou les arrondissements de l'ouest lyonnais doivent également bénéficier d'infrastructures de qualité et de cadencement pertinent permettant l'utilisation accrue des transports en commun.

Sur ce point, et j'en terminerai par-là, nous ne pouvons que nous féliciter des dernières décisions prises par le Président de la République qui a annoncé ne pas vouloir financer les travaux de l'Anneau des sciences.

Je cite : "On ne peut pas prétendre lutter contre le réchauffement climatique et continuer à financer des infrastructures, en France ou à l'étranger, qui augmentent les émissions de CO<sub>2</sub>. Là encore, nous serons cohérents : si elles polluent, nous ne les financerons pas".

Et en effet, cela ne fait pas de doute, si l'on construit des routes, les voitures les empruntent. Alors encore une fois, même si c'est pour des raisons financières, nous saluons cette décision mais nous avons le devoir de proposer des alternatives à ce projet coûteux et climaticide et ce, bien sûr, avant 2035.

En conclusion, nous devons garantir une qualité de services aux usagers sur l'ensemble du réseau de transports validé par des comités de ligne, des associations d'usagers et les collectivités locales.

Une dernière question que la commission pose avec force et inquiétude : quelle suite sera donnée ? Que vont faire les décideurs de ces conclusions ?

J'espère que vous pourrez nous apporter rapidement des réponses à ce sujet. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le Président, chers collègues, les écologistes partagent l'idée que ce nœud ferroviaire lyonnais doit être desserré pour renforcer la desserte des trains du quotidien et d'améliorer les TGV et le fret dans la gare de la Part-Dieu et des axes depuis le nord et vers l'est saturés, générant de nombreux retards et perturbations.

Les écologistes pensent donc qu'il faut se fixer comme priorité la mise en place de vrais services de RER au quotidien dans l'aire métropolitaine lyonnaise. Cela a déjà été souligné précédemment par monsieur Geourjon.

Dans cet objectif, il est indispensable de privilégier, connecter, interconnecter, les transports du quotidien et bien sûr leur gouvernance. Les écologistes pensent qu'il faut, sur ce périmètre métropolitain, intégrer la billettique, bien sûr, intégrer les abonnements, fusionner les tarifications avec un tarif zonal unique, comme le font déjà plusieurs métropoles françaises, ce qui implique négociations et mise en œuvre de conventions tripartites entre la Région AuRA (Auvergne-Rhône-Alpes), la SNCF et la Métropole de Lyon.

Dans cette optique, les propositions de réaliser deux voies supplémentaires entre Saint-Clair et Guillotière et de mettre à quatre voies la section entre Saint Fons et Grenay semblent aussi indispensables.

Parmi les deux solutions mises en débat par SNCF Réseau pour créer deux nouvelles voies entre Saint-Clair et Part-Dieu et entre Part-Dieu et Guillotière (une solution aérienne à 1,5 milliard d'euros et une solution souterraine à 3 milliards d'euros), les écologistes pensent que la solution souterraine a des impacts trop importants sur la nappe, en plus de son coût pharaonique.

En revanche, la solution aérienne sur le boulevard de Stalingrad et le boulevard des Tchécoslovaques est l'opportunité de requalifier ces boulevards, aujourd'hui voies routières défavorables à la vie locale et aux modes actifs. À ce titre, la résolution du problème de nuisances acoustiques est un élément indispensable à intégrer dans un projet du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Les écologistes rappellent également la nécessité d'une réalisation rapide du CFAL (contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise) qui apportera de fait une amélioration significative du fonctionnement des transports express régionaux. Ils insistent sur la priorité à donner aux transports du quotidien et à la mise en place d'un réseau de RER.

Nous voterons donc favorablement pour cette délibération qui vise à améliorer et à moderniser le réseau ferroviaire de notre Métropole. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, j'ai déjà eu l'occasion de parler des transports du quotidien, des TER, du RER, en introduction de ce Conseil, aussi je serai bref. Ceci étant, je suis ravi de voir que l'ensemble des groupes politiques de cette assemblée soutiennent le projet de réseau express métropolitain, le RER à la lyonnaise.

Nous voterons bien évidemment cette délibération technique, même si nous ne pouvons que regretter qu'une fois encore, le calendrier prévisionnel prenne du retard. Pourtant, la mise à double voie du tronçon commun entre Gorge de Loup et Écully/Tassin la Demi Lune est indispensable à l'amélioration de l'offre ferroviaire, de la ligne Lozanne/Lyon et au-delà de l'ensemble du tram-train de l'ouest lyonnais.

Plus généralement, je souhaite dire avec fermeté qu'il devient urgent que nos organisations et, en ce qui concerne cette délibération, le groupe SNCF soit plus agile et efficace. En effet, les études pour la modernisation du tram-train de l'ouest lyonnais ont été votées le 15 février 2010. Neuf ans après, nous devons prolonger la durée de ces mêmes études jusqu'au 30 juin 2020, tout cela parce que SNCF Réseau a des difficultés concernant les données nécessaires à l'étude d'exploitation, des données que le groupe SNCF possède nécessairement puisqu'il est l'exploitant historique du tram-train de l'ouest lyonnais.

De qui se moque-t-on ? Est-ce un moyen pour ralentir la mise en concurrence éventuelle de l'opérateur historique exploitant le réseau ferroviaire ? Sur ce dossier, la Région devrait jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice et imposer au groupe SNCF le respect des calendriers et la mise en œuvre de pénalités dissuasives dans le cas contraire.

À titre de comparaison, comme je l'ai indiqué en début de Conseil, nos amis Québécois vont mettre six ans entre le lancement du projet et la livraison d'un RER de 67 kilomètres avec 26 nouvelles stations.

La deuxième partie de la délibération est de la même veine. On nous demande de revoter un avenant déjà approuvé par notre collectivité le 28 janvier 2019, car il est indiqué très pudiquement que certains partenaires ne sont pas parvenus, en six mois, à signer dans les temps impartis ces avenants. Encore une fois, de qui se moque-t-on ?

Il est urgent que nos structures deviennent agiles, plus efficaces et plus efficientes ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Geourjon. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président et chers collègues, ce sont les deux délibérations qui prolongent donc des conventions devenues caduques pour diverses raisons. Elles ont des années, 12 ans pour le programme de modernisation du réseau de l'ouest lyonnais, neuf ans pour les études d'avant-projet relatives à la mise en service du tram-train sur la branche de Lozanne, cinq ans pour les études de mise à double voie du tronçon commun Gorge de Loup/Écully/Demi Lune et, excusez du peu, l'étude MODEL Y d'évaluation des impacts des travaux du NFL et du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu, j'arrête la liste !

Les études ont duré plus longtemps que prévu, des partenaires ont oublié de signer... peu importe en fait. Ce que montrent ces caducités, c'est que vous ne dites pas la vérité aux citoyens sur cet enjeu essentiel de la place du rail dans les mobilités métropolitaines.

Tous les grands élus de cette Métropole, de la Région, de gauche et de droite, en même temps comme on dit, ont répété depuis des années qu'il y avait urgence, qu'il fallait arrêter d'étudier et décider des financements pour engager cette transition vers une mobilité durable pour laquelle le rail est essentiel.

S'agit-il d'un manque de volonté politique pour mobiliser les ressources humaines nécessaires ? S'agit-il de l'opposition politicienne entre Métropole et Région qui rend incapable de servir l'intérêt général ? Ou de cette nouvelle bataille du rail pour défaire le service public qui préoccupe tellement la classe politique de gauche et de droite que vous représentez ?

Oui, il y a urgence pour le climat, et en France, le rail en est la première des priorités. Nous en tirons une conclusion : ce sont vos gouvernances institutionnelles de la Métropole à la Région comme de l'État et de la SNCF qui sont caduques ! Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Millet. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN :** Merci monsieur le Président, nous allons parler à deux voix, moi dans un premier temps et ensuite monsieur Odo.

Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de l'énoncé de la délibération n° 2019-3706 sur la modernisation du réseau ferroviaire lyonnais, Écully/Tassin la Demi Lune, j'ai éprouvé une grande joie. En effet, au rythme auquel les conséquences du déclassement se font sentir, il n'y a pas de temps à perdre pour développer les transports en commun dans ce secteur et le rail est une option performante et bonne pour l'environnement. Nous sommes d'accord monsieur Pierre-Alain Millet.

Hélas, à la lecture du texte de la délibération, ma joie est vite retombée. En effet, si on résume, d'avenant en avenant, d'études non suivies et de réalisations aux nouvelles études, on se retrouve dans la même situation que lors du CPER (contrat de plan État-Région) 2007-2013, bref du REAL.

La ligne Saint Paul/Lozanne empruntée par quelque 5 000 passagers/jour, voilà une quinzaine d'années, compte actuellement moins de passagers/jour (inutile de vous dire que ces études sont "top secret" à la SNCF et que j'ai eu du mal à les avoir).

Tout le monde semble aujourd'hui revenu à la raison et vouloir avancer. Que s'est-il passé ? À l'occasion des travaux sur la ligne Brignais/Sain Bel, la troisième ligne, celle de Lozanne a été sacrifiée. En effet, les voies sur la portion commune aux trois lignes se sont trouvées saturées, les cars ayant alors remplacé l'essentiel des trains en direction de Lozanne.

Cette délibération propose donc, je cite : "de compléter les études déjà réalisées par une étude d'exploitation prenant en considération les conditions d'exploitation actuelles observées sur la ligne". Y-a-t-il vraiment besoin d'étude complémentaire pour comprendre que le doublement des voies entre Écully/la Demi Lune et Gorge de Loup, particulièrement au niveau du tunnel des Deux-Amants et l'électrification des voies sur l'ensemble de la ligne,

est indispensable au développement du transport par rail dans ce secteur d'Écully, Dardilly, Limonest, Dommartin et la Vallée de l'Azergues ?

Il ne s'est pas passé grand-chose sur ce dossier au début de ce mandat. Les aléas entre la Région et votre prédécesseur, monsieur le Président, ont été tristement préjudiciables au détriment des habitants et des entreprises de ce territoire. Le Maire de Tassin la Demi Lune, dès 2014, lui aussi indiquait à la Métropole, auprès de monsieur Abadie, l'importance de l'amélioration de la fréquence de cette ligne et des travaux sur les ouvrages d'art, ainsi que sur la voirie de sa commune, pour permettre le doublement des voies ferrées indispensables au cadencement visé. Les besoins n'ont fait qu'augmenter entre temps pour les potentiels usagers du réseau tram-train. Où est votre action ?

Le 21 janvier de cette année, vous signiez, monsieur le Président, lors d'une manifestation totalement sympathique à La Doua, un avenant au CPER, avec le Président de Région et le Préfet, prévoyant la revitalisation de la ligne de train Saint Paul/Lozanne.

Comme nous venons de le voir sur la délibération du plan environnement et comme monsieur François-Noël Buffet l'a dit, ce dossier, dans le contexte de déclassement de l'autoroute et des enjeux climatiques et environnementaux, nécessite de forts engagements de toutes les parties concernées.

La Métropole ne peut engager unilatéralement le déclassement sans politique volontariste en matière de mode de transports collectifs. La qualité de vie des habitants du cadran nord-ouest et ouest de l'aire métropolitaine et le développement des entreprises de ces territoires nous l'imposent.

C'est aussi l'occasion de souligner que, sur la question des transports en commun, notre groupe s'est opposé à la baisse des moyens alloués au SYTRAL durant ce mandat, hérésie en matière environnementale.

Vouloir compter parmi les grandes métropoles européennes, voire mondiale, nécessite une ambition autre que de simples études non suivies d'effet en matière d'infrastructures de transports. Aussi, nous vous saurions très reconnaissants, monsieur le Président, de bien veiller à ce que la revitalisation de cette ligne soit bien présente dans le rapport que vous présenterez à madame le Ministre Elisabeth Borne.

**M. le Conseiller ODO :** Merci Agnès. Pour aller un peu plus loin qu'Écully, sans aller jusqu'à Montréal, monsieur Geourjon, je voulais poursuivre la réflexion sur les mobilités au sud-ouest. Quelques jours après la réouverture du pont de Givors, générateur de thromboses sur tout le sud, puisque même la CTM (Conférence territoriale des Maires) qui devait se tenir à Grigny a été décalée pour qu'on la mette à Saint Genis Laval, parce qu'on pensait qu'on ne pourrait pas traverser Givors.

À quand les RER à la lyonnaise ? Je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit évidemment, mais il y a urgence à mettre cela en œuvre.

Mais sur le sud, deux axes sont à développer dans cet esprit-là : premièrement, le RER sud, dont je porte avec tous les Maires de la rive droite, depuis 2014, le projet. C'est quoi, c'est un train toutes les demi-heures aujourd'hui et le dernier est à 20 heures 30. C'est largement insuffisant et cela fait penser un peu à un couvre-feu, quand après 20 heures 30, on ne peut pas sortir avec un train.

Le débat du NFL nous dit qu'on aura des améliorations en 2025 pour le mieux à Givors mais pour ce qui est du sud, Condrieu, rien, rien avant peut-être 2050 alors que, sur cette voie qui est électrifiée, il y a sept trains par jour qui passent, c'est tout.

Le tram-train, Brignais, Écully, Vaise, Saint Paul, il faut l'améliorer c'est évident, alors, il y a le tunnel des Deux-Amants, on en a déjà parlé, mais il faut aussi penser à un bouclage sur le sud parce que, si on se dit qu'on veut descendre de Brignais jusqu'à Givors, la SNCF nous dit, on dirait qu'ils n'étaient pas très rapides : "on étudiera le dossier à partir de 2050 !" On peut se dire quand même qu'on sera tous à la retraite autour de la table ! Donc, il faudrait essayer de trouver une solution un peu plus rapide que cela.

Mais d'ici 2050, est-ce que l'on ne peut pas travailler à un autre bouclage qui serait, dans ce cas-là, de notre responsabilité et que la nôtre, en se disant que, finalement, aux Sept Chemins à Brignais, on puisse avoir une connexion entre le tram-train de Brignais et le métro B qu'on pourrait étendre jusqu'à cet endroit-là, c'est-à-dire avec un prolongement en aérien qui nous permettrait d'avoir un vrai bouclage au sud-ouest de la Métropole.

Ce sud-ouest est un des seuls territoires où les temps de trajets augmentent sur ces dernières années. Il serait bien quand même qu'on s'y penche parce que, le long de l'autoroute M6-M7, peut-être qu'on veut travailler sur un plan dynamique de covoiturage de type Lane, ce qui s'est mis en œuvre entre Bourgoin et Lyon, mais pour une combinaison tram-train-métro B, je pense que c'est utile de se pencher dessus pour avoir une véritable alternative à la voiture au sud-ouest. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Odo, pour 2050, cela tombe bien, après on va parler du plan d'accessibilité des espaces publics, si on veut être là en 2050, il faudra améliorer l'accessibilité de notre Métropole.

Plus sérieusement, comme on est dans les temps, je vous proposerai qu'on passe la délibération d'après pour pouvoir clôturer ce sujet.

Quelques mots d'abord, peut-être pour dire que, sur le débat sur le NFL, il fallait des propositions à long terme qui s'inscrivent dans le temps mais qui, c'est mon sentiment, évitent souvent, en particulier en période électorale, de faire des choix sur le court terme, ce qui inquiète d'ailleurs nos concitoyens dans notre capacité à agir vite et cela a été dit dans les propositions tout à l'heure et dans les interventions, y compris par monsieur Geourjon en début de Conseil.

Je crois qu'on sera dans les prochains mois, finalement, jugés sur notre capacité à répondre rapidement aux enjeux de mobilité et pas simplement, le mot n'est pas bien choisi mais en tout cas pas seulement en agissant des concepts 2030, 2035, voire 2050 ou, comme vous l'avez dit fort justement, les paroles que nous avons indiquées ici, nous ne serons pas là pour en être les comptables.

Et donc il faudra, bien sûr, faire un certain nombre de choses, alors à notre échelle, bien sûr, et je crois que cela a été dit ici et partagé par bon nombre, en boostant le budget du SYTRAL et remettre en question la décision que nous avons prise en début de mandat -je vous le rappelle- de baisser le budget du SYTRAL. Ce sera une première décision à prendre et je crois que tout le monde ici a dit qu'il fallait même aller au-delà et booster le budget d'investissement du SYTRAL.

Et puis après, c'est quoi notre rôle de Métropole ? C'est d'abord et avant tout d'avoir établi une relation avec la Région dans le cadre du contrat plan État-Région. Et pourquoi moi j'ai souhaité, dès mon arrivée, faire en sorte que le dialogue se rétablisse avec le Président Wauquiez, ce n'était pas parce qu'on partageait un certain nombre de questions philosophiques, loin s'en faut, mais parce que, sur des questions très pratiques et, en particulier, sur les questions de mobilité, il était hors de question que nos deux collectivités se regardent sans jamais bouger.

Ce dialogue a été établi et ce travail est en train de se mener, notamment avec l'État. Je faisais tout à l'heure référence à la réunion que nous aurons au mois d'octobre avec le Préfet et avec le Président de la Région parce que la Métropole peut, dans ce cas-là, et c'est son rôle, coordonner, impulser avec la Région qui a cette compétence sur le ferroviaire mais, à condition, bien évidemment, que l'État vienne, comme vous l'avez dit tout à l'heure avec son budget parce que le facteur limitant au-delà du travail que nous devons mener en commun, c'est bien évidemment la question du budget et la question des financements.

Monsieur Geourjon évoque souvent Montréal. La différence avec Montréal, c'est que je crois, sauf erreur de ma part, que les 4 milliards, je ne sais pas s'ils sont en dollars canadiens, en dollars US ou en euros, ce qui n'est pas tout à fait la même somme au bout du compte, sont apportés en totalité par l'État, ce qui montre l'importance bien évidemment du financement de l'État dans ce type d'infrastructures. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose qu'avant de partir faire notre pause, nous puissions aborder le dossier n° 2019-3708.

---

**N° 2019-3708 - déplacements et voirie** - Plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Suchet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3708. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur :** Cette délibération concerne le plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et a reçu un avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous remercie, trois minutes pour le GRAM.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, vous allez être content et satisfait car je ne vais pas vous parler de 2050, ni de 2030, mais je vais vous parler de 2019 et de ce qui se passe ici et maintenant.

Alors il est très bien que notre Métropole se soit dotée d'un plan métropolitain d'accessibilité de la voirie et des espaces publics. C'est une bonne chose et c'est d'ailleurs une obligation légale puisque la loi du 11 février 2005

pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées, nous impose d'établir ce plan qui fixe, notamment, des dispositions susceptibles de rendre accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite, l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement.

Monsieur le Président, je vous ai écrit cet été au sujet des travaux sur la Presqu'île dans le cadre du plan Cœur Presqu'île. Je vous ai écrit au sujet de l'impossibilité pour les piétons et pour les personnes porteuses de handicap, d'accéder, de cheminer sur les rues de la Presqu'île et d'accéder, notamment aux stations de métro. Je pense, par exemple, à la station de métro Hôtel de ville.

Donc je vous ai écrit, vous m'avez répondu mais, globalement, si le chantier a été un peu sécurisé, les questions d'accessibilité n'ont absolument pas été résolues.

Aujourd'hui, je vous mets au défi d'accompagner une personne en fauteuil roulant et de vérifier que l'ascenseur de la station métro Hôtel de ville soit accessible. Ce n'est pas le cas. Alors avant de voter des grands plans, avant de parler de 2030, 2050, etc., j'aimerais bien que vous agissiez maintenant et tout de suite et que vous rendiez la Presqu'île enfin accessible aux personnes porteuses de handicap. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller HAMELIN** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**Mme la Conseillère MILLET** : Monsieur le Président, mes chers collègues, en préambule je rappellerai que notre groupe se félicite que notre Métropole améliore son accessibilité à tous, notamment pour les plus fragiles d'entre nous, les piétons et les personnes à mobilité réduite.

Mais permettez-moi aujourd'hui, monsieur le Président, d'utiliser cette délibération pour lancer un appel, un appel que je n'oserai pas dénommer "l'appel de la passerelle", car ce nom a été déjà déposé en 2013 ! Je souhaiterais en effet parler du contexte de l'accessibilité par l'ouest de notre Métropole par les piétons et les cyclistes, via le pont de La Mulatière.

Une accessibilité qui me donnerait envie de m'inspirer de Joe Dassin pour fredonner : "♪ À Lyon, à vélo, on dépasse les autos. À vélo dans Lyon, on dépasse les camions ♪ !" "

Un peu d'histoire donc : en juin 2013 de nombreux élus signaient l'appel de la Passerelle, appel alertant sur le danger que représente la traversée du pont par les vélos et les cyclistes. Malgré cette dangerosité, de nombreux piétons et environ 2 000 cyclistes empruntent chaque jour ce passage.

En 2013, il fut promis aux associations de cyclistes la construction d'une passerelle en encorbellement. Après les élections et des études, il fut acté la construction de ladite passerelle pour un montant de 4,4 M€, la moitié pour la Métropole et l'autre montant pour la Région.

Patatras ! Le projet de déclassification de l'A6-A7 entraîne l'abandon du projet. Il est alors prévu d'augmenter la taille du passage et de tracer une piste bidirectionnelle de trois mètres de largeur. Les associations cyclistes ne sont plus associées au projet, malgré leur expertise d'usage. Fin de l'acte 1 !

La phase des travaux, travaux prévus initialement de nuit, atteint un summum dans l'absence d'implication des usagers : la voie est coupée, aucun itinéraire alternatif prévu, aucune signalisation si ce n'est un panneau d'interdiction. Les cyclistes, les piétons se retrouvent sur la voie de sortie de l'autoroute (comme moi encore ce matin) et essaient de se frayer un passage ! Imagine-t-on un seul instant fermer un axe routier dans de telles conditions ?

Bref, l'acte 2 est tout aussi raté que le précédent, d'autant que le résultat aboutit à une piste de 2,25 m de large, rognant encore au passage 40 petits centimètres. Petits pour vous peut-être, mais pour les cyclistes et les piétons, cela veut dire beaucoup en termes de sécurité. Bref, un aménagement médiocre qui facilite à peine le passage et ce, après plus de six ans d'attente. Sept ans de combat que l'on peut résumer par deux chiffres : 80 cm de gagnés et un trafic, malgré tout, multiplié par deux car la suppression de ce point noir permettrait assurément une continuité d'accessibilité à notre Métropole, d'autant que les travaux Pierre Sémard de la ViaRhôna vont favoriser les déplacements à vélo.

Un nouveau projet pour être à la hauteur des usages s'impose rapidement.

Au-delà de la question de la construction d'un aménagement, se pose aussi la question de l'implication des usagers. Le manque de considération et l'absence de coopération avec les associations cyclistes sont pour beaucoup dans le raté de cette opération.

Pour que notre Métropole soit accessible à tous, vélos, piétons, personnes à mobilité réduite, il est indispensable de prendre le temps de l'écoute et de la co-construction.

Pour une Métropole accessible en sécurité et respirable (nous l'avons évoqué tout à l'heure) je terminerai en vous citant un extrait du "Petit traité de vélosophie" : "Le coup de pédale est de même nature que le fameux battement d'aile du papillon, celui qui, par l'enchaînement de subtiles causalités, finit par provoquer un tremblement de terre à l'autre bout du monde". Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Millet. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président, nous avons été charmés par la voix de madame Millet et donc de ce fait, nous n'interviendrons pas plus longtemps (*rires dans la salle*) que pour lui indiquer que nous partageons largement ce qu'elle a exprimé. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : C'est embêtant parce que j'étais en train de chercher sur mon téléphone, les paroles de "Nationale 7" de Charles Trenet pour démarrer une réponse. Je n'aurai donc pas le temps de le regarder mais j'ai vu qu'elle avait beaucoup de références, y compris Berger, etc.

Plus sérieusement, vous avez identifié une difficulté majeure et je crois que tout le monde ici l'a identifiée. Le travail a été repris, y compris avec les associations que vous avez indiquées, je pense en particulier à "la Ville à vélo", puisque nous étions avec eux il n'y a pas si longtemps, la semaine dernière, pour regarder cette affaire et, en particulier, ce que vous avez indiqué comme une largeur insuffisante pour sécuriser la voie des cyclistes et des piétons.

En ce qui concerne l'accessibilité et les chantiers dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, madame Perrin-Gilbert, vous avez tout à fait raison et je crois vous l'avoir dit, nous avons rencontré sur les chantiers Cœur de Presqu'île, un certain nombre de difficultés importantes, en particulier durant l'été. Les choses -et vous l'avez dit aussi- se sont arrangées, même si elles ne sont pas totalement parfaites. Je pense notamment au côté Opéra où il y a encore des graviers par terre qui empêchent notamment les personnes à mobilité réduite et les personnes en fauteuil de se déplacer complètement. J'ai demandé des mesures spécifiques qui ont été mises en place sur le passage quotidien des services de la Métropole sur les sites, parce qu'il faut passer tous les jours pour voir l'évolution des travaux et pas simplement tous les trois jours :

- une astreinte sept jours sur sept et 24 heures sur 24, pour la tenue du balisage,
- l'intervention d'un médiateur chantier,
- une prestation spécifique pour le tirage des bacs d'ordures ménagères.

Je voudrais remercier aussi Thérèse Rabatel qui nous a beaucoup alertés sur les mesures à prendre, en particulier sur le chantier de la place de la Comédie qui a commencé, qui a été aplani avec du béton pour favoriser les déplacements, en tout cas pour les améliorer. Il y a encore un certain nombre de choses à faire. On aurait pu phaser le chantier de manière plus longue, avec une contrainte que vous connaissez qui était de pouvoir terminer avant la Fête des Lumières sur l'ensemble de ce secteur-là, ce qui n'est pas une excuse mais qui est une explication sur les difficultés que nous avons rencontrées. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

**M. LE PRÉSIDENT** : Si vous en êtes d'accord, nous faisons une interruption de séance. Il est 12 heures 36. Si chacun fixe son horaire, on ne va pas y arriver, donc vous me laisserez le loisir, la joie, la police de l'assemblée pour dire 12 heures 36 plus 45 minutes, on va arrondir tout cela, et nous dirons 13 heures 20. Je vous souhaite un bon appétit !

(La séance est suspendue à 12 heures 36 et reprend à 13 heures 30).

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose que l'on redémarre ce Conseil et de le reprendre là où nous l'avions laissé.

---

**N° 2019-3713 - déplacements et voirie** - Lissieu - Chemin de Charvéry - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Véron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3713. Monsieur Véron, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué VÉRON, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, cette opération chemin de Charvéry à Lissieu fait partie de la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) votée le 6 juillet 2015. Ce secteur fait part d'une urbanisation grandissante et rend la création d'aménagements nécessaire, notamment pour les cycles et les piétons. Il s'agit, dans cette opération, de sécuriser les différents déplacements, notamment piétons et cycles, ralentir les vitesses automobiles (passage en zone 30). Les travaux de voirie se dérouleront en 2020 et l'enveloppe financière de cette opération est estimée à 1 040 000 € TTC, voilà monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence a retenu trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller ODO** : Monsieur le Président, mes chers collègues, chaque jour en lisant la presse, la campagne métropolitaine dévoile les ambitions des uns et des autres, tous mettant en avant cette nouvelle gouvernance, celle où chaque ville, chaque village sera reconnu et accompagné. Cette fameuse Métropole solidaire qui vous est chère monsieur le Président où est-elle ?

À Grigny, la solidarité est unilatérale avec 34 % de logements sociaux, près de 1 700 logements, nous sommes solidaires avec toutes les villes environnantes qui ne respectent pas les ambitions de l'État.

Plus encore, en moins de trois mois, vous venez monsieur le Président de nous demander d'accueillir une trentaine de mineurs non accompagnés. Pardon, "nous demander" n'est pas le terme totalement adéquat ! Vous nous avez imposé, sans nous informer, deux fois de suite, une trentaine de mineurs non accompagnés en plein quartier politique de la ville. Bref, en termes de solidarité entre la Métropole et la ville, c'est totalement correct d'après vous.

Je rajouterai qu'en termes de respect du Maire que je suis, je ne suis pas non plus satisfait de nos relations dans ce domaine-là. Mais nous commençons à connaître les méthodes métropolitaines. Mais là encore, Grigny est solidaire avec les autres communes, puisque nous avons des logements sociaux pour accueillir les plus fragiles de nos concitoyens. Nous accueillons ! Nous accueillons des mineurs non accompagnés, sans difficulté, de manière conséquente au regard de notre faible population et de l'éloignement important du centre de la Métropole. Nous sommes et serons solidaires.

Mais la Métropole est-elle solidaire avec la Ville de Grigny ? Si l'on regarde le fameux dossier de la ZAC (zone d'aménagement concerté) de Chantelot, toujours pas ! En effet, la Métropole voudrait toujours faire payer ces dépenses obligatoires à la Ville de Grigny. Et à l'issue du mandat, ce dossier n'est toujours pas réglé.

Maintenant, si on regarde en termes de PPI, puisqu'on parlait de PPI, là encore le compte n'y est pas ! Les chiffres fournis par vos services, monsieur le Président, donnent pour la Ville de Grigny, en 2019, un investissement de zéro euro sur la part communale.

Certes, vous investissez dans le collège Emile Malfroy, mais c'est votre compétence ! Certes, vous investissez dans une station de relevage pour les égouts mais là aussi, c'est votre compétence, mais rien pour l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Depuis le début du mandat, de la PPI, à Grigny c'est zéro euro, à peine 25 % lors du mandat précédent, et même aujourd'hui, une étude urbanistique sur le centre-ville de Grigny est impossible à obtenir dans le monde merveilleux de la Métropole de Lyon. Alors que ce centre-ville regroupe 85 % de logements sociaux. Aucune étude prospective et d'aménagement n'est financée.

Aujourd'hui, quand on en parle aux services, ils nous disent : "écoutez, faites nous une liste pour le prochain mandat et nous mettrons cette fameuse étude dans les objectifs du prochain mandat". Monsieur le Président, les concitoyens reprochent souvent aux grands élus que la parole n'est pas suivie d'actes. Je m'attache chaque jour à ce que ma parole soit suivie des actes à Grigny. C'est le respect que l'on doit à nos concitoyens et à nos électeurs.

Je note que la Métropole de Lyon a un discours sur la solidarité. Je constate que, dans les actes, il y a une iniquité. Pour une des villes les plus fragiles de la Métropole, aucun euro d'investissement sur un mandat me paraît inacceptable. Soit les Grignerots sont des habitants de seconde zone qui ne sont pas dignes d'avoir la considération

de la Métropole, soit les Cabinets décident qu'il y a des villes qui doivent être délaissées. Mais dans les deux cas, cela démontre que la gouvernance de cette Métropole n'est pas adaptée et qu'en aucun cas, nous sommes en train de construire une Métropole solidaire. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, je ne veux pas rentrer dans les détails monsieur Odo, mais je crois que le tableau est un peu plus contrasté que ce que vous dites. Je prendrai simplement deux exemples, eu égard aux équipes qui travaillent depuis un moment, y compris avec vos services sur votre commune, je pense à l'implantation annoncée et j'espère confirmée bientôt d'une belle entreprise sur votre territoire et je ne crois pas que la Métropole soit restée les bras croisés et n'ait surtout pas essayé d'implanter ailleurs qu'à Grigny, cette belle entreprise.

Et je prendrai comme exemple le travail que nous entamons, je crois ensemble, avec la SNCF, notamment sur les fonciers que vous aviez évoqués, que nous avons évoqués lors de ma visite à Grigny. Je comprends que les choses ne soient pas complètement satisfaisantes pour vous mais le tableau que vous décrivez n'est pas tout à fait celui-là, il n'est pas tout à fait noir comme vous le décrivez. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VÉRON.

---

**N° 2019-3720 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Attribution d'une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université de Lyon pour son programme d'actions 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3720. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur :** Il s'agit de l'attribution d'une subvention à la COMUE de l'Université de Lyon pour leur programme d'actions 2019.

C'est une délibération qui est récurrente, qui a été présentée et qui a reçu un avis favorable de la commission des affaires économiques.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, je ne peux que reprendre mon intervention sur ce sujet de novembre 2018 ou de juin dernier, où je vous demandais d'écouter les universitaires.

Mais comme rien n'a changé sur la situation de cette COMUE que nous subventionnons, je n'ai qu'une seule question monsieur le Président, monsieur le Vice-Président : avez-vous rencontré les représentants des personnels, des étudiants, des enseignants-chercheurs, des chercheurs, qui dénoncent les conditions et les objectifs de cette COMUE dont vous refusez de voir qu'elle agit contre les intérêts de l'université lyonnaise ?

Comme je connais la réponse négative, je ne peux que dire la colère et l'exaspération même qui rend insupportable le verbiage publicitaire avec lequel sont emballées des actions qui pourraient être utiles, si elles ne se déroulaient dans ce cadre anti-démocratique. Alors même que la COMUE se construit contre la communauté universitaire, vous nous parlez d'une "université référente, innovante, accueillante". Il est vrai aussi que vous nous parlez d'une "Métropole apprenante, attirante, fabricante", sans jamais nous dire la vérité de cette Métropole des inégalités territoriales et sociales.

Les thuriféraires de la destruction créatrice, dont fait partie Gérard Collomb, nous diront sans doute que cette COMUE est une "disrupt" université (encore un néologisme qui tient lieu de création), mais c'est avec un grand mépris pour ceux qui s'en estiment les victimes. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Bret ?

**M. le Vice-Président BRET :** Oui, là encore, je pense qu'il ne faut pas confondre tout. On peut être critique par rapport à la constitution de la COMUE, voire par rapport à l>IDEX (initiative d'excellence). Moi-même quelquefois, il m'est arrivé d'avoir des appréciations qui, tout en étant d'accord sur l'essentiel, soulignaient peut-être le manque, non pas de considération, mais de prise en compte des personnels. Je l'ai fait à diverses reprises, y compris d'ailleurs dans des interviews dans la presse, je dirais plutôt spécialisée.

La délibération d'aujourd'hui n'a tout de même pas tout à fait la même résonance. Elle existait avant la COMUE, elle existait du temps du PRES (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) et qu'il y ait COMUE ou pas COMUE, je veux dire le fait pour la Métropole d'accompagner un certain nombre d'actions demandées par les

ensembles universitaires (enlevons le terme COMUE si c'est le simple terme qui vous fait réagir) et je pense que cela correspond à l'intérêt de l'universitaire, des étudiants d'ailleurs et des chercheurs. Donc, il me semble qu'on ne peut pas tout à fait confondre cette délibération avec une problématique plus générale, comme elle vient d'être décrite par notre collègue Millet.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2019-3722 - développement économique, numérique, insertion et emploi** - Aide à la construction de logements sociaux étudiants - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Bret a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3722. Monsieur Bret, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRET, rapporteur** : Il s'agit d'amplifier ou de poursuivre notre aide à la construction de logements sociaux étudiants. Nous l'avons fait déjà dans le cadre de plusieurs plans successifs, le dernier étant le contrat de plan État-Région qui va jusqu'en 2020 mais aujourd'hui, cet effort doit être poursuivi.

Le constat, même s'il a été en partie résorbé, d'un manque de logements sociaux, je dis bien sociaux étudiants, par rapport aux logements privés, reste préoccupant. On sait bien en plus que, souvent les conditions de bonnes études pour des étudiants, c'est de pouvoir se loger et quand on est dans une situation relativement modeste, seuls les logements sociaux du CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) mais aussi des bailleurs sociaux permettent en quelque sorte, cet hébergement.

Donc notre Métropole poursuit cet objectif. Elle va même disons déjà au-delà du contrat de plan État-Région 2020 en s'engageant sur une programmation ultérieure parce que, dans ces opérations-là, il y a de l'inertie, il y a de la durée et les choses ne peuvent pas s'arrêter en 2020. Il faut savoir les poursuivre au-delà.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, la Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, le classement annuel des villes étudiantes, qui est paru le 20 septembre dernier, nous a fait descendre d'une marche sur le podium, pour en prendre la deuxième place. Si l'on ne prendra pas pour argent comptant celui-ci, après tout les classements n'ont bien souvent que l'importance et la fiabilité que l'on décide de leur accorder, il est quand même un indice supplémentaire, un de plus, qui témoigne de la dégradation de la situation du logement sur notre Métropole.

C'est d'ailleurs sur ce critère que Toulouse nous devance. Plus globalement, c'est le thème du cadre de vie, dans lequel est inclus le logement où Lyon se place 26<sup>ème</sup> sur 44.

Et c'est bien de cela qu'il s'agit : l'accès au logement. Cette délibération que nous approuverons dans quelques minutes, va nous permettre d'allouer 8 M€ supplémentaires pour la construction de logements sociaux étudiants. Mais derrière cette volonté, l'acte, lui, est-il suffisant ?

Nous le savons, l'une des problématiques principales rencontrées par celles et ceux qui veulent venir étudier chez nous est de se loger, problématique accrue pour les étudiants extra-européens et les Erasmus. Entre péripéties administratives et démarches en tout genre, les étudiants qui apportent tant à leur environnement et à notre société, se retrouvent de plus en plus stressés que devant un partielle qu'ils n'auront malheureusement bientôt plus le temps de réviser. Oui, puisqu'en raison d'une partie d'un loyer trop élevé -le loyer médian d'un T1 de 30 m<sup>2</sup> étant de 465 € sur Lyon- si tant est qu'ils parviennent à se loger bien sûr, 57 % d'entre eux seront obligés ensuite de travailler. 57 % et cela sans protection salariale, avec des salaires horaire assez bas.

Quelle joyeuse combinaison ! Des soirées étudiantes à pédaler dans tout Lyon pour livrer des repas qu'eux-mêmes n'ont pas les moyens de s'offrir et des révisions à la bougie dans des logements insalubres ou à plus de 40 minutes de leur lieu d'étude. Cela pose en effet question.

Ces éléments en tête, revenons sur la situation présente. L'objectif est de porter le nombre total de places en logement social étudiant d'ici 2025 à 21 710, contre 17 000 en 2017. Selon les estimations fournies dans cette délibération, nous pourrions accueillir 180 000 étudiants en 2025 contre 155 000 en 2016. La comparaison des

deux taux de croissance sur la période 2016-2025, fait donc état d'un accroissement du nombre de places de 31 %, contre 16 % pour le nombre d'étudiants. L'effort est notable, l'effort est appréciable. Cette délibération constitue donc un nouvel acte pour remédier à ces difficultés.

Or, une crainte nous interroge. Il est précisé que le financement est et sera prioritairement accordé aux opérations ne bénéficiant pas de celui de l'État ou du CNOUS (Centre national des œuvres universitaires et scolaires). De la même façon, il est précisé que le développement de l'offre dédiée aux étudiants par les bailleurs sociaux est devenu un levier majeur de production.

Alors que l'objectif de réalisation sur la période 2013-2017 n'est que de 72 %, et alors que l'on semble vouloir s'appuyer essentiellement sur les bailleurs sociaux pour la construction, vous n'êtes pas sans savoir que le Gouvernement, par son action, les affaiblit sciemment depuis deux ans, et semble vouloir continuer en 2020. Les risques sont donc un amenuisement du nombre de constructions et, de surcroît, une vente d'une partie du parc existant. Le ruissellement coûte cher, vous en conviendrez.

C'est donc ce qui nous interroge : ces objectifs sont-ils atteignables ? Non seulement, même à 100 % de réalisation, l'offre restera inférieure aux besoins. La situation du logement sur la Métropole se dégrade et ce n'est pas la période électorale qui s'annonce qui va permettre d'accélérer la construction.

Vous avez néanmoins un outil à disposition pour contenir la situation, le temps que ces logements sortent de terre : encadrons les loyers ! Cela ne préviendra pas la crise déjà présente, mais l'encadrement permettra au moins d'alléger la charge du loyer, non seulement pour les étudiants, mais plus globalement pour l'ensemble des foyers locataires de notre cité, pour des travailleurs qui sont dans la même situation que les jeunes dont on parle à présent.

Cette délibération répond à une partie du pendant et si tout se passe bien, nous la voterons, bien évidemment, puisque tout mouvement va dans le bon sens et que vous pouvez avoir notre soutien à ce sujet. Nous espérons simplement, monsieur le Président, que ce ne soit ni trop peu, ni trop lent, ni trop tard. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci madame Runel. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération organise le soutien de la Métropole à la construction de logements sociaux étudiants. Si vous nous dites que des moyens sans précédents sont mobilisés, il faut bien comprendre que ces moyens restent très loin de ce qui permettrait de répondre aux besoins.

Nous avons 155 000 étudiants en 2016, nous en attendons 180 000 en 2025 et nous avons aujourd'hui 36 000 lits étudiants dont 17 500 sociaux entre le CROUS et les bailleurs. Donc, ce que nous savons tous, la grande majorité des étudiants se logent chez l'habitant ou dans le privé, privé qui ne s'y trompe pas, comme le dit Le Figaro (excellent journal, il faut toujours lire le journal de ses ennemis !) dans un article récent, je cite le titre de l'article : "Le logement étudiant, c'est un placement de choix !" Il y a pourtant 35 000 étudiants boursiers qui cherchent bien évidemment un logement à faible loyer.

Regardons donc l'effet attendu de ces moyens sans précédent. Nous voulons construire 4 200 logements sociaux étudiants en plus pour 2025, soit une hausse significative de 24 %. Mais cela conduirait à passer de 11,2 % de places de logements sociaux à 12 % en 2025, c'est-à-dire que nous ne répondrons à cette date qu'à un tiers des besoins des étudiants boursiers seulement, alors que bien évidemment, beaucoup de non boursiers ont besoin de logement à bas loyer. Comme sur la plupart des politiques sociales, nous sommes très, très loin du besoin réel.

Notons de plus que le CROUS ne représente que la moitié de l'offre et au total ne répond plus qu'à 5 % de la demande, alors qu'il logeait un tiers des étudiants il y a 50 ans. Cela illustre le désengagement de l'État pendant des décennies et le plan 40 000 ne peut suffire à inverser la tendance.

Nous considérons que la priorité pour répondre aux besoins des étudiants est d'aider le CROUS, autant pour le niveau des loyers que pour la cohérence d'une offre dédiée aux étudiants, quel que soit leur statut, y compris d'ailleurs ceux qui ne peuvent relever du logement social.

Au contraire, les nombreuses résidences étudiantes privées qui fleurissent nous conduisent à une question : qui vérifie la réalité de l'occupation de ces résidences qui logent parfois, à notre expérience, bien peu d'étudiants ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, mes chers collègues, notre Métropole est un lieu d'excellence universitaire, qui attire des étudiants toujours plus nombreux. Ils sont ainsi un quart de plus qu'il y a 10 ans, soit 155 000 et pourraient atteindre les 180 000 d'ici 2025.

Ce dynamisme est une richesse pour l'agglomération. Beaucoup de jeunes découvrent notre Métropole au cours de leurs études et, séduits par son cadre de vie, y demeurent une fois leur cursus terminé. C'est ce qui explique la jeunesse de notre agglomération. C'est aussi un critère important pour attirer des entreprises, qui savent trouver dans notre Métropole une main d'œuvre de qualité, formée dans notre Métropole.

L'attractivité de notre Métropole de Lyon a été saluée par le magazine L'Étudiant, dont le classement de référence a placé Lyon en tête des villes où il fait bon étudier deux années de suite, en 2017 et en 2018. Mais comme il a été dit avant moi, cette année, nous avons perdu cette première place, à cause de la dégradation d'un indicateur, celui du logement.

Les études sont coûteuses, même dans les filières universitaires où les frais d'inscription sont faibles, voire inexistantes pour les boursiers. Le logement en est le poste de dépenses le plus élevé, pour ceux qui étudient trop loin du domicile de leurs parents et il représente souvent plus de la moitié de leur budget mensuel.

Si nous voulons une université accessible à tous, qui garantisse l'égalité des chances, il faut agir pour permettre à tous les étudiants de se loger. Pour répondre à cet enjeu, la Métropole de Lyon a fait un choix politique fort, celui d'accompagner la production de logements sociaux étudiants. Depuis 2014, cela représente près de 3 500 logements produits à ce titre et notre ambition est non seulement de poursuivre ce mouvement, mais de l'amplifier car effectivement le besoin est crucial.

En tant qu'ex-adjointe à la vie étudiante de la Ville de Lyon, je suis ce sujet depuis longtemps, et force est de constater que malgré nos efforts, ceux de tous les professionnels du secteur que j'ai rencontrés, comme chaque année, il y a peu au salon du logement étudiant organisé par le CCLAJ (comité local pour le logement autonome des jeunes), malgré les constructions de résidences étudiantes privées, publiques, sociales, du CROUS, malgré le développement de la colocation, malgré le développement du logement chez les personnes âgées, comme l'organise le Pari solidaire par exemple, les capacités manquent. Et je soupçonne qu'Airbnb retire également des appartements étudiants du marché.

Pour toutes ces raisons, il nous faut donc redoubler d'efforts, non seulement pour soutenir la production de logements étudiants, mais aussi et surtout des logements étudiants à prix maîtrisé et c'est ce que nous faisons avec cette délibération en ajoutant 8 M€ supplémentaires au bénéfice de cette politique.

Dans certaines villes, vous le savez je pense, les étudiants renoncent à rejoindre des écoles ou des universités où ils sont acceptés, pour lesquels ils ont même parfois réussi des concours difficiles, parce que les coûts du logement les en dissuadent. C'est notamment le cas de Bordeaux et ce n'est pas ce que nous voulons pour notre Métropole. Au contraire, notre objectif est d'accompagner le formidable dynamisme de la démographie étudiante en développant une offre de logement adaptée à leurs besoins. C'est cela que permet cette délibération et, bien sûr, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera pour ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot sur le logement étudiant ?

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Merci monsieur le Président, quelques mots rapidement, sur cette délibération, tout d'abord pour souligner l'étroite collaboration qui existe entre le Vice-Président en charge des universités et celui en charge du logement sur cette question et, comme l'ont rappelé les différents orateurs sur le sujet, c'est un sujet crucial pour nos jeunes et nous travaillons là pour l'avenir de notre jeunesse et je pense que c'est un point très important.

Alors nous sommes dans un contexte très particulier sur le territoire métropolitain, avec une croissance du nombre d'étudiants en pourcentage qui est, sur les 10 dernières années, la plus importante constatée en France et les spécialistes de l'enseignement supérieur nous prédisent une progression, encore dans les années qui viennent du nombre d'étudiants sur notre territoire et donc, pour ce faire, bien évidemment, il faut que l'on s'adapte à cette situation, avec un certain nombre de mesures.

Cette délibération en est une qui montre, en tout cas, l'engagement de la Métropole en direction de notre jeunesse et sur cette question du logement social étudiant mais je pense qu'au travers aussi des différentes interventions de cet après-midi, cela réouvre un certain nombre de sujets. On l'a évoqué brièvement, c'est le sujet notamment des meublés de tourisme qui sont aujourd'hui la résultante d'un certain nombre de logements qui quittent le parc locatif classique et qui vont vers une autre destination.

Dans les mois qui viennent, je pense que l'on sera amené à revoir cette situation et à faire en sorte que, notamment sur les petits logements, il faut que l'on conserve un parc accessible pour nos concitoyens et, notamment, les plus jeunes d'entre eux qui souhaitent étudier.

Alors moi je voudrais quand même tracer un certain nombre de perspectives pour les mois qui viennent, avec un certain nombre de projets qui sont, d'ores et déjà, dans les tuyaux, je pense notamment à un projet important porté par l'ECAM (École catholique d'arts et métiers) sur les pentes de Fourvière qui vise à réaliser une résidence étudiante sociale, avec un nombre important de chambres.

Il en est de même aussi au niveau du CROUS qui porte des appels à projets qui sont significatifs et qui vont nous permettre, dans les années qui viennent, de répondre à cette attente et puis, bien évidemment, en complément, il faut aussi souligner la mobilisation des bailleurs qui interviennent aux côtés de la Métropole, notamment dans des opérations d'aménagement où nous avons fléchi la réalisation d'un certain nombre de résidences étudiantes conventionnées et qui vont nous permettre d'apporter une réponse complémentaire dans les années qui viennent.

En tout cas, ce qu'il est important de noter, c'est que sur ce sujet-là, dans les années qui viennent, il ne faudra pas mollir parce que la demande sera très significative et on peut vite décrocher si nous ne sommes pas au rendez-vous. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Bret, vous vouliez dire un mot ?

**M. le Vice-Président BRET :** Oui, j'avais dans mon introduction, je pense, déjà posé un peu les données de la situation. Elles ont été rappelées par chacun même si, pour certains, elles ont été décrites de manière un peu plus polémiques ou en tout cas, de manière un peu différente.

Ce qu'il faut bien voir c'est quand même qu'on avait ici, au niveau de l'agglomération lyonnaise, un retard considérable en matière d'offres de logement social, retard considérable par rapport à d'autres métropoles ou d'autres agglomérations et donc, nous étions très en dessous. Donc il y a déjà une nécessité de rattraper ce retard.

À côté de ce retard, on est au contraire dans un développement de l'accueil des étudiants qui, lui, est considérable. Donc, même en faisant davantage, si les étudiants sont plus nombreux, on voit bien que cela rend la situation encore un peu plus difficile mais je voudrais quand même dire, parce que cet effort s'est inscrit dans la durée, depuis 2015, depuis cette véritable prise de conscience que les logements CROUS essentiellement à l'époque étaient à un niveau de réalisation très faible, l'État, la Métropole, la Région aussi, s'y sont mis, à travers le contrat de plan État-Région. La Métropole va au-delà, je l'ai dit. On peut regretter, mais n'y voyez aucune polémique, pour que monsieur Cochet ne me réponde pas, que la Métropole n'abonde qu'en direction du CROUS, cela donne quelquefois un peu plus de difficultés parce qu'aujourd'hui -et c'est un des points que Michel Le Faou a évoqués- les bailleurs sociaux ont apporté une réponse quantitative importante que le CROUS n'était sans doute pas en situation, même avec plus de crédit et même avec la meilleure volonté du monde, de porter.

Donc le fait d'ouvrir, en quelque sorte, la réalisation de ces résidences universitaires, ces logements sociaux étudiants aux bailleurs sociaux, donne aussi incontestablement des capacités de réalisation plus grandes, même si, comme l'a très bien dit Sandrine Runel, la situation par ailleurs qui est faite aux organismes de logements sociaux vient un peu en contradiction avec cela.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRET.

---

**N° 2019-3723 - développement économique, numérique, insertion et emploi -** Aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante en milieu urbain et aux campings - Approbation du cadre et règlement de l'appel à projets 2019 et de la convention-type d'attribution de subvention - Délégation à la Commission permanente pour la mise en oeuvre du dispositif - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3723. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur :** Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit d'un rapport d'aide à la modernisation de l'hôtellerie indépendante qui en est à une édition successive puisqu'on a déjà eu l'occasion, dans le cadre du schéma de développement hôtelier, de pouvoir intégrer un certain nombre d'accompagnements, notamment en termes de travaux d'accessibilité à des hôteliers indépendants, avec une extension présentement aux campings. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Premier Vice-Président, ce rapport est une bonne occasion pour parler de la gouvernance de notre Métropole car il illustre la réalité de la situation politique actuelle. J'espère que le journal L'Humanité va bien relayer cet état de fait monsieur Millet ! (*rires*)

Encore une fois, monsieur le Président, vous demandez à la représentation pluraliste de se faire "hara-kiri". Nous devrions voter le dessaisissement de notre propre compétence pour la confier à une instance, la Commission permanente, dans laquelle nous ne sommes pas représentés, situation unique et inique en France, voulue par la seule volonté de Gérard Collomb, que vous-même et les membres de votre majorité continuez à perpétuer en méprisant le résultat des urnes.

Nous avons eu un petit espoir dans le cadre de la mission de Marc Grivel dans le rapport proposé des prolongements nécessaires pour accompagner une gouvernance renouvelée, je cite : "Installer une commission permanente pluraliste". Malheureusement, il y avait là deux mensonges :

- le premier était de dire que cette disposition serait effective après les élections de mars 2020. C'est faux ! La loi de 2015, si elle n'est pas modifiée, s'appliquera encore. Il faut donc modifier le code général des collectivités territoriales si on veut vraiment un changement du régime d'élection à la Commission permanente,

- le deuxième mensonge, c'est d'avoir fait croire que cela vous intéressait vraiment. À aucun moment, malgré nos demandes répétées, vous avez ouvert cette Commission permanente. Et aujourd'hui, dans les propositions d'amendement à la loi que vous souhaitez soumettre à la lecture des parlementaires, vous n'avez pas intégré cette modification.

Puisqu'on parle des suites de la mission de Marc Grivel et des propositions d'évolution législative, vous avez souhaité organiser une grande consultation et permettre à tous les groupes, dont ceux de l'opposition, de participer à l'amélioration du régime juridique de la Métropole. Nous sommes prêts à travailler avec vous mais nous ne croyons que ce que nous voyons concrètement. Notre groupe n'a pas attendu pour agir, François-Noël Buffet, notre Sénateur, a ainsi déposé deux amendements au projet de loi vie locale et action publique, l'un sur le renforcement de l'information obligatoire de la Conférence métropolitaine et un autre sur l'information des Conseillers municipaux, deux éléments proposés aussi par vos amendements. Votre majorité LREM (La République en marche) à l'assemblée a déjà eu l'occasion, mesdames et messieurs, de les repousser.

Nous serons donc très attentifs au sort qui sera réservé aux amendements proposés par un Conseiller métropolitain, pour améliorer la gouvernance de notre collectivité car, pour travailler ensemble, il faut s'aimer un peu mais comme citait Pierre Dac : "Quand on voit ce qu'on voit, que l'on entend ce que l'on entend, et que l'on sait ce que l'on sait, on a raison de penser ce que l'on pense !" Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Cochet, après les chansons de madame Millet, les grandes citations de théâtre, monsieur Cochet, on va peut-être d'abord laisser monsieur Grivel dire un mot.

**M. le Vice-Président GRIVEL** : Je vais reprendre les deux ou trois points, il y en a plus que cela d'ailleurs. S'agissant de la Commission permanente, c'est une demande qui est expresse, c'est une demande qui est très claire pour que la Commission permanente comprenne la totalité des sensibilités politiques à partir de mars 2020.

Je l'ai écrit, je le confirme et je le maintiens. Je le répète ? En quoi, en quelle langue ? Donc je le maintiens. Donc, cette proposition-là, je la maintiens et vous faites part d'un certain nombre d'obstacles qui sont, soit du règlement intérieur, soit d'autre chose ; je veux bien les analyser avec vous, c'est en tout cas ce que j'ai commencé à faire en toute concertation et la dernière réunion de travail que nous avons faite avec l'ensemble des groupes politiques, a montré que, de toute façon, on était capable de parler de tout, de mettre sur la table, et y compris d'amender les amendements. Et je continuerai sur ce plan-là, parce que je crois en tout cas à cette possibilité, à cette capacité, en tout cas de concertation, y compris d'appropriation de ce que nous avons à faire ensemble. En tout cas, c'est le rôle qui m'a été donné et que je mènerai jusqu'au bout, tant qu'on m'aura investi de cette mission.

La deuxième chose, vous le savez très bien, que dans les 21 mesures, et je tiens au terme de "mesures" et non pas d'orientations du type incantations, dans les mesures, et vous le savez bien et on l'a vu ensemble, il y en a une qui demande à ce que, par rapport au Conseil métropolitain, à la fois les ordres du jour et à la fois les comptes rendus parviennent aux Maires et aux Conseillers municipaux de chacune des communes.

Donc sur ce plan-là, nous sommes d'accord. Il faudra que nous le mettions en place pour ne pas que cela reste encore une fois, une incantation. S'il y a d'autres sujets, en termes de gouvernance, je souhaite en tout cas qu'on continue à le faire parce que nous sommes dans la transversalité et qu'il s'agit, en tout cas, de mettre toutes les sensibilités ensemble pour que ce Conseil métropolitain soit, non pas pluriel, mais en tout cas, puisse être gouverné

par nous-mêmes pour la prochaine fois, en tout cas, pour ceux qui y seront, avec la totalité des talents qui y sont et qui seront élus pour le prochain mandat.

En tout cas, ce que j'ai commencé à faire avec cette mission, ce qui est aujourd'hui dans le droit fil, c'est de travailler de cette façon-là. Les amendements, nous les avons vus ensemble, il y en avait trois qui consistaient à améliorer la gouvernance au quotidien. S'il y en a un quatrième ou un cinquième, bien volontiers, faisons-le ensemble et pas chacun de notre côté, en tout cas, je le souhaite, et je vous lance cette possibilité de continuer à travailler de telle façon et comme nous l'avons fait jusqu'ici.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Grivel, je crois que ce qui est important, c'est que les choses avancent. Vous l'avez dit d'abord, avec un certain nombre d'échanges avec le Ministre, le travail avec tous les groupes tel que Marc Grivel le mène, et je crois que l'approche est satisfaisante, la transmission au Gouvernement d'un certain nombre d'amendements, le travail avec les parlementaires, Sénateurs ou Députés que l'on doit améliorer et on verra au bout du compte ce qu'on arrive à faire passer collectivement, puisque je crois qu'on a partagé, d'ailleurs ici en Commission générale, la totalité des amendements. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

**N° 2019-3731 - développement solidaire et action sociale** - Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social –

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3731. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur :** Merci monsieur le Président, la délibération qui nous est présentée vise à désigner des représentants de la Métropole au Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers, suite à la reprise de l'activité de l'Association de dépistage des maladies du sein (ADEMAS) et avec un avis favorable de la commission.

**Désignation de représentants du Conseil au  
Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers (CRCDC)  
(Dossier n° 2019-3731)**

**M. LE PRÉSIDENT :** Nous devons désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire : monsieur Thierry PHILIP,
- suppléante : madame Murielle LAURENT.

Y a-t-il d'autres candidats ou candidates ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées)*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je mets donc les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés et Rassemblement pour une nouvelle Métropole s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2019-3732 - développement solidaire et action sociale** - Engagements de la Métropole de Lyon dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté - Attribution de subventions au titre de l'année 2019 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3732. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Merci monsieur le Président. Ce rapport vise et fait suite à la délibération que nous avons prise le 24 juin dernier ici-même, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, puisqu'il nous faut maintenant procéder à l'attribution de subventions au titre de l'année 2019 pour les engagements relatifs aux initiatives métropolitaines. Ce texte vise donc à concrétiser les différentes étapes de la large concertation réalisée avec tous les acteurs engagés dans la lutte contre la pauvreté.

Je pense qu'on peut se féliciter et être fiers de cette mobilisation importante. Nous avons reçu, dans le cadre de cet appel à projets, 112 dossiers en 20 jours, qui émanent de tous les territoires et de très nombreux opérateurs, comme les communes, via leur CCAS, ainsi que les associations et les acteurs du monde associatif social.

Quatre-vingt projets vous sont donc soumis pour validation dans cette délibération, les dossiers restants étant repoussés pour certains à 2020, afin de mieux finaliser la construction des projets présentés ou bien, en ce qui concerne l'insertion, repousser à une nouvelle délibération en novembre, là aussi pour mieux finaliser les projets. Ces projets respectent l'esprit et permettent d'engager les actions et les fonds définis par notre Conseil en juin dernier.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour saluer l'engagement et le travail mené sous l'égide d'Anne-Camille Veydarier et de ses équipes, tout au long de cet été, puisqu'éplucher tous ces dossiers dans un délai aussi court a été un travail considérable et qui nous permet aujourd'hui d'être au rendez-vous de la mise en œuvre de cette stratégie en temps et en heure et cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Laurent. Cinq minutes pour monsieur le Conseiller Gachet.

**M. le Conseiller GACHET** : Monsieur le Président, chers collègues, le 24 juin dernier, nous avons voté un beau texte, un programme si complet que l'on pourrait presque penser qu'il se passe de commentaires.

Aujourd'hui, nous allons faire avancer la déclinaison pratique, avec l'attribution d'une série de subventions aux associations qui agissent au quotidien, pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. Nous ne pourrions cependant juger de la qualité de nos orientations qu'en les confrontant à la réalité vécue par nos concitoyens les plus fragiles et les plus vulnérables. Lorsque je parle de nos concitoyens, je pense, bien entendu, à l'ensemble de celles et ceux qui vivent dans notre Métropole, quelles que soient leur origine et leur ancienneté dans nos territoires.

Lutter contre la pauvreté, c'est avoir le souci de l'intérêt général car ce qui affecte les plus petits, rejaille aussi sur les autres. Ainsi, nous devons toujours rechercher la valeur sociale ajoutée par les actions, en direction des plus pauvres, une valeur sociale qui se décline en coûts évités, bien entendu, mais aussi en gains directs en matière de cohésion sociale.

Ainsi, sortir de la rue apporte quelque chose à la personne qui en bénéficie mais également un environnement qui s'en trouve apaisé. L'accès à l'emploi, c'est une personne qui retrouve une vie décente mais c'est aussi un citoyen qui contribue à la richesse collective.

Accéder aux soins, c'est un malade qui s'en porte mieux. C'est souvent aussi une vie familiale qui retrouve un équilibre.

Lutter contre la pauvreté, c'est en quelque sorte enclencher une forme de ruissellement inverse de celui qui nous est souvent présenté. Sortir de la pauvreté est un regain de richesse pour l'ensemble de la société.

Le plan métropolitain a défini une série de perspectives que nous devons approcher sous l'angle des défis majeurs sur lesquels nos efforts doivent se diriger maintenant. Le croisement des compétences de plus en plus complexe pose la question de la cohérence des interventions. L'efficacité ne trouve pas sa place dans une querelle du "qui fait quoi ?". Nous savons aussi que ce n'est pas l'addition des acteurs qui fait l'efficacité.

Assurer le suivi et l'accompagnement des personnes, c'est en premier lieu, pouvoir prendre le temps de la rencontre. Or, aujourd'hui, ce temps n'est pas donné. Il n'y a pas un service aujourd'hui qui puisse se réjouir de disposer d'une temporalité susceptible de garantir la sérénité du travail et donc son efficacité.

Le temps c'est de l'argent ! Certes, c'est aussi la disponibilité d'esprit dans un accueil parfois difficile, conflictuel, un accueil qui vous accompagne jusque dans votre vie privée parce que la confrontation aux difficultés est plus vulnérable, vous suit jusque chez vous lorsque vous rentrez le soir. Ce point ne relève pas de la sensiblerie mais de la réalité du travail social confrontée à la grande pauvreté.

Permettez-moi d'ajouter que, pour répondre aux difficultés, au mal-être parfois de celles et ceux qui affrontent sans moyens suffisants les réponses difficiles à trouver, il faut instaurer des temps de parole et d'échanges qui doivent impérativement faire partie de l'organisation du travail. C'est encore un temps supplémentaire.

La tentation d'élever les seuils d'admission dans l'urgence qui a parfois été évoquée, pour faire baisser la pression sur les travailleurs sociaux, relève d'une orientation dangereuse. Cacher la misère ne la fait pas disparaître. Ce n'est certainement pas l'objectif poursuivi par la Métropole et nous pouvons nous en féliciter.

Le temps, c'est ce qui manque le plus, lorsque vous devez donner à une personne en difficulté, la possibilité d'exprimer la totalité de ses problèmes, car c'est souvent au terme d'une lente mise en confiance et d'une maturation dans la relation qui permet de dépasser l'urgence de l'instant, que vont ressortir les éléments essentiels pour comprendre et orienter, parce que derrière la première attente exprimée, il y en a plus souvent une autre qui explique la première.

Le temps, c'est ce qui manque le plus, lorsque l'accompagnement doit se contenir dans une mesure. Les mesures, ce n'est qu'un moyen technocratique de répondre à un problème humain.

Pour toutes ces raisons, les questions de coordination, de cohérence des interventions ne trouveront de réponses que dans l'organisation du temps et la mise à disposition de l'ensemble des hommes et des femmes qui interviennent au quotidien au nom de la Métropole, auprès des publics les plus fragiles, de davantage de moyens pour prendre soin de celles et ceux qui les sollicitent. La fracture sociale, dont parlait monsieur le Président Chirac en 1995, est loin d'être réduite et cela reste un déficit pour la Métropole.

Je tenais à partager ces quelques réflexions avec vous même si, compte tenu de mon implication associative, je ne prendrai pas part au vote. Merci de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Gachet. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, mes chers collègues, il y a eu beaucoup, beaucoup, beaucoup de bonnes intentions durant ce Conseil, des bonnes intentions qui, c'est formidable, seront toutes traduites dans les faits après les élections.

Il y a beaucoup, beaucoup de bonnes intentions et cette délibération qui porte sur la lutte contre la pauvreté en est une de plus. Mais, comme trop souvent dans notre collectivité, il lui manque de la cohérence.

Le premier manque de cohérence est sous nos yeux. Nous votons en septembre des actions contre la pauvreté pour l'année 2019, c'est-à-dire que neuf mois se sont écoulés depuis le début de l'année. Croyez-vous qu'il normal que les associations aient dû répondre à un appel à projets de cette importance ? Qu'elles avaient 20 jours pour le faire, comme l'a dit d'ailleurs madame la rapportrice, le faire à la veille de l'été, pour des actions pour lesquelles nous inventons un financement uniquement maintenant ?

Est-il normal que les associations n'aient qu'en septembre la réponse sur les financements qui leur seront accordés pour mener des actions qui, elles, sont annuelles et pérennes ?

Deuxième manque de cohérence : où est la cohérence entre ces actions que nous votons-là pour faire semblant de nous préoccuper de la précarité et le PLU-H que, sur ces rangs, vous avez majoritairement voté, alors qu'il mettait la question de la solidarité bien loin, en dernière priorité, derrière l'attractivité et le rayonnement de la Métropole qui était l'objectif prioritaire.

Alors monsieur le Président, nous ne pouvons voter tout et son contraire à longueur de délibérations. Je voterai pour cette délibération, eu égard aux professionnels et bénévoles de ces associations qui sont les amortisseurs sociaux, ces amortisseurs que notre collectivité n'est plus, mais je vote d'autant plus volontiers ces subventions que, pour ma part, je n'ai pas accepté de voter un PLU-H qui mettait la solidarité en dernière de ces priorités. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Quatre minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**M. le Conseiller RUDIGOZ :** Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le groupe Centre démocrate se félicite de voir une nouvelle fois l'implication de la Métropole de Lyon sur ce sujet primordial de la lutte contre la

pauvreté. Le Président de la République l'avait annoncé, le plan pauvreté a pour but d'enrayer les inégalités de destin. À Lyon et son agglomération, ce plan pauvreté de 3,2 M€ est donc cofinancé à 50 % par l'État et 50 % notre Métropole.

La lutte contre la pauvreté et la précarité sont parmi les objectifs primordiaux poursuivis par la Métropole de Lyon et, à ce titre, je tiens à rappeler qu'il y a près d'un milliard d'euros chaque année du budget métropolitain qui est consacré à nos politiques de solidarité.

Dans le cadre de cette stratégie nationale de lutte contre la pauvreté lancée en septembre 2018, vous avez monsieur le Président, souhaité faire de la Métropole de Lyon, un territoire démonstrateur en plaçant notre collectivité à la pointe sur ce sujet.

La lutte contre la pauvreté et la précarité nécessite l'indispensable mobilisation de tous les acteurs publics évidemment, avec l'État et les collectivités territoriales qui doivent prendre leur part mais pas seulement. Elle doit aussi prendre en compte toutes les initiatives existantes sur le terrain menées depuis de longues années, par des associations que nous allons donc aujourd'hui soutenir dans leurs actions.

Je salue la très large palette des mesures que nous venons de subventionner aujourd'hui, elles viennent s'attaquer aux causes de la pauvreté, avec par exemple 50 000 € consacrés à la lutte contre le décrochage scolaire mais aussi en s'attaquant aux conséquences, en plaçant ainsi le public en grande précarité au cœur de la démarche avec des subventions de 125 000 € pour des mesures cherchant à améliorer l'intégration sociale.

Je souhaite tout particulièrement saluer l'effort réalisé pour loger les femmes en situation de vulnérabilité, avec ou sans enfant, en soutenant l'association le MAS dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement qui percevra 40 000 € de subventions de la Métropole de Lyon.

Face aux violences faites aux femmes, là aussi nous devons faire converger, coordonner, additionner nos actions, nos interventions, nos subventions, État, collectivités territoriales, associations et c'est là l'objet d'un autre dispositif, le Grenelle des violences conjugales lancé actuellement par le Gouvernement.

Nous souhaitons donc la poursuite et l'amplification de ces politiques pour permettre à notre territoire de poursuivre sa vocation humaniste, solidaire et de n'exclure aucune population de ces politiques.

Le groupe Centre démocrate votera ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci monsieur Rudigoz. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche Solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL :** Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Lyon Métropole gauche solidaires apprécie positivement la mise en route de ce plan pauvreté. Vous remarquerez que je ne dis pas : "Le groupe LMGS se réjouit de ce plan", car comment se réjouir de réaliser un tel plan en 2019, avec la pauvreté toujours présente, des mesures palliatives, voire correctives intéressantes, mais tellement nécessaires et qui ne peuvent, à elles seules, supprimer la racine du mal : la financiarisation de l'économie, les paradis fiscaux, le choix du profit à court terme, les inégalités profondes de richesse, de patrimoine, d'éducation, de culture.

Cela dit, nous apprécions que l'État et la Métropole engagent dans ce plan 3,2 M€ par an sur trois ans. Cela n'est pas négligeable. Cela va renforcer nos plans d'actions comme le projet métropolitain des solidarités, le plan métropolitain d'insertion pour l'emploi, le plan local d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, etc., des plans où nous mettons déjà du financement et des forces humaines avec nos agents.

Nous faisons quand même remarquer que l'État mène une "politique de gribouille" : il nous a assignés à ne pas augmenter nos dépenses de fonctionnement de plus de 1,19 % par an (et notre groupe a refusé de le cautionner), mais il est obligé par la situation sociale de mettre en dehors de ces 1,19 % un certain nombre de nos dépenses parce qu'elles sont absolument indispensables, comme celle luttant contre la pauvreté !

C'est ainsi que notre groupe apprécie aussi la création de 13 postes totalement nouveaux, dont un poste chargé de coordonner le plan, ce qui est très utile, et cela est justement à compter dans les dépenses de fonctionnement de la collectivité. Nous espérons vivement que ces postes seront maintenus après les trois ans du plan car ils sont visiblement très utiles quand on lit la description des actions.

Nous savons aussi que les associations que nous aidons à travers ce plan sont, bien sûr, satisfaites de récupérer ainsi de l'argent, pour des actions qui sont leur cœur de métier, elles qui sont sans cesse à la recherche de fonds au vu des besoins de la population, mais aussi suite à des baisses de subventions liées à notre plan marges de manœuvre, nous ne l'oublions pas.

Nous remarquons aussi que le plan développe nombre d'actions en faveur des enfants et des jeunes. C'est notre avenir, il y a en France beaucoup trop de souffrances, de sentiments d'abandon, d'échecs, de retards dans le traitement de notre jeunesse en difficulté. Par ces actions, nous sommes dans la prévention de la reproduction de la pauvreté et du malheur qui s'ensuit et c'est très important.

Nous apprécions aussi que plusieurs actions soient orientées en direction des femmes. Les inégalités sont sexistes et la pauvreté est largement féminine. J'ai calculé que des associations qui travaillent pour accompagner les femmes victimes de violences ou en recherche d'emploi récupèrent ainsi presque 100 000 € pour le CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), 63 000 € pour le MAS (mouvement d'action sociale), 58 000 € pour VIFFIL (violences intrafamiliales femmes information liberté), 50 000 € pour l'Amicale du nid, etc. Et elles vont profiter de ce plan pour lancer la réflexion sur la réalisation d'une maison d'accueil de femmes victimes de violences dont je rêve depuis longtemps !

Il y a des actions de tous styles dans ce plan pauvreté, beaucoup d'actions où les équipes se déplacent à la rencontre de la population, ce qui est primordial, d'autres actions qui se construisent dans la stabilité comme l'aide à la lecture pour les enfants ou le soutien à la parentalité ou le renforcement de points d'accueil très divers. Tout ceci est positif.

La réduction de la pauvreté est urgente et vitale pour les huit millions de Français concernés, dont les presque deux millions d'enfants et adolescents touchés par cette souffrance. Mais elle est aussi indispensable à la cohésion sociale de notre pays et même à la préservation de notre démocratie. C'est donc un combat pour nous tous, les habitants de la France et de notre Métropole et il est important que la Métropole s'y engage aujourd'hui et renforce son action dans les années à venir. La pauvreté ne sera pas effacée par ce plan mais il contribuera à la réduire. C'est pourquoi nous le votons. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG)

**Mme la Conseillère PIANTONI :** Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons insisté, dès le lancement de cette stratégie, sur l'urgence qu'il y avait -et qu'il y a toujours- à mettre en œuvre tous les moyens susceptibles d'aider ceux qui luttent contre la précarité, l'isolement, le sans-abrisme et la violence. Après plusieurs délibérations visant à lancer, créer et adapter l'action de notre Métropole dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, les premières actions concrètes nous sont enfin présentées.

Cette délibération nous semble aller dans le bon sens. Ce sont, en tout, 80 projets qu'il nous est proposé de financer aujourd'hui et tous répondent à cet impératif d'urgence puisqu'ils doivent être mis en place et produire des effets immédiatement. Gageons que ces effets soient tangibles et qu'ils permettent un recul de la pauvreté, particulièrement dans ces situations les plus extrêmes.

Nous profitons de cette délibération pour saluer l'engagement et l'implication des travailleurs sociaux, qui permettent la mise en œuvre de nos politiques, y compris dans ces aspects les moins visibles et les moins quantifiables mais pour autant indispensables. Ne négligeons pas l'accompagnement humain que requièrent les publics cibles de ce plan et qui ne peut se réduire à un seul plan d'actions.

L'ensemble des actions qu'il nous est proposé de subventionner vient donc innover, compléter ou renforcer des dispositifs existants et notre groupe souscrit pleinement à cette démarche.

Cependant, si nous reconnaissons les avancées qui ont été rendues possibles par cette stratégie, nous constatons également que les conditions de vie des personnes les plus précaires se sont globalement dégradées depuis le début du quinquennat. Et nous tenons ici à faire référence au "collectif Alerte", qui regroupe une trentaine de fédérations et d'associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Ce collectif, qui porte bien son nom, alerte et dénonce le manque de cohérence de la politique gouvernementale à destination des plus précaires. Le plan pauvreté, en lui-même, est un outil utile mais il est loin, très loin d'être suffisant pour éradiquer la précarité extrême, que l'on retrouve particulièrement chez les demandeurs d'asiles, les personnes sans domicile fixe ou encore les personnes qui vivent des minima sociaux.

Et ce n'est pas l'insuffisance de cette stratégie nationale qui suscite le plus d'inquiétudes, mais les mesures gouvernementales qui vont à contresens et à l'encontre des objectifs même de ce plan. Aussi, la baisse des APL (aide personnalisée au logement), la fin des contrats aidés, la désindexation de certaines prestations sociales, le plan d'économie sur les centres d'hébergement et de réinsertion sociale, toutes ces mesures ont en commun d'avoir fait basculer certains de nos concitoyens dans la précarité, qu'elle soit de ressources, de l'emploi ou du logement. Si l'on y ajoute la menace d'une restriction de l'aide médicale d'État et les réformes à venir de l'assurance chômage et des retraites, on constate à nouveau que les économies seront réalisées sur le dos des plus pauvres qui seront de plus en plus nombreux.

De même, les mesures prises en faveur du pouvoir d'achat ne bénéficient pas aux publics en grandes difficultés, qui ne sont concernés, par exemple, ni par la hausse de la prime d'activité, ni par l'exonération de la taxe d'habitation, ni par une baisse d'impôts.

Nous avons dénoncé, il y a quelques mois, ce manque de cohérence dans la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté en parlant d'une main ouverte et d'une main fermée. Force est de constater qu'il est toujours d'actualité. Il y a donc urgence aujourd'hui encore plus qu'hier, à redonner du sens et ramener de la cohérence dans l'articulation des politiques sociales, si l'on veut lutter de manière constructive et efficace contre la pauvreté et la grande précarité.

Pour en revenir à la délibération, parce que la Métropole fait preuve d'un certain volontarisme et parce que les actions proposées nous semblent nécessaires, le groupe Parti radical de gauche votera favorablement ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Merci Monsieur le Président, chers collègues, comme en juin dernier, le groupe Socialiste votera bien évidemment cette délibération.

Nous la voterons d'autant plus qu'elle est le fruit d'une co-construction avec les acteurs locaux, qu'elle donne des moyens à des outils nouveaux issus d'initiatives locales. Elle permet de renforcer l'action de professionnels de terrain qui voient dans ce concours financier du grain à moudre.

Surtout, elle est une reconnaissance de leur engagement et de leur travail auprès des plus fragiles et je veux ici, au nom de mes collègues, les remercier et les saluer vivement.

Cette enveloppe nouvelle est bienvenue. Elle vient renforcer l'action de la Métropole en finançant les projets déposés par les partenaires qui ont répondu avec exigence à cet enjeu.

Ainsi, s'il convient d'indiquer les apports de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté sur notre Métropole, nous voulons rester lucides sur la réalité de nos concitoyens les plus fragiles car leurs conditions de vie ne cessent de se dégrader, les inégalités ne cessent de se creuser, l'exclusion sociale et la ghettoïsation de notre Métropole s'accroissent.

Cette réalité résulte de choix politiques, ceux de votre parti monsieur le Président, car dans notre Métropole, d'autres décisions sont venues dégrader les conditions de vie des plus pauvres. Leur pouvoir d'achat a ainsi diminué suite à la baisse des APL et à la désindexation des allocations logements et des prestations familiales.

Le nombre de personnes vivant à la rue, en campements ou en bidonvilles continue, sous nos yeux, de croître en raison notamment de la baisse de la construction de logements sociaux, de l'insuffisance de l'offre d'hébergement de demandeurs d'asile ou des coupes budgétaires de 57 M€ sur les centres d'hébergement et de réinsertion sociale.

Ensuite, la réforme de l'assurance chômage, présentée en juillet dernier par la Ministre du Travail, menace de plonger les plus précaires dans la pauvreté, puisque cette réforme d'économie budgétaire vient durcir les conditions d'accès au chômage, le renouvellement des droits et le calcul des indemnités versées.

Vous l'avez compris, je ne veux pas laisser croire que notre vote favorable sur cette délibération soit lu comme un satisfécit à la politique du Gouvernement. Car avec ce Gouvernement du "en même temps", les 8 milliards annoncés par le Président de la République pour la stratégie pauvreté sont à regarder en miroir avec la suppression de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune), l'instauration de la "flat tax" ou la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus riches qui, à elle seule, représente là encore 8 milliards.

Vous l'avez compris, nous refusons que ce plan pauvreté vienne cacher d'autres mesures et, parmi elles, vous le savez peut être, celle en vigueur depuis le 5 septembre, elle concerne l'ADA (allocation pour les demandeurs d'asile). Elle est d'un montant de 6,80 € par jour. Dès lors, son recours sera limité à 25 paiements par mois, au-delà desquels, entendez bien, des frais bancaires seront appliqués à hauteur de 0,50 €. À mon sens, c'est une honte !

Enfin et surtout, je veux dire notre indignation quant aux menaces qui pèsent sur l'aide médicale d'État (AME). C'est "un jour oui un jour non", c'est encore du "en même temps". Le fait de revenir depuis l'Atlantique sur l'AME, sur sa suppression, c'est un peu l'arbre qui cache la forêt car, en réduisant drastiquement le panier de soins, cela reviendra au même.

Il y a là un enjeu politique majeur car lutter contre la pauvreté, c'est commencer par donner à chacun l'accès à la santé pour répondre à la première des justes : la maladie. Et parmi les pauvres, n'en déplaise à certains, il y a des immigrés, des demandeurs d'asile, des réfugiés et, avant tout, des êtres humains en situation administrative irrégulière.

Ce n'est pas de l'angélisme ou de la naïveté. Je ne veux pas transformer cet hémicycle en tribune. Je veux que notre pays continue de tenir la promesse républicaine formulée par le Conseil national de la résistance : "Être soigné en fonction de ses besoins et non en fonction de ses moyens". Et cela, c'est notre responsabilité !

Alors, monsieur le Président, je sais vos valeurs, je sais votre engagement, je crois que notre Métropole a toute sa place, au regard de son histoire, dans ce débat qui s'ouvre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Runel. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, s'il est des sujets qui mobilisent les Conseillers que nous sommes, c'est bien celui de la pauvreté et le nombre d'interventions prises montre bien que ce sujet particulier touche de nombreuses sensibilités, de manière transpartisane. Et pour éviter de redire ce qui a déjà été dit, et souvent fort à propos, comme l'intervention de nos collègues monsieur Gachet et madame Runel, je vais essayer d'être bref en me limitant à des sujets qui, nous écologistes, nous préoccupent beaucoup au regard des populations les plus précaires.

Mais avant cela, je vous confirme que, bien entendu, nous voterons ce rapport non seulement parce que nous soutenons sans réserve cette démarche qui doit permettre de sortir de la grande précarité de nombreux concitoyens, mais surtout parce que nous ne pouvons pas nous targuer d'être une Métropole attractive et laisser sur le carreau des milliers de Grand Lyonnais.

Bien sûr, il faut agir en prévention pour éviter un traitement essentiellement curatif des situations de pauvreté. Cela passe bien sûr par des actions sur la formation, l'insertion, la santé, l'accès au logement car, sans logement sain, qui peut évoquer ou parler de suivre des études qualifiantes ou de travailler dignement ?

Mais pour autant, il ne faut pas oublier que nos concitoyens vivant dans la précarité sont aussi et surtout les premiers à subir les affres de la pollution de l'air, le coût de l'eau potable et de la malnutrition.

À cet égard, sauf erreur, en introduction de la présentation de sa stratégie alimentaire, la Métropole indiquait que 15 % de sa population souffre de malnutrition. Cela fait près de 200 000 personnes, c'est considérable !

Alors oui, nous sommes favorables à la mise en œuvre des diverses actions présentées dans ce plan pauvreté, mais nous avons aussi à conduire des politiques structurelles pour que toute la population puisse avoir accès à une alimentation saine débarrassée des pesticides. Il ne peut y avoir deux types de populations sur la Métropole, celle qui pourra se payer le luxe de consommer des produits alimentaires de qualité et les autres.

Il en va de même pour l'accès à l'eau potable. Si la part fixe est trop élevée, cela revient à faire porter sur les plus précaires des charges qui pourraient être mieux réparties, ce qui revient à se poser la question de la gratuité des premiers mètres cubes, mesure qui aurait toute sa place dans cette stratégie de lutte contre la pauvreté.

Nous aurons l'occasion de revenir sur le plan logement, mais la gentrification à laquelle nous assistons ne peut pas nous conduire à offrir des logements sains pour une vie décente. Or, nous savons tous que le mal-logement est aussi responsable du décrochage scolaire et ne favorise pas le traitement des souffrances psychiques des jeunes.

Enfin bien sûr, nous sommes favorables à des centres-villes apaisés où le piéton reprend toute sa place, mais quid des périphéries qui concentrent les pollutions des gaz d'échappement ? Comment peut-on avoir une politique à l'attention des populations les plus vulnérables, si l'air qu'elles respirent est chargé en particules fines ?

Comme on peut le voir, s'attaquer à la pauvreté, ce n'est pas seulement être en cohérence avec nos politiques de solidarités, d'insertion pour l'emploi, d'urbanisme et d'habitat, c'est aussi adopter des politiques environnementales structurelles qui seront également un levier fondamental de lutte contre les effets et les conséquences collatérales de la pauvreté. Je vous remercie pour votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Artigny. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND :** Monsieur le Président, chers collègues, nous nous étions abstenus lors du vote de l'engagement de la Métropole dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, en raison de la contradiction entre les intentions annoncées par ce Gouvernement et la réalité de sa politique, plongeant toujours plus de salariés privés d'emplois, retraités, jeunes, dans des difficultés inextricables, faute de revenus suffisants, de services publics proches et nous ajoutons, du fait des réductions violentes imposées aux collectivités locales et, notamment la plus proche, la commune.

Nous n'avons pas de raison de changer d'avis et nous ne changerons pas d'avis, et nous prenons y compris en compte l'avis donné par 37 associations qui font le bilan, un an après, du plan pauvreté en disant que les 10 % les plus pauvres sont toujours aussi pauvres.

Nous vous rappellerons quand même qu'entre 2015 et 2017, les collectivités ont perdu 11 milliards d'euros de dotations, et ce mouvement continue. Il faut remettre les 9,6 M€ annoncés pour trois ans -dont la moitié seulement à la charge de l'État, le reste étant à notre charge- en perspective avec les 950 M€ consacrés chaque année, par la Métropole à la solidarité, sans compter l'action fort importante des communes au travers des CCAS, des tarifs sociaux, des subventions, des services enfance et jeunesse et j'en oublie. D'ailleurs, l'ensemble de ces actions de solidarité portées par les communes, devraient être un jour chiffrées à l'échelle de la Métropole.

Ce n'est pas notre genre de faire la fine bouche sur les actions proposées dans cette délibération, actions qui témoignent d'abord de la fracture sociale croissante et aussi des reculs que notre collectivité, l'État, le Conseil général en son temps ont laissé s'installer.

Oui bien sûr, nous avons besoin de prévenir les sorties sèches de l'ASE (aide sociale à l'enfance), de renforcer les maraudes car il y a de plus en plus de gens dans la rue, de permettre rapidement un premier accueil de proximité car les temps d'attente sont longs et de réduire effectivement les temps d'attente pour un rendez-vous, de mieux accompagner les jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale.

Oui, presque 13 emplois à temps plein, ce n'est pas du luxe, et nous devrions chiffrer aussi le nombre de créations d'emplois nécessaires pour assurer nos missions sociales de bonne manière. Nous pourrions ajouter d'autres urgences concernant la pauvreté des personnes âgées, des personnes handicapées, la prévention contre les addictions qui est absolument nécessaire aujourd'hui, l'accès au logement, toutes ces questions qui sont sources de pauvreté et d'exclusion et tous ces moments de la vie qui se vivent différemment selon qu'on soit riche ou pauvre.

Mais monsieur le Président, ce plan pauvreté et les actions que vous décidez ne vous exonèrent pas et n'exonèrent pas le Gouvernement que vous soutenez, que vous avez accompagné, de tout ce que vous avez laissé passer durant ces dernières années. Cela ne vous exonère pas de la restructuration des hôpitaux publics, des fermetures de lits, de l'appauvrissement de nos services psychiatriques, des 900 M€ en moins pour l'hôpital public.

Vous ne protestez pas quand les salaires, les minimas sociaux, les retraites sont toujours plus tirés vers le bas et vers la précarité. Vous n'avez pas protesté quand l'APL a été baissée, et vous êtes prêt aujourd'hui à lancer la vente du logement social pour une part, et vous ne pouvez ignorer que le Gouvernement prévoit d'enlever encore aux communes, collectivités de première ligne, 13 milliards d'euros par an.

Cette délibération, le travail auquel elle a donné lieu, notamment pour les services et les associations demandeuses, ne saurait nous exonérer de ces questions. La solidarité n'est pas un objet de communication politique. La solidarité a besoin de plus de moyens humains et matériels en droit commun. Elle a besoin de plus de moyens durables et de moins d'annonces, d'un engagement pérenne qui irradie toute notre action. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons dans la droite ligne de notre vote du printemps sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Bravo. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller DERCAMP :** Monsieur le Président, chers collègues, la délibération que nous votons aujourd'hui est la déclinaison du plan pauvreté mis en place dans notre agglomération. Elle concrétise l'important travail réalisé par les élus, les services et les partenaires de notre Métropole, dans le cadre d'une large concertation qui a réuni près de 300 participants.

Ce sont aujourd'hui 81 projets sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer. D'autres seront présentés lors des Conseils à venir, le temps que les dossiers soient finalisés. Il est important de saluer l'engagement de tous les acteurs qui, dans notre Métropole, luttent à leur échelle et dans leurs domaines contre les différentes causes de la pauvreté car nous le savons, les chemins qui mènent à la pauvreté, à l'exclusion, sont nombreux, et il est important de travailler à la fois à l'accompagnement des personnes en difficulté pour leur permettre d'échapper à leurs conditions et à la prévention de la pauvreté pour éviter que d'autres ne s'y trouvent confrontés.

Ainsi, la complémentarité des interventions, que ce soit en termes de compétences ou de territoires, doit être au cœur de ce plan, et je crois que son élaboration ainsi que la mise en place contribueront au renforcement de celle-ci. Les nouvelles actions que nous mettons en place aujourd'hui ont pour vocation de devenir un appui à celles qui existent déjà et de renforcer notre proximité vers les publics en difficulté, en facilitant leur identification, leur accueil et en améliorant donc nos actions pour les accompagner.

Il est important, à ce titre, de rappeler à nouveau le volontarisme de notre Métropole qui a fait le choix d'aller au-delà des attentes du Gouvernement et de participer financièrement à ce plan pour en renforcer les effets. Ainsi, nous sommes en mesure de répondre à des enjeux pour lesquels nous le savons, le droit commun n'est pas toujours suffisamment adapté comme l'accompagnement des femmes victimes de violence, et c'est pour cela que nous soutiendrons la création d'une maison des femmes ou encore l'accompagnement des jeunes mineurs victimes de la prostitution, et c'est pour cela que nous soutenons l'Amicale du nid dont va parler Myriam Picot tout à l'heure.

Je ne vais pas me lancer dans un inventaire de projets que nous soutenons, ce serait long, et beaucoup a déjà été dit par Murielle Laurent et les précédents intervenants. Il est très important de rappeler notre engagement, notre volontarisme et le fait que ce plan représente une avancée pour notre Métropole, nos partenaires et pour les personnes qui subissent aujourd'hui des situations difficiles. Il est toujours plus facile de pointer les limites, les marges de progression qui restent à conquérir et de lister les choses que nous pourrions faire en plus que de saluer le travail réalisé.

C'est pour cela que nous souhaitons, au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, remercier toutes celles et tous ceux qui s'investissent dans ce projet et qui rendent possible sa réalisation. Nous aurons l'occasion d'en reparler, d'en suivre la réalisation et d'en évaluer les résultats pour améliorer encore ce plan dans les années à venir parce que c'est le mode de fonctionnement que nous avons choisi à la Métropole : volontarisme, concertation, co-construction, évaluation et amélioration. Notre groupe votera ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère NACHURY** : Monsieur le Président, ce projet de délibération s'inscrit dans la suite de la délibération de juin et de la convention signée en juillet avec l'État pour engager la Métropole dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous saluons le travail fait par les services et les partenaires de la Métropole pour bâtir ce plan d'actions très détaillé et argumenté mais "argumenté" ne veut pas dire "démonstré". Il est certainement le résultat de beaucoup d'heures d'investigations et de réunions, de beaucoup d'engagements et de bienveillance.

Deux affirmations : lutter contre la pauvreté et tout faire pour éviter le déterminisme social nous agréé et nous mobilise. Notre groupe votera ce projet de délibération qui traduit en actions -j'ai noté, dans les propos de la commission, les mots de madame la Vice-Présidente qui a parlé d'actions concrètes-. Ouf ! Donc, ce projet de délibération traduit en actions l'engagement de la Métropole, dans le contrat d'appui à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. Nous le voterons donc.

Deux interrogations générales : la première : doit-on sans cesse ajouter des dispositifs aux dispositifs, ce qui impose des dispositifs pour tout coordonner ? Et ce n'est pas par réticence au principe de partenariat dont nous savons qu'il est essentiel dans la politique de prévention. Deuxième interrogation : les moyens sont-ils à la hauteur des ambitions affichées ? Bien sûr, les sommes ne sont pas négligeables et l'État apporte un concours supplémentaire, et c'est vrai que nous sommes toujours contents de pouvoir aller puiser dans les caisses de l'État mais rapportons-les aux 11 fiches actions, aux 50 actions et à l'ampleur de la tâche et la profondeur des sujets évoqués.

Deux points particuliers qui illustrent mes propos antérieurs :

- l'action n° 7 : prévenir le décrochage scolaire : 1 471 jeunes de 15 à 17 ans déscolarisés : ambition, une meilleure coordination des partenaires, une place plus grande des parents mais sept associations porteuses d'actions et un montant de 50 000 €,

- l'action n° 1 : prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance. L'objectif n'est pas discutable mais les difficultés des jeunes de l'ASE devenus majeurs posent des questions plus profondes sur la préparation à l'autonomie et les fondamentaux, la philosophie de la protection de l'enfance. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Merci beaucoup. Quelques mots très rapides, d'abord, merci aux services qui ont fourni un travail considérable sur cette question-là mais aussi aux différents élus qui ont participé aux différents comités de pilotage et aux Maires des communes qui ont répondu présents ainsi qu'aux membres des associations.

Très rapidement, je rappelle que ce plan a été voté le 24 juin, madame Perrin-Gilbert, qu'il a été signé le 1<sup>er</sup> juillet avec l'État et que c'est au mois de juillet que nous avons reçu l'ensemble des demandes et les dossiers ont été

instruits en une vingtaine de jours pour qu'aujourd'hui, nous ayons une délibération qui nous permette d'entamer le travail.

Alors, il est vrai que vous avez évoqué le PLU-H sur lequel vous vous étiez abstenue, vous avez oublié de dire que vous vous étiez abstenue aussi sur le plan de lutte contre la pauvreté. Si tout le monde s'était abstenu effectivement, la vitesse de croisière aurait été moins difficile à prendre pour mettre en place les actions sur ce sujet-là. Je voudrais remercier madame Runel qui sait faire la part des choses entre une politique gouvernementale et une politique qui se déroule à l'aune d'une Métropole avec les moyens et les objectifs que nous avons ici dans cette Métropole.

Vous l'avez dit, madame Burricand, ces décisions-là finalement ne m'exonèrent pas de ce qui peut se passer à l'échelle gouvernementale mais cela devrait peut-être vous exonérer d'avoir une posture uniquement politique et peut-être d'accompagner concrètement ce qui est proposé dans cette délibération parce que vous irez sans doute peut-être ensuite expliquer avec des grands discours aux associations qui ont répondu à l'appel à projets, les 81 qui ont été retenues, que prévenir les sorties sèches de l'ASE, ce n'est pas concret, que permettre l'accès au logement à travers le projet Logis jeunes de la société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence, vous irez leur expliquer clairement que ce n'est pas utile qu'ils aient des subventions de la Métropole, que le projet "B20 se former autrement" qui est porté par l'association Le Prado est finalement quelque chose qui n'est pas utile et qui pourrait se passer aussi des subventions que nous allons voter, en tout cas je l'espère dans quelques minutes, que l'Amicale du nid du Rhône qui propose la création d'une équipe mobile d'appui et de formation des professionnels de la jeunesse, pour prévenir les risques de prostitution des mineurs, c'est quelque chose qui n'a pas besoin non plus de moyens, ou la Commune de Vaulx en Velin sur un certain nombre de propositions, etc.

Je crois qu'il faut faire la part des choses entre, ma foi, une discussion politique extrêmement intéressante et que l'on peut poursuivre, puis ensuite, des décisions concrètes que l'on peut acter, je pense, collectivement et qui n'enlèvent rien et qui n'enlèveraient rien à vos critiques contre le Gouvernement. Je pense qu'au contraire, cela donnerait un peu plus de force à vos propos.

Quant à l'aide médicale d'État puisque vous m'avez interpellé, madame Runel, vous connaissez ma position car je l'ai donnée de manière très concrète et je l'ai donnée de manière extrêmement claire, bien évidemment je suis opposé à cette décision si elle devait être prise et je ne souhaite pas qu'elle soit prise pour les raisons que vous avez évoquées ici.

Ce dossier fait l'objet d'une note pour le rapporteur, déposée sur les pupitres :

. Dans l'exposé des motifs, **3° - Action 3 : Organiser le 1<sup>er</sup> accueil inconditionnel de proximité**, il convient de lire :

"soutenir le dispositif d'accueil de jour proposé par l'association VIFFIL aux femmes victimes de violence conjugale au 167 cours Tolstoï à Villeurbanne, pour les femmes qui ont déjà été rencontrées dans le cadre des permanences sans rendez-vous, à hauteur de 49 000 €",

au lieu de :

"étayer le dispositif d'accueil sans rendez-vous proposé par l'association Violences intra familiales femmes informations libertés (VIFFIL) aux femmes victimes de violence conjugale, en particulier sur les 3°, 7°, 8° arrondissements de Lyon ainsi que sur la Commune de Saint Fons, à hauteur de 49 000 €",

. Dans l'annexe portant tableau récapitulatif des subventions, dans la rubrique "Organiser le premier accueil inconditionnel de proximité", à la ligne VIFFIL, dans la colonne "Objet de la subvention", il convient de lire :

"soutenir le dispositif d'accueil de jour proposé par l'association VIFFIL aux femmes victimes de violence conjugale au 167 cours Tolstoï à Villeurbanne, pour les femmes qui ont déjà été rencontrées dans le cadre des permanences sans rendez-vous"

au lieu de :

"étayer le dispositif d'accueil sans rendez-vous proposé aux femmes victimes de violence conjugale".

*(VOIR annexe 2 page 139)*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et M. André GACHET n'ayant pas pris part au vote, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

---

**N° 2019-3733 - développement solidaire et action sociale** - Attribution d'une subvention d'équipement à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3733. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Cette délibération nous amène aujourd'hui à attribuer une subvention d'équipements à l'Amicale du nid pour l'acquisition de nouveaux locaux puisqu'effectivement, cette association a fait face à une augmentation de son loyer et elle a eu le projet d'acquérir de nouveaux locaux rue Saint Jean de Dieu à Gerland. Elle pourra ainsi regrouper l'ensemble de ses activités sur un seul site et la subvention qui nous est demandée aujourd'hui est de 400 000 € pour participer à une acquisition de 2,3 M€. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**Mme la Conseillère déléguée RABATEL** : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens au nom de deux groupes : Lyon Métropole gauche solidaires et Socialistes et républicains métropolitains. Je me permets de dire que je parle aussi dans ces deux groupes en mon nom de Conseillère de la Métropole, déléguée à la réalisation du plan d'actions égalité femme/homme et aussi au nom de Myriam Picot, Vice-Présidente de la Métropole et Maire du 7<sup>ème</sup> arrondissement où la prostitution sévit au grand jour. Nous sommes toutes deux clairement engagées pour les droits des femmes et contre le système prostitutionnel.

Nous disons bravo à la Métropole, à la Ville de Lyon et à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour leur fort engagement financier en faveur de l'achat par l'association l'Amicale du nid d'un nouveau grand local lui permettant de rassembler ses deux sites actuels et de contrecarrer la forte hausse du loyer d'un de ses locaux. L'Amicale du nid accompagne, loge et soutient environ 360 personnes prostituées.

Pour ce faire, elle a créé un atelier d'adaptation à la vie active. Cet atelier, qui prend beaucoup de place par la fabrication, le stockage, l'expédition des produits fabriqués, permet une réinsertion par le travail des femmes qui veulent arrêter la prostitution. Nous sommes donc totalement dans le soutien et l'application de la loi du 13 avril 2016, la loi que nous approuvons dans ces quatre axes :

- lutter contre la traite des êtres humains et démanteler les réseaux de proxénètes,
- développer l'éducation à la sexualité, à l'égalité femme/homme, au respect et développer la prévention des risques de prostitution,
- responsabiliser les clients et interdire l'achat d'actes sexuels,
- abroger le délai de racolage passif et soutenir le parcours de sortie des personnes prostituées.

C'est une loi ambitieuse dont la France doit s'honorer. C'est l'occasion ce jour, grâce à cette délibération liée directement à cette loi, de parler de ce sujet grave, jamais abordé en séance publique de la Métropole, celui de la traite des êtres humains, du marché aux esclaves, sous nos yeux, tous les jours, notamment dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement mais aussi dans des lieux plus cachés, appartements, hôtels et dans certains quartiers.

La prostitution s'est massifiée depuis les années 1995-2000 et si elle se développe, c'est bien sûr en raison de réseaux de proxénétisme dans lesquels beaucoup d'argent circule mais aussi en raison de la présence d'un marché de clients jamais tari. Il se dit qu'un homme sur dix fréquente les prostituées. Neuf hommes ne les fréquentent pas, heureusement. Pour les autres, permettez-nous de dire qu'il est abject d'acheter le corps d'une femme pour son bon plaisir.

Qui ose penser qu'une femme peut prendre plaisir à subir une succession d'hommes non choisis en une soirée ? Qui sont ces hommes aveugles aux corps abîmés, aux âmes blessées ? Qui peut imaginer dire à sa fille que, dans le choix de ses orientations professionnelles, elle peut devenir prostituée comme si c'était un métier comme un autre ? Comment peut-on affirmer que c'est une activité choisie quand, parallèlement, on réclame le regroupement des camionnettes pour que les prostituées se défendent mieux face aux violences des clients et des proxénètes ? Comment peut-on penser que toutes ces jeunes femmes venues du Nigéria, de Guinée ou d'ailleurs, souhaitent se retrouver sur le trottoir de nos villes, à toute heure du jour et de la nuit et par tous les temps ? Qui peut encore oser ergoter pour affirmer que la prostitution épargne les autres femmes des violences ?

Tous les États dont l'Allemagne, qui sont laxistes, voire organisateurs de la prostitution, connaissent des violences faites aux femmes aggravées, en particulier le viol car l'image de la femme objet, voire de la femme marchandise en est renforcée. L'engagement de la Métropole auprès de l'Amicale du nid a donc un sens profond de soutien au droit humain et d'aide concrète à la sortie de la prostitution comme la loi le veut et comme l'humanité qui, en nous tous et toutes, doit nous y inciter. Je vous remercie.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci beaucoup, madame Thérèse Rabatel. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains. Non, c'était ensemble. Pardon, excusez-moi.

Je mets ce rapport aux voix :

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**M. LE PRÉSIDENT :** On va faire une interruption de séance pour l'hommage. J'ai oublié tout à l'heure et vous m'en excuserez, je reviens en arrière, on a cinq minutes, pour dire simplement que, sur le dossier précédent, en Conférence métropolitaine des Maires, vous m'aviez demandé la mise en place d'une astreinte sociale sur les différentes communes. Donc, celle-là est en train de se mettre en place.

Concrètement, nous transmettons aux Maires le numéro de l'accueil d'urgence à l'IDEF (Institut départemental de l'enfance et de la famille) qui sera joignable aux heures de fermeture des Maisons de la Métropole, c'était une demande normalement de madame Picard, et puis l'extension de la création d'équipes de prévention spécialisée qui interviendront, comme demandé, sur la thématique de la prévention précoce du décrochage scolaire, on l'évoquait tout à l'heure.

À la demande de l'État, les éléments du dossier qui avaient été transmis en temps et en heure ont été retravaillés, donc on les présentera au mois de novembre et je termine aussi, puisqu'on parlait des postes, depuis mai 2019, nous avons créé dans cette Métropole 52 postes, madame Burricand, 22 postes dans les Maisons de la Métropole et 30 à l'IDEF. Je vous remercie.

Nous faisons une interruption de séance et nous nous retrouvons dès la fin de l'hommage à monsieur Jacques Chirac. Merci beaucoup.

*(La séance est interrompue à 14 heures 50 et reprend à 15 heures 05).*

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous propose que l'on reprenne le cours du Conseil si vous en êtes d'accord.

---

**N° 2019-3736 - développement solidaire et action sociale -** Sainte Foy lès Lyon - Etablissements pour personnes âgées - Attribution d'une subvention au centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon pour la reconstruction de son établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

**N° 2019-3735 - développement solidaire et action sociale -** Etablissements et services pour personnes âgées et handicapées - Abrogation des délibérations n° 036 du 31 mars 2006 et n° 006 du 18 juillet 2008 du Conseil général du Rhône - Approbation du nouveau dispositif d'aide à l'investissement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2019-3736 et 2019-3735. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Il s'agit là de présenter deux délibérations. La première, n° 2019-3736, est assez classique puisqu'il s'agit d'avoir l'avis du Conseil métropolitain pour donner une aide en investissement d'un EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Par contre la seconde, n° 2019-3735, est une délibération importante puisqu'elle vise à abroger une décision du Département, décision déjà ancienne qui n'autorisait pas la structure à aider les résidences autonomie en matière d'investissement.

C'est donc une décision d'aller vers cette ouverture, de permettre à des résidences autonomie de présenter des budgets d'aide pour la rénovation ou la construction de résidences autonomie visant par cela même le fait de ne pas impacter finalement la partie qui doit être payée par les résidents qui, d'habitude, avait forcément une retombée sur le prix de journée. En aidant les résidences autonomie dans leur investissement, on diminue de ce fait la somme qui peut être demandée aux résidents. C'est donc une délibération vraiment importante.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Gandolfi. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes favorables à ce que la collectivité exerce un contrôle rigoureux quant aux fonds publics qu'elle alloue et, évidemment, à ce qu'elle joue un rôle positif pour la construction des EHPAD, d'autant plus que cela concerne l'hébergement des personnes âgées et handicapées. Il nous importe évidemment que ce contrôle ne vise pas d'abord à réduire la dépense publique sur ces questions mais bien à créer les meilleures conditions d'accueil possibles pour les personnes concernées, pour tout ce qui touche à la localisation, aux bâtiments, aux équipements et au personnel.

Nous approuverons donc cette délibération mais il nous manque, malgré tout, un volet de l'information que nous souhaiterions avoir ultérieurement concernant les critères qui nous guideront quant à l'attribution des fonds puisqu'il est bien dit, dans cette délibération, que nous étudierons les dossiers et que nous déciderons quel projet nous aiderons. Donc nous voudrions en savoir un peu plus sur les critères qui guideront les choix. Et, au-delà de l'investissement, cette question des critères, en ce qui concerne l'aide, est aussi posée quant au fonctionnement : quid des taux d'encadrement en personnel soignant et non soignant ? À quel statut ? Avec quelle formation ? Pour quelle qualification ?

Ce sont des questions qui sont y compris portées par les personnels des EHPAD. Quels droits des salariés et des familles dans ces établissements ? Quel engagement, du point de vue des investissements, pour qu'il n'y ait pas concurrence du privé et réduction de la capacité des services publics dans cette affaire ?

Dans la suite, nous nous réjouissons de l'attribution d'une subvention d'investissement au centre hospitalier de Sainte Foy pour reconstruire son EHPAD, et il n'est pas à démontrer que les conditions d'hébergement s'étaient dégradées dans cet établissement au point que personnels et familles s'en étaient inquiétés.

Une expertise, commandée par le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail), avait mis en avant un taux d'infirmières et d'aides-soignantes faible de jour comme de nuit, une précarisation importante du personnel avec 60 % des CDD (contrat à durée déterminée), une sous-qualification importante avec peu d'aides-soignants qualifiés. Une partie de l'investissement sera financée avec les fonds propres de l'établissement, et le personnel s'interroge sur le fait que ces fonds propres ont été en partie obtenus par les économies réalisées sur les dépenses de fonctionnement.

Toujours sur cette question du service rendu, cinq licenciements de personnels précaires ont été annoncés dans le dernier conseil d'administration et la rumeur d'un nouveau plan de licenciements se répand dans les services. Et puis les familles ont été informées, ce qui va en contradiction avec ce que vient de dire madame Gandolfi, d'une augmentation de 319 € pour les résidents de l'EHPAD, suite à la construction du nouvel EHPAD. Donc, nous nous félicitons de l'autorisation donnée de la reconstruction de cet EHPAD mais nous considérons que cette construction doit aller de pair avec une augmentation des personnels et non pas une augmentation du prix de journée et qu'il nous appartient aussi d'intervenir sur ces questions.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Monsieur le Président, l'habitat des personnes âgées est un enjeu essentiel pour nos villes puisqu'il s'agit de répondre à des besoins sociaux en croissance liés au vieillissement mais aussi au maintien à domicile d'une partie de plus en plus grande de la population urbaine. Il s'agit aussi de bien identifier la place de cette question dans la politique du logement avec le fait qu'une partie du parc locatif social est occupée et même souvent sous-occupée par des locataires âgés car ces personnes n'ont de fait aujourd'hui pas d'autres solutions financières que de rester dans leur logement social.

Ce sujet est donc à l'articulation de plusieurs politiques publiques et, en l'occurrence, la conjonction de ces politiques au sein de la Métropole, c'est une opportunité de les faire converger dans le sens d'une plus grande efficacité. Ces convergences concernent plus particulièrement les compétences de la Métropole dans le domaine du financement du logement et dans le domaine de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées, et cela devrait aboutir également à optimiser les financements qui, parce qu'ils interviennent en investissement, limitent ensuite les interventions en fonctionnement.

C'est parce que cette convergence était forte qu'il était d'autant plus surprenant que la Métropole jusque-là n'ait pas fait évoluer ces modalités d'intervention et en soit restée aux interventions qui étaient déterminées par l'ancien Conseil général, une intervention de 3 000 € par logement qui ne correspondait absolument pas au coût de réalisation de tels logements car, aujourd'hui, il s'agit bien de logements au sein de résidences autonomie bénéficiant de services et notamment d'interventions et de soins médicaux.

Or, le financement de l'investissement n'est pas totalement aligné sur le financement du logement social et le financement du fonctionnement, particulièrement de l'encadrement médical, a été aussi considérablement contraint

par l'assurance maladie. Le financement du fonctionnement et de l'investissement ne correspond plus à la réalité des coûts. Ces coûts sont supportés par les locataires eux-mêmes qui mettent ainsi à contribution la plupart du temps leurs familles ou l'aide sociale versée par la Métropole ou, à défaut, excluant de ces logements une partie de plus en plus grande de la population et la volonté pour les communes d'agir dans ce domaine a un coût s'il n'est pas porté par les résidents, il doit l'être par les contribuables.

Je prends l'exemple de Villeurbanne où nous sommes engagés dans la réalisation d'une résidence autonomie de près de 140 logements, rue Michel Dupeuble, la résidence Château Gaillard, pour un montant total de dépenses, foncier y compris, de plus de 17 M€ sur lesquels la ville a apporté un financement de plus de 8,4 M€ et, malgré cela, l'opérateur Est Métropole habitat continue de devoir apporter des fonds propres pour équilibrer l'opération. Ce plan de financement, je cite en exemple, montre le niveau d'intervention nécessaire au niveau de l'investissement lui-même sans même évoquer les subventions d'équilibre que les villes versent chaque année à ces établissements pour assurer leur fonctionnement.

Aussi, et ce sera ma conclusion, une intervention de la Métropole plus forte dans ce domaine, une intervention que nous avons d'ailleurs réclamée à plusieurs reprises, est non seulement une évolution nécessaire du fait de ses compétences mais contribue dans un domaine essentiel de l'action publique à permettre que les communes restent des opérateurs actifs à travers leurs CCAS et ne délaissent pas totalement ce champ aux opérateurs privés avec, pour conséquence, de laisser de côté une partie importante de la population. Donc, on peut se réjouir de cette évolution positive qui va permettre notamment le maintien d'opérateurs publics dans ce domaine et faire en sorte que les populations âgées puissent rester en autonomie dans leurs villes et dans des conditions de vie sécurisées.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Bret. Madame Gandolfi, vous vouliez dire un mot.

**Mme la Vice-Présidente GANDOLFI** : Juste un petit mot pour répondre aux questions, par exemple concernant les critères, je ne suis pas en mesure maintenant d'élaborer et de vous donner tous les critères mais ce que je peux vous dire, c'est que les services, lorsqu'ils donnent un accord favorable, tout a bien été étudié. D'ailleurs, c'est pour cela que l'on va de plus en plus vers la généralisation des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) où, quand un établissement demande quelque chose, on regarde comment il intervient, avec quels moyens, est-ce qu'il y a une formation continue des personnels qui est adossée à cette demande ? Je veux dire qu'il y a vraiment une exigence qui est adossée à la demande de subventions.

Concernant les taux moyens d'encadrement, vous savez qu'ils ne dépendent pas de la Métropole. Il n'empêche que la Métropole s'est quand même saisie du sujet puisqu'on a bien entendu des remontées de problèmes d'associations, de sociétés qui ont eu des difficultés à couvrir les besoins, par exemple en période d'été, de remplacement auprès des personnes en situation de handicap, etc. C'est pourquoi, les services du PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi), de l'insertion de la Métropole, et du PMS (projet métropolitain des solidarités), le pôle social de la Métropole, travaillent ensemble sur une plateforme commune qui vise justement à parler de ces sujets, à voir comment on peut aider les gens à mieux recruter, à mieux former et à mieux s'en sortir. Donc, c'est vraiment un sujet d'actualité dont la Métropole s'est vraiment saisie même si ce n'est pas leurs champs, on ne se désintéresse pas de ce qui se passe dans les branches professionnelles et dans les difficultés que rencontrent toutes les sociétés qui doivent pallier à ces demandes. Voilà, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Gandolfi. Je mets ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

---

**N° 2019-3737 - développement solidaire et action sociale** - Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2019 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3737. Madame Laurent, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur** : Monsieur le Président, le dossier n° 2019-3737 vise à signer le contrat enfance jeunesse 2016-2019 avec la CAF (Caisse d'allocations familiales) et de soutenir les actions sur l'année 2019 qui rentre dans le cadre du schéma des services aux familles 2016-2019 qui est cosigné avec la CAF et l'État.

Dans une logique de synergie des politiques publiques, les actions concernées figurent dans le schéma aux familles et dans le projet métropolitain des solidarités à travers les fichiers actions n° 74, 76 et 77 qui sont en concordance

avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**Mme la Conseillère NACHURY** : Monsieur le Président, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2016-2019, il est proposé dans cette délibération le cofinancement par la Métropole et la Caisse d'allocations familiales de quatre actions. Elles concernent l'aide aux parents employeurs d'assistantes maternelles, la mise en valeur de cette profession, la coéducation parents, professionnels et l'insertion des parents pendant l'accueil de leurs enfants.

Cette délibération est l'occasion de revenir sur le métier d'assistantes maternelles. Il est aujourd'hui indispensable que la Métropole, collectivité compétente pour l'agrément, la formation et le suivi des assistantes maternelles, porte un projet ambitieux pour assurer l'évolution et la promotion de cet accueil individuel au domicile du professionnel, professionnel reconnu par les familles et les institutions. Les relations d'emplois, la qualité des lieux d'accueil et des activités, l'accompagnement et la proposition de temps d'accueil collectif sont des thèmes à investir pour assurer l'avenir de ces professionnels et de ce mode d'accueil du jeune enfant complémentaire de l'accueil collectif.

Cette délibération est aussi l'occasion de questionner l'Exécutif de la Métropole, sur le bilan du contrat enfance jeunesse qui va s'achever, on lit dans la délibération que le travail de bilan et d'évaluation est lancé et la communication de ce bilan mais surtout de questionner, à partir de ce bilan, sur les orientations envisagées pour le prochain contrat dont la nature et le contexte vont être très différents des contrats précédents. Quelles seront les priorités et les moyens d'une prochaine convention territoriale globale, fondée sur un projet social du territoire ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

**N° 2019-3738 - développement solidaire et action sociale** - Lyon 8° - Maison de la Métropole pour les Solidarités (MDMS) - Individualisation d'une autorisation de programme - Acquisition de locaux, travaux d'aménagement et achat de mobilier - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction des ressources -

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Runel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3738. Madame Runel, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur** : Comme vous le savez, la Ville de Lyon a souhaité expérimenter un projet d'accueil à l'accompagnement social commun entre les antennes solidarité, les CCAS, et les Maisons de la Métropole. Ainsi, la Métropole s'est vue confier la création de points d'accueil et d'accompagnement sociaux uniques dans l'objectif d'améliorer le service rendu à l'usager et d'optimiser les moyens et les ressources dédiés.

Les personnels du CCAS de la Ville de Lyon, des antennes solidarité dans les différents arrondissements et ceux de la Métropole participent donc à l'accueil social unique et travaillent ensemble dans les locaux des Maisons de la Métropole pour la solidarité. Et donc je me félicite qu'à travers ce rapport, enfin les habitants des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements puissent prochainement être accueillis dans des locaux optimisés et accessibles. C'est également un bénéfice sans pareil pour les professionnels dont la tâche ne cesse de se complexifier et de se durcir. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Geourjon, je crois que vous avez retiré votre temps d'intervention.

**Mme la Conseillère MILLET** : Oui, le temps d'intervention est retiré et donné à madame Ait-Maten.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ah, il est donné à madame Ait-Maten ! C'est un signe de cohésion. Allez-y madame Ait-Maten mais aussi je crois comme adjointe aux affaires sociales de la Ville de Lyon, me semble-t-il plutôt.

**Mme la Conseillère AIT-MATEN** : Tout à fait. Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, chers collègues, je vous remercie monsieur le Président et je remercie le groupe UDI de me donner l'occasion de revenir sur un projet que j'ai porté avec force, en tant que Vice-Présidente du CCAS de Lyon.

Il y a deux ans, je vous présentais le dossier de rapprochement des antennes solidarité et des Maisons de la Métropole. Ce dossier marquait un tournant dans la vie de nos administrés. Il s'agissait en effet de simplifier la vie des usagers et d'améliorer la visibilité et la qualité des prestations offertes. Aujourd'hui, 18 548 personnes sont accueillies chaque mois dans les MDMS. 17 719 appels téléphoniques y sont reçus et nous ne pouvons que nous

féliciter de la décision prise alors. Le fait d'avoir regroupé l'offre de service au sein d'un même lieu évite en effet aux personnes d'être renvoyées d'un endroit à l'autre et simplifie les démarches. Nous estimons que 12 % des personnes accueillies étaient dans ce cas.

À l'époque, nous avons fait également le pari que l'unité de lieu et de rapprochement des expertises des agents du CCAS et de ceux des Maisons de la Métropole réduirait la complexité des situations et en faciliterait la compréhension. Les retours que nous font les associations qui accompagnent les personnes les plus en difficultés vont dans ce sens. De même, ce rapprochement représente une grande nouveauté pour les Maisons de la Métropole puisque les Lyonnais allaient y être accueillis de manière inconditionnelle. C'était déjà le cas dans nos antennes solidarité depuis toujours mais ce changement constituait une véritable révolution pour les usagers et le personnel des Maisons de la Métropole.

À ce jour, 2 000 usagers sont accueillis chaque mois en accueil inconditionnel et sont répartis entre l'accueil administratif et l'accueil social, en fonction de leurs demandes. Je ne vous cache pas que des marges de progrès existent encore sur certains territoires. Il s'agit d'une modification profonde dans les pratiques et, comme tout changement, il faudra encore du temps pour que cette décision soit appliquée de manière optimale. Et nous pouvons d'ores et déjà être satisfaits de ces résultats.

Une autre dimension de ce rapprochement n'est pas encore tout à fait atteinte puisqu'à terme, les Lyonnais doivent être accueillis dans 18 lieux. Or, faute de locaux adéquats, le rapprochement n'avait pas pu se faire de façon immédiate dans les 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements. Les compétences ont été mises en œuvre dans chaque lieu, c'est-à-dire que les Lyonnais qui s'y présentent se voient offrir la même qualité et la même quantité de services qu'ailleurs mais les services ne disposent pas encore de locaux adéquats.

Je me réjouis et nous félicite donc de la présentation qui vient de nous être faite puisque, vous venez de l'entendre, le rapprochement va bientôt être effectif dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement grâce à l'achat de locaux qui nous sont proposés ce jour. Cette acquisition permettra la fermeture de l'antenne solidarité du 8<sup>ème</sup> arrondissement et d'un site de la Maison de la Métropole et de la solidarité. L'emplacement choisi dans le quartier du Jet d'eau est idéal puisque aisément accessible en transport en commun.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, permettez-moi ici de remercier l'ensemble des personnels, de nos agents, qu'il s'agisse de ceux de la Métropole ou du CCAS de la Ville de Lyon. Je sais qu'ils donnent le meilleur d'eux-mêmes depuis le début du processus et qu'ils ont à cœur d'être au service de nos concitoyens alors qu'ils sont chaque jour confrontés à une précarité grandissante. Nous pouvons être fiers d'eux et du travail accompli.

Je vous le disais il y a deux ans, ce projet était de nature à construire la Métropole dont nous rêvons tous. En tant qu'administratrice de l'Union nationale des CCAS, je suis bien placée pour savoir que tous les CCAS rêvent d'un guichet unique et nous observent. Nous sommes en train de réussir notre pari même si, je l'ai dit, des progrès restent encore à faire ici et là. Ce dossier montre bien qu'avec une forte volonté politique, nous pouvons transformer la vie de nos concitoyens. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, madame Ait-Maten. Je voudrais m'associer aux remerciements que vous avez faits aux personnels des deux collectivités. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

---

**N° 2019-3739 - éducation, culture, patrimoine et sport - Lyon 3° - Conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignements (EPL) et des établissements privés - Collèges Gilbert Dru et Lacassagne - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3739. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, chers collègues, cela concerne la désignation de représentants de notre collectivité au sein des conseils d'administration des collèges Gilbert Dru et Lacassagne.

---

**Désignation de représentants au sein du conseil d'administration  
des collèges publics Gilbert Dru et Lacassagne à Lyon 3°**

**(Dossier n° 2019-3739)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner un représentant titulaire pour siéger au sein du conseil d'administration du collège public Gilbert Dru à Lyon 3° et un représentant suppléant pour siéger au sein du conseil d'administration du collège public Lacassagne à Lyon 3°. Je vous propose, dans les deux cas la candidature suivante :

- Mme Pascale COCHET, titulaire pour le collège Gilbert Dru et suppléante pour le collège Lacassagne.

Y a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Rassemblement pour une nouvelle Métropole et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3740 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Collèges publics et collèges privés sous contrat d'association avec l'État - Dotations de fonctionnement et forfaits d'externat 2020 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3740. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur** : Monsieur le Président, avant cette délibération, je voulais simplement signifier, vu qu'on est encore à quelques jours de la rentrée qui vient de s'effectuer dans nos collèges, que nous avons 46 460 collégiens sur notre Métropole, soit 1 100 collégiens de plus pour cette rentrée 2019. Voilà le chiffre dont on dispose à l'heure d'aujourd'hui.

Concernant la délibération, elle concerne les dotations de fonctionnement et forfaits d'externat pour 2020 pour les collèges publics et les collèges privés, une délibération récurrente toutes les années que nous vous présentons aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère BURRICAND** : Intervention retirée, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3746 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Projet schéma métropolitain du numérique éducatif - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3746. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur :** Le dossier n° 2019-3746, monsieur le Président, chers collègues, concerne le projet de schéma métropolitain du numérique éducatif. C'est la troisième individualisation que nous votons aujourd'hui. Elle concerne, pour l'acquisition de matériels dans les établissements, une deuxième imprimante 3D, des équipements vidéo pour les salles polyvalentes, etc., donc, des collèges qui vont être très bien dotés en termes de numérique. Voilà, monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller BLACHIER :** Mes chers collègues, l'éducation est une compétence de la Métropole de Lyon qui s'exerce auprès d'un nombre important de nos collègues. Trois cités scolaires gérées avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 76 collèges publics, 37 collèges privés, soit près de 68 000 collégiens aujourd'hui.

Depuis 2015 et son schéma numérique éducatif initié à l'époque par monsieur Berthilier, notre action porte sur la nécessité d'offrir un accès numérique à chaque collégien, d'aider les enseignants à accompagner les élèves dans l'apprentissage du numérique et à positionner le numérique dans un espace collaboratif et interdisciplinaire. Avoir des savoir-faire techniques d'une part, et d'autre part, un esprit d'innovation vers les nouveaux usages.

C'est dans ce cadre que s'inscrit cette délibération qui propose d'acquérir des vidéos-projecteurs mais surtout, et c'est cela qui nous intéresse, des imprimantes 3D. On ne réalise pas le potentiel de créativité et les enjeux de l'imprimante 3D dans les années qui viennent. En quelques années, les matières premières utilisables sur ce genre de dispositif ont grandi, ont doublé en trois ans.

On passe en ce moment d'imprimante 3D de prototypage avec le plastique à de la 3D de fabrication avec le métal. Les dispositifs médicaux aujourd'hui, les médicaments individualisés demain avec des sociétés comme Fabrix, la fabrication de pièces détachées pour éviter le gaspillage, tout cela évoque des perspectives extrêmement vastes pour notre production. Demain peut-être aurons-nous besoin moins qu'aujourd'hui de transports polluants et de livreurs exploités avec cette technologie. Il est bon que les collégiens du Grand Lyon soient présents, là dans ce monde de demain, et cette délibération y contribue à sa modeste échelle. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

---

**N° 2019-3749 - éducation, culture, patrimoine et sport - Équipements culturels à usage partagé - Projets soutenus au titre de l'appel à projets 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3749. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Cette délibération vous propose d'approuver la liste des 15 projets retenus pour l'année 2019 au titre de l'appel à projets équipements culturels à usage partagé. Notre Conseil avait approuvé, le 18 mars 2019, le principe de cet appel à projets pour un montant prévisionnel global de 400 000 €.

Pour mémoire, il s'agit de soutenir la filière des acteurs culturels comme nous le faisons pour d'autres filières économiques spécifiques, en utilisant les leviers dont dispose la Métropole et en encourageant des projets de coordination, voire de mutualisation, qui répondent à des besoins partagés.

Cet appel à projets a rencontré un vif succès. Les conditions d'éligibilité avaient été clairement définies. Elles consistaient, d'abord, dans la mise en place d'un équipement partagé dans la durée par plusieurs acteurs culturels concourant aux objectifs de la politique culturelle métropolitaine. Tout acteur culturel pouvait candidater à l'exception des bibliothèques et des écoles de musique soutenues par des dispositifs spécifiques. Enfin, seules les dépenses d'investissement étaient éligibles, la subvention étant plafonnée à hauteur de 50 % de ces dépenses.

Vingt-trois projets ont été déposés, 15 ont été retenus qui figurent en annexe de la délibération avec des critères d'appréciation transparents, d'abord le caractère mutualisé et partagé dans la durée s'exprimant dans les modalités de gouvernance, ensuite l'intérêt au regard du développement culturel du territoire, puis l'intérêt économique et structurant pour une filière, enfin la viabilité du modèle économique en investissement et en fonctionnement.

La liste retenue concerne des projets très variés, par exemple l'acquisition de matériel technique, l'aménagement de locaux ou encore la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un pôle cirque dans notre Métropole. Avis favorable de la commission. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GUIMET** : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise aujourd'hui est un encouragement de la Métropole à l'intelligence collective et transversale que je tiens à saluer. Aidées par le biais de subventions d'investissement, les actions d'opérateurs culturels qui mettent en œuvre des actions mutualisées et partagées ne peuvent qu'être soutenues. Inciter au développement d'équipement et projets culturels par un accompagnement financier est un levier de la politique culturelle métropolitaine mais faut-il encore ne pas saborder en même temps les efforts entrepris par les acteurs de ce secteur en les privant de services connexes sans aucune concertation.

C'est dans ce sens que je profite de cette délibération pour évoquer ce que le Musée des Confluences a subi cet été avec l'arrêt du tram T1 du SYTRAL pendant deux mois sans concertation. Suite à des travaux sans doute nécessaires, le tram T1 qui dessert ce Musée a été arrêté deux mois, du 8 juillet au 25 août, occasionnant ainsi une perte de billetterie de 19 374 visiteurs, soit 92 415 €, chiffre qui coïncide exactement à la période des travaux. Je ne vous parle pas des conséquences catastrophiques en termes d'image pour la Ville de Lyon et pour nos visiteurs étrangers.

Vous savez que ce Musée dispose chaque année d'une subvention de notre Métropole de 14 M€ et que son parking est peu accessible, ce qui n'est pas le cas de celui du MuCEM (Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée) de Marseille. Grâce au travail remarquable de ses équipes, le Musée des Confluences a enregistré une fréquentation de 750 000 visiteurs en 2018, ce qui en fait le premier Musée français régional. Il était en progression de 5 % cette année, ce que l'intervention du SYTRAL va définitivement anéantir. Vous savez aussi que les plus fortes fréquentations sont enregistrées en période estivale. De plus, 20 % des visiteurs sont étrangers.

Informés par hasard de ces travaux, les dirigeants du Musée ont mis un mois pour obtenir un interlocuteur au SYTRAL. Le Musée a eu à faire à un SYTRAL tout puissant et fermé. Ils ont fait face à un manque d'anticipation, à un refus de rencontre préalable du SYTRAL, à un manque de concertation ainsi qu'à une méconnaissance de la quantité et du public du Musée.

L'offre de remplacement par des navettes de faible capacité, dépendant du trafic routier, s'est vue confrontée au débordement des travaux que connaît Lyon qui est complètement congestionnée en ce moment, embouteillages dus à une programmation désastreuse, tout se fait en fin de mandat. Je ne parle pas de l'indigence de la signalétique, le Musée n'était signalé nulle part. Alors, comment un syndicat opérateur des transports, financé grâce à la Métropole, peut-il agir de la sorte sans concertation et d'une façon unilatérale pour saborder ainsi les efforts de toute une équipe pour rentabiliser un équipement du SYTRAL ?

Madame la Présidente, comment pouvez-vous accepter une telle organisation de travail en silo, sans aucune écoute des besoins des utilisateurs ? Que comptez-vous faire pour réparer tant de dégâts ? Pour que notre Métropole soit efficace, il est urgent que sa main droite n'ignore plus ce qu'elle fait de sa main gauche. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Guimet. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**Mme la Conseillère BRUGNERA** : Monsieur le Président, chers collègues, en octobre dernier, plus de 250 acteurs culturels étaient réunis aux Halles du Faubourg à l'invitation de la Métropole, afin de réfléchir à l'avenir de leur filière. Parmi les constats partagés qui ont émergé lors de cette rencontre, figurait la nécessité de travailler plus collectivement et le besoin d'inventer des modèles économiques plus vertueux, fondés sur le partage des ressources et des compétences.

Les contraintes qui pèsent sur les finances publiques interrogent en effet une filière culturelle encore fortement dépendante des fonds publics. Lors du Conseil de mars dernier, nous avons approuvé un appel à projets sur les équipements culturels à usage partagé, afin d'accompagner cette filière de notre territoire. Cet appel à projets veut soutenir des initiatives qui répondent à des besoins partagés par plusieurs acteurs culturels et qui débouchent sur la création de services communs.

Ce dispositif est un soutien, non pas en fonctionnement mais en investissement avec, pour objectif, de générer des synergies durables. Ce soutien a vocation à être un soutien ponctuel, donc un coup de pouce pour mettre en œuvre un autre modèle qui soit pérenne sans soutien public. Il s'agit d'accompagner la mutation du secteur culturel en renforçant les coopérations entre acteurs mais aussi en faisant émerger de nouveaux modes de soutien à la filière.

Selon nous, c'est bien à la Métropole d'innover et d'entraîner les acteurs de nos territoires vers de nouvelles méthodes. Mutualisation et maillage sont deux axes de travail majeur pour de nouveaux partenariats entre structures. Avec 23 candidatures et 15 dossiers retenus, cet appel à projets est un véritable succès et montre la réalité de la demande de la part d'un secteur culturel en quête d'un nouveau modèle économique plus collectif. Le

groupe Socialistes et républicains métropolitains salue donc cette initiative innovante et votera bien entendu ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Madame Bouzerda, vous vouliez dire quelques mots, je crois.

**Mme la Vice-Présidente BOUZERDA** : Mes chers collègues, sur la coupure des lignes T1 et T2 qui s'est déroulée cet été, il y a eu une concertation bien évidemment avec la Métropole et il y a eu une concertation avec le Musée. D'abord la démarche avait été initiée par les services du SYTRAL puis également avec Myriam Picot qui avait relayé les inquiétudes au niveau de la desserte.

Je rappelle que ces travaux n'étaient pas nécessaires, ils étaient indispensables puisqu'il s'agissait de la mise en sécurité des rails et que nous avons eu la chance avec un entretien constant de pouvoir prolonger leur durée de vie, presque 20 ans, quand parfois et par ailleurs il faut les changer tous les 10 ans. Six semaines d'interruption à la fois sur un tronçon pour T1 mais à la fois aussi sur un tronçon pour T2.

Alors bien évidemment, cette concertation est intervenue. Qu'est-ce qui est plus efficace que de desservir en site propre sur un tramway ? Et bien évidemment pas forcément des bus, comme vous l'avez dit en congestion routière. Les navettes ont été mises en œuvre mais elles ont été efficaces. Néanmoins, effectivement il n'y a rien de plus efficace qu'un tramway et donc il a été décidé, de concert aussi avec la Métropole, puisque cela s'est inscrit dans un programme plus global, de le faire à un moment où cela pénalisait le moins, c'est-à-dire six semaines pendant l'été et en utilisant, en termes d'opportunité, les autres projets puisque ce n'est pas en silo et que vous l'avez-vous-même, comme Conseillers métropolitains, intégré puisqu'il s'est inséré au niveau des travaux et de l'interruption sur le projet aussi "Ouvrons Perrache".

Et alors, bien évidemment, nous sommes désolés d'avoir perdu 19 000 clients en billettique mais sachez que cet impact a été considérable pour beaucoup d'usagers puisque c'est 100 000 voyageurs par jour sur chacune des lignes T1 et T2, et donc pour les salariés, pour les usagers, c'est une réelle difficulté parce que chaque fois, vous travaillez, vous reconstruisez les transports ou la ville sur la ville et bien évidemment, le seul créneau était de pouvoir les réaliser l'été.

Alors aujourd'hui, parce que nous nous intégrons aussi dans le projet Perrache-Suchet et que nous poussons le deuxième tram jusqu'à Montrochet, nous allons pouvoir permettre de desservir encore mieux la Confluence puisque nous serons à deux minutes et que chaque fois, nous profitons aussi des projets que nous avons sur la Métropole pour pouvoir améliorer, c'est ce qui a été voté avec nos collègues qui sont métropolitains mais qui sont également élus du SYTRAL, vendredi dernier dans le cadre d'un projet métropolitain que vous avez aussi voté ici, chers collègues, dans le cadre du projet "Ouvrons Perrache" partenarial avec la SNCF.

Alors effectivement, cela a eu un impact et cet impact est majeur. Il y a eu une concertation, que nous améliorions la signalétique et que nous mettions en place des navettes, ces navettes bien évidemment ne seront jamais aussi efficaces que des tramways comme les lignes T1 et T2 qui sont des lignes, parmi nos lignes, les plus capacitaires et qui ont effectivement été interrompues sur plusieurs de leurs tronçons. Voilà ce que j'avais à dire sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame Picot, vous vouliez dire un mot.

**Mme la Vice-Présidente PICOT** : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, je ne peux laisser dire, même avec une véhémence très forte, par madame Bouzerda qu'il y a eu une concertation avec moi-même ou avec le Musée des Confluences. Madame Bouzerda, vous savez très bien que c'est faux, que je vous ai écrit à de nombreuses reprises, que je vous en ai parlé, et que nous n'avons obtenu un rendez-vous, comme l'a souligné monsieur Guimet, qu'un mois après le début des travaux.

Or, si cette information sur les travaux avait été anticipée, le Musée aurait eu la possibilité de faire lui-même une communication dans ses documents. Je trouve cela fort dommage. Je partage avec vous l'analyse selon laquelle ces travaux sont nécessaires, qu'effectivement vous avez mis en place une navette pour acheminer les visiteurs vers le Musée mais je dis seulement qu'il y a eu un défaut d'information du Musée qui lui est fort préjudiciable. Merci.

*(Applaudissements).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2019-3751 - éducation, culture, patrimoine et sport** - Lecture publique - Attribution d'une subvention à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or pour la mise en réseau de 8 bibliothèques dans le cadre du Contrat territoire lecture (CTL) - Année 2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3751. Madame Picot, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention de 4 500 € à la Commune de Saint Didier au Mont d'Or, dans le cadre de notre politique de lecture publique votée en Conseil le 15 décembre 2018 et de son volet "Soutien aux coopérations intercommunales volontaires".

Cette coopération a permis la mise en réseau de huit bibliothèques du territoire ouest-nord par le biais d'un contrat territoire lecture et l'embauche d'un coordinateur de réseau à mi-temps, salarié par la Commune de Saint Didier au Mont d'Or. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

**M. le Conseiller GERMAIN** : Je vous remercie. Monsieur le Président, chers collègues, cette réalisation de la mise en réseau des médiathèques de huit communes sur deux conférences métropolitaines territoriales différentes, ce réseau de bibliothèques ouest-nord ReBOND est un très bel exemple de travail, de projet de territoire, d'intercommunalité et de transversalité au-delà des clivages.

Ce projet est né de l'envie et du besoin des médiathécaires d'échanger sur leurs problèmes : logiciel, gestion, etc. et de travailler ensemble. Les élus, adjoints à la culture en tête, leur ont apporté leur soutien et ont collaboré à ce beau projet qui a nécessité beaucoup d'heures de travail et de présence pour les agents et les élus.

Ce réseau est mis en place et fonctionne depuis la rentrée. Il a été rendu possible parce qu'il correspondait à un besoin de la base et à une volonté du terrain soutenue par les élus. Preuve s'il en est qu'une initiative née du terrain ne peut que susciter l'adhésion et donc entraîner toutes les énergies et force vive pour sa réalisation.

La Métropole est intervenue en support pour apporter son assistance financière et juridique, pour aider à cette réalisation peu aisée pour nos petites communes qui manquent parfois de moyens à ces deux niveaux. On le voit également dans le Val de Saône où la création du festival Saône en scène est partie également de la base et a été aidée par la Métropole. Ce sera là encore une réussite, n'en doutons pas en voyant le programme proposé.

Le travail en synergie, si je puis dire, la transversalité ne s'imposent pas par le haut et ne se décrètent pas. Ils doivent correspondre à un besoin et à une envie. Nous en avons deux belles illustrations ici où le travail en concertation est une nécessité. C'est à ce titre que la Métropole sera forte avec des communes fortes. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

---

**N° 2019-3753 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Exonération de cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements autres que principaux des médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3753. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Il s'agit, monsieur le Président, mes chers collègues, d'un rapport qui a trait à une exonération de cotisation foncière des entreprises pour les établissements autres que principaux des médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins. Ce rapport a reçu un avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe AGIR - La droite constructive et apparentés.

**M. le Conseiller FROMAIN** : Monsieur le Président, chers collègues, nous devons nous prononcer aujourd'hui sur une exonération de CFE pour les médecins et auxiliaires médicaux s'installant ou encore se regroupant dans une certaine zone de la Métropole caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Je constate qu'à nouveau, la complexité des zonages exprime l'appétence habituelle de notre administration nationale pour le moins simple, résumons : 14 communes en totalité, quatre arrondissements complets de Lyon ou presque, quatre communes pour certains quartiers seulement, en lien avec les zonages de politique de la ville. Ce zonage basé sur un indicateur dénommé "accessibilité potentielle localisée à un médecin" nous est imposé, dont acte.

Cependant, avec cette mesure, que vous nous proposez d'utiliser au maximum de ce qui est autorisé par la loi, nous pouvons aider à maintenir, étoffer, renouveler le tissu médical de nombreux territoires. Cette aide via la fiscalité CFE, extensible à la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), est bienvenue, surtout si elle est fixée à cinq ans, durée adéquate pour stabiliser une patientèle d'un médecin s'installant en libéral.

Cependant, une fois n'est pas coutume, je quitte mon rôle d'élu quelques instants pour m'exprimer aussi à titre professionnel. Mon activité me place auprès des besoins de nombreux médecins du Rhône et de la Métropole. Je sais que cette mesure sera bienvenue, malgré sa complexité sous-jacente, mais je sais aussi que l'attente des médecins de ville au service quotidien de nos concitoyens va beaucoup plus loin. Maisons médicales, organisation de services supports, mise en réseaux des professions, beaucoup de choses sont nécessaires pour soutenir ce secteur.

L'attente envers les pouvoirs publics est forte pour rééquilibrer l'offre de service médicale en renforçant l'attractivité de l'exercice libéral de la médecine en ville, et le présent rapport y contribue, encore une fois autant que la loi le permet. Cette nécessité plus large affirmée, il s'agit de se prononcer sur la mesure du jour et le groupe AGIR votera bien évidemment cette proposition d'exonération qui va dans le bon sens. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Monsieur le Président, chers collègues, nous assistons, depuis plus de 15 ans, à une succession de mesures visant à favoriser l'installation de médecins libéraux. L'objectif est simple : lutter contre ce que nous appelons communément la désertification médicale. Et si de nombreuses petites communes sur le territoire sont concernées, ce phénomène ne touche pas que les milieux ruraux mais aussi des quartiers populaires ou des quartiers en périphérie de nos communes ou de notre Métropole.

Alors confrontées à la désertification médicale, les villes se voient forcées d'adopter des mesures parfois radicales pour attirer les médecins. En effet, comment dépasser le constat d'une offre de soins insuffisante ou résoudre les difficultés dans l'accès aux soins pour des populations précaires ?

Pour tenter d'enrayer ce phénomène, plusieurs dispositifs se sont succédé. Depuis 2008, le développement des pôles de santé et des maisons de santé pluri professionnelles s'est accéléré. Les maisons de santé se trouvent donc au carrefour des besoins des professionnels de santé, de la population et des pouvoirs publics.

Le pôle de santé du quartier des États-Unis, qui existe depuis six ans, réunit des professionnels de santé libéraux, dans une optique de travail pluridisciplinaire et dans un partenariat avec les autres intervenants médico sociaux du quartier. Plusieurs actions ont été mises en œuvre avec une dimension de santé publique, notamment autour du diabète, des personnes âgées ou de la petite enfance. Aussi, l'aboutissement de ce travail et la reconnaissance des professionnels, c'est l'ouverture récente d'une maison de santé qui va à la fois permettre de répondre aux difficultés d'accès aux soins et, d'autre part, aux besoins des professionnels de santé en leur permettant de s'investir au plus près des habitants de ce quartier, reconnu quartier prioritaire politique de la ville. Il en sera bientôt de même sur Mermoz, toujours dans le 8<sup>ème</sup> arrondissement.

Je voudrais également saluer l'initiative récente sur Vénissieux concernant la première communauté professionnelle territoriale de santé. Les professionnels auront plus de services, une aide pour trouver des hospitalisations et des rendez-vous, l'aide d'une assistante sociale et un accompagnement vers la téléconsultation. Les patients pourront trouver des professionnels dont ils ont besoin en se tournant vers un de ces cadres, trouver un médecin traitant ou consulter un médecin de garde. Aussi, les professionnels de santé de Vénissieux porteront en synergie la prévention et la pédagogie en santé.

Il s'agit, à travers ces exemples, comme les mesures proposées dans cette délibération, de favoriser une articulation territoriale cohérente et synergique sur le tout territoire. Cette délibération nous permet d'investir pour l'avenir et de lutter justement contre la désertification médicale. Je me félicite donc de ces mesures et c'est pourquoi le groupe Socialistes et apparentés votera favorablement ce rapport.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PICARD** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs, la délibération que nous examinons traite du sujet préoccupant du déficit médical constaté dans certaines zones de notre Métropole. Conformément à la loi de finances initiale, pour 2019, cette délibération propose la mise en œuvre d'une nouvelle exonération de cotisation foncière des entreprises afin d'encourager l'installation de médecins et auxiliaires médicaux dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins.

Cette disposition vise à surmonter la situation et permettre à tous nos concitoyens, sur l'ensemble du territoire, un égal accès aux soins. Nous prenons donc acte de cette nouvelle possibilité, même si le champ d'application de l'exonération nous semble très limité. En effet, seuls seront concernés les médecins et auxiliaires de santé qui s'établissent, ou se regroupent, dans les zones définies, uniquement si ce lieu est distinct de leur résidence professionnelle habituelle. Ce dispositif ne peut donc pas profiter aux cabinets principaux. Il est limité à une durée de cinq années. Cette mesure incitative méritera naturellement une évaluation pour mesurer son impact réel.

Nous savons, d'une part, qu'il existe un déficit global de professionnels de santé, déficit qui risque de s'amplifier dans les années à venir avec des départs à la retraite quand, dans le même temps, les besoins en matière de santé ne cessent de croître. La concentration de l'offre médicale, sur des territoires déjà bien dotés, ne fait qu'aggraver la pénurie, au détriment des zones ciblées dans cette délibération. Nous savons, d'autre part, que 30 % de la population de la Métropole se trouve dans une situation triplement défavorisée sur le plan social, environnemental et sanitaire.

Vénissieux est engagée très fortement, et depuis longtemps, sur les questions de santé publique, notamment en direction des populations les plus exposées : enfants et jeunes, personnes âgées, populations précaires, personnes souffrant de problèmes de santé mentale. Nous avons développé de nombreuses ressources en santé : vaccination publique et scolaire, information et prévention, médecine scolaire, veille sanitaire, services de soins pour les personnes âgées, point accueil familles, point accueil écoute jeunes, prévention des addictions, permanences de médiation santé, etc.

Avoir accès à la santé, ce n'est pas seulement guérir d'une maladie mais, tout simplement, vivre bien dans son environnement. L'accès à la pratique sportive, une alimentation de qualité, l'amélioration du cadre de vie, sont autant de leviers. Le diagnostic santé-environnement 2018 de la Métropole est, à ce sujet, très éclairant sur les différences nord-ouest/sud-est observées avec, sans surprise, les inégalités cumulées au sud-est.

Notre commune vient de réactualiser son diagnostic local de santé, par l'expertise de l'Observatoire régional de la santé Auvergne-Rhône-Alpes, afin de nourrir les réflexions menées dans le cadre de l'atelier Santé ville et du contrat local de santé. Concernant les ressources en santé libérale, il y a saturation des files actives des médecins généralistes, kinésithérapeutes et orthophonistes.

57,6 % des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et plus, donc susceptibles de partir en retraite dans les 10 prochaines années, un taux plus élevé que dans le reste de la Métropole. Nous affrontons un accroissement des problématiques de surpoids et de l'obésité ainsi que des problématiques de santé mentale, avec des réelles difficultés d'accès à une prise en charge en psychiatrie. Le recours à l'hospitalisation est plus important à Vénissieux. Face aux multiples difficultés que doivent affronter, au quotidien, les personnes en situation de précarité pour subvenir à leurs besoins élémentaires, la santé passe souvent au second plan. S'ajoute à cela l'inégalité territoriale d'accès aux soins. Lorsque les personnes sont amenées à consulter, le problème de santé est souvent aggravé, faute d'avoir été évité ou pris en charge à un stade précoce.

Le dogme de la réduction des dépenses publiques, qui guide les politiques de santé depuis de nombreuses années, est pour beaucoup dans la situation actuelle. Ainsi, il est essentiel de maintenir des hôpitaux de proximité sur nos territoires car il est évident que la fermeture d'hôpitaux, de maternités et, plus généralement, de lieux de santé de proximité, a précipité le développement des inégalités. La carence en médecine libérale engorge les urgences et hôpitaux publics qui, eux-mêmes, ferment sous les contraintes budgétaires. C'est une chaîne qui entraîne l'aggravation de la fracture territoriale et sociale en matière d'accès aux soins. C'est le droit à la santé qui recule, avec des renoncements aux soins absolument insupportables. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée FRIER** : Monsieur le Président, chers collègues, l'accès aux soins est un droit pour nos concitoyens et même une nécessité vitale. Si l'attention des médias se porte souvent sur les déserts médicaux dans les territoires ruraux, notre Métropole, territoire urbain s'il en est, n'est pas exempte de ce problème. Oui, il existe dans le Grand Lyon des quartiers, des communes, dans lesquels l'accès aux soins est difficile. Quand on évoque la crise des urgences, quand on est solidaire de la détresse des professions médicales hospitalières, on doit se demander aussi pourquoi leurs services sont engorgés. Ils le sont car ils représentent le recours le plus proche, le plus accessible pour les habitants, malgré les heures d'attente.

Pour une multitude de raisons touchant tant aux difficultés de nos quartiers qu'aux facilités que l'on peut trouver à quelques kilomètres, voire quelques centaines de mètres dans la ville voisine, certains habitants se retrouvent sans médecin à proximité. Face à la concurrence de territoires plus favorisés, attirer des généralistes à Saint Fons devient difficile comme dans d'autres villes populaires. À Saint Fons, la ville a dû se saisir du sujet en montant un projet d'espace médical, visant à regrouper des professionnels variés au cœur du QPV (quartier en politique de la ville) de l'Arsenal, devant le départ progressif des médecins. Si nous avons accueilli rapidement des professions paramédicales, les médecins ont mis plus de temps à venir. Un premier s'est installé, un deuxième doit arriver dans les prochaines semaines et nous avons bon espoir pour un troisième.

De la fracture sociale qu'évoquait jadis avec raison Jacques Chirac, a donc émergé une fracture médicale. La politique de santé publique nécessite donc la mobilisation de tous les acteurs : professionnels médicaux, État et collectivités territoriales. Parmi les éléments qui permettent d'attirer des professionnels, la fiscalité est un outil disponible. Et pour nous collectivités, depuis une modification de la loi, les médecins et les auxiliaires médicaux peuvent bénéficier d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises lorsqu'ils implantent leur activité dans ces QPV. C'est ce que je vous proposais, monsieur le Président, par courrier du 18 mars 2019 et je suis donc particulièrement heureuse de voir reprise cette suggestion par cette délibération, qui répond à mon courrier.

À l'heure où l'on réfléchit beaucoup à la gouvernance de notre Métropole et à la place des Maires, ce dossier est une illustration concrète de ce que les Maires apportent d'ores et déjà à la Métropole. Cette délibération nous rappelle aussi que la politique de la ville, c'est agir pour améliorer la ville et la vie de chacun. Elle permettra de renforcer la Métropole solidaire que nous portons collectivement, de lui donner une réalité supplémentaire dans le quotidien vécu par les habitants. Notre groupe votera donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller COCHET** : Merci monsieur le Président. Ce rapport sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises dans les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante, ne posera pas de difficultés et notre groupe accompagnera cette mesure bien évidemment.

Mais c'est l'occasion d'évoquer trois points de réflexion sur notre manière d'appréhender les politiques publiques. D'abord, sur l'effet levier attendu par ces exonérations de manière basique, est-ce que cela marche ? Lors de la commission finances, le Vice-Président a voulu nous rassurer en indiquant que l'impact financier de cette mesure d'exonération serait très faible sur le budget métropolitain. Faut-il en conclure que vous savez déjà que l'effet de levier est limité ? Face à cette situation, nous vous demandons, monsieur le Président, d'ajouter à la délibération un engagement de faire, devant la commission finances, un bilan annuel de l'impact de cette mesure pour que chacun soit informé si l'exonération réalise ou pas le but recherché.

La deuxième réflexion porte sur nos politiques en matière d'offres de soins. C'est bien d'avoir un plan métropolitain santé-environnement 2019-2026 mais aujourd'hui, chaque Gouvernement et cela, quelle que soit sa tendance politique, doit gérer la pénurie de médecins. Quel est notre rôle dans un domaine qui est éminemment régalien ? Au-delà des aides à l'installation, il nous faut développer une grande ambition autour de la structuration complète de la filière médicale qui permette de créer sur le même territoire les opportunités d'embrasser une carrière médicale, d'intégrer le milieu professionnel, de se former tout au long de sa vie et de former les autres, de pouvoir changer de milieu professionnel par l'offre de structure libérale collective, hospitalière, universitaire et même industrielle.

La troisième et dernière réflexion porte sur notre responsabilité dans l'aménagement du territoire. Ce rapport démontre encore une fois, s'il en était besoin, la justesse des analyses portée par notre groupe et souvent énoncée ici par Stéphane Guillard. Le choix d'un urbanisme déséquilibré entre l'offre de logements et les services qui les accompagnent, arrive aujourd'hui aux conséquences désastreuses de territoires sans aménagement public pour les habitants, que ce soit les transports collectifs, les écoles, les lieux sportifs et culturels, et donc cela entraîne le désintérêt des acteurs privés, notamment des professions médicales. Là aussi, nous devons avoir une ambition renouvelée pour développer un urbanisme qui, au-delà de l'aspect quantitatif, apporte les moyens d'une qualité de vie pour nos habitants. Les erreurs d'aujourd'hui pèseront lourdement sur la vie quotidienne des habitants de la Métropole. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Cochet. Oui, bien sûr, il faudra mesurer l'impact et nous le ferons bien évidemment. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3755 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Caluire et Cuire - Fontaines sur Saône - Lyon - Neuville sur Saône - Oullins - Tassin la Demi Lune - Villeurbanne - Stationnement payant sur voirie - Adoption d'une convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement (FPS) avec les communes de la Métropole de Lyon ayant institué le FPS - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3755. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Le dossier n° 2019-3755 a trait à l'adoption d'une convention de reversement du produit des forfaits post-stationnement avec les sept communes de la Métropole de Lyon ayant institué ce FPS. Un avis favorable a été rendu par la commission des finances.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM).

**M. le Conseiller BOUDOT** : Merci monsieur le Président. Un mot rapide pour ce rapport, je rappellerai ici notre opposition formelle à la mise en place du FPS et mon regret de voir que sept communes du Grand Lyon ont décidé de l'appliquer. Nous considérons que cette mesure participe à l'inutile autophobie ambiante alors que d'autres mesures seraient beaucoup plus efficaces, fondées sur le partage équitable de l'espace public, sans taxer toujours et retaxer, nous en parlions pour la ZFE il y a quelques mois.

À cet égard, il est urgent aujourd'hui d'accélérer la mise en place des parkings relais. Vous savez que tous les parkings relais sont bien peu nombreux et saturés. Un exemple, le soir à Vaise, je ne sais pas si vous prenez ce genre de déplacement, monsieur le Président, mais si vous voulez sortir du parking relais à Vaise à 19 heures, il vous en coûtera 45 minutes à faire la queue dans les étages pour pouvoir essayer de partir. Il faut absolument trouver une mesure d'urgence pour cela et le parking de Vaise n'est pas le seul. Je vous remercie de votre réponse.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole (RNM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3759 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale** - Transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique - Marchés publics et contrats de concession - Avenant n° 2 à la convention conclue avec les services préfectoraux - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3759. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur** : Ce rapport a trait à la transmission de certains actes de la Métropole de Lyon au contrôle de légalité par voie électronique. Il a reçu un avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller RABEHI** : Monsieur le Président, chers collègues, profitons de ce rapport sur le contrôle de légalité pour évoquer un sujet qui est directement concerné par la juridiction administrative. Il s'agit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, autrement dit la TEOM.

En effet ce sujet, évoqué maintes fois dans cette enceinte, a fait l'objet de nouvelles décisions de justice qui n'ont pas manqué de nous interpeller et qui confirment nos craintes sur ce dossier. Nous tenons, monsieur le Président, à vous alerter à nouveau.

Rappelons que cette taxe, qui a déjà fait l'objet de multiples recours de la part d'associations d'usagers, a vu son taux revu à la baisse pour 2019 afin de se conformer à la loi et espérer mettre fin à cette bataille juridique.

Rappelons également que la proposition de baisse émanait du rapport émis par la mission d'information, c'était sa proposition n° 12.

Rappelons également que cette mission avait été demandée en Conseil de la Métropole par le groupe Les Républicains et que notre groupe a donc participé à cette mission et fait des propositions dont celle de baisser les taux.

Notre groupe a cependant fait le choix d'arrêter sa participation à cette mission avant la fin, pour plusieurs raisons. Vous avez imposé, monsieur le Président, que la mission ne soit gérée que par votre majorité. L'opposition, pourtant à l'origine de la mission, pouvait siéger mais pas plus. Notre groupe fut donc écarté des instances représentatives de la mission, c'était déjà un coût de canif à la transparence.

Un autre élément fut le refus de donner à la mission les moyens de recourir à un expert extérieur sur les analyses juridiques et financières de la situation de notre collectivité afin d'apporter une vision nouvelle et indépendante.

On comprend bien aujourd'hui, au regard des propositions que cela aurait pu remettre en cause, des choix que vous aviez déjà fixés avant même que la mission commence son travail, que ce soit la poursuite des contentieux, les règles d'amortissement ou le calcul des frais de l'administration générale. Mais ce qui fut inacceptable, c'est l'annonce à la presse, le 10 décembre 2018, soit avant la fin de la mission, des choix qui étaient les vôtres parmi les orientations qui n'avaient encore même pas été actées par les élus membres de la mission. On a alors compris que la majorité utilisait la mission comme paravent pour tenter de s'exfiltrer de ses responsabilités. Notre participation ne servirait plus à rien. Les décisions étaient prises à l'avance et en ayant désigné comme Président et rapporteur de la mission deux membres non seulement de la majorité mais aussi de l'Exécutif, le rapport ne pouvait que reprendre le désidérata du Président.

Ensuite, à la proposition de la mission, le taux de la TEOM 2019 a été baissé de 16 %. Néanmoins, nous craignons monsieur le Président que ce ne soit qu'un affichage à l'attention du Juge administratif. Si la Métropole a retiré certaines dépenses en reconnaissant qu'elles étaient surévaluées et que les Grand Lyonnais payaient trop cher, on tâtonne encore pour essayer de trouver un nouvel équilibre. Les propositions actuelles sont fondées sur une appréciation qui n'est pas encore conforme au calcul du Tribunal administratif.

Nous savons bien que la jurisprudence est mouvante et nous avons eu cet été, comme je vous l'annonçais en préambule, deux exemples jurisprudentiels qui nous laissent présager encore des difficultés financières pour notre collectivité. Vous aviez tenté de nous rassurer par la voie de vos Vice-Présidents, en nous assurant que seules les entreprises étaient concernées par les annulations des taux décidées par les tribunaux, vous référant pour cela aux décisions Auchan et Cora. Mais voilà, un jugement du Tribunal administratif (TA) de Lyon du 9 juillet dernier ouvre la possibilité aux contribuables, personnes physiques, de demander la décharge de la TEOM pour l'année 2015 alors que, jusqu'à présent, seules les personnes morales avaient pu obtenir gain de cause.

Vous étiez également plein de certitude en faisant appel à la décision du TA d'octobre 2017 concernant l'annulation des taux de 2015 et 2016. Vous étiez certain de détenir la vérité concernant la prise en compte du coût induit par le service. Malheureusement, la Cour administrative d'appel, par son jugement du 25 juillet 2019, a rejeté la demande d'annulation du jugement prononcé par le TA et a confirmé en tous points l'annulation des taux de 2015 et 2016. Quelles vont être les conséquences pour notre Métropole ?

Soit, vous allez me dire que jusqu'à fin 2018, tous les litiges feront l'objet d'une prise en charge financière par l'État mais l'État, c'est aussi l'argent du contribuable. Vous ne pouvez pas vous dédouaner simplement de cette manière. A partir de 2020, nous devrions voir la mise en place d'une régie pour ce service, dotée d'une autonomie financière et permettant une comptabilité analytique. C'est encore là une des propositions que nous avons défendues. Cela permettra de définir au plus juste exactement le coût réel de ce service. Mais quid pour 2019 ? La baisse qui a été votée sera-t-elle suffisante ? Déjà de nouvelles procédures ont été déposées pour contester ce taux. Allez-vous encore nous rassurer ? Combien cela va-t-il coûter à la collectivité ? Merci pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Monsieur Claisse, quelques mots ?

**M. le Vice-Président CLAISSE :** Oui, effectivement du contrôle de légalité à la TEOM, il y a un pas que vous franchissez vite. On ne va pas refaire le débat de la mission. La mission a eu lieu, vous l'avez quittée à la fin et je crois que vous avez aussi souligné la qualité des échanges qui avaient pu avoir lieu, de l'information et de la transparence qui avaient été faites à cette occasion, des propositions qui ont été portées par la mission, ces propositions sont mises en œuvre dès cette année.

Sur le contrôle de légalité, je veux juste vous signifier parce qu'il s'agit de cette délibération, que la Préfecture n'a jamais retoqué les délibérations de la collectivité sur le vote du taux de TEOM, par exemple. Vous voyez, cela passe même le filtre du contrôle de légalité. Ensuite, vous faites référence aux derniers jugements de la Cour administrative d'appel qui confirme le jugement initial du Tribunal administratif. Je crois qu'on vous l'a indiqué, en tout cas on l'a indiqué à la presse, nous partons en cassation auprès du Conseil d'État sur le jugement de la Cour administrative d'appel. Donc, attendons le résultat du Conseil d'État sur cette affaire. Encore une fois, on l'a longuement expliqué, toutes les collectivités locales sont en insécurité juridique lorsqu'elles votent leur taux de TEOM. Nous ne sommes pas la seule, il y a 4 000 contentieux en France depuis 2015. Ce n'est pas une singularité de la Métropole lyonnaise, vous l'avez entendu, vous ne voulez pas le prendre en compte.

S'il y a 4 000 contentieux depuis 2015, dont 2 000 toujours en cours, c'est bien évidemment que les collectivités locales sont en insécurité juridique sur cette question-là. Si la Métropole décide de poursuivre ces contentieux, c'est

évidemment pour faire prospérer ses analyses et progresser et, à terme, arriver à sécuriser les collectivités locales. Comment voulez-vous par exemple -je vais être assez bref mais quand même je vais vous donner deux ou trois exemples- qu'on se satisfasse du fait que le Juge administratif raye 17 M€ de dépenses affectées à la TEOM qui sont des dépenses réparties. Et en faisant cela, il raye par exemple 600 000 € de tickets restaurant qui sont affectés aux personnels de la régie de ramassage des ordures ménagères puisque ces 600 000 € sont dépensés sur le budget général. Est-ce contestable d'affecter au coût du service de la TEOM 600 000 € correspondant aux tickets restaurant des agents qui assurent le ramassage ?

On vous a listé 1 001 exemples, l'informatique qui est porté par la direction des systèmes d'information, donc qui est porté par le budget général et réparti au prorata du travail qu'elle fournit aux différentes directions opérationnelles. On peut même arriver à des choix totalement contre-productifs si on n'intègre pas le fait que les collectivités locales puissent effectivement calculer un coût complet qui soit composé d'un coût direct et de charges réparties, par exemple les assurances, nous venons de relancer les marchés d'assurances.

Pour clarifier les choses, nous avons un marché d'assurance "risques industriels", nous l'avons séparé en deux, un marché d'assurance pour l'usine d'incinération et un marché d'assurance "risque industriel" pour les tunnels et les stations d'épuration et quelques chaufferies. Résultat des courses : cela nous coûte 200 000 € supplémentaires par rapport à la situation précédente dans laquelle nous avons un seul lot. 200 000 € pourquoi ? Pour se sécuriser sur l'affectation de cette charge au futur budget annexe des déchets, des choix, comprenez-le, qui sont financièrement et pour le contribuable totalement inefficaces.

Donc nous partons bien sûr en cassation, nous estimons toujours avoir de bonnes raisons de pouvoir le faire, à la fois sur la forme du jugement rendu par la Cour administrative d'appel qui, de notre point de vue, commet un certain nombre d'inexactitudes sur le fond comme sur la forme. Je le redis encore une fois, l'État s'est sécurisé en 2019 mais il n'a pas pour autant sécurisé les collectivités locales sur cette affaire-là, et la Métropole de Lyon souhaite faire avancer la jurisprudence en la matière. Voilà la réponse que je souhaitais vous apporter.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, monsieur Claisse, c'était précis. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

---

**N° 2019-3795 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Participation à la création de l'association en tant que membre fondateur - Désignation de représentants de la Métropole - Dotation initiale - Individualisation totale d'autorisation de programme - Garanties d'emprunt - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3795. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération ayant trait à la création d'un organisme de foncier solidaire sous la forme d'une association au niveau de la Métropole de Lyon. La délibération nous propose plusieurs choses, c'est la participation à la création de l'association en tant que membre fondateur, la désignation d'un certain nombre de représentants de la Métropole pour piloter cet organisme de foncier solidaire, l'attribution d'une dotation initiale et l'individualisation d'une autorisation de programme pour permettre le fonctionnement de cette structure.

Je voudrais juste en quelques mots rappeler rapidement ce qu'est un organisme de foncier solidaire. C'est un organisme dont la création est permise par l'application d'une disposition de la loi de modernisation de l'économie, dite loi Macron, et qui institue notamment la création d'un bail réel solidaire. Cet organisme de foncier solidaire repose sur trois principes clés : c'est un organisme de foncier solidaire qui porte du foncier, qui est support d'opération d'accession à la propriété sur des durées très longues et qui implique la conservation des terrains dans une logique anti-spéculative avec une gestion locative de ces biens par le biais d'une redevance.

Le ménage accédant à la propriété devient propriétaire des murs et locataire du foncier. Il achète sa résidence principale par l'acquisition de droits réels sur les murs via un bail réel solidaire qui sont donc détachés du terrain, du foncier et à un prix ayant vocation à être bien évidemment inférieur à celui d'un logement en pleine propriété et il va donc régler ultérieurement un loyer foncier à l'organisme de foncier solidaire et nous souhaitons que ce niveau de redevance soit modique pour qu'il soit accessible, notamment aux primo-accédants ou aux ménages modestes.

Les logements par ce biais-là seront donc maîtrisés dans la durée, donc le prix de vente est encadré, le profil des futurs acquéreurs est ciblé à destination des primo-accédants et des accédants modestes à la propriété ainsi que les règles d'usage et l'entretien de ces biens. Pour ce faire, il faut bien évidemment doter cet organisme en fonds

propres donc l'objectif de cette délibération est de pouvoir le doter de 4 M€ au titre d'une subvention d'investissement et de 350 000 € pour permettre le fonctionnement administratif de cette structure.

La particularité de cet organisme de foncier solidaire, c'est que nous avons souhaité le créer sous une forme agile et donc par le biais d'une association de préfiguration qui comprendra trois collèges, d'une part les membres fondateurs, la Métropole de Lyon, Action Logement et la banque des territoires qui est en l'occurrence la Caisse des dépôts et consignations et les trois OPH (Offices publics de l'habitat) métropolitains. Seront aussi membres de droit les communes de la Métropole qui le souhaitent et membres associés, un certain nombre d'acteurs qui participent sur notre territoire à l'acte de construire. Je pense bien évidemment à la fédération des promoteurs immobiliers, aux promoteurs, à des bailleurs, à des banques, à la chambre des notaires, enfin d'une manière générale, à tous ceux qui sont intéressés par l'acte de construire sur notre territoire.

Les instances de gouvernance seront celles propres à une association avec un Bureau, un conseil d'administration et une assemblée générale, et une fois constituée, cette association devra mettre en œuvre et en place un comité d'engagement pour valider les fonciers retenus, les redevances et les prix de sortie, la désignation des opérateurs et une commission logement pour permettre, au niveau des ménages, l'agrément des ménages qui pourront procéder à l'acquisition d'un bien au travers de ce dispositif.

Les objectifs stratégiques de cet organisme de foncier solidaire, ils sont simples, c'est de permettre la création et le maintien d'un parc à visée non spéculative sur notre Métropole et permettre, notamment aux primo-accédants et aux accédants modestes à la propriété, de devenir propriétaires de leur logement par ce biais-là. Nous avons comme objectif de créer, dans un premier temps, 150 logements : 100 en neuf et 50 en acquisition-amélioration et ensuite de monter progressivement en puissance pour pouvoir générer environ 10 % du parc neuf construit chaque année sur notre territoire par ce biais-là.

Donc il faut bien le comprendre comme étant un outil supplémentaire dans la boîte à outils de l'habitat de la Métropole de Lyon. Nous ne souhaitons pas, par ce biais-là, remplacer une partie de la production qui est réalisée aujourd'hui par le biais de l'accession classique à la propriété mais justement de proposer une alternative nouvelle et supplémentaire pour nos concitoyens qui ont, pour certains d'entre eux aujourd'hui, une difficulté à accéder aux logements. Tout le monde ne peut pas rentrer dans le parc social, tout le monde ne veut pas être locataire mais un certain nombre de nos concitoyens souhaitent être propriétaires mais disposent de ressources plus faibles que celles des autres et donc il faut adapter tout cela, et c'est l'objet de la création de cet organisme de foncier solidaire.

Enfin, un point important, c'est la contribution des communes. Elles peuvent être membres de droit de l'OFS, elles auront à délibérer au sein de leur Conseil municipal pour adhérer et désigner leurs représentants si elles le souhaitent. Elles pourront aussi mobiliser leur propre foncier au bénéfice de l'OFS ou demander une production au travers de l'organisme de foncier solidaire, dans le cadre des préemptions qui se réalisent sur le territoire de leur commune et, l'autre particularité c'est qu'elles pourront aussi adapter ou mettre en place leurs outils réglementaires, soit par le biais d'emplacement réservé ou une adaptation des secteurs de mixité sociale pour permettre, dans le cadre de certaines opérations, la production d'une part de logement via ce dispositif.

Enfin, je tiens à indiquer à l'assemblée que les logements qui sont produits par ce biais-là, quand bien même ils ne soient pas considérés comme étant des logements conventionnés, rentrent dans le décompte de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) et donc au titre d'un équivalent PLS (prêt locatif social) et, pour terminer, ce dispositif bénéficie d'une TVA réduite. L'accès au logement est d'autant plus facilité que les acquéreurs régleront une TVA à hauteur de 5,5 % et les communes auront la possibilité de pouvoir exonérer une partie de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) dans un maximum de 30 % pour permettre aussi aux futurs ménages qui feront ce choix-là, de bénéficier d'une fiscalité plus intéressante.

Donc voilà l'objet de cette délibération qui est une délibération importante pour notre territoire et qui marque surtout notre volonté d'accompagner un certain nombre de dispositions que vous avez énoncées, monsieur le Président, en ce début d'année, au travers notamment de la remise sur l'établi du dispositif 3A qui est venu accompagner l'opposabilité de notre nouveau PLU-H, un doublement des moyens affectés à l'action foncière et enfin, pour terminer, au travers de ce dispositif, un nouvel outil dans la boîte à outils de l'habitat métropolitain pour permettre un accès à la propriété pour la classe moyenne et, notamment, sur des secteurs tendus de notre agglomération où aujourd'hui cette accession à la propriété est complexe et donc nous souhaitons rendre tout cela un peu plus aisé. Avis favorable de la commission, monsieur le Président, sur cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci, monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Intervention retirée.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, c'est une délibération importante et attendue que nous votons aujourd'hui, celle permettant la création d'un office foncier solidaire métropolitain. La Métropole de Lyon franchit ici un pas déterminant pour répondre à la hausse des prix de l'immobilier. Ce dispositif créé par la loi ALUR (accès au logement et un urbanisme rénové) de 2014 permet de dissocier la propriété du foncier de celle du bâti comme l'a décrit Michel Le Faou.

Les ménages qui bénéficieront de ce dispositif deviendront propriétaires des murs quand l'office gardera la propriété du terrain sur lequel les logements seront construits. Ce modèle inspiré des Community Land Trust nées dans les années 1970 aux États-Unis, représente un véritable changement de paradigme dans notre manière de concevoir la propriété privée du logement.

À Lyon, nous sommes d'ores et déjà habitués à ce principe mis en œuvre depuis longtemps, principalement par les HCL. L'office viendra ici répondre à plusieurs problématiques que connaît notre Métropole, tout d'abord la nécessité de faire émerger une nouvelle offre de logement abordable accessible aux classes moyennes. La Métropole de Lyon a besoin d'accroître la diversité des logements qu'elle propose. C'est comme cela que nous permettrons une réelle mixité sociale sur tout le territoire.

Ensuite, la création de l'OFS métropolitain part d'un constat, celui de la difficulté à se loger au cœur de la Métropole. Les études qui sont parues ces derniers jours montrent une nouvelle forte hausse du coût d'achat d'un logement à Lyon avec une augmentation de 27 % en 5 ans. Cette dérive a pour conséquence d'éloigner les ménages du cœur de ville, d'encourager encore plus l'étalement urbain et d'accroître les distances à parcourir quand nous devrions les limiter pour préserver l'environnement.

La prise en compte de l'enjeu de la transition écologique dans la construction de logements neufs ou dans la réhabilitation de logements anciens pour l'office, au niveau énergétique par exemple, sera aussi un objectif poursuivi par l'office social solidaire. Nous nous réjouissons qu'avec les mécanismes de restriction sur les prix de revente, la création de l'OFS représente aussi une garantie et une protection contre la spéculation immobilière et pour le maintien de prix abordables durablement.

Comme le montre une nouvelle fois cette délibération, le logement est l'une de nos priorités, d'une part parce qu'il est souvent la condition d'inclusion dans une société, celui-ci étant une condition clé pour obtenir un emploi et d'autre part, parce que chacun devrait pouvoir élever sa famille, vivre sa vie dans des conditions dignes de salubrité et de sécurité.

C'est pour cela que nous pouvons nous satisfaire de cette hausse incontrôlée des coûts, une ville chère et excluante n'est pas l'idée de la ville que nous défendons. La ville ne doit pas devenir uniquement celle des riches et de ceux qui relèvent du logement social, elle doit répondre aux demandes de la majorité des ménages qui ont des revenus moyens. Les familles doivent pouvoir se loger en ville et ne pas être contraintes à s'exiler en dehors de la Métropole.

La création de cet office foncier solidaire s'inscrit donc comme la pierre angulaire d'un plan d'urgence pour l'accès au logement annoncé par le Président de la Métropole, David Kimelfeld, en mars et dont nous avons déjà voté certaines mesures. Un budget augmenté, dédié à l'acquisition des réserves foncières, la relance de notre plan 3A comme l'a dit Michel Le Faou et le plafonnement des prix de vente des logements neufs sur certaines de nos opérations d'aménagement public comme au Puisoz à Vénissieux, à Dardilly ou aux Girondins dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement.

La ville de demain ne se construira pas sans la prise en compte des problématiques sociales environnementales et urbaines qui s'imposent à nous aujourd'hui. Il faut construire une ville agréable à vivre, une ville qui prend en considération les attentes des habitants, de tous ses habitants. Notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera donc cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET :** Monsieur le Président, chers collègues, en l'absence justifiée de notre collègue Pascale Cochet, c'est moi qui présente un peu l'intervention sur cette question. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires a toujours appelé de ses vœux un organisme sur le foncier basé sur un dispositif anti-spéculation tel que décrit dans cette délibération. La maîtrise des prix du foncier est en effet indispensable comme il en a été question lors du Festival international du logement social qui s'est tenu à Lyon début juin 2019 et dont le leitmotiv était "une planète pour demain, une ville pour tous, un logement pour chacun".

Au vu de la disparité des ressources des métropolitains, un tel organisme de foncier va permettre de renforcer l'action de la Métropole pour un logement convenable, disent certains, abordable disent d'autres. Le principe se base sur une offre d'accession à la propriété dite abordable, fixée à 65 % des plafonds des prêts sociaux, location accession avec un portage du foncier pérenne, avec des baux solidaires et garantis sur la durée car interdisant la revente spéculative, avec un objet de 950 logements par an sur du neuf ou de l'existant.

D'après la délibération, ce prix correspond à près de 65 % des coûts d'acquisition moyens villeurbannais et plus de 50 % des coûts d'acquisition moyens lyonnais pour une surface de 100 m<sup>2</sup>, 150 € par mois correspondent effectivement à un coût abordable. La question que nous pouvons donc nous poser maintenant est celle de la taille moyenne de ces logements car, plus la surface augmentera, moins l'aide foncière de la Métropole sera pertinente ou importante par rapport à l'apport des personnes concernées. Voulons-nous donc encourager par ce dispositif les studios et logements de petite taille qui peuvent être adéquats pour des personnes seules, en couple ou des majeurs isolés ou voulons-nous des appartements plus grands pour des familles de plus de deux enfants ?

La question du logement abordable doit en effet être prise en compte de manière pleine et entière pour l'ensemble des besoins dans la quête de durabilité et d'avenir meilleur pour les enfants des classes défavorisées. Il nous semble donc important que l'organisme de foncier solidaire intègre cette question-là, ce sujet au sein de ses réflexions stratégiques dès le début de son ouverture, et apporte à la Métropole des éléments de réponses tangibles.

Nous suggérons d'ailleurs que la Métropole encourage les bailleurs sociaux à mettre en place des bourses d'échange de logements entre locataires qui ont des logements devenus trop grands et d'autres trop petits. Nous signalons aussi notre regret que les conditions imposées par le Gouvernement sur le logement social obligent les bailleurs de notre Métropole à vendre 400 logements sociaux. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires votera malgré tout cette délibération importante parce qu'il nous semble qu'elle engage un processus utile contre la spéculation immobilière et foncière et le groupe est volontaire pour contribuer à ces réflexions et suivre avec précision l'avancement des réalisations de ce nouvel outil métropolitain. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour les groupes Socialistes et apparentés et Parti radical de gauche.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Merci monsieur le Président. Chers collègues, effectivement nous intervenons avec nos collègues du Parti radical de gauche. Après la relance du plan 3A en mai dernier et après le doublement des ressources qui sont allouées aux réserves foncières, le renforcement de notre action en matière de logement social étudiant qui a été voté un peu plus tôt ce jour, voici donc une nouvelle pierre pour tenter d'endiguer l'avènement d'une crise du logement latente. Nos deux groupes respectifs saluent cette délibération qui crée enfin un organisme de foncier solidaire censé nous aider à maîtriser le prix du logis sur le territoire de notre collectivité.

Nous en profitons d'ailleurs pour marquer notre appréciation au sujet de la dotation en investissement de 4 M€, en plus des garanties d'emprunts, qui permettra, nous l'espérons, d'accélérer la concrétisation de ce dispositif. Ce choix ne fut en effet pas du goût de toutes les collectivités s'étant lancées dans cette aventure et nous souhaitons le souligner.

Ceci étant dit, quelques questions surgissent à la lecture de la délibération. En premier lieu, nous aurions aimé avoir connaissance de la méthode de calcul du loyer foncier, calcul que vous n'avez semble-t-il pas trouvé utile de détailler. Non pas que nous trouvions excessif le loyer ainsi déterminé, si tant est que celui-ci reste aux alentours de 1,50 € le mètre carré par mois et non 2 € d'ailleurs, mais pourquoi cette imprécision ?

Lille par exemple a déterminé un prix d'équilibre à hauteur de 0,90 € et a donc décidé d'établir la redevance à 1 €. Paris, de son côté, a choisi de s'orienter vers une redevance de 2 €. Enfin, Rennes a pour sa part opté pour la modique somme de 0,15 € par mètre carré. La façon de déterminer la redevance semble ainsi différer en fonction de la collectivité qui est à l'œuvre et à n'en pas douter du foncier. Mais c'est pourquoi, monsieur le Président, nous eûmes apprécié quelques précisions à cet égard.

L'autre question pour laquelle nous n'avons pu avoir de réponse, concerne l'assemblée générale de l'association que nous nous apprêtons à créer. Les statuts annexés à la délibération précisent que la Métropole jouira de huit voix (soit quatre par représentant) au sein du conseil d'administration mais seulement de deux pour l'assemblée générale. Pourquoi cet écart ?

De la même façon, comment a été déterminée la pondération des votes indiquée dans lesdits statuts, et quel est l'objectif poursuivi par celle-ci ? Outre ces questions relatives directement au sujet que nous débattons, monsieur le Président, une question est simple mais peut-être plus politique : pourquoi avoir attendu si longtemps ? La délibération précise que la Communauté urbaine de Lyon a contribué dès 2013 à la création des OFS, dans le cadre des discussions sur la loi ALUR. Lille a ainsi créé son organisme le 28 février 2017, deux ans et demi avant nous, Rennes le 22 février 2018, un an et demi avant nous. Or, il semble que leur situation respective soit plus dégradée que la nôtre.

Je ne vais pas vous rappeler les détails de ladite situation, vous la connaissez : augmentation du prix du mètre carré de 27 % entre 2015 et 2019 sur Lyon, baisse continue de l'offre de logements neufs depuis 2015, une perte moyenne de 2,4 m<sup>2</sup> de surface à prix équivalent, malgré des taux historiquement bas mais une hausse des loyers continue. Mais face à ceci, cette patience dans l'action nous laisse quelque peu pantois.

À nouveau, mieux vaut tard que jamais ! Si l'adage veut qu'il vaille mieux prévenir que guérir et qu'il est désormais trop tard pour prévenir, alors il nous faut agir, il nous faut agir plus vite et il nous faut agir surtout plus fort.

Une option, qui ne semble pas avoir été explorée ici mais peut-être, et j'en serais ravie, me corrigerez-vous, qui permettrait de renforcer ce dispositif, est précisée à l'article 1388 du code général des impôts : en vertu de celui-ci, les collectivités territoriales peuvent délibérer un abattement de 30 % de la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les constructions à usage d'habitation qui sont réalisées dans le cadre d'un bail réel solidaire.

En délibérant de la sorte, notre assemblée pourrait ainsi décider de soutenir encore plus de familles plus modestes dans leur parcours résidentiel et renforcer de surcroît son action dans la lutte contre la gentrification, lutte que vous avez fait vôtre dans votre PUPAL (plan d'urgence pour l'accès au logement). Voici une proposition à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil, qui pourrait être intéressante en effet.

L'autre solution complémentaire, et je suis certaine que vous nous voyez venir, serait à nouveau évidemment l'encadrement des loyers. Nous ne cessons de le répéter depuis ce matin.

Aussi et enfin, pour revenir directement au sujet, nous proposons de rejoindre le réseau foncier solidaire France, créé par la Métropole de Lille et ayant pour objectif d'échanger et de partager les bonnes pratiques en matière d'office foncier solidaire. Là encore, vous m'aurez vu venir, je pense. Nous avons cité les Villes de Rennes, de Lille, les villes socialistes et qui, je pense, sont des bons exemples à suivre.

Voici monsieur le Président quelques remarques sur la présente délibération. Nous espérons que les quelques propositions formulées ici sauront trouver preneur et vous confirmons bien sûr que nos deux groupes voteront cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, la création de l'office foncier solidaire de la Métropole est un acte fort pour la solidarité sur notre territoire, un acte fort en faveur du logement accessible pour les ménages aux revenus modestes, un nouveau dispositif pour agir sur les prix de l'immobilier qui ne cessent de flamber depuis des années.

Quelques chiffres : les prix du neuf ont augmenté en un an de plus de 4 % et même de plus de 6 % sur Lyon et Villeurbanne. Derrière Nantes ou Bordeaux, Lyon et Villeurbanne sont les villes où la hausse des prix de l'immobilier a été la plus élevée au cours de l'année passée. Et évidemment, les loyers sont aussi dans une tendance à la hausse, surtout à la relocation, avec des hausses de 12 % à Lyon et encore plus sur les petits logements.

Cette situation pénalise à la fois les ménages qui veulent devenir propriétaires et les locataires. Le marché est totalement embolisé par l'augmentation de la demande et une offre qui ne suit pas. Cette situation conduit au phénomène de gentrification à l'œuvre depuis plusieurs années déjà, ces ménages aux revenus modestes et moyens qui doivent quitter les quartiers centraux car ils ne peuvent plus se loger aux prix pratiqués.

La flambée des prix est liée évidemment, surtout à la hausse du foncier, ce qui doit nous inciter à avoir une politique foncière beaucoup plus importante que celle menée jusqu'à présent, même si nous saluons le doublement du budget pour le foncier dédié au logement abordable en 2019. Dans ce contexte, évidemment nous sommes satisfaits que la création de l'office foncier solidaire, que nous avons évoquée à plusieurs reprises, soit enfin à l'agenda.

Rendu possible par la loi ALUR de la Ministre Duflot en 2014, cet outil va permettre de dissocier les coûts du foncier des coûts d'acquisition d'un bien ou d'un terrain puisque le terrain ou le bien sera loué par un bail de longue durée au propriétaire grâce au bail réel solidaire. Cela aidera à l'accession abordable pour des ménages qui, aujourd'hui, ne peuvent pas devenir propriétaires au prix du marché avec une réduction très importante du prix au mètre carré sur Lyon et Villeurbanne mais sur le reste de la Métropole également.

L'objectif fixé à la création est une production de 950 logements en construction neuve dans le parc existant vente HLM. Sur les 8 000 logements produits chaque année, la part n'est pas négligeable mais nous souhaitons qu'elle soit rapidement réévaluée à la hausse, notamment sur la construction neuve ou sur le parc existant, plus que sur la vente HLM, car outre l'accession abordable, l'OFS a pour objectif de contenir les prix du foncier. Pour cela, il faut un effet masse significatif. Mais la hausse souhaitable du budget d'acquisitions foncières ne doit pas alimenter la hausse, il faudra donc acheter partout et négocier les acquisitions au plus bas possible. Sinon, ce budget ressemblera au tonneau des Danaïdes.

Nous souhaitons aussi que l'OFS soit accessible aux opérations d'habitat coopératif car la demande est réelle pour ce type de projets. L'habitat coopératif a les mêmes objectifs de lutte contre la spéculation immobilière et, en plus,

il permet à des ménages de définir leur projet de vie dans un ensemble de logements choisi et souvent dans un habitat écologique. Dans le parc existant, l'OFS devra agir en cohérence avec notre politique de rénovation énergétique et doit acquérir, autant que possible, des biens qui devront faire l'objet d'opérations Ecoréno'v. Nous souscrivons également à la proposition de l'intervenante précédente sur l'abattement de l'impôt foncier pour les titulaires des baux réels solidaires.

Au-delà de l'OFS, notre groupe souhaite que la Métropole engage sans tarder un second train de mesures, notamment l'encadrement des loyers, autre dispositif de la loi ALUR qui commence à montrer ses effets pour maîtriser la hausse des loyers à la relocation, c'est le cas à Paris par exemple. Il faudra aussi un engagement fort en faveur de l'investissement solidaire, c'est-à-dire les propriétaires bailleurs qui acceptent de louer leur bien à loyer maîtrisé et enfin, il faut s'attaquer aux plus-values trop fortes réalisées sur le marché de l'existant, une mesure nécessairement gouvernementale. Nous voterons bien sûr cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD** : Merci, monsieur le Président. La question du logement transcende les domaines de l'action publique. Que l'on aborde les mobilités, le vieillissement de la population, l'attractivité de la Métropole, la cohésion territoriale, la mixité sociale, le pouvoir d'achat, toujours se pose aussi la question du logement. Elle est aussi liée à la question de la transition écologique. Si l'on ne veut pas une agglomération où les familles sont reléguées en périphérie, et que les centres villes se transforment, au mieux, en musées et, au pire, en zones tertiaires, il faut agir pour que lesdites familles puissent encore se loger à des prix décents en centre-ville.

Si nous ne sommes pas encore dans la situation parisienne, on voit bien que les prix flambent dans certains quartiers et que cela devient complètement abracadabrantesque. Si c'est sans doute le prix de l'attractivité, ce prix ne doit pas être payé par les classes moyennes qui ne peuvent plus se loger en centre-ville. Il est aujourd'hui quasi impossible à certaines familles d'acquérir au cœur de notre Métropole. La flambée des prix rend les logements inabordables, parfois même lorsqu'on a des revenus plutôt confortables. Il arrive même aussi que des familles aux revenus moyens soient trop riches pour pouvoir être aidées. Et c'est là donc tout l'intérêt du dispositif qui nous est présenté aujourd'hui, comme l'a rappelé monsieur Le Faou. Mais soulignons bien sûr un point : il n'y aura jamais de mixité sociale dans notre ville si les classes moyennes sont reléguées de ce même centre-ville.

Beaucoup a été essayé, des dispositifs législatifs incitateurs ou contraignants, parfois même le laisser-aller, mais force est de constater que l'on n'arrive pas ou peu à endiguer la flambée des prix de l'immobilier dans les Métropoles comme la nôtre. Alors quelle est la réponse que la Métropole peut apporter ? Vous avez annoncé, monsieur le Président, un plan d'urgence pour l'accès au logement avec la création de l'office foncier solidaire qu'on évoque aujourd'hui. C'est une solution intéressante et c'est pour cela que le groupe des élus UDI et apparentés (on souligne toujours le mot "apparentés") la soutient car nous avons conscience que l'action en faveur d'un logement abordable et digne est prioritaire dans notre agglomération.

L'objectif des 950 logements qui a été évoqué (même si parfois dans les délibérations, on n'a pas bien compris si c'était à terme ou chaque année, en tout cas on a bien compris aujourd'hui que c'était chaque année, on se rapproche plutôt des 10 % de la production que vous évoquez) est un élément intéressant. On peut toutefois regretter que l'objectif d'acquisition-amélioration ne soit limité qu'à 100 logements par an.

Pourquoi ce regret ? Car il y a des secteurs où il n'y a plus de foncier et donc l'action de cet office se fera par les logements qui sont déjà existants et qu'il faudra acquérir, je pense notamment aux secteurs où la flambée des prix est la plus forte, notamment dans le 2<sup>ème</sup> ou le 6<sup>ème</sup> arrondissement, par exemple, et c'est ici que l'action de l'OFS sera particulièrement intéressante et attendue.

Aussi, un autre regret ou plutôt un signal qu'on aimerait lancer, c'est sur l'objectif de vente des 400 logements sociaux par an. Il faudra bien prendre garde à ne pas créer des copropriétés fragiles ou à accentuer une carence de logements sociaux locatifs dans des secteurs où c'est déjà très déficitaire et très délicat. Voilà monsieur le Président, mes chers collègues, les raisons pour lesquelles le groupe UDI et apparentés votera pour cette délibération, tout en soulignant les points et les remarques qu'on a évoqués. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO** : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir a pour objectif ambitieux de contenir l'envolée du foncier dans la Métropole afin de permettre l'accession à un logement abordable pour les ménages à revenus modestes. À cette fin, il nous est proposé la création d'un organisme de foncier solidaire métropolitain qui permettrait de dissocier le foncier du bâti pour diminuer le poids de l'acquisition, l'augmentation du budget dédié aux réserves foncières à destination de logements, notamment abordables, la poursuite du plan 3A.

Le principe de fonctionnement de ce nouveau dispositif reposerait sur les acquisitions de terrains par l'OFS pour les conserver, dans la durée, dans un but anti-spéculatif. Les ménages achètent, grâce au bail réel solidaire (BRS), à un prix inférieur à un logement en pleine propriété. Ainsi, ils sont propriétaires du bâti et l'OFS, du foncier, et se rétribue par un loyer foncier au travers du BRS. D'autre part, les logements seraient durablement maîtrisés à la revente car elle serait encadrée.

Pour créer une offre en accession abordable durable avec un BRS, un objectif de production de 950 logements par an est fixé, répartis en 450 logements en construction neuve, 100 logements dans le parc existant mais 400 logements issus de la vente d'HLM. Il est vrai que ces derniers se vendent mal et trouveraient, grâce à ce dispositif, un nouveau débouché bienvenu.

Pour nous autres Communistes, il est parfois assez amusant mais oh combien attristant de voir comment vous, les libéraux, essayez parfois de vous dépêtrer de vos propres logiques. Vous souhaitez une France de propriétaires, bien plus risquée pour les personnes modestes et mettez en place des artifices qui épargnent complètement les vrais responsables de l'envolée des marchés, dans notre cas ici du foncier.

Les différents dispositifs pris par vos Gouvernements respectifs pour déconstruire le réseau de logements sociaux (loi Elan -évolution du logement, de l'aménagement et du numérique- article 52 de la loi de finances 2018, suppression des APL, obligations faites aux bailleurs de vendre leurs parcs) transforment les bailleurs sociaux en agences immobilières, au détriment de la mission même que devrait être la leur : offrir un logement de qualité et abordable au plus grand nombre.

Or, le logement social est un bon moyen pour contenir les prix à la vente des logements privés mais cela, votre Gouvernement ne veut pas l'entendre. Pour vous, il faut défaire le parc social et favoriser le marché de l'immobilier. La vente de logements sociaux ne s'expliquerait pas autrement et elle a des conséquences lourdes pour de nombreuses familles modestes qui les habitent. Il n'est pas rare de voir ces mêmes familles devoir vendre leurs logements, durement acquis, car incapables de verser les charges inhérentes. Dans ce dispositif, certes, le prix à l'achat est plus intéressant de 20 à 30 %, dit-on, mais pas les charges auxquelles il faudra rajouter le BRS, même si celui-ci se veut être modeste.

L'évolution du foncier obéissant aux lois classiques de l'offre et de la demande, il y a donc au moins deux moyens pour agir à cette envolée des prix : augmenter l'offre ou diminuer la demande. L'offre de logements sociaux pour tous se situe ici, dans la deuxième solution, en permettant à de nombreux foyers d'échapper à l'injonction d'acheter. Il faudrait aussi réfléchir à l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti pour libérer le foncier d'entreprises et sites non exploités qui ont fermé depuis plusieurs années. Et pourquoi ne pas envisager la préemption, si elle s'avère nécessaire ?

Néanmoins, le point qui nous paraît positif dans cette délibération est la possibilité d'acquérir du foncier en vue de la construction de logements sociaux. Mettre à disposition, pour les bailleurs sociaux, des terrains en se rétribuant sur le BRS est un moyen pour faciliter la construction de logements sociaux. Dommage que, pour ce point précis, l'abondement ne soit que de 4 M€. Pas sûr que cette somme ait un impact significatif sur l'évolution du prix du foncier. Au vu du besoin, en matière de maîtrise du foncier, il faudrait à l'avenir envisager des sources de financements autres que celles de la Métropole. Dans ces conditions, nous nous abstenons sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Huit minutes pour le groupe La Métropole autrement.

**M. le Vice-Président BRET** : Monsieur le Président, tout le monde l'a dit ou presque, la maîtrise par les collectivités locales du coût du foncier est un enjeu essentiel pour un développement urbain durable de notre territoire. Beaucoup ont insisté sur l'augmentation des coûts d'acquisition pour les "futurs acheteurs" eux-mêmes mais, aujourd'hui, je voudrais dire que les niveaux de prix atteints par le foncier sont un obstacle financier parfois insurmontable, à la fois pour la réalisation d'espaces publics parce qu'il y a une corrélation entre les choses, pour la construction d'équipements publics ou de logements à vocation sociale ou intermédiaire, en accession ou en locatif.

Ces niveaux de prix conduisent à des arbitrages financiers décourageants pour tout gestionnaire public responsable ou nécessitent des politiques d'aide à l'investissement qui mobilisent démesurément et sur du long terme les capacités financières des collectivités. C'est aussi un point sur lequel je voulais insister.

La Métropole de Lyon ne s'est pas dotée jusqu'à présent d'outils efficaces pour maîtriser cette évolution. On peut même considérer qu'elle a promu un modèle de développement urbain, mixant les financements publics et privés, qui a contribué à cette embellie foncière. La seule confiance aux règles du marché, de l'attractivité et du ruissellement qui en résulte a montré cruellement ses limites et ses échecs en matière de régulation foncière.

Cette maîtrise suppose à la fois des outils efficaces et surtout diversifiés pour agir aux différents temps qui rythment les stratégies des opérateurs. Ce sont des outils réglementaires, par exemple le PLU-H dont nous nous sommes dotés, des outils fiscaux qui ne relèvent pas seulement de notre responsabilité mais aussi des outils opérationnels. Et parmi ces derniers, le choix dans cette délibération de créer un office de foncier solidaire est une première étape déterminante, d'une certaine manière, dans la reprise en main par les collectivités de cet enjeu. La Ville de Villeurbanne a, de manière expérimentale et forcément limitée, engagé une opération de ce type avec un dispositif innovant, ORSOL (Organisme régional solidaire) qui est un office foncier solidaire sur son principe, qui est porté par Rhône Saône habitat sur un foncier pour un programme de 12 logements. C'est pour cela que je disais que c'était peu de choses.

Les deux avantages de ce type d'opérations, cela a été bien dit par le rapporteur et par d'autres ensuite, sont d'une part, de mettre sur le marché des logements vendus jusqu'à 50 % en dessous du prix du marché, dans le cadre d'une accession sociale à la propriété. L'autre avantage, et cela a été dit également, c'est que le propriétaire conclut avec l'organisme foncier un bail réel solidaire qui lui donne la possibilité de revendre son appartement pour un montant plafonné et indexé. L'appartement en question doit être une résidence principale et ne peut être loué. Ces mécanismes visent donc à éviter la spéculation sur les biens mis ainsi sur le marché et donc à constituer durablement un habitat accessible. On est là dans un processus vertueux qui correspond à un segment important du logement : l'accession sociale à la propriété.

Que la Métropole s'engage dans cette voie est un élément essentiel et la Ville de Villeurbanne sera d'ailleurs tout à fait volontaire pour participer à cette structure. Nous pourrions le faire d'ailleurs concrètement et d'une façon significative en quantité avec l'un des lots de la future ZAC des Gratte-Ciel. Cependant et je terminerai là-dessus, cela est loin d'épuiser le sujet posé par l'explosion du coût du foncier, notamment pour les bailleurs du logement social. L'étape suivante doit être la mise en place des outils d'action foncière efficaces pour contrecarrer une spéculation qui est aujourd'hui un élément de blocage d'un développement urbain équilibré.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Avenir Métropole.

**Mme la Conseillère GIRAUD** : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, la création de l'organisme de foncier solidaire de la Métropole de Lyon intervient dans le cadre du plan d'urgence pour l'accès au logement (PUPAL) avec, parmi les objectifs, la lutte contre la gentrification.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Et bien tout simplement que nous sommes victimes de notre succès. En effet, la Métropole de Lyon a connu une vraie mue depuis les deux dernières décennies : grands projets, attractivité économique, touristique et culturelle, à tel point que la Ville de Lyon devient en 2017 la première ville de France la plus agréable à vivre et se positionne à la 29<sup>ème</sup> place du classement mondial du prestigieux Cabinet britannique "The Economist intelligence unit".

Le dynamisme économique de notre Métropole attire ainsi les jeunes, les cadres, les familles, les touristes mais aussi et surtout les investisseurs, petits comme grands, qui viennent bousculer le marché de l'immobilier sur notre territoire mais cela n'est pas sans conséquence. Vous l'aurez compris, être une Métropole agréable à vivre a peut-être aussi un prix, celui d'impacter la vie de nos concitoyens au point qu'il soit difficile de devenir propriétaire dans sa propre ville, celle où l'on a grandi, celle où l'on a toute sa famille, celle où l'on s'est investi d'un point de vue professionnel ou familial, celle où l'on a tout simplement envie de rester pour vivre.

Malgré une politique offensive de logements et de rénovation d'habitat, l'urgence est là. Il devient urgent de maîtriser l'évolution grandissante du coût du foncier et de neutraliser une spéculation affolante. Il devient urgent d'agir pour ne pas repousser les habitants à la périphérie du territoire métropolitain. Il devient donc urgent de développer une offre de logements en accession durablement abordables. Il devient urgent de se doter d'un outil innovant permettant de répondre aux nouveaux enjeux auxquels nos nombreux concitoyens, les jeunes ménages et ménages modestes, sont confrontés aujourd'hui. Face à cette urgence, une solution a vu le jour et fait ses preuves : la dissociation du foncier et du bâti, un concept inspiré par le modèle anglo-saxon des Community Land Trust, fiducie foncière communautaire ou autrement dit, depuis la loi ALUR, l'OFS.

On compte aujourd'hui 32 initiatives de création OFS en France dont 14 portées par des collectivités. Cette montée en flèche, en à peine cinq ans, de ce nouvel acteur, s'explique entre autre par la nécessité d'apporter plus de clarté dans les politiques de logement, de logement social, et de faire face efficacement au phénomène de gentrification au sein des Métropoles françaises.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux avantages et les grands principes de fonctionnement de l'OFS. Cependant, je souhaite souligner l'importance de cette double expertise, de cet outil qui se situe autant sur le volet de l'immobilier que sur celui du social. Il s'agit d'un outil sûr puisque c'est une structure sans but lucratif dont la gestion est encadrée et validée par un commissaire aux comptes, un outil agréé par le Préfet qui contrôle l'activité et la gestion s'assurant notamment de la pérennité des baux.

L'OFS de la Métropole de Lyon va nous permettre d'avoir une politique encore plus structurée et d'être le vrai bras armé de notre politique de logement social avec des objectifs plutôt ambitieux à première vue lorsqu'on les compare, par exemple, avec l'OFS de Bordeaux.

Cependant, la création de cet OFS métropolitain soulève tout de même quelques interrogations, notamment sur le collège des membres associés qui feront partie de la future gouvernance, une gouvernance qui devra faire certains choix et arbitrages, des choix qui, nous l'espérons, pourront s'inscrire pleinement et sans difficulté dans les politiques publiques de l'habitat, du logement ainsi que de l'insertion et du respect du cadre de vie mené par la Métropole.

Enfin, au-delà du fait que l'OFS sera un vrai outil ouvrant la voie à une nouvelle forme d'accession à la propriété, il sera surtout un moyen au service des jeunes et des ménages modestes de se constituer un capital à travers l'accession à la propriété et donc un vrai tremplin pour ensuite accéder au parc immobilier classique. Au-delà du fait de canaliser le prix du foncier, l'OFS contribuera, permettra également en conséquence de stabiliser l'évolution du coût des loyers et, plus globalement, des loyers étudiants. Nous étions jusqu'à récemment la première ville étudiante de France mais ce n'est plus le cas cette année à cause, notamment, de la problématique du prix du logement étudiant sur laquelle nous devons rester vigilants et proactifs.

L'OFS va ainsi contribuer indirectement à la solidarité entre les générations et du moins à plus d'égalité en favorisant les jeunes ménages et les ménages modestes dans cette étape importante de leur parcours de vie au sein de notre Métropole. Ce dispositif permettra aussi de conserver au plus près des zones d'activités et d'emplois celles et ceux qui participent à la dynamique économique de notre territoire et ainsi d'éviter l'étalement géographique qui pourrait créer de nouveaux besoins de mobilité que nous n'aurions pas encore anticipés. Notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

**M. le Conseiller GOMEZ** : Monsieur le Président, chers collègues, la question des prix de l'immobilier dans notre agglomération fait couler beaucoup d'encre ces dernières semaines et avec quelques raisons puisque les chiffres que nous avons à notre disposition peuvent donner le tournis : un prix moyen du mètre carré à l'échelle métropolitaine supérieur à 3 200 € en moyenne dans l'ancien et supérieur à 4 000 € dans le neuf, une augmentation de plus de 5 % sur la seule dernière année, sur Lyon même des prix moyens qui ne tiennent pas compte d'ailleurs des variations entre arrondissements mais qui atteignent 4 000 € dans l'ancien et dépassent 5 000 € dans le neuf.

La conséquence de cette hausse à l'achat, ce sont aussi les prix des loyers qui augmentent fortement dans toute l'agglomération. Cette situation a des conséquences fortes sur le quotidien de nos concitoyens. Le prix du logement est pour eux un poste important dans leur budget et il pèse de plus en plus lourd. Par ailleurs, cette augmentation soutenue et contenue des prix pèse aussi sur leur souhait de parcours résidentiel, entre le locatif social et les grands possédants du capital, il y a peut-être aussi une majorité de Français qui ont ce souhait d'accès à la propriété.

Seulement, il est de plus en plus difficile d'accéder à ce souhait et beaucoup sont contraints de s'installer dans des zones parfois éloignées de leur lieu de travail avec des conséquences importantes en termes de temps de trajet et donc de fatigue et des répercussions sur leur santé, leur vie familiale, leurs conditions de vie. C'est pour eux un coût personnel, social, financier et c'est pour nous tous un coût environnemental, un questionnement sur notre projet de société car, pour notre Métropole, c'est aussi le risque d'une fragmentation urbaine et sociale qui pointe avec les conséquences sociales et sociétales telles que l'on peut déjà les constater dans certaines mégapoles à travers le monde.

En tant que responsables politiques, nous devons donc prendre cette question à bras-le-corps. Notre Métropole, je crois, mène depuis longtemps une politique forte à cet égard pour empêcher la fracture urbaine et sociale avec une politique volontariste de production de logements et notamment sociaux, ainsi qu'une politique de diversité sociale dans le cadre de ses projets urbains et de sa politique de la ville.

L'office foncier solidaire est donc un nouvel outil, un outil supplémentaire qui nous permet de diversifier la réponse à ces enjeux pour ne pas être seulement dans l'opposition, même la confrontation logement social face à accession libre. C'est une offre complémentaire qui vient diversifier et enrichir l'offre pour faciliter et augmenter les parcours résidentiels. Au-delà des outils classiques de logement social ou d'accession sociale à la propriété, son principe consiste à dissocier la propriété du sol de celle des logements, comme cela a déjà été dit plusieurs fois. Autrement dit, il s'agit de permettre à des familles d'acheter un appartement dont le terrain d'assiette restera propriété de l'office. C'est une solution novatrice qui permettra de faire émerger un nouveau type de biens immobiliers, qui présente le double avantage d'échapper aux logiques spéculatives tout en permettant aux ménages concernés, non seulement de se loger à un coût moindre tout en se constituant, et c'est aussi important, un capital.

Une large mobilisation d'acteurs autour de la Métropole parmi lesquels, bien sûr, les Offices publics de l'habitat : Action logement et la Banque des territoires, a permis l'émergence de cet office foncier. Les moyens que nous

proposons de mettre en œuvre : une dotation de fonds propres de 4 M€ auxquels s'ajoutent 350 000 € de contribution aux frais de fonctionnement sont, eux, conséquents car ils sont, je le crois, à la hauteur de l'enjeu.

Nous ne voulons pas d'une Métropole fracturée entre, d'un côté des secteurs dans lesquels le coût du logement augmente sans fin reléguant les plus pauvres mais aussi une grande partie des classes moyennes et, parallèlement, structurant des territoires déjà moins attractifs dans une spirale de paupérisation. Pour cela il est nécessaire de produire des logements qui soient adaptés aux besoins et aux moyens de tous les ménages et qui assurent une diversité sociale dans tous les territoires de notre Métropole. L'office foncier solidaire est un des outils qui concourra à cet objectif. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera sans réserve ce rapport. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller BUFFET** : Monsieur le Président, chers collègues, si cette délibération devait représenter l'outil dont se dote la Métropole pour maîtriser son foncier, je pense que ce serait une escroquerie intellectuelle. Vous avez depuis plusieurs mois présenté ce dossier comme étant la mise en place au sein de cette maison d'un outil de maîtrise foncière. Il faut dire à la vérité que ce n'est pas la vérité !

Cette délibération vise à mettre en place un dispositif simple, intéressant, qui consiste à dissocier le foncier du prix de la construction elle-même et ainsi de tenter par ce moyen d'en baisser les prix. C'est une bonne chose de ce point de vue-là mais c'est en aucun cas une délibération qui met en place une vision à moyen et long termes de la maîtrise du foncier sur notre territoire.

Si tel avait été le cas d'ailleurs, j'estime que cette mise en œuvre d'outils fonciers aurait dû l'être depuis bien longtemps. Cela n'a jamais été voulu dans cette maison. Cela a pourtant existé il y a quelques années, cela s'appelait la SEMIFAL (Société d'économie mixte d'intervention foncière de l'agglomération lyonnaise). Cela a permis de maîtriser l'ensemble du quartier de Gorge de Loup et du quartier de l'Industrie, c'était à l'initiative d'ailleurs de monsieur Michel Noir et même de son prédécesseur, ce qui a permis ensuite à monsieur Barre et à monsieur Collomb d'ailleurs de pouvoir développer correctement l'ensemble de ces quartiers.

Mais ce n'est pas l'objet de la délibération. Ce que nous souhaitons, dans notre groupe, c'est qu'effectivement soit mis en place, au sein de cette maison, un outil de maîtrise foncière qui permette d'afficher clairement une stratégie de moyen et de long termes qui permette, à l'intérieur de cette stratégie de moyen et de long termes et des outils mis en place, que l'on puisse effectivement décliner ensuite dans les projets immobiliers qui seront portés, du logement social, de l'accession sociale à la propriété et de l'accession libre, c'est-à-dire que l'on retrouve dans nos projets un parcours résidentiel complet et non pas une politique de "petites touches" qui, pour répondre sans doute je le crois, à des circonstances électorales qui arrivent pour pouvoir dire "Regardez ce que nous avons mis en place !".

Ce n'est pas la décision de fond dont nous avons besoin. La décision de fond dont nous avons besoin, c'est un véritable outil de moyen et de long termes parce que la situation dans laquelle nous sommes, avec un prix du foncier qui s'envole, pour ne pas dire un prix qui brûle, nous ne prenons pas la bonne décision. Cela est dû essentiellement à la disparition au sein de notre territoire de la classe moyenne qui ne trouve plus à se loger dans le cœur de la Métropole. Ce n'est que le résultat d'une situation, certes, madame vous l'avez évoquée tout à l'heure, de l'attractivité heureuse de notre territoire mais c'est aussi le résultat du fait de ne pas avoir anticipé la maîtrise du foncier pour qu'aujourd'hui nous nous trouvions dans cette situation-là. Si tel avait été le cas, nous n'en serions pas là.

Et je dis, au moment où nous allons voter cette délibération parce que le groupe la votera naturellement, elle constitue une avancée, qu'en aucun cas elle ne constitue l'outil de maîtrise foncière utile et absolument nécessaire à notre territoire si l'on veut, dans quelques années, être en mesure de pouvoir maîtriser le prix de sortie de nos logements qui, comme chacun l'a bien établi ici, dépend d'abord du prix du terrain et de rien d'autre. Voilà ce que je souhaitais dire au nom de notre groupe, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur Le Faou.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments de réponse au regard des différentes et nombreuses interventions de cette après-midi sur cette délibération importante. Je vais tout d'abord apporter quelques précisions sur la façon dont est calculé le niveau de redevance sur le loyer pour l'usage du foncier.

Nous nous sommes basés sur un calcul portant sur la charge foncière admissible pour permettre la réalisation d'un programme avec, je le rappelle, des prix de sortie des logements, donc des murs des appartements que vont acquérir les futurs ménages qui logeront à l'intérieur de ces logements, fixés à 65 % du plafond du PSLA (prêt social location-accession), ce qui permet d'avoir un prix de sortie, par exemple sur Lyon intra-muros, à 2 800 € TTC

du mètre carré là où aujourd'hui le prix moyen du marché sur Lyon intra-muros en accession classique tourne au-dessus de 5 000 €.

Pour ce faire, nous avons défini la part de déficits fonciers que devait porter notre organisme de foncier solidaire et regardé ce que nous pouvions mettre en face en termes de redevance compte tenu de la mobilisation de ce foncier sur des durées longues et qui seront donc financés, pour certains d'entre eux, par des prêts longue durée apportés par la Caisse des dépôts et de consignations, ce qui nous fait ressortir aujourd'hui à un niveau de redevance que nous estimons aux alentours de 1,50 €, alors certes ce n'est pas ni le modèle rennais ni le modèle parisien, ni le modèle lillois, c'est tout simplement notre modèle, le modèle lyonnais qui permet, d'une part, de financer ces opérations, à la fois de faire financer par le biais de cette redevance, les frais de fonctionnement futurs de la structure et de générer aussi un minimum de fonds propres qui permettront ensuite de régénérer un certain nombre d'autres opérations et donc on souhaite surtout se placer dans un modèle qui soit plus vertueux en la matière.

Concernant l'encadrement des loyers, je pense que ce propos et ces interventions sont maintes fois revenus ici au sein de notre assemblée, nous avons fait la preuve que nous n'avons pas besoin d'encadrer les loyers sur le marché lyonnais parce que nous observons l'ensemble des références qui existent aujourd'hui sur notre marché, notamment via un outil mis en œuvre par l'Agence d'urbanisme et qui est partagé de façon partenariale avec un certain nombre d'acteurs qui contribuent à la chaîne de l'habitat sur notre territoire. Et tout ceci montre que, quand bien même nous soyons dans une situation tendue, les loyers restent raisonnables sur notre marché et à la relocation, on ne constate pas de phénomène inflationniste et donc on souhaite, bien évidemment, faire en sorte que nous puissions conserver une économie non-administrée des loyers sur notre territoire.

Concernant l'exonération de la TFPB, cette exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties est du ressort des communes. La possibilité en est donnée par la loi, une possibilité d'exonération, jusqu'à une hauteur de 30 % de la taxe foncière qui pourrait être perçue par la commune. Il s'agit là d'une décision imputant à l'échelon communal et non pas métropolitain.

Enfin, d'autres remarques relatives aux différentes interventions : je pense qu'il ne faut pas non plus se méprendre sur ce dispositif. C'est un dispositif nouveau, c'est un outil supplémentaire dans notre boîte à outils de l'habitat. Il ne va pas régler l'ensemble des problèmes. L'objectif au travers de la mise en œuvre de cet outil, c'est de faire en sorte que l'on puisse permettre, de façon plus aisée, l'accès à la propriété des primo-accédants ou des ménages modestes et ainsi conserver, au cœur de nos villes, au cœur de notre agglomération, une mixité sociale et permettant notamment à la classe moyenne de conserver et de trouver toute sa place sur notre territoire.

En effet, un certain nombre d'intervenants l'ont précisé, nous sommes sur un territoire très attractif qui crée beaucoup d'emplois, qui crée cette attractivité et qui crée aussi aujourd'hui une difficulté d'accès au logement et c'est cette difficulté d'accès au logement que nous souhaitons combattre et faire en sorte que nos concitoyens puissent, dans certains cas, parce qu'une partie d'entre eux n'ont pas accès au logement social, une partie d'entre eux ne veulent pas n'être que locataires, ils veulent être propriétaires de leur logement et ce que nous proposons, au travers de la mise en œuvre de cet outil, c'est de permettre un parcours résidentiel positif sur notre territoire et que ce soit un premier pied à l'étrier pour ceux d'entre eux qui souhaitent devenir propriétaires.

Enfin, sur les volumes de production, nous démarrons avec un objectif d'une centaine de logements pour l'année 2020 en production neuve et une cinquantaine de logements en acquis-amélioré qui pourraient être notamment des biens fléchés dans le cadre des préemptions qui interviennent ici ou là sur notre territoire métropolitain.

L'objectif à terme est de monter en puissance avec 550 logements par an au travers de l'OFS métropolitain : 450 en construction neuve et une centaine en acquisition-amélioration et, en complément, les bailleurs qui le souhaitent et qui pourraient créer leur propre OFS, parce que c'est une disposition législative qui le permet, de faire en sorte qu'un certain nombre de biens qui sont aujourd'hui détenus par les bailleurs, et comme le modèle économique des bailleurs est en train d'évoluer et qu'ils doivent arbitrer un certain nombre de ces biens, de faire en sorte que là où, notamment, nous souhaitons maintenir une part de parc abordable et accessible sur certains territoires, ces biens, au lieu d'être cédés directement à des locataires, puissent être cédés à un OFS et donc maintenir ainsi *de facto* un parc abordable sur le territoire métropolitain.

Enfin, pour terminer sur la question de la maîtrise foncière, je pense qu'il y a une méprise chez notre collègue François-Noël Buffet sur la destination de cet outil. Cet outil, et je l'ai rappelé, c'est un outil supplémentaire dans notre boîte à outils de l'habitat. Nous nous sommes engagés à mettre en œuvre de la maîtrise foncière et ce, pour notamment alimenter un certain nombre de nouvelles opérations d'aménagement qui seront réalisées sur notre territoire, ou éventuellement la réalisation d'espaces publics, ou éventuellement la réalisation d'équipements publics, soit pour le compte de la Métropole, soit pour le compte des communes ou encore pour permettre le développement économique de notre territoire dans les années qui viennent.

Et pour ce faire, nous agissons en régie directe, il n'y a pas besoin aujourd'hui de créer un outil supplémentaire alors que nous avons la capacité à agir, et elle existe aujourd'hui au niveau de la Métropole, y compris aujourd'hui un certain nombre d'acteurs s'en plaignent parce que nous préemptons un peu trop ou nous sommes un peu trop

présents sur la maîtrise foncière. Qui veut dire outil supplémentaire, veut dire aussi outil de fiscalité supplémentaire. Donc si vous souhaitez, monsieur Buffet, mettre en œuvre un établissement public foncier, ce qui veut dire aussi instituer une fiscalité supplémentaire sur notre territoire, il faut le dire et il faut le dire y compris ici, au sein de cette assemblée.

En tout cas, nous avons fait un choix différent, nous faisons le choix de nous doter d'outils supplémentaires pour notre politique de l'habitat et nous gérons la question du foncier en interne, en régie directe parce que nous avons le niveau d'ingénierie satisfaisant pour pouvoir le conduire, nous avons aussi les moyens financiers pour pouvoir le faire. Nous sommes d'ores et déjà en train de maîtriser un certain nombre de fonciers, un certain nombre de vos collègues y compris qui siègent dans votre groupe pourraient le dire, avec de la maîtrise foncière d'un certain nombre de grands tènements provenant d'opérateurs économiques nationaux ou locaux. En tout cas, c'est la direction que nous souhaitons prendre. Nous pensons qu'il faut maîtriser au mieux et au plus près le foncier en amont pour faire en sorte que nous puissions produire, dans les années qui viennent, les équipements dont nous avons besoin et assurer à bon prix et à bon compte notre développement urbain, merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Le Faou. Quelques mots très rapides pour compléter ce que vient de dire Michel Le Faou, d'abord pour remercier les interventions des différents groupes qui, je crois, se sont tous accordés à faire le même constat et se sont tous accordés à dire qu'il fallait continuer à bouger et à avancer sur ces sujets-là.

L'office foncier solidaire est une brique. Il est une brique avec d'autres mesures que nous avons prises, certaines que nous avons reprises, certaines que nous avons intensifiées. Et je suis heureux, monsieur Buffet, de votre forme de fougue sur ce sujet qui, bien sûr, vous l'avez dit aussi, est complètement déconnecté de la période électorale.

Cette proposition-là, c'est une brique et donc il y aura, et j'en suis sûr, dans la période qui s'ouvre, d'autres propositions, Michel Le Faou l'a dit, la capacité à agir existe déjà sur les réserves foncières. Elle existe en intensifiant et en augmentant le budget à destination des réserves foncières. Cela a déjà été fait, cela peut être fait de manière encore plus intense, le plafonnement des prix de vente de logements neufs dans nos nouveaux projets urbains, on a eu l'occasion de l'évoquer à chaque fois que l'on a présenté un certain nombre de projets.

Cette période va nous permettre, aux uns et aux autres, de faire des propositions claires et vous serez invités, comme d'autres, j'imagine, à en faire, peut-être sans faire appel trop aux recettes qui existaient auparavant mais qui avaient le mérite d'exister, qui ont produit des effets mais des effets dans une situation qui était complètement différente avec des enjeux qui, aujourd'hui, à mon sens, sont plus intenses et des outils à notre disposition qui sont bien différents et, sans doute, plus nombreux. Je vous remercie.

Nous avons à désigner les représentants. Monsieur Buffet, je vous passe la parole mais on ne va pas instituer un dialogue trop long sur le sujet parce que l'on y a passé déjà beaucoup de temps mais je vous en prie.

**M. le Conseiller BUFFET** : Soit nous sommes dans une assemblée pour débattre, soit nous ne débattons pas, auquel cas il faut que les choses soient claires.

Je voudrais simplement dire que, si le système de maîtrise foncière que vous avez mis en place avait montré de l'efficacité, nous ne serions peut-être pas dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui car la situation actuelle n'est pas un point de départ mais un point d'arrivée.

Je revendique clairement la création d'un outil de maîtrise foncière. Oui, je pense que c'est absolument nécessaire dans la situation dans laquelle nous sommes. Reste à savoir la manière dont il est construit sur les aspects techniques mais, sur le principe, je revendique haut et fort la mise en place au sein de cette Métropole d'un outil de maîtrise foncière. Ce n'est pas une question de fougue monsieur le Président, c'est juste une question de volonté de construire cette Métropole immédiatement et dans son avenir, c'est tout.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci monsieur Buffet de cette information.

Avant de procéder à la désignation de nos représentants, je vais mettre le dossier aux voix.

Adopté, le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain s'étant abstenu et le groupe Rassemblement pour une nouvelle Métropole ayant voté contre.

---

**Désignation de représentants au sein des instances de l'association  
organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon**

**(Dossier n° 2019-3795)**

**M. LE PRÉSIDENT** : Nous devons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein des instances de l'association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaires : M. Michel LE FAOU et Mme Hélène GEOFFROY,
- suppléants : M. Pierre CURTELIN et Mme Nathalie FRIER.

Y-a-t-il d'autres candidats ?

*(Absence d'autres candidatures déclarées).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

*(Accord unanime).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés, Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, Communiste, Parti de gauche et républicain et Rassemblement pour une Nouvelle Métropole s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3796 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Vénissieux - Conventions de programmes pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général (PIG) Énergie 2 2019-2023 et de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) copropriété dégradée La Pyramide 2019-2022 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3796. Madame Vessiller, vous avez la parole.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur** : Il s'agit d'une délibération sur Vénissieux pour prolonger le PIG énergétique de Vénissieux, la commission a donné un avis favorable monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. La Conférence a retenu une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

L'intervention est retirée.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je vous remercie. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

---

**N° 2019-3799 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon - Financement de la reconstitution de l'offre démolie et de l'ingénierie - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3799. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, une délibération importante qui nous est proposée ce soir. Il s'agit de la convention-cadre de renouvellement urbain de la Métropole de Lyon dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain.

Je voudrais juste rappeler un certain nombre d'éléments : une convention-cadre qui concerne 14 sites de projets qui concernent directement la vie au quotidien de 100 000 de nos concitoyens avec un certain nombre d'actes forts qui vont être mis en œuvre au titre de ce nouveau plan de renouvellement urbain.

Je voudrais juste rappeler ici quelques chiffres : 14 projets qui sont en cours de définition mais, pour certains d'entre eux, qui ont déjà fait l'objet d'un passage en comité d'engagement de l'ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine) et un certain nombre de nos collègues se sont publiquement félicités de ce passage en comité d'engagement de l'ANRU. Nous en avons passé huit sur les 14, il en reste encore six mais qui sont, pour certains d'entre eux, déjà passés, nous attendons les comptes rendus dudit comité d'engagement.

Je rappellerai juste que c'est un investissement prévisionnel, tout financeur confondu, sur notre territoire qui sera de l'ordre de 2,5 milliards d'euros, bien évidemment avec une part importante apportée par l'Agence nationale de renouvellement urbain, apportée aussi par la Métropole de Lyon, par les communes et aussi par la mobilisation de fonds propres des bailleurs.

Ce programme porte une requalification et une diversification des logements au sein des quartiers en politique de la ville, avec un objectif de démolition d'environ 5 000 logements, de la réhabilitation de 8 200 d'entre eux et 8 400 logements neufs qui seront produits au titre de la diversification et, notamment, sur les quartiers en question.

Cela va concerner aussi la mise en œuvre d'une vingtaine d'opérations d'aménagement d'ensemble, soit par le biais de ZAC ou de PUP (projet urbain partenarial), cela permettra la création ou la transformation d'un certain nombre d'espaces publics, cela permettra de remailler un certain nombre de quartiers. Enfin, un élément significatif que nous souhaitons aussi mettre en avant, c'est que nous souhaitons faire en sorte aussi que ces opérations de renouvellement urbain puissent être aussi le support d'opérations de développement à vocation économique au sein de ces quartiers avec la création de commerces, de locaux tertiaires, de locaux de formation ou de locaux d'activités parce que c'est aussi une forme de diversification dans des quartiers qui étaient jusqu'à présent plutôt monofonctionnels.

Et enfin, il faut le noter, un grand nombre de créations ou de réhabilitations d'équipements publics avec de nouveaux groupes scolaires, des centres sociaux, des espaces dédiés à la vie associative, des maisons de santé, des équipements sportifs, des médiathèques et y compris même des cinémas. Cela montre, en tout cas, que l'ensemble des acteurs sont mobilisés sur ce sujet et sur cette question et je tiens à souligner l'excellence du travail partenarial qui a pu être réalisé avec l'ensemble des Maires, des services techniques des communes, les services de la Métropole et les bailleurs qui ont su se mobiliser sur ce sujet important pour l'équilibre de notre agglomération dans les années qui viennent. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Huit minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Merci monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, comme l'indique cette délibération, le nouveau PNRU, après le protocole de préfiguration, doit formaliser à la fois des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain quartier par quartier, nous les aurons bientôt et une convention-cadre de renouvellement urbain qui est l'objet de la présente délibération.

Il s'agit de rattacher ces quartiers à la ville, désenclaver, lier, greffer, d'y introduire de la mixité résidentielle et fonctionnelle, de leur redonner une attractivité urbaine. Enfin, ces projets s'inscrivent dans la continuité des projets engagés, c'est-à-dire développement économique, emploi, insertion, formation, habitat, déplacement, mobilité, cadre de vie, santé, culture, éducation, jeunesse, lien social.

La convention-cadre qui nous est soumise fixe les modalités de reconstitution de l'offre démolie, les règles et objectifs en matière d'attribution et de relogement mais aussi met en lumière l'ensemble des politiques publiques mobilisées par la Métropole au service du renouvellement urbain et, notamment en matière d'habitat, les orientations de la Métropole sont fixées dans le plan d'urbanisme et d'habitat. Elles visent une agglomération plus solidaire et équilibrée en améliorant l'attractivité de l'offre résidentielle des quartiers et en poursuivant le rééquilibrage territorial de l'offre sociale à l'échelle de la Métropole lyonnaise et, en matière d'attribution, prendre en compte bien sûr les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires que nous avons votés le 18 mars dernier et avoir une attention particulière sur les quartiers en renouvellement urbain dans lesquels il y a lieu d'inverser les logiques ségrégatives à l'œuvre.

Si nous allons voter, bien sûr, cette délibération, nous nous interrogeons quand même sur deux questions essentielles et, notamment, sur la possibilité d'inverser ces logiques ségrégatives qui sont d'ailleurs aussi le même débat que l'OFS.

En matière d'habitat, première question tout d'abord, je ne vais pas revenir sur mes propos du 18 mars dernier car, je le répète, on revient toujours sur la question de la production de logements neufs abordables car encore faut-il, comme je le disais, avoir des logements attribués et que ceux qui en ont le plus besoin puissent en payer le loyer.

La réduction drastique des ressources du logement social : près d'un milliard par an pendant cinq ans, la stratégie de vente du patrimoine HLM, la baisse des allocations logement, la suppression de l'APL accession, le relèvement du taux de TVA à 10 % pour les opérations de reconstruction du logement social, c'était en 2019 mais en 2020, ça va continuer puisque 900 M€ de ponctions supplémentaires sur les Offices HLM, la non-revalorisation des APL et avec les aides au logement en temps réel, près de 1,2 million de ménages ne percevront plus cette aide.

L'État devrait puiser encore 500 M€ sur la trésorerie d'action logement dans le cadre du budget 2020. Les bailleurs sociaux portent les deux tiers des investissements de rénovation urbaine. Leur imposer une ponction de 6 milliards d'euros entre 2018 et 2020 pour des raisons purement budgétaires va entraîner un recul de l'investissement tant dans la construction neuve que dans la rénovation, les mises en chantier sont en recul de 7 % en 2018. Il est inévitable que la réduction de leurs moyens aura des conséquences en profondeur sur la capacité à soutenir une offre de logement décent à des locataires dont le revenu moyen baisse chaque année. À ce propos, je vous rappelle, monsieur le Président, notre demande d'une Commission générale avec les Offices HLM de la Métropole.

Il nous apparaît donc urgent de prendre des mesures et nous vous en proposons deux : sur l'encadrement des loyers, j'ai entendu ce qu'a dit monsieur Le Faou mais nous ne partageons pas cette analyse, de même sur les propos qu'a dit monsieur Buffet et aussi le refus de la vente en bloc du patrimoine HLM.

Si la Métropole veut en effet réguler le prix des logements contre le risque d'exclusion de son coût, comme vous l'avez dit monsieur le Président, et lutter contre la gentrification des villes-centres, l'OFS que nous venons de voter, s'il est une première réponse, n'est pas à la hauteur de l'urgence et surtout pas en termes de dotation de 4 M€. Je rappelle quand même que les Offices HLM auront perdu 20 M€ suite à la loi Elan.

Donc nous, nous pensons qu'il faut venir à l'encadrement des loyers qui non seulement, monsieur Le Faou, permet d'encadrer les loyers existants mais aussi de peser sur les investisseurs et de peser sur la charge foncière et le coût du foncier parce que c'est bien ce que nous recherchons et, aujourd'hui, s'il y a une boîte à outils, force est de constater quand même que, vu l'envolée et l'explosion du coût du foncier, et bien notre boîte à outils et nos outils doivent certainement être revisités.

Alors que les prix progressent toujours à Lyon, le prix moyen au mètre carré s'établit aujourd'hui à 4 070 €, en hausse de 5,7 %, les loyers ont gagné en un an à Lyon 6 % ! L'offre disponible est en baisse de 14 %. En 10 ans dans notre Métropole, les prix moyens ont augmenté de 30 % et l'offre disponible a baissé de 13 % en moyenne. Comment voulez-vous que les prix, miraculeusement, baissent avec cette évolution ? Et le nombre de réservations en bloc faites par les bailleurs sociaux est en nette baisse. L'encadrement des loyers devient donc une nécessité si l'on veut tenir les engagements de cette convention ANRU car sinon, la fracture territoriale et sociale ne pourra que s'élargir encore. Paris, Lille, Berlin, New-York, Stockholm l'ont fait, cela ne coûtera d'ailleurs rien à la Métropole de prendre une telle décision.

Mais il nous apparaît aussi que la Métropole doit avoir une réflexion sur la vente en bloc des logements sociaux imposée aux offices HLM : 40 000 logements, alors que l'organisme national de vente (ONV HLM), prévu par la loi Elan et porté par Action logement, se met en place pour faciliter et accompagner la vente de logement HLM dans les meilleures conditions. Ces ventes, je le rappelle, sont réalisées pour compenser les ponctions opérées par l'État, nous allons tout droit vers la financiarisation du modèle économique du logement social.

Mais, bien sûr, pour compenser ces ponctions réalisées sur les bailleurs sociaux, le Gouvernement recourt aux ventes de logements sociaux les mieux situés dans les territoires et donc cela va à l'encontre de ce que nous sommes en train de dire dans ce contrat et ce protocole. La vente massive de logements ne saurait compenser la baisse de ressources des bailleurs sociaux, il faut au contraire leur redonner des marges de manœuvre financière. Nous devrions plutôt avoir ce courage et, d'ailleurs, aller dans le sens du renouvellement urbain. Il n'est d'ailleurs ni raisonnable ni efficace, pour une politique publique, de ne pas prendre l'avis des Maires en compte. Je vous rappelle que nos amendements n'ont pas été admis et que les Maires aujourd'hui ne peuvent plus s'opposer alors que dans cette Métropole, nous demandons plus de pouvoir aux Maires, c'est tout de même quelque chose qu'il faut aussi dire aujourd'hui.

Alors suivons l'engagement d'Anne Hidalgo, lors du Congrès HLM la semaine dernière, qui vient de dire : "Nous ne vendrons pas les logements sociaux à Paris". Bien entendu, sauf les 8 000 à 9 000 que l'on vend tous les ans aux locataires, en accord avec le Maire. D'ailleurs Action logement que j'ai auditionnée a bien répété qu'elle ne procéderait à aucune vente si le Maire de la commune n'était pas d'accord, dont acte, et j'invite les Maires à bien vérifier ce qui est fait puisque cela peut même leur faire baisser leur taux de logements sociaux. Je rappelle que la Ville de Lyon est à 21 %, comme la Ville de Paris, et qu'il faut arriver à 25 % donc il serait peut-être utile de ne pas trop vendre de logements sociaux.

Notre deuxième question, c'est la cohérence du plan de pauvreté avec la politique de logement et de renouvellement urbain. Nous avons également aujourd'hui voté des mesures pour lutter contre la pauvreté. Mais comment ne pas s'interroger sur les conséquences de la baisse et de la non-indexation APL ? Mais aussi des conséquences de la réforme de l'assurance chômage : 4,5 milliards d'économies en 3 ans. Je ne sais pas comment

les gens vont pouvoir continuer d'emprunter, déjà qu'ils n'y arrivent pas ! Et puis, bien sûr, tout le débat sur le RUA (revenu universel d'activité) annoncé pour lutter contre le non-recours aux aides donc pour bénéficier à plus de personnes, seulement le Gouvernement l'annonce à budget constant, il y a donc là une contradiction majeure. L'APL ne fait pas partie des minimas sociaux pourtant, comme l'AAH (allocation aux adultes handicapés), elle devrait rentrer dans le RUA.

Donc aujourd'hui nous posons cette question parce que ce sont des annonces extrêmement préoccupantes qui vont vraiment à l'inverse de ce que nous demandons de voter aujourd'hui par solidarité et qui vont interroger aussi nos offices de la Métropole de Lyon puisque je vous rappelle qu'il y a un tiers payant et donc, s'il est dans le RUA cela va quand même poser un problème. Donc nous demandons en grande majorité dans les quartiers concernés par la rénovation urbaine, que nous puissions faire très attention à la cohérence des politiques publiques, y compris nationales et locales, que nous poursuivons.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci madame Guillemot. Trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Président, chers collègues, les moyens mis par l'ANRU et la Métropole sur les quartiers des 14 sites de la politique de la ville sont importants en termes d'investissement pour permettre une amélioration des quartiers concernés. Si les transformations urbaines sont souvent nécessaires, il nous semble que la plus grande vigilance est de mise quant aux démolitions : 2 000 identifiées à ce jour, qui finiront sans doute à plus de 5 000, ce qui nous paraît très élevé, trop élevé.

Certes, certains bâtiments sont impossibles à rénover, mal conçus, trop dégradés, mal placés. Pour autant, on va démolir des logements à très bas loyer qui, même reconstitués, risquent de ne pas être à des niveaux comparables. On va parfois démolir des immeubles, auxquels les habitants sont attachés, habitants qui ont été peu associés à certains projets, en dépit des conseils citoyens ou des objectifs de concertation affichés et on démolit même parfois des immeubles contre l'avis initial du bailleur.

La question urbaine est importante mais d'autres aspects de la politique de la ville ou de nos politiques publiques le sont aussi pour faire évoluer les quartiers. Pourquoi, à l'instar de La Duchère par exemple, tous les quartiers ne sont-ils pas labellisés éco-quartiers, alors que partout sur le territoire, à l'aune de l'urgence écologique, il faudrait en intégrer toutes les composantes quand on fait (ou refait) la ville, la lutte contre les îlots de chaleur en est un exemple, la desserte en transports en commun un autre. Par ailleurs, nous proposons aussi d'inscrire ces quartiers dans la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée, comme cela a été fait sur Villeurbanne-Saint-Jean.

Ne doutant pas que vous entendrez notre alerte sur la démolition et la concertation, ainsi que nos propositions, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller AUGOYARD** : Merci monsieur le Président. En ce jour d'hommage national, comme on l'a fait tout à l'heure, je ne peux pas intervenir sur ce sujet aujourd'hui, sans avoir une pensée pour le Président Chirac qui, rappelons-le, avait relancé la politique de la ville lors de son second mandat, comme l'a d'ailleurs si bien rappelé ces derniers jours Jean-Louis Borloo, qui était son Ministre de la ville et de la cohésion sociale.

Cette délibération est l'occasion de rappeler que la politique de renouvellement urbain est essentielle dans une Métropole comme la nôtre afin de corriger les déséquilibres qui se sont malheureusement installés dans le temps. L'investissement public a été très important. Les mauvaises langues diront que l'on est plus près du tonneau des Danaïdes qu'autre chose, pourtant, même si la route est encore longue et que beaucoup reste à faire, l'argent qui a été dépensé ne l'a pas été en vain et il convient de préserver les marges de manœuvre budgétaire future car beaucoup reste à faire.

Le renouvellement urbain ne doit pas se résumer au béton. Les quartiers concernés sont d'abord des quartiers habités. Je me souviens des difficultés dans l'accompagnement des habitants au début du grand projet de ville de La Duchère car l'urbain avait un peu effacé l'humain mais depuis, les choses se sont grandement améliorées dans l'accompagnement des habitants et on peut s'en réjouir.

Améliorer la vie de ces quartiers et de leurs habitants, ce n'est pas seulement raser des barres et disséminer le logement social dans les autres quartiers de l'agglomération. On ne peut penser renouvellement urbain sans penser mobilités, emploi, insertion, éducation, installation de grands équipements. Aujourd'hui, une nouvelle impulsion est nécessaire car nous sommes au milieu du gué. On ne peut pas dire que la situation, par exemple à La Duchère, au Mas du Taureau ou encore aux Minguettes, ou dans bien d'autres quartiers encore de notre Métropole, est telle que la puissance publique n'a plus besoin d'y continuer ses efforts. Nous voterons donc cette délibération avec enthousiasme.

Par contre, monsieur le Président, c'était une fausse conclusion, une Commission générale serait peut-être l'occasion de faire le bilan et de regarder les perspectives de la politique de renouvellement urbain dans notre Métropole : l'action publique a-t-elle été efficace ? Où et comment doit-on la corriger ? La situation de l'emploi s'est-elle améliorée ? L'insécurité a-t-elle reculé ? La précarité énergétique a-t-elle été réduite ? La mixité sociale est-elle vraiment assurée ? Enfin, répondre à la question qui nous importe à tous : les habitants vivent-ils mieux dans nos quartiers ? Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Quatre minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET** : Monsieur le Président, chers collègues, nous partageons l'objectif de cette convention de redéploiement de l'offre sociale à l'échelle de la Métropole. Si des résultats significatifs ont déjà été obtenus, il reste beaucoup à faire pour un redéploiement qui concerne tous les quartiers et, bien entendu, les communes en carence. Nous demandons un plan basé sur l'objectif clair, pour toutes les communes, d'atteindre les 25 % dans le prochain mandat. Nous sommes convaincus que le logement social, c'est-à-dire le logement public, a sa place partout, sous des formes à imaginer, loin de l'image dégradée et répétitive de l'urbanisme des grands ensembles.

Cependant, le redéploiement ne peut conduire à ne plus construire dans les quartiers et les villes populaires. La délibération confirme la demande à l'ANRU de dérogation pour les communes comptant plus de 50 % de logements sociaux. Nous n'avons pas connaissance d'une réponse officielle de l'ANRU et, pourtant, nous sommes convaincus que ne pas construire de logement social neuf dans les QPV, c'est préparer dans 20 ans une nouvelle fracture entre logements neufs en accession et logements sociaux anciens qui concentreront toutes les pauvretés, parce qu'ils seront les derniers îlots de bas loyers.

Oui, il faut du logement social neuf partout, avec des loyers accessibles aux familles relevant des minimas sociaux. Il n'est pas nécessaire d'être un expert pour tenir un raisonnement simple : le niveau actuel des subventions conduit, en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), à des loyers de 6 € le mètre carré, très au-dessus des loyers dans les logements démolis (souvent proches de 3 €). Pour atteindre ce niveau, il faut diviser par deux la charge à financer par le bailleur, ce qui revient, en gros, à plus que doubler le niveau de subventions et j'en profite pour rappeler à notre collègue Béatrice que ce n'est pas parce que ces immeubles sont vieux que les loyers sont bas c'est parce qu'à l'époque ils étaient plus financés, ce qu'il faut donc mettre en cause c'est la politique actuelle du logement.

Nous répétons que le financement de la construction est totalement insuffisant et nous demandons, une nouvelle fois, le retour à une véritable aide à la pierre du niveau de ce qui existait avant la réforme Barre. C'est une condition de réussite de la rénovation urbaine.

Concernant les règles et objectifs en matière d'attribution et de relogement, nous suivons avec attention l'énorme travail réalisé par tous les acteurs du logement dont nous connaissons bien les efforts. Nous mesurons l'ampleur du travail nécessaire dans l'objectif global du NPNRU, dans le contexte d'une tension toujours plus forte avec six demandes pour une offre, un taux de rotation toujours plus bas. Il faut sans doute renforcer la convention de minoration de loyer, qui semble peu utilisée, et dont, au passage, nous demandons un bilan sur les opérations du protocole de préfiguration. Mais le fond est la question très politique des objectifs du relogement : répondre aux besoins des habitants concernés, dont 60 % demandent à rester dans leur ville et souvent dans leur quartier, ou chercher une répartition de ces populations pauvres sur d'autres quartiers pour une meilleure "mixité sociale".

Oui, il faut éviter de concentrer sur un même site les populations les plus pauvres mais, contrairement à la formule utilisée par Gérard Collomb, à l'époque Président de la Métropole, cela ne produit pas de quartier mono-ethnique, au contraire, cela concentre les difficultés sociales et culturelles avec des dizaines d'origines différentes dans un même bâtiment.

Mais, au moment où nous disons qu'il faut rendre le locataire acteur de sa demande, pourquoi devrions-nous dire le contraire pour certains ? Il peut exister des situations qui rendent nécessaire d'orienter le relogement, mais nous défendons le droit des habitants à choisir leur quartier, leur type de logement. Pour des personnes à qui le relogement est imposé, il doit devenir une opportunité de mieux répondre à leur besoin. D'ailleurs, il n'y a pas de refus du principe de relogement mais souvent des difficultés d'acceptation pour des raisons liées aux attentes du locataire. Le fond de la difficulté est que nous avons, en-dehors de ces quartiers, trop peu de logements équivalents aux démolis et aux mêmes niveaux de loyers, ce qui rejoint le point précédent sur le niveau de loyer dans la reconstitution. C'est pourquoi nous demandons d'accélérer le programme de reconstitution afin de créer de nouvelles capacités avant le relogement. C'était l'esprit initial du NPNRU, reconstitution avant démolition, malheureusement abandonné.

Nous demandons pour ce point une étude du potentiel de relogement des futures démolitions, permettant de fixer des objectifs de relogement par bailleur et par quartier en tenant compte des taux de rotation et permettant d'orienter les efforts de construction pour garantir la réponse aux besoins en relogement. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Monsieur Le Faou, vous vouliez dire un mot je crois ?

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Oui, quelques éléments de réponse suite aux différentes interventions. Je ne vais pas revenir sur l'encadrement des loyers, cela a été abordé tout à l'heure mais je voudrais juste rappeler à notre collègue Annie Guillemot que, dans le logement social, le niveau des loyers est encadré. Il est fixé par la loi et c'est bien ce dont nous parlons ici au travers de cette convention au titre du NPNRU.

Concernant les ventes des bailleurs, nous avons ce matin une réunion avec les Maires de la Métropole pour préciser le dispositif que l'on se propose de mettre en œuvre pour accompagner ce processus de vente des bailleurs en direction soit des locataires, soit en direction de l'OFS et y compris en mentionnant, et ce qui a été fait clairement ce matin, dans ce dispositif-là, un certain nombre d'obligations que devront respecter les bailleurs et faire en sorte que, notamment sur les communes où la situation de carence, au titre de la loi SRU, les situations en question soient étudiées finement, que l'on fasse aussi attention à la future constitution des copropriétés et notamment en plafonnant le nombre de vente au sein d'un ensemble immobilier pour faire en sorte que l'on ne se retrouve pas dans une situation de copropriétés fragiles ou dégradées ultérieurement.

Autre élément sur le financement, plus largement, du NPNRU, tout le monde se souvient ici lorsque, ce dispositif a été mis en œuvre sous la précédente mandature présidentielle, que ce dispositif n'était financé qu'en partie et qu'il a fallu qu'en cours de dispositif, des financements soient rajoutés et, notamment, avec l'apport d'un financement conséquent provenant d'Action logement au titre d'une ponction sur la participation des employeurs à l'effort de construction, ce que l'on appelle le 1 % patronal et que l'on peut regretter surtout, qu'à cette époque-là, l'État n'ait pas été au rendez-vous sur cette question et, je le rappelle, sous la précédente mandature présidentielle, l'État n'a pu rajouter qu'un milliard dans ce dispositif qui comprend aujourd'hui 12 milliards de financement. Et on le voit là, il faut aussi une mobilisation partenariale de l'ensemble des financeurs pour faire en sorte que ce genre de dispositif puisse aller à son terme et trouver toute l'ampleur nécessaire.

Enfin, sur la reconstitution de l'offre et les opérations de démolition qui sont en cours, je le rappelle, au titre du protocole de préfiguration, nous avons pu acter la démolition de façon anticipée ou urgente d'un certain nombre d'ensembles immobiliers sur notre territoire qui représentent environ 1 600 et quelques logements. Un grand nombre de ces opérations de relogement sont aujourd'hui arrivées à leur terme, je pense notamment, par exemple, à la barre ICF Monmousseau à Vénissieux, je pense, bien évidemment, au bâtiment I à Mermoz, à La Duchère avec la barre 520-530, à l'UC1 à Bron où les 330 ménages qui occupaient ces logements sont quasiment aujourd'hui tous relogés, il doit en rester une dizaine. Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive de l'ensemble des opérations. Je pourrai aussi citer, bien évidemment, Saint Fons.

Tout ceci montre que, dans un laps de temps relativement réduit, et quand bien même nous ayons une situation particulièrement tendue au niveau du logement sur notre territoire, nous avons réussi à réaliser ces opérations de relogement pour des situations qui, dans la majeure partie des cas, permettent aux ménages de trouver une situation bien meilleure que celle qu'ils ont quittée préalablement. Et je pense, notamment, le fait de permettre à ces ménages de trouver des logements qui ne soient plus des passoires énergétiques et ainsi contribuer aussi à la réduction du montant de leurs charges dans leur futur logement et donc de permettre aussi de faire en sorte que leur situation, à la fois en termes de reste à vivre et de niveau de loyer, soit peu ou prou équivalente à la situation qu'ils quittaient précédemment mais en ayant une situation qui, sur le plan de leur habitat, s'est améliorée, merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je voudrais m'excuser mais une urgence personnelle m'oblige à vous abandonner en cours de Conseil. C'est Marc Grivel qui va prendre la présidence jusqu'à la fin. Je vous remercie et toutes mes excuses.

---

**Présidence de monsieur Marc Grivel  
Premier Vice-Président**

---

**N° 2019-3804 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Parilly - UC1 - Subventions d'équipement à Lyon Métropole habitat (LMH) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3804. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**Monsieur le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable de la commission pour ce rapport qui prévoit le versement du solde de 90 % de la subvention d'équipement à Lyon Métropole habitat, un montant de

846 000 €, dans le cadre de l'opération de démolition de l'UC1, on en a parlé, qui est une barre de 330 logements le long du périphérique à Bron-Parilly dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU approuvé en septembre 2016.

**M. LE PRÉSIDENT** : Trois minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Merci monsieur le Président. Mes chers collègues, le NPNRU prévoit en effet la démolition de 856 logements au titre des opérations urgentes financées par l'ANRU. Leur démarrage rapide permet d'enclencher le processus de renouvellement urbain, peut-on lire dans cette délibération.

Je ne vais pas revenir longuement sur ce point si ce n'est de déplorer à nouveau la lenteur du programme ANRU et le nombre d'études à nouveau développées alors que, dans la délibération précédente, la convention de renouvellement urbain sur le bilan du protocole de préfiguration, on peut lire : "les projets de renouvellement urbain dans les 14 sites de NPNRU dont la définition est déjà bien engagée, en janvier 2016, ont toutefois nécessité de mettre en œuvre un programme d'études important à deux échelles métropolitaine et locale, 98 études ont été conduites dans le cadre du protocole de préfiguration pour un montant de 5,4 M€, ce programme d'études est achevé".

En ce qui concerne l'UC1, de janvier 2016 à fin 2019, quatre longues années pour les habitants, 800 000 € d'études complémentaires pour Parilly. Mais peut-être que la volonté du Gouvernement n'est pas d'aller vite, quand on constate qu'il alloue à l'ANRU, en 2019, 185 M€ seulement dont seulement 25 M€ en crédit de paiement, cela ressemble presque, nos 25 M€, aux HLM.

Et je pourrai donner mon rapport sur la loi de finances pour 2019 à Michel Le Faou, 1 milliard a bien été donné par le Gouvernement de François Hollande et ce Gouvernement est allé chercher 5 milliards à Action logement mais aussi 2,7 milliards sur les Offices HLM, il ne faut pas l'oublier, suite à notre rapport avec Valérie Létard mais je peux vous le donner, aujourd'hui je l'ai.

Je voudrais aussi revenir sur l'ensemble du projet urbain de Parilly et particulièrement sur les nuisances subies par ce quartier coupé par deux autoroutes. Le 18 mars dernier, je vous ai indiqué les comptages 2017 et nous venons de recevoir ceux de 2018 :

- nous sommes à 180 000 véhicules/jour à la jonction Villeurbanne-Bron sur le périphérique, nous étions en 2017 à 169 000,
- 148 000 pour l'A43 à Parilly, en 2017 : 135 000.

Comme en 2017, les axes les plus chargés le matin et le soir sont l'A6 et l'A7 : 110 000 véhicules seulement sous le tunnel de Fourvière, le périphérique est surtout et l'A43, c'est CORALY (coordination et régulation du trafic sur les voies urbaines rapides de l'agglomération lyonnaise) qui vient de nous les envoyer.

Dans son rapport intitulé "Particules de l'air ambiant extérieur" l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'ANSES, met en lumière les particules fines et ultrafines émises par les véhicules. Certains de ces composants volatiles sont si petits qu'ils peuvent passer dans le sang et atteindre le cerveau. Ils ne peuvent pas être bloqués par les masques et les muqueuses. Pour l'ANSES, les preuves d'effets néfastes sur la santé liés à l'exposition aux émissions issues du trafic routier sont fortes. En avril dernier, Greenpeace publiait une carte qui mettait en évidence les niveaux actuels du dioxyde d'azote et, je vous rappelle que la norme française et européenne c'est 40 microgrammes par mètre cube, à Parilly nous en sommes à 80 microgrammes par mètre cube !

À l'heure où la justice est saisie par une famille villeurbannaise et vient de reconnaître une faute de l'État, tout en rejetant les demandes de réparation, pointant les dépassements réguliers des seuils réglementaires pour les particules fines et le dioxyde d'azote, je rappelle que des immeubles n'ont à ce jour pour seule protection qu'un grillage, c'est le cas pour la fin de l'UC1 et pour tout l'UC8. Les habitants demandent la juste réparation des nuisances qu'ils subissent depuis trop longtemps. Ces crédits figuraient déjà dans le NPNRU 1, dans le NPNRU 2 et ce mur antibruit doit être prolongé jusqu'aux tours de l'Isère. Je constate que l'on consacre des fonds à la piétonisation du centre-ville de Lyon et à bien d'autres projets vertueux en matière d'environnement et nous nous en félicitons, mais la Métropole de Lyon ne peut pas ignorer ni oublier ceux qui sont le plus concernés par la pollution sonore et atmosphérique et les délais, sans cesse reculés du prolongement du mur antibruit de Parilly inscrit dans le NPNRU 1 et NPNRU 2, ne sont plus tolérables. Nous nous abstenons sur ce dossier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Un complément par Michel Le Faou.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Très rapidement sur ce sujet et notamment sur le fait que l'on puisse nous reprocher une certaine lenteur dans le relogement, je rappelle juste, pour ceux qui ont un peu l'expérience de ce genre d'opération, que généralement sur un ensemble immobilier, on est en capacité de réaliser environ 60 relogements par an parce qu'il y a un certain processus à respecter, on ne fait pas cela n'importe comment. Il y a

des études sociales à réaliser, il y a des visites, il y a une attention, une humanité à avoir pour faire en sorte que les situations puissent être réglées de la meilleure façon possible. Nous avons 330 logements, sur un rythme de 60 relogements par an, cela nous aurait pris 5,5 années, nous allons ici réussir à le faire en quatre ans, donc je pense que l'on peut se féliciter de ce premier résultat.

Secundo, par rapport aux questions de pollution atmosphérique, c'est aussi tout le sens que l'on souhaite donner à cette opération de démolition sur Parilly et faire en sorte que demain, plus aucun de nos concitoyens soit confronté à cette situation de pollution atmosphérique et je pense que l'on peut tous ici, collectivement, se féliciter du fait que l'UC1, d'ici deux ans, disparaîtra du paysage. La fin du relogement interviendra courant octobre et ensuite il y a toute la purge du bâtiment, à la fois le désamiantage et le grignotage de cette barre, ce qui nous permettra de la voir disparaître.

Sur les aménagements relatifs à la mise en place d'un mur antibruit, c'est en lien avec l'aménagement du carrefour dit "de la Boutasse" qui, pour différentes raisons, est repoussé mais qui sera réalisé un jour. Tout ceci, bien évidemment, sera à réaliser en lien avec les aménagements au titre du NPNRU sur Parilly parce que nous souhaitons, par exemple, en lieu et place de l'existence de l'UC1 qui, aujourd'hui occupe une grande partie du paysage à cet endroit-là, pouvoir recréer un merlon paysager qui permettra, d'une part, de réduire les nuisances sur le centre de Parilly. Derrière ce merlon paysager, les habitants seront à l'abri du bruit et d'un certain nombre de pollutions. Et ce merlon paysager se prolongera ensuite en direction du nord jusqu'au carrefour de la Boutasse. Plus largement, quand on va au-delà et notamment sur l'aménagement de la caserne Raby, un certain nombre de dispositions ont été prises avec la réalisation d'un parti de développement urbain qui contribue à la mise en place d'immeubles tertiaires le long du boulevard périphérique pour créer à la fois un écran phonique pour les habitants qui seront derrière et permettre une meilleure qualité de vie au sein de ce futur quartier.

Je souscris au fait que nous constatons aujourd'hui une augmentation de la circulation automobile et qu'il conviendrait, bien évidemment, de la réduire de façon significative et, en tout cas, c'est ce que nous appelons de nos vœux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Merci pour ces compléments d'information. Juste quelques secondes.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Je n'avais pas vu qu'il y avait l'attribution de la subvention d'équipement aussi à LMH de 846 000 € donc nous voterons pour, parce que dans le projet il y a les deux.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Merci pour cette précision. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3804, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3805 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Vénissieux - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations de démolition du protocole de préfiguration - Plateau des Minguettes - Tour 36 et barre Monmousseau - Subventions d'équipement à Grand Lyon habitat (GLH) et Immobilière des chemins de fer (ICF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -**

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Madame la Conseillère Peytavin a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2019-3805. Madame Peytavin, vous avez la parole.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN, rapporteur** : Le NPNRU de Vénissieux-Minguettes-Saint Fons-Clochettes inclut dans la phase du protocole de préfiguration, au titre des opérations urgentes, les démolitions par Grand Lyon habitat de la tour 36 boulevard Lénine, d'un bâtiment assez dégradé de 76 logements. La démolition aussi par ICF de la barre rue Gaston Monmousseau pour 197 logements. Le Conseil de la Métropole a approuvé, par deux délibérations en 2018, les ouvertures d'autorisations de programme partielles qui correspondait au premier versement de 10 % des subventions aux bénéficiaires des bailleurs sociaux. La présente délibération porte sur le solde de la subvention, soit 90 % du montant. Vous avez les montants sur la délibération. Bien sûr, la commission a approuvé cette délibération.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le Président, chers collègues, nous saluons certaines exigences écologiques de ce projet concernant le nouveau programme national de renouvellement urbain du secteur Monmousseau-Balmes à Vénissieux comme :

- la possibilité de recyclage sur place des déchets de démolition,
- le raccordement systématique au chauffage urbain et l'installation de panneaux photovoltaïques,
- la création de zones de rétention et d'infiltration des eaux pluviales,
- l'amélioration de la trame verte et l'attention portée à la végétalisation des espaces publics comme privés,
- l'intégration de dispositifs de protection de la vie animale,
- la prise en compte des modes actifs pour les déplacements.

Néanmoins, ces ambitions restent bien timides au regard des enjeux écologiques. Concernant l'environnement humain, cette étude fait l'impasse sur les besoins en équipements publics (écoles, centres sociaux) et privés (commerces de proximité, professionnels de santé) de la population actuelle et future (500 logements en plus, cela veut dire 1 300 habitants dont 200 à 400 enfants). Nous demandons donc que soit réalisé un état des lieux sur les besoins des habitants, une perspective d'évolution de ces besoins et des propositions d'aménagement pour répondre à ces besoins nécessairement croissants, d'autant plus que l'augmentation de la population est continue dans les quartiers attenants au projet.

Concernant l'énergie, ce projet ne fait nullement mention de l'énergie solaire comme source de chauffage. Nous demandons donc que le recours à l'énergie solaire thermique soit systématiquement étudié dans les constructions et réhabilitations, en particulier si le raccordement au réseau de chauffage urbain s'avérait impossible. Par ailleurs, nous demandons que l'éclairage public soit conçu afin de limiter son coût énergétique et son impact sur la faune et la flore.

Concernant la gestion des eaux, nous saluons une nouvelle fois les améliorations apportées par ce projet en matière de rétention et d'infiltration des eaux de pluie. En outre, le maintien de cette eau sur le secteur peut participer à la lutte contre les îlots de chaleur grâce à son évaporation ultérieure.

Concernant la végétation, l'objectif de végétalisation de 30 % des surfaces privées nous semble bien insuffisant au regard du rôle essentiel de la végétation dans la lutte contre le réchauffement climatique. Nous demandons donc que ces objectifs de végétalisation soient accrus et que les constructeurs soient incités à végétaliser systématiquement les toits, terrasses et dalles mais aussi les pans de murs pleins. Nous saluons également l'évocation de jardins familiaux dans ce projet. Nous pensons qu'il serait judicieux qu'ils intègrent aussi une parcelle d'un éventuel jardin partagé, facteur de lien social.

Concernant les déplacements à vélo, nous demandons qu'une attention particulière soit portée au respect de la législation sur les locaux de stationnement vélo au sein des immeubles et nous demandons également que des arceaux vélo soient prévus en nombre, en particulier au droit des équipements, sur les commerces et la place du marché qui jouxtent cette opération.

Concernant la circulation automobile, il nous semble qu'une fois de plus, elle n'est que trop privilégiée, en atteste l'espace de circulation et de stationnement qui lui est dédié de manière systématique. Nous demandons donc que le besoin en stationnement soit évalué au regard de la proximité des lignes de transports en commun et des équipements et que l'offre soit donc ajustée en fonction.

Enfin, nous regrettons que la gestion des déchets ne soit pas mentionnée dans ce projet. À ce titre, nous demandons que les constructions intègrent systématiquement des composteurs collectifs afin de réduire drastiquement le volume incinéré de bio-déchets, qui représentent 30 % du poids des ordures ménagères.

Pour conclure, face aux enjeux sociaux de ce projet de renouvellement urbain et aux enjeux écologiques actuels, nous sommes persuadés qu'il est indispensable que ce projet s'inscrive dans une démarche ÉcoQuartier. Cette démarche, soutenue par de solides partenaires institutionnels comme l'ADEME, l'ANRU, l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat), le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) permettrait de répondre aux exigences fondamentales du développement durable tout en contextualisant et adaptant les réponses apportées. Le développement durable n'est pas l'apanage seulement des classes aisées, nous sommes tous concernés et nous avons tous à y gagner ! Nous voterons favorablement pour cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Nous avons cinq minutes d'intervention pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Retirée sur cette délibération qui concerne la démolition des tours 36 et de la barre Monmousseau.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

**M. le Conseiller GIRARD :** Cette délibération porte sur l'opération de démolition de deux bâtiments de très grande taille : la tour 36 dans le quartier de La Darnaise et l'imposante barre Monmousseau située sur la balme des Minguettes dans le cadre de la mise en œuvre du NPNRU.

Même s'il y aurait beaucoup à dire sur la façon dont ce dossier est suivi par la Mairie de Vénissieux, je souhaite ce soir intervenir plus particulièrement sur le projet d'installation d'une usine de concassage en pleine ville, un sujet qui inquiète beaucoup les très nombreux riverains de cette future usine. Il va de soi que les destructions de ces bâtiments très imposants vont générer un volume énorme de gravats. Il est envisagé très sérieusement que le traitement de ces gravats soit effectué sur place avec l'installation d'une usine de concassage et j'ai cru entendre que les choses étaient déjà bien engagées en ce sens.

Une usine de concassage qui, cependant n'empêchera pas les norias de camions puisque, si cette usine devrait être installée proche du chantier de la barre Monmousseau, elle sera éloignée de la tour 36 et des autres démolitions qui pourront suivre. Avec le précédent désastreux de Bron, ce projet d'usine de concassage en pleine ville n'est tout simplement pas raisonnable, il doit être purement et simplement abandonné.

Par ailleurs, je tiens à dénoncer ce soir au nom d'un très grand nombre d'habitants limitrophes de ce futur site de concassage, une démarche bien peu respectueuse de la démocratie de proximité. L'existence d'une consultation de la population sur ce sujet a été discrètement portée à la connaissance des quelques personnes présentes au détour des multiples informations délivrées lors d'une réunion publique qui s'est tenue le 19 juillet dernier dans la précipitation. Or, la fin de cette consultation était programmée pour le 13 septembre et cela n'avait pas été annoncé explicitement. De plus, si on prend 19 juillet-13 septembre, cela revient à dire qu'elle s'est déployée en pleine période estivale et de congés, laissant bien peu de possibilité de réagir à la population, une approche choquante tant elle semble montrer une volonté d'opacité, voire de contournement.

Enfin, je tiens à souligner qu'en tant qu'élu leader de l'opposition représentant un peu plus de 32 % des voix exprimées lors de l'élection partielle de 2015, contre les seulement quelque 42 % qui ont fait l'élection de madame Picard, je n'ai pas été invité à la réunion publique. Le DGS (Directeur général des services) de Vénissieux l'a pleinement assumé osant prétexter que je n'étais pas riverain donc pas concerné. Informé par mes soins, le Vice-Président Le Faou, maître de cette cérémonie, n'a pas semblé non plus très affecté par cette façon de faire. Il est vrai que le Grand Lyon Métropole n'invite jamais les élus de l'opposition aux événements concernant leur territoire, comptant ainsi pour nulle la représentation démocratique des habitants.

Pour conclure, je réitère donc ma demande de surseoir à ce projet d'implantation d'une usine de concassage en pleine ville qui sera source de nuisances insupportables pour les habitants en termes de poussière, vibrations et bruit. En vous remerciant de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. Monsieur Le Faou veut dire quelques compléments et je sais que monsieur Longueval veut intervenir aussi après. On commence par Michel Le Faou.

**M. le Vice-Président LE FAOU :** Très rapidement sur ce sujet, juste pour faire écho à l'intervention de notre collègue Gilles Roustan, en fait je pense qu'il fait référence dans son intervention à une prochaine délibération qui interviendra devant le Conseil de la Métropole le 4 novembre lorsque nous aurons acté de la création de la ZAC en l'occurrence. Et un certain nombre de remarques que vous avez formulées pourront tout à fait s'insérer dans la création et dans les objectifs de la future zone d'aménagement concerté sur ce secteur.

Plus largement, sur la démolition de la barre ICF Monmousseau et de ce fameux sujet de l'usine de concassage, je tiens à rappeler que c'est une des options concernant, non pas la démolition en tant que telle, parce que je rappelle que la démolition interviendra par le biais d'un foudroyage, mais ensuite c'est la question de soit on traite les résidus sur place, soit on les évacue. En tout état de cause, quelle que soit la solution, le volume à évacuer est toujours le même et il y aura, bien évidemment, la circulation d'un certain nombre de camions pour permettre l'évacuation du résultat du foudroyage de cette barre. La solution technique n'est pas encore complètement actée, elle reste du ressort de l'Immobilière des chemins de fer qui est propriétaire du bien et tout ceci doit se concerter avec le bailleur en question pour faire en sorte que nous puissions avoir la solution la plus adaptée permettant le moindre impact sur l'environnement proche de ce projet.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Un complément par monsieur Longueval.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL :** Oui juste un mot parce que vous parlez, monsieur Girard, d'une opération catastrophique de concassage à Bron. Vous devez parler de la caserne Raby, 16 hectares au bord du périphérique où il y a 400 logements démolis et tous les locaux techniques démolis, le concassage sur place permet d'éviter des allers-retours de camions parce que tout ce qui doit sortir passe par la ville et, en plus, le concassage sert à faire les soubassements de voirie. Donc cela veut dire qu'il y a un recyclage de l'ensemble des déchets concassés sur place, ce qui évite tout un tas de camions entrants et qui plus est, c'est une opération qui a été gérée par LMH, le concédant de cette ZAC État, certes il y a des nuisances, certes il faut de temps en temps contrôler les horaires et

il y a du bruit, mais c'est loin d'être une opération catastrophique, permettez-moi de vous corriger sur ce jugement un peu entier.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'OPH Grand Lyon habitat et Mme Catherine PANASSIER, Présidente de l'OPH Grand Lyon habitat, à leur demande, ainsi que M. Pierre-Alain MILLET, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société ICF Sud-est Méditerranée, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3805 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Conseillère PEYTAVIN.

---

**N° 2019-3807 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - La Mulatière - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Priest - Saint Genis Laval - Vaulx en Velin - Vernaison - Vénissieux - Villeurbanne - Contrat de ville métropolitain - Approbation du protocole d'engagements réciproques valant rénovation et prorogation du contrat de ville métropolitain - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Képénékian a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3807. Monsieur Képénékian, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN, rapporteur** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voulais, en quelques mots rapides parce que le temps passe depuis ce matin, à l'occasion de la présentation de cette délibération sur le contrat de ville métropolitain et son protocole, évoquer en quelques mots la démarche entreprise dans ce domaine entre la Métropole et les nombreuses communes concernées.

Cet avenant ou ce prolongement jusqu'au 31 décembre 2022 au contrat de ville métropolitain que nous avons signé le 2 juillet 2015 entre la Métropole, la Région et l'État concernant 23 communes, sera prolongé parce qu'il a été proposé, par une décision du Gouvernement en janvier 2019, de trouver et d'élargir ce protocole.

Je crois qu'au-delà du contenu qui est important, je voudrais insister sur la méthode que nous avons pu mettre en place au cours de ces trois dernières années avec un mode de faire de la Métropole qui a permis, je pense, à travers les nombreuses réunions que nous avons eues entre les Maires et aussi avec les services techniques, de proposer un vrai partage d'informations. Si je rajoute que l'on a mis en place, que j'ai souhaité que nous ayons une plateforme regroupant à la fois le NPNRU de Michel Le Faou, en même temps Murielle Laurent pour l'éducation et Nathalie Frier en charge de la réinsertion et je rajouterai Éric Desbos pour les collèges, nous avons décidé de décroiser, de dé-siloiser, si vous me permettez ce terme, notre mode de fonctionnement.

Alors de tout cela il ressort, encore une fois, de penser beaucoup plus transversalement nos politiques sur le terrain et nous avons trois leviers majeurs qui sont la rénovation urbaine mais nous avons déjà expliqué cela. La qualité de la ville doit s'accompagner d'une qualité de la vie, je crois qu'il est très important que nous soyons dans cette démarche. Les moyens qui sont dédiés à la politique de la ville : 2 M€ chaque année, plus le soutien aux actions locales des associations, des bailleurs et des partenaires de 1,7 M€ par an, c'est dire que ces moyens sont des compléments indispensables de l'intervention lourde sur le bâti et l'aménagement des cités. Ils s'occupent aussi de l'animation.

Nous avons aussi, je le disais tout à l'heure, travaillé avec l'Éducation nationale et avec l'État aussi sur des actions centrées sur des collèges en REP+ (réseau d'éducation prioritaire) et REP simple, elles sont citées dans le protocole. Nous avons aussi mené des actions en matière de culture car nous avons été porteurs de la déclaration de coopération culturelle, 20 communes sont signataires à ce jour et avec le concours de la Caisse des dépôts, nous menons des actions dans le domaine économique.

Je crois que nous avons là un outil qui a montré en même temps cette volonté de coopération, une manière aussi de répondre aux attentes de l'État dans cette nouvelle politique de la ville. Je crois que ce qui compte surtout c'est que nous déclinions, nous, en Métropole, encore une fois, avec chacune des communes, les politiques que nous voulons mettre en œuvre et je crois que là est le point principal et à nous de faire fructifier cette méthode de travail. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Merci pour ce cadrage. Il y a cinq minutes pour le Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère GUILLEMOT** : Monsieur le Président, mes chers collègues, je ne vais pas partager le sentiment du rapporteur et, sur cette délibération, nous nous abstenons réellement.

Le contrat de ville métropolitain, c'est la loi de programmation pour la ville, la loi Lamy du 21 février 2014, qui l'a institué. Il s'inscrit effectivement de 2015 à 2020 avec une nouvelle géographie prioritaire d'ailleurs qui avait fait à l'évaluation, et je présidais le groupe de travail, un accord très favorable des Maires, pour ne pas dire unanime. Accord favorable des Maires aussi et unanime pour que l'on ne déroge pas par rapport aux mandats municipaux et nous, nous déplorons le choix qui a conduit le Gouvernement, pour des raisons uniquement budgétaires, à déconnecter les contrats de ville des mandats municipaux, c'était ce qui avait été dit à l'évaluation et donc on va recommencer à courir après.

Les engagements, vous le dites dans ce protocole, s'appuient sur le pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'assemblée des communautés de France et de France urbaine, mais comme j'ai eu l'occasion de le dire aussi dans le rapport que j'ai soumis au Sénat, je notais que l'État avait pris des engagements dans le cadre du pacte de Dijon, notamment sur le droit commun. Or ici, nous n'avons rien sur le droit commun. C'est bien le droit commun qu'il faut interpeller dans les contrats de ville, ce n'est pas toutes les annonces supplémentaires, même si elles participent et même si il les faut.

Quand je lis ce qui est marqué dans les "trucs" réciproques : "L'État et la Métropole s'engagent à accompagner l'école de la deuxième chance", il faudrait faire vite parce que bientôt elle va fermer si cela continue parce qu'elle est en très très mauvaise posture ! "Poursuivre leur soutien à l'expérimentation Territoires zéro chômeur" mais ce sont des choses qui sont déjà parties. "Développer les emplois francs à côté de 2020", la rapporteur du budget vous dira que c'est un échec : 25 000 au budget et il n'y en a même pas 4 000 ou 5 000 qui sont faits ! "Poursuivre la mise en œuvre du programme métropolitain d'insertion" mais bien sûr, c'est déjà quelque chose qui est fait. "Dans le cadre du plan pauvreté, renforcer l'activation des parcours d'insertion du RSA (revenu de solidarité active)", mais c'est aussi quelque chose qui est fait. "En synergie avec les interventions urbaines, la Métropole soutient financièrement les bailleurs sociaux mettant en œuvre des démolitions de logements sociaux", heureusement, c'est son cœur de compétences !

Il y a une chose qui m'a un petit peu heurtée c'est "l'État s'engage à mettre en œuvre la loi Elan dans le cadre de la Commission intercommunale du logement et à respecter l'objectif de 25 % du premier... blablabla" heureusement c'est la loi ! Heureusement que l'État dans son engagement réciproque dit qu'il va respecter la loi. Et puis il y a quelque chose aussi qui m'a un petit peu surprise : "L'État s'engage en ce qui concerne l'aide aux victimes et la lutte contre les violences faites aux femmes ressortissant à la prévention de la délinquance à assurer une continuité de son action dans les territoires de la Métropole déjà fléchés et à soutenir financièrement les associations spécialisées partenaires afin de ne pas les fragiliser". Le planning familial, c'est moins 30 % en 2019 sur son budget, et on annonce, sans doute encore, une baisse !

C'est pour cela que nous nous abstenons parce que nous pensons que le pacte de Dijon, et j'y étais parce que France urbaine c'est aussi nous, c'est la politique de droit commun qui n'est pas au niveau. Comment voulez-vous que la politique de la ville donne des résultats si le droit commun n'est pas au niveau ?

Le rapport de juin 2018 des Députés Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo sur l'évaluation de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine Saint Denis est assez intéressant. Madame Brugnera pourrait d'ailleurs utilement en témoigner puisqu'elle appartenait au groupe de travail constitué à l'Assemblée nationale. Cela concerne surtout les missions police, justice, éducation, qui sont absentes ici, mais je pense vraiment, et nous pensons qu'il faut donner un peu de sens à la notion d'égalité républicaine nécessaire et donc d'interpeller les normes d'intervention actuelles de politique de droit commun et je pense que la Métropole doit vraiment pousser l'État à le faire parce que nous n'y arrivons pas.

**M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN :** Très brièvement, chère collègue, j'entends bien ce balayage que vous nous proposez, dont acte. L'idée de ce nouveau protocole, avec toutes les limites et les défauts sur lesquels on pourrait se rejoindre, c'est pour cela que j'ai parlé plutôt du travail de fond qui est mené par cette Métropole. J'allais dire, à la limite, ce protocole vient renforcer ce que nous avons fait et vous l'avez bien énoncé.

Je voulais surtout insister sur la méthode de travail que nous avons pu initier, et je suis sûr qu'elle se poursuivra, parce qu'elle donne justement une nouvelle place au droit commun et à une manière de sortir de cette caractérisation de certains quartiers pour penser d'une manière beaucoup plus transversale, encore une fois, les actions que nous avons à mener pour la qualité de vie à tous les sens du terme de tous les citoyens de la Métropole. Je n'en dirai pas plus et je vous propose quand même de voter cette délibération. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain, Socialistes et apparentés, Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) et monsieur Gachet (non-inscrit), s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président KÉPÉNÉKIAN.

---

**N° 2019-3816 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon 2° - Lyon Confluence 2ème phase côté Rhône - Modification n° 4 du dossier de réalisation et du projet de programme des équipements publics (PEP) - Modification n° 3 du PEP définitif - Avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la société publique locale (SPL) Lyon Confluence et la Métropole de Lyon - Avenant n° 10 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône - Participation à la remise à titre onéreux - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3816. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur :** Merci monsieur le Président. Il s'agit d'une délibération concernant l'opération Lyon Confluence sur le 2<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon avec, d'une part, la modification n° 4 du dossier de réalisation et du projet de programme des équipements publics et la modification n° 3 du PEP définitif, sachant que cette opération de ZAC se réalise en deux secteurs, à la fois le secteur Saône et le secteur Rhône, et enfin un avenant n° 1 à la convention tripartite entre la Ville de Lyon, la société publique locale Lyon Confluence et la Métropole de Lyon, cela concerne la salle des musiques actuelles et l'avenant n° 10 à la concession d'aménagement Lyon Confluence 2 côté Rhône. Et pour terminer, dans cette délibération, il y a aussi une participation à la remise à titre onéreux d'un certain nombre d'équipements qui ont été réalisés dans le cadre des aménagements de la Confluence. Avis favorable de la commission monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai trois minutes d'intervention pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller BROLIQUIER :** Monsieur le Président de séance, chers collègues, vous nous demandez d'adopter aujourd'hui les nouvelles modifications apportées au plan des équipements publics de la 2<sup>ème</sup> phase de la ZAC Lyon Confluence afin d'intégrer, notamment, l'évolution du programme des travaux et des modalités de financement de la réhabilitation du bâtiment porche du Marché gare et, notamment, de la salle de musiques actuelles qui se trouve à l'intérieur de ce bâtiment, un projet de réhabilitation a déjà été voté ici et au Conseil municipal de Lyon et nous avons trouvé des désordres structurels durant les travaux initiaux. Aujourd'hui, il y a un surcoût global de cette réhabilitation. Des solutions alternatives ont été écartées, notamment la construction d'un bâtiment neuf qui aurait été beaucoup plus coûteuse.

L'option qui nous est présentée aujourd'hui repousse la livraison du bâtiment d'un an, ce qui oblige la salle de musiques actuelles à avoir une programmation hors les murs pendant une année supplémentaire, ce qui est gênant pour elle et pour son public mais elle devrait quand même conserver le label national SMAC (scène de musiques actuelles) qui lui a été accordé l'année dernière et qui est le résultat d'un long travail, d'un travail de qualité des équipes artistiques du Marché gare, c'est un label qui fait la fierté du 2<sup>ème</sup> arrondissement de la Ville de Lyon et de notre Métropole toute entière. Alors ce n'est certes pas la solution idéale puisqu'elle est coûteuse mais c'est le meilleur compromis aujourd'hui afin de conserver et de pérenniser ce lieu artistique auquel nous sommes attachés. Les élus UDI et apparentés de la Métropole de Lyon en sont convaincus.

Cependant, nous ne pourrions pas adopter ce rapport. Pourquoi ? Tout simplement parce que voter pour la modification des équipements publics supposerait de l'accepter dans sa globalité. Or, nous considérons qu'en termes d'équipements publics de proximité, le compte n'y est toujours pas à Confluence. Nous nous en apercevons tous les jours sur le terrain, il manque assurément des mètres carrés sportifs, il manque aussi des mètres carrés associatifs et cette modification n'ayant pas pour but de rectifier ce manque cruel d'équipements publics de proximité, nous ne pouvons l'adopter.

Donc oui au nouveau budget pour la salle des musiques actuelles et non à cette insuffisance dans le plan des équipements publics de la Confluence. Nous voterons contre ce rapport, merci.

**M. LE PRÉSIDENT :** Bien. Michel Le Faou, rien de particulier ? Donc je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

---

**N° 2019-3817 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Déclassement du domaine public de réseaux d'assainissement et d'eau et équipements associés - Cession des réseaux et équipements associés aux sociétés Ceetrus France et Auchan hypermarché - Convention avec la société Ceetrus France - Conventions tripartites avec les sociétés Eau du Grand Lyon et Ceetrus France et avec les sociétés Eau du Grand Lyon et Auchan hypermarché - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3817. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur :** Avis favorable. Cette délibération est relative au pôle commercial Champ du Pont situé sur les Communes de Saint Priest et de Bron. Elle vise à déclasser du domaine public des ouvrages d'assainissement et d'eau qui sont situés sur les emprises privées du pôle commercial et à signer les conventions afférentes. Il s'agit de travaux de réhabilitation avant cession et également pour une part, 60 000 € d'implantation de postes de comptage avant cession. Voilà pour la délibération n° 2019-3817, avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien, merci. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, j'interviendrai de manière groupée sur les délibérations n° 2019-3817 et 2019-3818, comme il en avait été convenu en Conférence des Présidents. Je ne sais pas si le rapporteur veut rapporter la délibération n° 2019-3818 aussi et j'interviens après ?

**M. LE PRÉSIDENT :** On rapporte la délibération n° 2019-3818 également.

---

**N° 2019-3818 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Bron - Saint Priest - Restructuration du pôle commercial Champ du Pont - Travaux d'accessibilité - Financement de travaux sur le domaine concédé de l'État (A43) - Participation pour équipements publics exceptionnels - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -**

---

**M. LE PRÉSIDENT :** Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3818. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur :** La délibération n° 2019-3818, toujours dans le domaine du pôle commercial, traite des travaux d'accessibilité sur le domaine public de l'État. Je rappelle que la filiale d'Auchan, Ceetrus, participe à hauteur de 5,7 M€ sur des travaux d'accessibilité qui représentent 8 M€. Cette délibération traite d'une intervention sur les bretelles du domaine de l'État concédé à la société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône pour un montant de 780 000 € et la Métropole a 20 % à sa charge, soit 156 000 €, pour compléter les travaux d'accessibilité sur des bretelles de l'autoroute. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous en prie.

**Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT :** Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, vous nous demandez d'approuver deux délibérations qui portent sur la restructuration du pôle commercial dit du Champ du Pont à Saint Priest, suite au déménagement très médiatisé de l'enseigne Ikea à Vénissieux.

Du fait de ce départ, c'est Ceetrus la filiale immobilière du groupe Auchan qui récupère les locaux désertés et avance un nouveau projet de centre commercial encore plus grand, encore plus beau, avec un nouvel hypermarché, Auchan bien sûr, mais aussi de nombreuses boutiques de prêt-à-porter fabriqués en Chine ou ailleurs en Asie, une production dont on connaît le coût humain, social et environnemental. L'ex-magasin Leroy Merlin se transformera lui aussi en galerie marchande du même acabit. En tout 54 000 mètres carrés seront ainsi voués à l'hyperconsommation non responsable.

Médiacités a récemment consacré un article à ce projet et j'ai lu, sans doute comme vous dans cet article, avec un plaisir mêlé d'étonnement, que même le Député En Marche de la circonscription déclarait je le cite : "La grande distribution n'est pas forcément le modèle d'avenir". Alors si j'enlève le "forcément" et bien je suis d'accord et je le dis : la grande distribution n'est pas le modèle d'avenir et nous devons nous orienter sans détour vers un nouveau modèle, celui de l'économie réelle et localisée.

Nous avons parlé, dans cette séance, de financement vert et social. Et là, nous allons soutenir un géant de la grande distribution, de ces géants qui consomment partout nos terrains agricoles, détruisent nos paysages

périurbains et contribuent à une économie dont on sait qu'elle produit des emplois de plus en plus précaires. Nous avons ouvert ce Conseil avec la présentation du plan santé-environnement et là, nous allons encourager une économie dont nous connaissons le coût environnemental et, qui plus est, financer des infrastructures routières pour desservir ce temple de la consommation.

À ce sujet, toujours dans son article intitulé je cite : "Porte des Alpes, Auchan fait passer la Métropole de Lyon à la caisse", Médiacités est revenu sur le coût de cette opération, un coût plus important qu'il n'y paraît. J'ai retenu dans cet article surtout une grande confusion de la part de notre collectivité dans les coûts annoncés : entre 3 et 7 M€ selon que la journaliste interrogeait le service Presse, un élu ou un directeur de service. Alors pouvons-nous sortir de cette zone de flou et obtenir le coût pour la Métropole de cette opération ? Et si la facture pour nous est lourde, allons-nous bien, comme nous pouvons le faire, majorer la taxe d'aménagement ? Majorer la taxe d'aménagement afin de faire porter à la filiale d'Auchan le coût des équipements de voirie hélas nécessaires à son projet. Une filiale qui, je vous le rappelle, en a les moyens puisque son chiffre d'affaires 2018 s'élevait à 524 M€.

Enfin et ce sera ma dernière question, comment l'Exécutif de la Métropole réfléchit-il à l'articulation entre ces trop grandes surfaces et le commerce de proximité ? Je vous rappelle à ce titre cette remarque de la Chambre de commerce et d'industrie qui, dans le cadre de l'enquête publique sur le PLU (plan local d'urbanisme), considérait que l'augmentation des surfaces dédiées aux secteurs à dominante commerciale était surdimensionnée au regard des besoins du territoire et au regard de l'enjeu à maintenir de l'activité commerciale dans les centres villes.

En parlant des centres villes justement, et pour terminer, je pense que vous savez sur ces rangs combien les habitantes et habitants du 1<sup>er</sup> arrondissement se sont opposés à la venue d'une enseigne de la grande distribution alimentaire dans les halles de la Martinière. Aussi, quand j'ai su que Carrefour cherchait désormais à acheter les locaux du garage Renault qui se situent à côté des halles de la Martinière, j'ai alerté le Président de la Métropole qui est même venu sur place et qui convenait que cette implantation serait un très mauvais signal. J'ai proposé à la Métropole qu'elle préempte ces locaux en cas de vente ainsi qu'elle peut le faire et comme elle le fait sur certains linéaires et, pour consolider cette demande, j'ai proposé un projet tourné autour de l'économie du vélo, avec un parc de stationnement sécurisé, pourquoi pas le développement d'un service de livraison ou des ateliers de réparation ?

Lyon Parc auto, qui recherche des sites pour ce type de projet et que j'ai rencontré, s'est montré particulièrement intéressé et je l'ai aussi indiqué au Cabinet du Président. Cet été encore j'alertais le Président de la Métropole car Carrefour continuait sa pression. Le Président m'a assuré personnellement suivre le dossier. Et là que découvrons-nous ? Qu'un permis de construire serait prochainement présenté et que préemption, il n'y a pas eu ! Et que répond le Cabinet de David Kimelfeld se faisant sa voix ? "Finalement si, ce projet est une bonne idée, Carrefour c'est bien aussi parce que cela contribue à l'attractivité commerciale du quartier" tiens donc ! Et que cela sera complémentaire aux halles de la Martinière.

Ce n'est pas complémentaire, c'est contradictoire et ce d'autant plus que des enseignes de la grande distribution sont encore très présentes dans ce quartier. Les femmes et les hommes à la tête de la Métropole ne peuvent pas prendre des engagements pour l'après 2020 et ne pas faire aujourd'hui ce qu'ils et elles ont pourtant les moyens de faire. Et nous allons avec toutes celles et ceux qui militent sincèrement pour un autre modèle économique et écologique, combattre ce projet d'une énième enseigne au service de l'industrie agroalimentaire au centre de notre Métropole. Et pour ce rapport-là, nous voterons contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien. Nous avons deux minutes pour le groupe Socialistes et apparentés.

**Mme la Conseillère RUNEL** : Intervention retirée monsieur le Vice-Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**M. le Conseiller ROUSTAN** : Monsieur le Président, chers collègues, la réalisation d'un centre commercial de moyenne surface en lieu et place de Leroy Merlin et d'un second centre comprenant des boutiques et services et, plus tard, de loisirs marchands à la place d'Ikea Champ du Pont nous pose problème. Ces modèles économiques nous semblent dépassés et dangereux. Dépassés et dangereux car ils encouragent un mode de consommation que nous dénonçons et qui risque d'aggraver encore davantage la pollution atmosphérique, pollution due à l'importation et à l'acheminement des marchandises qui seront vendues dans ces nouveaux centres commerciaux, pollution largement amplifiée qui sera liée aux déplacements des consommateurs qui se rendront massivement en voiture dans ces nouveaux centres.

Au lieu d'un parking en silo, d'une nouvelle bretelle d'autoroute et de centres commerciaux, nous aurions souhaité un projet vertueux et compatible avec l'urgence écologique et avec le plan santé que nous venons de voter à l'unanimité en début de séance. Nous avons besoin de débituer la ville, de la végétaliser, de créer des îlots de fraîcheur, de favoriser les déplacements de courte durée en modes doux et de revitaliser les commerces de proximité. Ce n'est assurément pas le cas de cette délibération qui ne semble répondre qu'aux exigences des

sociétés propriétaires du foncier. Pour toutes ces raisons, notre groupe s'abstiendra sur ce dossier. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON** : Monsieur le Président, à l'occasion de ces deux rapports techniques concernant la reconversion du pôle commercial Champ du Pont à Bron-Saint Priest, je souhaite revenir plus généralement sur le développement très important des pôles commerciaux à l'échelle du territoire métropolitain.

Fin 2018, si nous totalisons les surfaces commerciales de La Part-Dieu, Carré de Soie, Confluence, du Grand Hôtel-Dieu, Porte des Alpes, Caluire, Écully Grand Ouest, Saint Genis 2 et Dardilly, nous arrivons à environ 400 000 mètres carrés et ce, sans compter The Village à la Verpillère. Plusieurs agrandissements ou créations sont déjà actés. Au total, d'ici fin 2022, plus de 150 000 mètres carrés supplémentaires seront livrés.

Nous arrivons à saturation, nous sommes même schizophrènes ! En effet, lorsque nous autorisons et accompagnons ces créations de pôles commerciaux, nous souhaitons dynamiser les commerces de proximité et c'est effectivement une priorité, parfois même redonner vie aux commerces de proximité, commerces de proximité qui sont par ailleurs fragilisés par l'essor du e-commerce. Au-delà de toute considération écologique, au-delà d'un débat sur la société de consommation, si nous voulons conserver et développer les commerces de proximité qui font de nos centres villes des lieux accueillants et vivants, il faut mettre un frein sur l'accroissement de nouveaux pôles commerciaux.

Autre point que nous souhaitons souligner, c'est l'absence de végétalisation du parking du pôle commercial Champ du Pont, par exemple. Ce parking s'étend sur une surface d'environ 15 hectares et il ne compte à ce jour qu'une centaine d'arbres. Sans réduire le nombre de places de stationnement, il est possible de planter plusieurs centaines, voire milliers d'arbres en pleine terre. Je compte sur Bruno Charles, le monsieur Canopée de la Métropole, pour veiller à cette végétalisation massive du pôle commercial. Au-delà, une même stratégie pourrait être déployée sur l'ensemble des parkings commerciaux, aussi bien en périphérie qu'en centre-ville et c'est d'autant plus important en centre-ville car il n'est pas si facile de végétaliser en pleine terre. À titre d'exemple, dans le 7<sup>ème</sup> arrondissement, la supérette située boulevard Yves Farge n'a aucun arbre sur les 2 000 mètres carrés de parking, il y a là une réelle marge de progression !

Malgré ces points, nous voterons cette délibération car il s'agit, en l'occurrence, d'une restructuration d'une zone commerciale et non d'une création. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. J'ai une minute d'intervention pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**Mme la Conseillère PEYTAVIN** : Notre groupe est déjà intervenu sur ce dossier pour s'inquiéter de la place donnée aux modes actifs dans l'accessibilité du site.

Cette délibération nous demande de financer des travaux nécessaires sur les bretelles de l'A43 mais rien n'est dit sur la capacité de franchissement de ces bretelles en mode actif. Ce que nous disons, c'est que ce sujet est un véritable défi, quand vous venez justement du boulevard de l'Université pour aller dans un commerce sportif bien connu, il vous faut franchir le pont de l'autoroute et donc ses bretelles et c'est tout sauf facile.

Visiblement, le sujet n'a pas été traité, en tous les cas sur cette délibération. Nous demandons d'avoir communication, dans une prochaine délibération, des résultats des études concernant les modes actifs dans ce projet global.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci, quelques mots de Michel Le Faou sur cette délibération.

**M. le Vice-Président LE FAOU** : Quelques éléments d'information pour éclairer les différentes interventions qui ont eu lieu précédemment. Tout d'abord, l'objectif de la Métropole en accompagnement de l'opération menée par Ceetrus est bien évidemment de faire en sorte que nous n'ayons pas, demain, une friche commerciale à cet endroit-là. Il en va aussi de l'équilibre des commerces existants et de faire en sorte que l'on puisse redonner ou conserver une attractivité à ce centre commercial.

Je rappellerai juste, et pour rassurer tout le monde sur ce plan-là, c'est que, dans le cadre de la restructuration de ce pôle commercial qui se réalisera en deux phases, une première phase qui va commencer rapidement suite à la libération des lieux par Ikea et bientôt par Leroy Merlin, qui permettra la reconfiguration d'une partie du centre commercial et une deuxième phase qui sera plus sur la partie sud du centre commercial à proximité, notamment, de la ligne de tramway T2 qui passe sur le sud du Champ du Pont. Donc une opération qui se réalise en deux temps avec une phase de temps qui va démarrer, pour la première partie, entre 2019 et 2022 et une seconde phase

qui se mettra en œuvre post 2022 mais qui n'est pas aujourd'hui validée dans sa composition définitive et générale et qui devra aussi faire l'objet, probablement, d'une modification du PLU-H pour permettre sa mise en œuvre.

Je voudrais juste rappeler que, dans ce cadre-là, les travaux qui sont réalisés, certes profitent à l'amélioration de la desserte du site mais aussi à l'irrigation du quartier de façon plus efficace. Je rappellerai juste qu'en proximité, nous avons le parc technologique de Saint Priest qui concentre un grand nombre d'entreprises et qu'il faut aussi améliorer la desserte de ce site-là, que nous avons, sur la partie sud-est du tènement, l'Université de Lyon pour laquelle un certain nombre d'étudiants ou d'enseignants sont amenés à utiliser la voiture afin de se rendre sur site et que l'amélioration de la desserte générale du secteur du Champ du Pont profitera aussi à l'utilisation de ces équipements.

Concernant les modalités de financement, il n'y a pas ici de taxe d'aménagement renforcée parce que nous utilisons un autre dispositif qui est une participation exceptionnelle et complémentaire à la taxe d'aménagement qui est sollicitée directement auprès de l'opérateur et qui nous permet d'avoir un rendement sur cette participation exceptionnelle qui est supérieur à ce que produirait une taxe d'aménagement renforcée qui, je le rappelle, est uniquement assise sur la base de la SdP (surface de plancher) réalisée. Et donc nous obtenons ici un financement qui est plus conséquent et qui nous permet notamment de financer la réalisation de ces voiries.

Et pour terminer, je voudrais rassurer l'ensemble des intervenants sur le développement des surfaces commerciales et des centres commerciaux sur notre agglomération. Certes, nous constatons aujourd'hui la livraison d'un certain nombre d'opérations qui avaient été actées il y a déjà quelques années mais je voudrais aussi rappeler que nous sommes un territoire attractif qui crée de l'emploi, qui crée de l'activité d'une manière générale et avec aussi une augmentation du nombre de nos habitants et il faut aussi, bien évidemment, que notre appareil commercial suive notre croissance démographique.

Dans le futur PLU-H nous avons souhaité encadrer ce développement en faisant en sorte que les zones Ux, qui sont dédiées à l'urbanisme commercial, soient très circonscrites et avec peu de droits supplémentaires accordés, comparativement à la situation antérieure au niveau du PLU.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Oui ? Quelques secondes.

**M. le Conseiller PETIT** : Je suis désolé je n'avais pas du tout prévu d'intervenir mais je voudrais réagir à ce que j'ai entendu, c'est possible ? Vous me laissez quelques secondes ?

Je voulais juste vous dire que je suis un peu choqué de ce que j'entends sur la grande distribution. Pendant des années, les consommateurs ont été bien contents de bénéficier de la concurrence de la grande distribution. Qui est-ce qui a permis de baisser les prix ? C'est la concurrence de la grande distribution. Qui est-ce qui a permis de structurer nos centres-villes et nos villes ces 20, 30 ou 40 dernières années ? C'est en partie la grande distribution. Mais si, madame Perrin-Gilbert quand vous prenez les opérations du Carré de Soie ou de la Confluence, c'est évident que la grande distribution a joué un rôle, c'est évident, et le prix du bio, mais ça c'est encore autre chose !

Ce que je voulais dire c'est que vous mélangez, madame Perrin-Gilbert, un certain nombre de données et c'est assez gênant d'entendre cela, notamment vous dites que c'est parce qu'ils font un gros chiffre d'affaires qu'ils peuvent payer ces gens-là, vous vous trompez. Éventuellement c'est s'ils faisaient un très bon résultat d'exploitation qu'ils pourraient payer, ce n'est pas parce qu'ils font un gros chiffre d'affaires qu'ils peuvent payer. Il y a des très grosses sociétés qui font de la distribution française qui sont en grande difficulté aujourd'hui, on entend parler de Casino qui est en train de vendre Leader Price, on a entendu du groupe Vivarte qui s'est complètement désossé, cela a des conséquences sociales aussi, pensez-y quand vous faites ce genre de réflexions. La grande distribution est un des plus gros employeurs de la région. Je rejoins tout à fait les propos de monsieur Le Faou sur le sujet. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je sou mets ce rapport aux voix.

Adoptés, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés et monsieur Gachet (non-inscrit) s'étant abstenus et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3819 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Territoire métropolitain - Urbanisme transitoire - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3819. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

**M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur :** La Métropole, vous le savez, a identifié une dizaine de sites susceptibles de faire l'objet de démarches d'occupation temporaire ou d'urbanisme transitoire et il s'agit, par cette délibération, de décider d'une individualisation partielle d'autorisation de programme pour mettre en œuvre et accompagner ces démarches. Avis favorable de la commission.

**M. LE PRÉSIDENT :** Quatre minutes de temps de parole pour monsieur le Conseiller Gachet.

**M. le Conseiller GACHET :** Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération pourrait s'inscrire parfaitement dans les objectifs qui sont fixés par l'article 29 de la loi Elan et précisés par le décret du 22 mai 2019, ce que dit le texte : "Il est institué sur l'ensemble du territoire et à titre expérimental, un dispositif visant à assurer la protection et la préservation des locaux vacants par l'occupation de résidents temporaires, notamment à des fins de logement, d'hébergement, d'insertion et d'accompagnement social".

Le texte de la loi insiste sur les objectifs sociaux qui devraient présider à l'usage de la vacance. Il ajoute même, sur la qualité des opérateurs désignés, qu'ils seraient agréés par l'État au vu de leurs compétences à mener les travaux d'aménagement et à organiser l'occupation des bâtiments par des résidents temporaires, les organismes publics, les organismes privés ou les associations qui mettent en place un dispositif d'occupation temporaire de locaux en vue d'en assurer la protection et la préservation. Le texte ensuite donne quelques éléments sur le mode d'emploi et, notamment, sur les conventions qui pourraient être passées entre le propriétaire et les occupants.

Les exemples d'occupation temporaire, transitoire, se multiplient aujourd'hui sur le territoire, on peut citer Paris, Marseille, Toulouse mais on peut aussi rappeler que, dans l'histoire de notre collectivité, des centaines de conventions d'occupation temporaire ont pu être signées entre, notamment la COURLY (Communauté urbaine de Lyon), à l'époque et les ménages en attente de relogement. Ces opérations étaient le plus souvent rendues possibles par l'intervention des aménageurs et en particulier de la SERL (Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon) sur des secteurs très importants, comme les Pentes de la Croix-Rousse, Saxe-Paul Bert ou le Palais de justice. L'expérience passée, c'est pour cela que je me permets de la citer, montre combien il est utile d'accompagner la volonté d'utiliser de manière positive la vacance à partir d'une organisation centralisée, c'était le rôle de l'aménageur et la mobilisation d'acteurs, sous l'égide de la collectivité qui définit les objectifs.

Dans la loi, la fonction sociale est mise en œuvre, c'est pour cela que la mise en œuvre s'appuie sur les secteurs publics et associatifs tel que le dit le décret. Sur cette base, de nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire se sont lancés dans la constitution d'une banque de projets qui voudrait rassembler des propositions fondées sur des objectifs correspondant à des savoir-faire et dont la réalisation suppose un cadre spatial et temporel mais aussi rassembler des réponses à des problématiques sociales, économiques, culturelles ou environnementales identifiées.

Cette banque de projets pourrait être une sorte de guide pour l'utilisation des espaces vacants identifiés par la collectivité. La banque de projets dans ce contexte mouvant où des intérêts contradictoires s'expriment et où les enjeux économiques croisent la dimension sociale ne peut fonctionner que si elle a une légitimité à le faire. Elle ne peut fonctionner, chers collègues, qu'avec le concours et la volonté partagée des Maires de la Métropole.

C'est avec cet outil que la Métropole devrait engager son action contre les occupations illégales plutôt que sur une recherche d'évacuation immédiate dont nous voyons qu'elle conduit au fil de l'eau à un enkystement des situations et à de grandes difficultés liées à l'absence d'administration réelle. On ne peut que souhaiter que cette première décision ouvre la voie au renforcement d'un cadre politique affirmé et encadré par un agenda comportant des objectifs précis allant dans ce sens. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. J'ai trois minutes d'intervention pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER :** Monsieur le Président, chers collègues, suivant la désindustrialisation qui a touché notre pays et notre Métropole ces 30 dernières années, de nombreux espaces abandonnés sont apparus parfois au cœur des villes. La libération de milliers de mètres carrés en centre-ville a souvent été l'occasion de mener des grands projets urbains, on peut par exemple penser à la ZAC de Lyon-Confluence. La question pour ces quartiers est de trouver une vocation à ces lieux entre le moment où le lieu est désaffecté et celui où il a trouvé une nouvelle utilité définitive. En offrant des possibilités d'expérimentation grandeur nature, l'urbanisme transitoire s'avère un vecteur d'innovation urbaine particulièrement efficace, une manière intelligente et créative d'optimiser le foncier, notamment en permettant de donner vie à des quartiers et de garder une activité pendant la période de transition entre la nouvelle affectation et l'ancienne.

Il y a déjà de nombreux projets existants qui se sont développés ces dernières années partout dans la Métropole : de la cimenterie d'Albigny aux usines FagorBrandt à Lyon 7<sup>e</sup>, en passant par la friche Lamartine dans le 3<sup>e</sup>, l'Autre Soie à Villeurbanne et, plus récemment, les Halles du faubourg. Au-delà de la vision utilitariste qui serait d'occuper les lieux parce qu'ils sont inutilisés, c'est aussi une manière de construire le projet avant le projet en offrant une certaine flexibilité dans la programmation notamment, on permet alors de donner à voir beaucoup de possibilités.

Je me réjouis également de constater qu'un urbanisme transitoire peut permettre, outre l'hébergement temporaire que vient d'évoquer André Gachet, de pousser une dynamique culturelle. Nous pouvons, par exemple, citer le festival des Nuits sonores qui s'en est même fait une spécialité en investissant successivement les anciennes usines du marché de gros, les usines Brossette et, plus récemment, les usines FagorBrandt. Celles-ci d'ailleurs accueillent en ce moment la Biennale d'art contemporain. Nous pouvons également citer le travail fait par la Métropole autour du festival Peinture fraîche à la halle Debourg qui a été un véritable succès en rassemblant plus de 38 000 personnes en une semaine pour sa première édition.

Il serait d'ailleurs intéressant d'investir ainsi les immeubles, les bâtiments des quartiers en renouvellement urbain, un moyen sûrement d'urgence amener plus de culture encore dans ces quartiers qui en ont tant besoin. Nous ne pouvons donc que nous satisfaire de voir la Métropole de Lyon s'engager de manière durable dans cette voie et souhaitons que cela puisse ainsi être systématisé pour que notre territoire reste un lieu de création et d'innovation urbaines. C'est pour toutes ces raisons que notre groupe Centre démocrate Lyon Métropole votera cette délibération, je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Il y a trois minutes d'intervention pour le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés.

**Mme la Vice-Présidente VESSILLER** : Monsieur le Premier Vice-Président, chers collègues, une courte intervention pour vous exprimer notre soutien à l'engagement de la Métropole dans des démarches d'occupation temporaire pour permettre à des bâtiments vacants ou à des terrains disponibles en attente de projet d'avoir une affectation pendant quelques années pour répondre à différents besoins, un certain nombre de lieux sont cités, par exemple des besoins d'ordre culturel, comme cela a été fait en son temps, et comme vient de la rappeler notre collègue Catherine Panassier, sur la friche Feuillat à Lyon 3° ou, en ce moment, à Villeurbanne, avec l'Autre Soie, ou dans l'usine Fagor pour la Biennale d'art contemporain.

Mais cela peut aussi être des besoins d'hébergement pour mettre à l'abri dignement des familles sans toit ou des migrants, avec une gestion sociale par des partenaires associatifs qui ont un savoir-faire tout à fait professionnel avec ces publics. Évidemment, un partenariat avec l'État est à définir pour des projets de ce type, en lien avec les communes. Dans ce sens-là, nous pensons que le calendrier indiqué dans la délibération pourrait être resserré pour certains de ces lieux déjà identifiés et faire l'objet d'une occupation temporaire bien organisée dès cet hiver. D'autres villes y arrivent, nous devrions en être capables également, soyons une Métropole à l'urbanisme transitoire exemplaire. Dans tous les cas, notre groupe est prêt à y travailler avec vous. Je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci à vous. Deux minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller BRAVO** : Intervention retirée monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans l'exposé des motifs, chapitre **II - Sites identifiés**, il convient de lire :

"- 2 bâtiments dans le parc Blandan Lyon 7° (Hôtel de commandement et écuries),"

au lieu de :

"- 2 bâtiments dans le parc Blandan Lyon 3° (Hôtel de commandement et écuries),".

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je précise d'ailleurs pour les délibérations des points précédents que je vous ai présenté les deux rapports en même temps donc nous avons fait un vote pour les deux rapports. Il s'agissait de voter les délibérations n° 2019-3017 et 2019-3818. Je pense qu'il n'y a pas d'ambiguïté, le vote a porté sur les deux rapports.

*(Discussions dans l'assemblée).*

**M. LE PRÉSIDENT** : Allez, on revote chaque rapport. On revient aux rapports précédents puisqu'il y en avait deux et j'ai dû articuler trop rapidement pour dire les rapports, j'aurai dû le dire beaucoup plus nettement, j'en conviens.

Je mets le rapport n° 201-3817 aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés et monsieur Gachet s'étant abstenus, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Je mets le rapport n° 201-3818 aux voix.

Adopté, le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés et monsieur Gachet s'étant abstenus, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

**M. LE PRÉSIDENT** : Ils sont donc adoptés tous les deux, c'est très clair.

---

**N° 2019-3825 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Fontaines sur Saône - Marronniers secteur nord - Bilan de la concertation préalable - Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3825. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable pour le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre suite au bilan de la concertation préalable pour l'opération Marronniers secteur nord à Fontaines sur Saône. C'est une opération dont le coût global est aujourd'hui estimé à 5,3 M€ avec une participation de la Métropole de l'ordre de 3,5 M€. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : J'ai cinq minutes d'intervention pour le groupe Avenir Métropole.

**M. le Conseiller délégué POUZOL** : Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter dans quelques instants l'engagement de crédits nécessaires à la rénovation urbaine d'un secteur, au nord du quartier des Marronniers à Fontaines sur Saône. Le renouvellement urbain de ce quartier, l'aménagement de l'espace public qui est envisagé, l'apport d'équipements publics par la Ville, la création d'un habitat en accession à la propriété, tous ces éléments du projet représentent une réelle opportunité pour une ville comme la nôtre d'engager un mouvement de rénovation plus globale, plus que jamais nécessaire.

En effet, il y a quelques années, alors que ce quartier sortait de la politique de la ville pour entrer en quartier de veille active, nous assistions, dans le même temps, au début d'une série de dysfonctionnements sociaux et urbains dont vous imaginez la nature et que je ne décrirai pas.

Les crédits que nous allons voter vont servir majoritairement à qualifier un espace urbain, au pied même d'un habitat vétuste, que le bailleur Lyon Métropole habitat a choisi de rénover malgré une situation budgétaire contrainte.

Être en capacité aujourd'hui de conjuguer ces deux actions est une chance pour ce quartier, pour lui construire un avenir plus serein. C'est garantir à nos habitants une qualité de vie légitime, juste normale, qu'ils sont en droit d'attendre à l'intérieur comme à l'extérieur de chez eux. Fontaines sur Saône peut vous parler de rénovation urbaine et de ses effets bénéfiques car, sans le programme de l'ex-Norenchal, la ville n'aurait pas du tout le même attrait et serait sans doute, au même titre que d'autres, pointée du doigt aujourd'hui.

Les Marronniers sont en QVA (quartier de veille active) et je sais qu'au vu de la pluralité des dossiers gérés par nos bailleurs publics, les QVA sont légitimement moins regardés. Pourtant, nous devons pour les quartiers qui ressemblent à celui-ci, et il en existe quelques-uns sur nos territoires, être en capacité demain, non pas de suppléer ni de remplacer l'État, mais bien de trouver des solutions d'accompagnement et de faire le choix financier de l'engagement métropolitain à la rénovation urbaine, comme nous le faisons aujourd'hui pour les Marronniers.

Si nous relâchons nos efforts en ce sens, les quartiers QVA d'aujourd'hui seront les quartiers QPV de demain, avec toutes les interventions d'urgence coûteuses que cela représentera, y compris des démolitions-reconstructions. L'équation est alors assez simple, elle s'appelle prévention dans un contexte financier contraint pour tous et c'est bien ce que nous faisons aujourd'hui. Dans ce contexte d'ailleurs, une chose est sûre : les petites villes ne pourront agir seules, et pourtant elles continueront à constater et à gérer au plus près les difficultés qui seront les leurs dès lors que les quartiers auront connu des évolutions néfastes.

Mesdames, messieurs chers collègues, je peux affirmer que je me suis battu tout l'été pour gérer des dysfonctionnements majeurs portant atteinte à la tranquillité publique mais ce n'est pas de mes efforts dont il s'agit. Je suis un peu seul parfois je dois le dire, le rôle de l'État en la matière doit au demeurant être clarifié tant la frontière entre tranquillité et sécurité publique est souvent ténue. Et pourtant, je suis sans doute l'un des plus protégés d'entre nous au regard de ces dysfonctionnements. Néanmoins, mais vous le savez, c'est fort désagréable pour tous les habitants d'y être directement confronté.

Je remercie alors la Métropole de Lyon, les élus en charge et les services pour nous avoir entendus et accompagnés dans la définition du projet dont il est question ce soir, ainsi que le bailleur Lyon Métropole habitat.

Je redis combien à l'avenir sur d'autres lieux dans ce secteur, dans notre ville et dans bien d'autres, il sera nécessaire d'accomplir ce type de mission avec beaucoup de volonté car ces logiques urbaines, souvent partagées, sont pourtant complexes à concrétiser collectivement. Ceci pour une raison évidente : la seule façon d'espérer déclencher un plan de rénovation urbaine en dehors des grands plans nationaux, c'est par le biais de nos seuls deniers de collectivité et de bailleurs sociaux publics. C'est une contrainte importante, qui impose une temporalité encore plus longue qu'habituellement lorsqu'il s'agit de projets urbains. Nous prenons ainsi un temps infini à rassembler les énergies, compter nos dépenses individuelles avec la rigueur que l'État attend de nous et essayer de définir comment les faire converger. Pourtant, pendant ce temps, nous dépensons de toute façon de l'argent et de l'énergie pour tenter de régler une situation trop connue dans nos quartiers et dont la solution, qui a déjà fait ses preuves sur tant de territoires en faveur du vivre-ensemble, est précisément le renouvellement urbain.

Je dis aujourd'hui que, grâce à la politique de la ville aussi, nous pouvons maintenir le lien social, guider les uns et les autres, travailler au plus près de la jeunesse, accompagner les familles. Alors encore une fois, l'État et les programmes nationaux de rénovation seront certainement de moins en moins présents sur nos quartiers périphériques, mais pour autant les évolutions non-souhaitées se feront, le problème restera et nous devons y répondre.

Je remercie dans ce cadre également les élus en charge et les services de la direction de la maîtrise d'œuvre urbaine et j'en profite pour rappeler que l'une des forces de notre Métropole a toujours été l'association de la politique de la ville et de la rénovation urbaine, c'est une solution, il ne faut donc pas abandonner de ce point de vue-là.

Je le souligne à nouveau : cet investissement engagé par la Métropole est une opportunité non seulement pour le plateau des Marronniers, pour la ville de Fontaines sur Saône, mais aussi pour l'attractivité de notre bassin de vie donc de notre territoire tout entier. Continuons à agir ensemble sans attendre que le pire arrive. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien, merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

**N° 2019-3826 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville** - Financement des dépenses du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole - Convention triennale 2018-2020 et financement au titre de l'exercice 2019 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

---

**M. LE PRÉSIDENT** : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2019-3826. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

**M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur** : Avis favorable pour ce rapport qui traite des annexes 2019 à la convention triennale 2018-2020 entre la Métropole et le CAUE, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement. Cela représente un montant de 591 000 € en fonctionnement qui est un reversement d'une partie de la taxe d'habitation. Avis favorable.

**M. LE PRÉSIDENT** : Très bien merci. Il y a trois minutes d'intervention pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

**Mme la Conseillère déléguée PANASSIER** : Merci monsieur le Président. La présentation du rapport portant sur le soutien au CAUE pour le développement de ces activités nous donne l'occasion de souligner l'intérêt et la qualité du travail effectué par son équipe. Elle nous donne aussi l'occasion d'annoncer le troisième et dernier séminaire sur les habitations bon marché (les HBM) co-organisé par le CAUE et qui devrait se dérouler le 21 novembre prochain ici même.

La Métropole de Lyon abrite des milliers de logements HBM gérés par les bailleurs sociaux et, notamment, Grand Lyon habitat. Ces logements sont un bien précieux et aujourd'hui révèlent à la fois toute leur pertinence dans la ville et l'intérêt de leur réhabilitation. En effet, les habitations à bon marché peuvent, aujourd'hui, être considérées comme des modèles pour la construction. Les valeurs hygiénistes de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle peuvent en partie, en effet, être rapprochées des préoccupations écologiques d'aujourd'hui. La morphologie de l'îlot ouvert, notamment, qui permet la ventilation des bâtiments ainsi qu'une plus grande luminosité est aujourd'hui plébiscitée. Les relations entre espace public et espace privé ont une grande importance dans l'îlot ouvert et végétalisé.

Le gabarit et la densité de ces bâtiments sont aujourd'hui considérés comme idéaux. Construits à la lisière des villes, ils sont désormais parfaitement insérés dans la ville suite au développement et à l'étalement de celle-ci. Par ailleurs, composés de petits logements, ils permettent de petits loyers et ainsi de loger des personnes à faibles ressources.

Enfin, le caractère patrimonial de ces cités est aujourd'hui reconnu, à l'exemple de la cité de l'architecte Tony Garnier dont nous fêtons actuellement le 150<sup>ème</sup> anniversaire. À travers ces rencontres, Lyon affine ainsi un véritable savoir-faire pour valoriser ces cités, les adapter aux indispensables exigences environnementales et aux normes de confort d'aujourd'hui et ce, tout en préservant leur valeur patrimoniale. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT** : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. Richard LLUNG, Michel LE FAOU, Pascal CHARMOT et Mme Anne REVEYRAND, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône-Métropole, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2019-3826 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

---

### **Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés**

**M. LE PRÉSIDENT** : Chers collègues, je vous demande encore quelques minutes puisque nous avons la présentation d'un vœu par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés qui a déposé ce vœu en Conférence des Présidents dont le libellé est : pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Il y a des temps de parole qui sont relativement limités, quelques minutes, et donc je vous demanderai d'observer ces temps de parole. Pour l'instant, je donne la parole à Bertrand Artigny pour présenter le vœu.

*(VOIR annexe 3 page 147)*

**M. le Conseiller ARTIGNY** : Merci monsieur le Vice-Président. Effectivement comme vous le savez tous et toutes, la question de l'usage des pesticides pose un grand nombre de difficultés et de problèmes à caractère sanitaire pour les humains que nous sommes et aussi pour la biodiversité. Et comme il y a quelques imprécisions, quelques lacunes dans la législation française, un certain nombre de Maires de communes assez diverses, ont souhaité voter des arrêtés qui ont été contestés par les Préfectures mais, en tout cas, cela a eu l'objet de mettre le doigt sur un certain nombre de problèmes.

Effectivement ces produits qui sont dangereux pour la population et, en particulier, le glyphosate soulève de grandes interrogations, comme je le disais tout à l'heure, sur les populations et la biodiversité.

Il y a une loi qui a été votée, la loi Labbé, mais cette loi Labbé en fait n'interdit pas l'utilisation des produits phytosanitaires partout sur les territoires des communes, en particulier sur les espaces verts privés, sur les espaces de copropriétés qui ne sont pas des espaces verts : les entreprises, les stades, etc.

Alors que l'on sait tous et toutes, et cela a été démontré à plusieurs reprises, que ces produits phytosanitaires ne se limitent pas, un peu comme le nuage de Tchernobyl, à un espace géographique, cela se répand dans l'atmosphère, cela se répand dans les nappes phréatiques. Et, effectivement, aujourd'hui nous sommes aussi dans une stratégie, en tout cas dans une réflexion sur la protection de nos ressources en eau potable donc ce n'est pas totalement anodin que l'on se pose la question.

Et puis récemment, vous avez eu dans la presse de nombreuses études sur les fongicides SDHI (inhibiteurs de la succinate déshydrogénase) dont la dangerosité a été mise en évidence par le CNRS. La question qui se pose aujourd'hui, ce n'est pas de savoir si l'on sera contaminé ou non, plusieurs tests d'urine ont montré en tout cas que l'on retrouvait des traces de glyphosate dans les urines, mais la question qui se pose, c'est combien en seront malade ou en mourront. Il y a pas mal de procès sur le sujet qui montrent qu'effectivement les expositions à ces produits sont cancérigènes et fortement pathogènes. Donc il faut que nous ayons une politique cohérente sur l'ensemble du territoire de la Métropole et une politique efficace de prévention sur la santé des habitants et la sauvegarde de la biodiversité.

Au niveau de la Métropole, on s'est engagé, et nous avons eu, d'ailleurs, tout à l'heure un débat sur la santé-environnement, nous avons d'ailleurs aussi commémoré la mémoire de Jacques Chirac qui avait inscrit de manière constitutionnelle la charte de l'environnement et le principe de précaution. Nous rappelons aussi dans les différents attendus, d'ailleurs cela fait partie de l'évolution de la constitution de 1958 qui rappelle, dans son article 5, que les autorités publiques veillent à l'application du principe de précaution, à la mise en œuvre des procédures d'évaluation

des risques etc. et, dans l'article 1<sup>er</sup> de cette évolution, que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé.

Vous savez tous et toutes que, dans le code général des collectivités territoriales, les Maires ont en charge de s'assurer de la sécurité et de la salubrité publiques comprenant, notamment, l'interdiction des exhalations nuisibles, de la projection de toute matière de nature à nuire en quelque matière que ce soit à la sûreté ainsi que de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser les fléaux calamiteux et des pollutions de toute nature.

Nous avons cité également, dans notre vœu, le rapport du Centre international de recherche contre le cancer qui a classé le glyphosate comme cancérigène probable. Nous avons aussi rappelé la résolution du 24 octobre 2017 qui nous indique que le Parlement européen a demandé à la Commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance par les particuliers. Nous avons aussi cité qu'en l'absence de certitude sur l'innocuité de la molécule glyphosate et en présence de présomptions relatives aux risques pour la santé publique, nous devons prendre, en tout cas, un certain nombre de mesures et je rappelais, effectivement, la problématique que nous avons concernant la ressource en eau.

Dans le vœu initial, nous avons exprimé que les communes puissent prendre des arrêtés conduisant à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires sur l'ensemble de leur territoire donc cela va bien au-delà de la loi Labbé mais nous avons aussi souhaité que ces actions soient accompagnées de mesures pour les agriculteurs de façon à les entraîner, à les encourager, à les accompagner en tout cas vers une agriculture 100 % bio. Cela c'était le vœu que nous avons présenté.

**M. LE PRÉSIDENT :** Si vous voulez, dans cette première étape, je vous coupe non pas pour enlever de l'information mais, en tout cas, c'est bien le vœu initial qui a été diffusé et dont a pris connaissance l'ensemble des Conseillers métropolitains. Je vous demande une minute pour statuer sur ce vœu et puis ensuite je vous repasserai la parole.

En tout état de cause, au moment de la Conférence des Présidents, un certain nombre de groupes ont demandé des temps de parole, très limités d'ailleurs donc je vais les appeler, si vous souhaitez parler à ce moment-là ou alors je passerai au groupe suivant.

Une minute pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

**M. le Conseiller délégué JACQUET :** Pour faire court et juste dire que l'on partage le sens du vœu, d'interdire l'utilisation des pesticides. Il reste à regarder la question : la Métropole ou les communes ? Qui peut interpellé ?

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Ensuite deux minutes pour le groupe Socialistes et apparentés. Vous prenez votre temps de parole ?

**Mme la Conseillère RUNEL :** Oui, juste pour rappeler, effectivement, que nous soutiendrons ce vœu et comme l'a rappelé mon collègue Artigny dans sa présentation, nombre de villes qui ont pris cet arrêté sont socialistes et communistes et nous ne pouvons que souscrire à cette initiative.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Une minute pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

**M. le Conseiller GEOURJON :** Nous soutiendrons ce vœu en grande majorité. Juste un commentaire effectivement, ce ne sont pas les communes qui sont socialistes ou communistes, c'est leur Maire qui est socialiste ou communiste. Les communes sont pluralistes, me semble-t-il, jusqu'à preuve du contraire.

Nous soutiendrons le vœu, en partie parce qu'effectivement, il est indiqué clairement qu'il est important d'accompagner les agriculteurs parce qu'ils n'ont pas à être accusés. Ce sont eux qui fournissent l'autosuffisance alimentaire, c'est aussi un pouvoir et un enjeu économique. Donc il faut que, dans le même temps, il y ait un accompagnement fort et important du milieu agricole.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Une minute pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

**M. le Conseiller MILLET :** Les élus communistes et Parti de gauche se prononcent clairement pour sortir du modèle économique et technique de l'agrochimie et de la politique agricole commune. Nous voulons une agriculture fondée sur la biodiversité des sols donc qui doit limiter drastiquement tout intrant dont les pesticides qui mettent en cause justement cette biodiversité.

Cependant, nous sommes convaincus que cela nécessite un vrai travail avec les agriculteurs pour construire leur transition vers une autre agriculture et que cela ne se fera pas par des décisions très médiatiques et, pour tout dire, très pré-électorales. D'ailleurs dans les Grandes Terres, c'est le seul agriculteur bio qui fait débat car son champ

est plein d'ambrosie et qu'il considère que ce n'est pas son affaire. Il est dommage que les élus écologistes n'aient d'ailleurs pas défendu le Syndicat intercommunal des Grandes Terres qui permettait justement un lien politique de proximité avec les agriculteurs. C'est avec eux que nous avons en 10 ans fait de cet espace une des réussites de la Métropole en termes de biodiversité, y compris en discutant concrètement pour la réduction de l'usage des pesticides.

À l'expérience donc pour nous, la réduction des pesticides dépendra plus de la place des communes, demain, dans la Métropole que de vœu médiatique, surtout quand, en plus, on nous propose que la Métropole demande aux communes, c'est assez extraordinaire venant de la part des élus écologistes mais, comme de toute façon on est là dans le médiatique pur, on vous laisse faire, il n'y a pas de problème.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Deux minutes pour le groupe La Métropole autrement, si quelqu'un veut intervenir.

**M. le Conseiller BERTHILIER :** Oui merci monsieur le Président. On est en train d'avoir un semi-débat parce que l'on ne sait pas si le vœu va être modifié ou pas.

**M. LE PRÉSIDENT :** Je vous ai donné la marche à suivre, je reviendrai.

**M. le Conseiller BERTHILIER :** Je dis quand même quelques mots sur le fond mais la fin du vœu a quand même son importance, non pas forcément pour le vote parce que, sur le principe ce vœu est important et on ne peut que le suivre, après les modalités de faire, à savoir les Maires ou la Métropole, je pense que c'est l'action de tous et que la problématique des pesticides se pose davantage encore autour de la Métropole. Elle concerne la Métropole mais aussi le Beaujolais, les Monts du Lyonnais qui ne font pas partie de la Métropole et qui sont au premier chef concernés. Je voudrais dire quand même à mon collègue monsieur Geourjon qu'il ne faut pas opposer l'intérêt de l'agriculteur en termes économiques avec son intérêt en termes de santé parce que les premiers touchés par les dégâts des pesticides, c'est quand même les agriculteurs, les agricultrices et leur famille et c'est cela aussi qu'il faut avoir en tête.

L'accident grave de Rouen montre que nos concitoyens ne supportent plus d'être exposés à des dangers environnementaux graves, et cela aurait pu être très grave si cela avait eu lieu dans notre Métropole, notamment quand il y a un manque de transparence et de volontarisme politique. C'est important que l'on puisse, ici, rappeler ce volontarisme politique, il y a des villes qui depuis très longtemps, Villeurbanne, par exemple, depuis 2002, se sont engagées à supprimer les pesticides dans les parcs et jardins. Il faut que cela aille évidemment beaucoup plus loin et que l'on ne travaille pas que sur la question de la consommation de ces produits mais aussi de leur production et de leur commercialisation.

**M. LE PRÉSIDENT :** Merci. Le groupe Socialistes et républicains métropolitains veut-il intervenir ? Il avait pris quatre minutes.

**M. le Conseiller GOMEZ :** Oui, nous ne prendrons pas les quatre minutes monsieur le Président, simplement quelques mots. Naturellement, comme je pense tout le monde, nous nous retrouvons dans la philosophie globale du vœu et nous sommes totalement convaincus de l'importance de continuer à porter le principe de précaution et l'attention à la santé de tout ce qui peut permettre d'y contribuer.

C'est plutôt sur la formulation et notamment la fin de la formulation du vœu que nous nous interrogeons, sur une phrase qui dit que la Métropole demande que ce soit les communes qui prennent les arrêtés et on s'interroge sur la capacité, le droit qu'a la Métropole de vouloir imposer un vœu aux communes et d'ailleurs, on est assez surpris de voir un certain nombre de groupes qui sont habituellement les grands défenseurs des communes qui se feraient manger par la Métropole ne pas avoir réagi sur cette phrase.

On souligne quand même, et c'est important, que le vœu met en avant tout le travail sur la Métropole en termes d'agriculture bio, de filières courtes et il me semble que c'est dans ce sens que notre collectivité doit continuer à travailler.

**M. LE PRÉSIDENT :** Vous me permettez d'avoir une transition toute faite avec ce que je souhaitais vous dire. Évidemment, dans cette formulation initiale, ce que l'on peut dire c'est que les arrêtés d'interdiction des pesticides sur les territoires par les communes sont illégaux. On l'a vu et plusieurs centaines ont été repoussées par les Préfets quasi-instantanément parce qu'ils sont, par nature, généraux et absolus. De même, le Conseil de la Métropole, et vous venez de le dire, ne peut pas imposer à ses communes de prendre des arrêtés.

Dans ce cadre-là, conformément aux dispositions de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil métropolitain, le nôtre, je ne souhaite pas mettre ce vœu au vote. En revanche, je souhaite néanmoins que la Métropole poursuive et renforce ses actions visant à protéger la biodiversité, à réduire rapidement et efficacement l'usage des pesticides en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les communes, les communes, les territoires, les différents acteurs qui en font directement l'usage et il s'agit, bien sûr, des entreprises, éventuellement, on l'a dit,

les copropriétés, les agriculteurs ou encore les particuliers qui sont déjà soumis, eux, à des contraintes comme quoi ils ne peuvent plus acheter ce type de produit, ils peuvent l'écouler s'ils en ont des stocks mais ils ne peuvent plus l'acheter.

Compte tenu de ce cadre et, en tout cas de ce rappel, je vous repasse la parole puisqu'il était possible de revoir un peu la formulation, vous alliez, en tout cas, nous le présenter mais je pensais qu'il était aussi important de passer le temps de parole sur le texte initial qui avait été donné pour que chacun s'exprime sur ce qui a été dit. Maintenant, monsieur Artigny, vous souhaitiez revenir sur le texte et faire d'autres propositions.

**M. le Conseiller ARTIGNY :** Oui, merci monsieur Grivel. Effectivement, je pense qu'il y a quelques inquiétudes qui ont été prononcées et je pense qu'il faut que l'on en discute en bilatéral et vous verrez que les intentions des écologistes ne sont pas aussi négatives que celles qui ont été présentées.

Quoiqu'il en soit, je souhaitais déposer un amendement sur la fin de ce vœu de manière à aborder cette problématique de manière un peu différente. Ce ne sera pas distribué à tout le monde mais, au moins, vous pouvez l'entendre oralement : le Conseil de la Métropole, sur la base du principe de précaution, sur lequel on est effectivement extrêmement vigilant :

- émet le vœu que les communes rassemblées sur son territoire, et c'est là que l'on décline, s'inscrivent dans une démarche volontariste de suppression de l'usage de tous les produits pesticides sur l'ensemble du territoire de leur commune jusqu'à plus ample information sur la dangerosité des produits phytosanitaires,

- alerte l'État sur les lacunes de la législation actuelle au regard des enjeux de protection des populations et de la biodiversité,

- et enfin, se donne pour objectif d'accompagner les agriculteurs vers une agriculture 100 % bio.

Voilà monsieur le Vice-Président ce que je souhaitais proposer comme amendement à ce vœu.

**M. LE PRÉSIDENT :** Très bien. Ce que je vous propose, c'est que cette nouvelle rédaction soit communiquée à l'ensemble des Conseillers métropolitains qui forment cet hémicycle, il en manque un peu. Il ne manquera pas d'être reçu et discuté avec beaucoup de positif puisque les groupes se sont exprimés dans ce sens-là.

Donc ce que je vous propose c'est que, dans le cadre du règlement intérieur, on puisse reprendre votre formulation, remettre cet amendement tel qu'il est par rapport au texte de fond que vous avez, bien sûr, écrit et qui rappelle les arguments et les orientations que vous souhaitez et mettre cette nouvelle formulation en synthèse, de soumettre cet amendement à l'examen de la prochaine commission thématique à cet effet, à l'intérieur de laquelle vous pourrez en discuter et cette nouvelle version, je vous propose qu'elle soit présentée et examinée au prochain Conseil, devant l'intégralité du Conseil métropolitain.

Je vous remercie, en tout cas, d'avoir fait ce type de progression dans les textes et dans nos réflexions sur le sujet.

Cette session est donc terminée, je vous remercie. Si vous ne voulez pas partir les mains vides ou le ventre vide, vous avez à votre disposition des sandwiches au bar qui vous attendent. Merci à vous.

*La séance est levée à 19 heures 20.*

---

**Annexe 1**

**Annexe de la note pour le rapporteur  
(dossier n° 2019-3763)**

**Commission Consultative des services publics locaux  
Séance plénière du 9 septembre 2019**

**Dossier : réseau de chauffage urbain**

**Avis de la CCSPL sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain - Réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne – au – Mont - d'Or, Écully)**

En application de l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de concession de service public pour le chauffage urbain, réseau Centre Ouest (La Duchère, Champagne – au – Mont - d'Or, Écully).

Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 32 voix exprimées

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorables
- 5 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le

## Annexe 2 (1/8)

Annexe de la note pour le rapporteur  
(dossier n° 2019-3732)

Raison sociale	Adresse siège	Objet de la subvention	Montant subvention proposée 2019 (en €)
<b>Prévenir les sorties sèches de l'aide sociale à l'enfance</b>			
<b>AILOJ</b>	23 Rue Gabriel Péri, 69100 Villeurbanne	Éviter les sorties sèches des dispositifs de l'ASE accompagnement vers le logement et l'insertion	<b>6 000 €</b>
<b>Le Prado</b>	200 rue du Prado 69270 Fontaines Saint Martin	Formation adaptée pour les jeunes les plus en difficultés	<b>15 000 €</b>
<b>SLEA</b>	14 rue de Montbrillant 69003 Lyon	Accompagnement vers le logement des jeunes ayant eu un accompagnement par l'ASE durant leur minorité	<b>202 300 €</b>
<b>Amicale Du Nid du Rhône</b>	18, rue des deux Amants 69009 LYON Siege social : 21, Rue du château d'eau ,75010 Paris	Équipe mobile de prévention et de lutte contre la prostitution des mineur.es	<b>50 000 €</b>
<b>CCAS de Vaulx-en-Velin</b>	Place Nation, 69120 Vaulx-en-Velin	Améliorer le repérage et l'écoute de la souffrance psychique des jeunes à Vaulx-en-Velin	<b>20 500 €</b>
<b>Mettre en place des maraudes mixte État / Métropole de Lyon</b>			
<b>ALPIL</b>	12 Place Croix paquet 69001 Lyon	Repérage et coordination des interventions sur les sites d'habitat précaire de la Métropole de Lyon	<b>10 000 €</b>
<b>LE MAS</b>	17 rue Crépet 69007 Lyon	Logement de femmes en situation de vulnérabilité avec ou sans enfants	<b>40 000 €</b>
<b>Organiser le premier accueil inconditionnel de proximité</b>			
<b>APELIPA</b>	12, rue du Dr Auguste Lacroix, 69003 Lyon	Accueil de très jeunes enfants et de leurs parents en situation de précarité et de pauvreté.	<b>10 000 €</b>
<b>Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale</b>	2 Petite Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Plateforme lieu repère Logement d'abord : complémentarité et transversalité des accueils de jour du territoire métropolitain au service des personnes en grande précarité	<b>45 000 €</b>
<b>CCAS de Villeurbanne</b>	10 Place du Dr Lazare Goujon, 69100 Villeurbanne	Mieux accompagner les personnes sans domicile fixe sur le territoire de Villeurbanne et notamment les familles avec enfants en lien avec l'école au travers d'un repérage et d'un	<b>60 000 €</b>

## Annexe (2/8)

		accueil de jour/douche dédié	
<b>ENTOURAGE</b>	28 Rue Denfert-Rochereau, 69004 Lyon	Accélérer le déploiement de nouvelles méthodes d'aller vers et de participation de tous en contribuant à la cartographie des structures d'urgence sociale de la Métropole	<b>3 000 €</b>
<b>ESPACE CRÉATEUR DE SOLIDARITÉS</b>	5 Allée du Merle Rouge, 69190 Saint-Fons	Soutenir des permanences de médiation numérique dans des tiers-lieux du territoire métropolitain dans une logique d'accès aux droits	<b>7 000 €</b>
<b>HABITAT &amp; HUMANISME</b>	9 Rue Mathieu Varille, 69007 Lyon	Soutenir le dispositif d'escaliers solidaires mobiles dans une logique de lutte contre l'isolement	<b>11 000 €</b>
<b>LAHso</b>	259 Rue Paul Bert, 69003 Lyon	Création d'un temps d'accueil dédié aux femmes en grande précarité et/ou vivant à la rue	<b>25 000 €</b>
<b>UDAF</b>	12 bis Rue Jean-Marie Chavant, 69007 Lyon	Soutenir la création d'un point d'accueil budgétaire mobile dans une logique d'accès aux droits des personnes en difficultés socio-économiques	<b>10 000 €</b>
<b>VIFFIL</b>	156 Cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne	Étayer le dispositif d'accueil sans rendez-vous proposé aux femmes victimes de violence conjugale	<b>49 000 €</b>
<b>Généraliser les référents de parcours</b>			
<b>Association Lyonnaise d'Ingénierie Sociale</b>	2 Petite Rue des Feuillants, 69001 Lyon	Plateforme lieu repère Logement d'abord : complémentarité et transversalité des accueils de jour du territoire métropolitain au service des personnes en grande précarité	<b>57 000 €</b>
<b>Le Mas</b>	17 rue Crépet 69007 Lyon	Logement de femmes en situation de vulnérabilité avec ou sans enfants	<b>23 000 €</b>
<b>Renforcer les passerelles entre insertion et emploi</b>			
<b>CIDFF</b>	18 place Tolozan - 69001 LYON	"Devenir actrice de son parcours" : Ou comment permettre à 12 femmes BRSA, reconnues bénéficiaires d'une protection internationale, de développer et mettre en œuvre leur autonomie par l'EMPLOI	<b>29 500 €</b>
<b>INNOVATION &amp; DÉVELOPPEMENT</b>	3 allée du Merle Rouge - 69190 SAINT-FONS	Familles monoparentales : l'accès à l'emploi comme levier d'intégration	<b>30 000 €</b>
<b>TISSU SOLIDAIRE</b>	6 rue de la Gravière - 69009 LYON	Le Fil, l'inclusion des personnes réfugiées de fil en aiguille : lien social, engagement bénévole et remobilisation professionnelle	<b>30 000 €</b>

## Annexe (3/8)

<b>UFCS</b>	11/13, rue Auguste Lacroix 69003 LYON	Insertion professionnelle et Accueil petite enfance 2019/2020	<b>13 000 €</b>
<b>Habitat et humanisme</b>	9 rue Mathieu Varille 69007 LYON	Etap'emploi mise en place d'ateliers collectifs pour les bénéficiaires du RSA	<b>20 000</b>
<b>Développer la prévention auprès de la petite enfance</b>			
<b>À LIVRE OUVERT</b>	12, Grande rue de la Croix Rousse, 69004 Lyon	Je lis. Tu grandis en salle d'attente PMI - Lecture dès le jeune âge	<b>14 500 €</b>
<b>ACEPP</b>	3, rue Joseph Chapelle, 69008 Lyon	Aller vers les familles isolées, lieu d'accueil enfant parent Nomade à Lyon (LAEP)	<b>21 000 €</b>
<b>APPOR</b>	4 Rue Villeneuve, 69440 Mornant	Les p'tits parleurs - Action de stimulation du langage - orthophonie	<b>4 000 €</b>
<b>CCAS de Saint-Priest</b>	14, Place Charles-Ottina, 69800 Saint-Priest	Prévention Langage et Petite enfance : "L'éveil aux langues : pour faire des langues de chacun une chance pour tous"	<b>2 000 €</b>
<b>CENTRE SOCIAL GÉRARD PHILIPPE</b>	11 Rue Gérard Philipe, 69500 Bron	Aller vers les familles en situation de précarité afin de faciliter l'accès de leurs enfants aux deux lieux d'accueil du jeune enfant du quartier: une crèche et un lieu d'accueil enfant parent-LAEP	<b>5 500 €</b>
<b>CIDFF</b>	18 place Tolozan - 69001 LYON	Préfiguration d'une maison d'accueil dédiée aux femmes victimes de violences	<b>70 000 €</b>
<b>CONCILIA' BULLES</b>	26, avenue Gabriel Péri, 69250 Albigny sur Saône	Expérimentation d'une action collective de soutien à la parentalité "y a personne de parfait"	<b>1 000 €</b>
<b>COUP DE POUCE RELAIS</b>	241, rue Duguesclin, 69003 Lyon	Animation par le jeu en salle d'attente de consultation médicale de PMI	<b>1 500 €</b>
<b>FONDATION DISPENSAIRE GÉNÉRAL DE LYON</b>	40, avenue Georges Rougé 69120 Vaulx en Velin	Dispositif de soins pour personnes en grande précarité "précaconsult 69"	<b>30 000 €</b>
<b>LIRE ET FAIRE LIRE</b>	91, avenue du Maréchal de Saxe, 69003 Lyon	Lecteur/acteur, un travail d'acteur autour du livre et de la lecture	<b>2 000 €</b>
<b>MAISON DES FAMILLES</b>	52 Cours Charlemagne, 69002 Lyon	Soutenir les parents en situation de vulnérabilité dans leur fonction parentale en les reconnaissant premiers éducateurs de leurs enfants. Être un espace de prévention auprès de la petite enfance.	<b>15 000 €</b>

## Annexe (4/8)

<b>UDAF</b>	12 bis Rue Jean-Marie Chavant, 69007 Lyon	Ouverture de lieux d'accueil Enfants-Parents itinérant	<b>22 000 €</b>
<b>UFCS</b>	11/13, rue Auguste Lacroix 69003 LYON	Insertion professionnelle et Accueil petite enfance 2019/2020	<b>7 000 €</b>
<b>VIFFIL</b>	156 Cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne	Prise en charge des enfants co-victimes de violences au sein du couple	<b>9 000 €</b>
<b>Prévenir le décrochage scolaire</b>			
<b>CLASSES</b>	34 Cours de Verdun Perrache, 69002 Lyon	"Partage des expériences et des savoirs", faciliter l'accès à la scolarité des enfants vivant en squat, en bidonville, en hébergement d'urgence ou à la rue	<b>3 000 €</b>
<b>Comité Jeunesse au Plein Air - Rhône et Métropole de Lyon (JPA 69 / ML)</b>	76 Rue Montgolfier, 69006 Lyon	"Des colos pour grandir et mieux apprendre"	<b>2 000 €</b>
<b>Fondation AJD Maurice Gounon CAPS (Cellule d'Activité de la Prévention Spécialisée)</b>	3 Montée du Petit Versailles, 69300 Caluire-et-Cuire	"La semaine des décrocheurs"	<b>20 000 €</b>
<b>HORIZON PARRAINAGE</b>	15 Rue de l'Annonciade, 69001 Lyon	Lutter contre le décrochage scolaire par le parrainage de proximité	<b>12 000 €</b>
<b>PROXITÉ</b>	5 Rue Jean Jaurès, 93200 Saint-Denis	Déploiement d'une action de parrainage sur la Métropole de Lyon	<b>3 000 €</b>
<b>UNIS-Cité Auvergne Rhône-Alpes - Antenne du Rhône</b>	293 Rue André Philip, 69003 Lyon	Accueil de mineurs décrocheurs dans le cadre du service civique collectif pour les remobiliser	<b>10 000 €</b>
<b>Accompagner les jeunes rencontrant des problématiques de santé mentale</b>			
<b>ALYNEA</b>	53 Rue Dubois Crancé, 69600 Oullins	Pass'Agés plate-forme d'accompagnement social et soignant	<b>40 000 €</b>
<b>ALYNEA</b>	53 Rue Dubois Crancé, 69600 Oullins	l'intervention d'une l'équipe mobile composée d'un psychiatre, un psychologue, un infirmier et un travailleur social intervenant auprès des jeunes et de leur famille, ainsi que des actions	<b>97 500 €</b>

## Annexe (5/8)

		auprès des personnes SDF	
<b>ARHM</b>	Pôle LYADE-ARHM Centre Administratif 31, rue de l'abondance 69003 LYON	Les points accueil écoute jeunes-PAEJ, proposent un accueil inconditionnel, un « aller vers », et un soutien psychologique des adolescents et des jeunes adultes, dans les quartiers en politique de la ville.	<b>28 000 €</b>
<b>MAISON DES ADOLESCENTS</b>	1b Cours Gambetta, 69003 Lyon	Santé mentale des adolescents : aller vers les jeunes de 11 à 21 ans en souffrance psychique, et les plus éloignés des soins	<b>12 500 €</b>
<b>Favoriser l'accès de tous à la culture</b>			
<b>LA SAUCE SINGULIERE</b>	33 rue Pasteur, 69007 LYON	"Biennale hors norme 8ème édition" : "Le jour d'après" : Événement offrant performances, expositions, spectacles et ateliers menés auprès des personnes en situation d'handicap, d'empêchement ou de précarité grâce à de multiples partenaires sociaux	<b>10 000 €</b>
<b>SENS INTERDITS</b>	16 rue François Dauphin, 69002 LYON	"Les jeunes reporters internationaux" : Production d'un web-documentaire sur le thème du travail avec des jeunes en insertion professionnelle	<b>5 000 €</b>
<b>ASSOCIATION LABEL ÉQUIPE / Cie DIVA... GATIONS</b>	16 rue de la Favorite, 69005 LYON	"Récits Tissés" : Création collective d'un récit commun pluridisciplinaire (théâtre, musique, chant, vidéo) avec des enfants, adolescents et des mineurs non accompagnés de La Maison de Charbonnières les Bains	<b>5 000 €</b>
<b>Association Lyonnaise pour L'insertion Economique et Sociale</b>	24 rue Etienne Rognon, 69007 LYON	Essaimage de la méthodologie d'intervention " Insertion et culture" auprès des professionnels des MDMS, de leurs partenaires et de leurs publics	<b>22 000 €</b>
<b>CIE ANTEPRIMA</b>	156 Cours du Dr. Long, 69003 LYON	"Prenez place" création participative et installation urbaine avec des jeunes et des adultes en situation de grande précarité (Péniche Balajo, Emmaüs...)	<b>5 000 €</b>
<b>Cie DU SUBTERFUGE</b>	Maison des associations, 28 rue Denfert Rochereau, 69400 LYON	"Faire danser les murs #C'est quoi ton rêve ?" : Création chorégraphique et photographique participative autour du rêve avec des jeunes et des adultes en situation d'insertion	<b>7 000 €</b>
<b>Cie FRED BENDONGUE</b>	12 allée de l'Europe BP 70028, 69171 TARARE	"Joyeuse cacophonie... La suite ! : Entre-deux- défilés" : Ateliers de danse et réalisation de productions chorégraphiques avec des jeunes et des adultes en situation d'insertion	<b>5 000 €</b>
<b>Cie KADIA FARAUX</b>	92 avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne	"Social Mouv Ripostes" : Projet participatif de danse hip-hop inspiré de sports de combat auprès de jeunes et adultes en situation d'échec	<b>7 000 €</b>

## Annexe (6/8)

		scolaire, délinquance, isolement	
<b>DIALOGUES EN PHOTOGRAPHIE</b>	4 Place Chardonnet, 69001 LYON	"Dialogues en photographie" : création photo avec des enfants, jeunes et adultes de l'association SINGA	<b>7 000 €</b>
<b>EOLO</b>	25 avenue Barthélémy Buyer, 69005 LYON	"Les voyages de Léonard" : Création de dispositifs et machines avec des personnes migrantes en apprentissage de la langue	<b>3 500 €</b>
<b>Fondation AJD Maurice Gounon</b>	100 rue des Fougères, 69009 LYON	Chantier éducatif culture au Théâtre de la mouche, Saint Genis Laval avec des jeunes relevant des services de la prévention de l'enfance	<b>3 800 €</b>
<b>HABITAT &amp; HUMANISME</b>	9 rue Mathieu Varille, 69007 LYON	Résidence d'auteur et ateliers BD avec les visiteurs des "Echelles solidaires" de Lyon 3 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup>	<b>5 000 €</b>
<b>LA GRENADE</b>	16 rue Imbert Colomès, 69001 LYON	"Les 80 ans de ma mère" : Service d'artistes à domicile auprès de personnes âgées isolées des Cités sociales de Gerland	<b>5 000 €</b>
<b>LALCA</b>	6 rue des fantasques 69001 LYON	"Hospitalité(s)" : Co-construction de portraits sonores à partir des récits de vi(II)es des jeunes et adultes en situation de grande précarité (sans -abri, travailleurs pauvres...)	<b>5 000 €</b>
<b>LE LIEN THÉÂTRE</b>	MJC Duchère 237 rue des Érables 69009 LYON	"Dévore la jeunesse/ Notre Labyrinthe" : Opus 3 "Thésée-vous et la démocratie" : Production théâtrale avec des jeunes en situation de décrochage scolaire et d'insertion	<b>6 000 €</b>
<b>LES ALLUMÉS DE LA LANterne</b>	26 rue Lanterne, 69001 LYON	"En scène !": Création scénique participative globale avec des enfants et jeunes bénéficiaires du Secours populaire	<b>6 000 €</b>
<b>Maison des Jeunes et de la Culture OTOTEM de Rillieux La Pape</b>	9 bis Av. Général Leclerc, 69140 Rillieux-la-Pape	Chantier éducatif culture à la MJC de Bron avec des jeunes relevant des services de la prévention de l'enfance	<b>2 500 €</b>
<b>MEDIATONE</b>	29 rue des Capucins, 69001 LYON	"6 jours pour écrire un tube!" : Ateliers de création musicale avec processus créatif complet auprès de personnes en insertion professionnelle	<b>2 500 €</b>
<b>SAUVEGARDE 69 - Service de prévention spécialisée</b>	Parc Saint Exupéry, 2 rue Maryse Bastié, 69500 BRON	Chantiers éducatifs auprès d'établissements culturels avec des jeunes relevant des services de la prévention de l'enfance	<b>10 000 €</b>
<b>SLEA</b>	12 rue de Montbrillant, 69003	Chantiers éducatifs auprès d'établissements culturels avec des jeunes relevant des services	<b>8 700 €</b>

## Annexe (7/8)

	LYON	de la prévention de l'enfance	
<b>SYSTÈME K</b>	24 rue Alfred de Musset 69100 Villeurbanne	"Immersion : "Champs d'humanité" : Résidence artistique visant à la création d'œuvres collectives avec de jeunes allophones et des adultes en grande précarité	<b>6 000 €</b>
<b>THÉÂTRE DU DÉSORDRE DES ESPRITS / Cie BRUNO BOÉGLIN</b>	4, rue Major Martin, 69001 LYON	"Les déchainés" : création scénique avec des mineurs non accompagnés et des adultes réfugiés	<b>3 000 €</b>
<b>THÉÂTRE DU GRABUGE</b>	21 rue Genton 69008 LYON	"Classe départ" : un service civique incluant ateliers, création scénique pluridisciplinaire et travail de médiation avec des jeunes en situation de décrochage scolaire ou d'exclusion	<b>10 000 €</b>
<b>Faciliter l'accès aux établissements médico-sociaux des personnes en grande précarité âgées et/ou en situation de handicap</b>			
<b>EHPAD Maison Fleurie à FEYZIN et CHRS de FEYZIN</b>	6 rue du Champ Perrier B 69320 Feyzin	Création d'une plateforme de coordination de parcours social et médico-social	<b>30 000 €</b>
<b>FNDSA</b>	74 Rue Sébastien Gryphe, 69007 Lyon	Création du dispositif interface pour faciliter l'accès aux établissements médico-sociaux, intervenir en appui aux accueils de jour et accompagner les personnes dans leurs parcours	<b>40 000 €</b>
<b>Placer le public en grande précarité au cœur de la démarche</b>			
<b>Bagagerue</b>	47 Rue Capitaine Robert Cluzan, 69007 Lyon	Projet de démarche participative autour des problématiques rencontrées par les personnes vivant à la rue, notamment l'accès aux laveries	<b>10 000 €</b>
<b>CLOU ET LILI PRODUCTION</b>	Maison des Associations 4, Rue Denfert-Rochereau 69 004 LYON	Suite documentaire de 6 films pour sensibiliser le grand public au sans abris et contribuer à la formation des professionnels	<b>10 000 €</b>
<b>ESPACE CRÉATEUR DE SOLIDARITÉS</b>	5 Allée du Merle Rouge, 69190 Saint-Fons	Mise en œuvre d'une démarche participative avec les habitants pour la création d'un nouveau lieu « la Tisserine »	<b>10 000 €</b>
<b>FNDSA</b>	74 Rue Sébastien Gryphe, 69007 Lyon	Projet CoCon : Développer la participation des publics en situation de précarité dans la coconception et la coconstruction de leur futur chez soi	<b>28 000 €</b>
<b>LAHso</b>	259 Rue Paul Bert, 69003 Lyon	Renforcer la participation des personnes accompagnées dans la vie de l'association et de ses services	<b>20 000 €</b>

## Annexe (8/8)

<b>Mairie de Vaulx-en-Velin</b>	Place de la Nation, 69120 Vaulx-en-Velin	Etat généraux de l'action sociale (ETGVV)	<b>10 000 €</b>
<b>PasserElles Buissonnières</b>	26 Rue des Capucins, 69001 Lyon	Favoriser l'expression des femmes accompagnées par l'association pour favoriser l'émergence de solutions expérimentales	<b>12 000 €</b>
<b>Petits frères des pauvres</b>	2 Rue Saint-Gervais, 69008 Lyon	Favoriser la participation des personnes accueillies et accompagnées	<b>10 000 €</b>
<b>SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS – Fédération du Rhône</b>	21 Rue Galland, 69007 Lyon	Renforcer la participation des personnes accompagnées, vecteur d'intégration et d'émancipation citoyenne	<b>15 000 €</b>
<b>Montant total des subventions</b>			<b>1 543 800</b>

## Annexe 3 (1/3)

Vœu déposé par le groupe Europe Écologie-Les Verts et apparentés  
Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon



Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon

## Conseil de la Métropole du 30 septembre 2019

### Vœu pour un arrêt de l'usage des pesticides sur le territoire de la Métropole de Lyon

Depuis plusieurs mois, une centaine de maires, toutes tendances politiques confondues, ont décidé d'interdire l'utilisation de pesticides sur l'ensemble du territoire de leur commune. De Langouët en Ile-et-Vilaine, à Revest-des-Brousses dans les Alpes-de-Haute-Provence, en passant par Dijon, Arcueil, Gennevilliers, Sceaux, Val-de-Reuil, Malakoff, Parempeyre, Rennes, Nantes, Paris, Lille...

Toutes ces collectivités signifient leur volonté de stopper l'usage de produits dangereux pour leur population, notamment celui du glyphosate, et de fait d'alerter le gouvernement sur la nécessité de légiférer en la matière pour la protection des populations et de la biodiversité.

Conformément à la Loi Labbé, la Métropole de Lyon n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien de l'espace public depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour autant, des produits phytosanitaires continuent à être utilisés pour l'entretien d'espaces verts privés (particuliers, copropriétés, entreprises, stades...). Or, les pollutions engendrées par ces produits phytosanitaires dépassent largement le cadre et le périmètre de ces espaces privés. C'est donc d'une urgence de santé publique dont il est question alors que se multiplient les études sur l'indissolubilité dans l'alimentation (on en retrouve dans les organismes de tous ceux et toutes celles qui ont participé à des tests urinaires), et plus récemment les fongicides SDHI dont la dangerosité pour l'homme a été mise en évidence par M. Rustin, directeur de recherches au CNRS.

La question aujourd'hui posée n'est plus de savoir qui est contaminé ou non, mais bien combien de personnes en seront malades ou en mourront ?

Il est donc grand temps d'avoir une politique cohérente sur l'ensemble du territoire de la Métropole, qui soit une politique efficace de prévention pour la santé des habitant-e-s et la sauvegarde de la biodiversité.

la métropole  
**GRAND LYON**

## Annexe (2/3)

**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon**

À cet égard, la Métropole de Lyon multiplie ses engagements sur le plan climat, l'agriculture, l'alimentation, ce que nous partageons toutes et tous. Il en va de même concernant les enjeux stratégiques de la qualité de l'eau potable. Alors, comment ne pas prendre des mesures radicales de prévention pour se donner les moyens de garantir une eau potable sans pesticide, de protéger nos sols pour une alimentation saine, et d'éviter de répandre au gré des vents des agents polluant l'air que nous respirons.

Aussi :

Vu le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958, dans sa rédaction issue de la loi constitutionnelle n°2005-205 du 1er mars 2005, se référant à la Charte de l'environnement de 2004, qui dispose en son article 1<sup>er</sup> que chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé, et en son article 5 que les autorités publiques doivent prendre toutes mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation d'un dommage, même si celle-ci est incertaine en l'état des connaissances scientifiques,

Vu les articles L.2212-1 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales disposant qu'au sein des communes, les maires ont en charge de s'assurer de la sécurité et la salubrité publique, comprenant notamment l'interdiction des exhalations nuisibles, la projection de toute matière de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté, ainsi que de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser les fléaux calamiteux et les pollutions de toute nature,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article L.110-1, et notamment le 1<sup>o</sup> du II de cet article,

Considérant qu'un rapport rendu en 2015 par le Centre International de Recherche contre le Cancer (CIRC) a classé le glyphosate comme cancérigène probable ;

Considérant que dans une résolution du 24 octobre 2017, le Parlement européen a demandé à la Commission et aux États membres de ne pas autoriser les utilisations de la substance par les particuliers ;

Considérant qu'en l'absence de certitude sur l'innocuité de la molécule glyphosate et en présence de présomptions relatives aux risques pour la santé publique ;

Considérant que compte tenu de la raréfaction de la ressource en eau, il est nécessaire de conserver la qualité de l'eau avec la protection de la nappe phréatique et alluviale du Rhône ;

## Annexe (3/3)

**Groupe des élu-e-s Europe Écologie Les Verts  
de la Métropole de Lyon**

Le conseil de la Métropole de Lyon, sur la base du principe de précaution, émet le vœu que, tout en se donnant pour objectif d'une agriculture 100% bio dans la métropole en aidant les agriculteurs, les communes rassemblées sur son territoire prennent des arrêtés stipulant que :

L'utilisation de tout produit pesticide sur l'ensemble du territoire de leur commune est interdite jusqu'à plus amples informations sur la dangerosité des produits phytosanitaires.

---

---

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 16 décembre 2019.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau

---

---